

2015

DOCUMENT DE REFERENCE



**DOCUMENT DE REFERENCE
2015**



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 15 février 2016 sous le numéro **R. 16-004**. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

GECI International

Société Anonyme au capital de 8.485.430,00 euros
48 bis, Avenue Kléber 75116 PARIS
RCS PARIS 326 300 969

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles, sans frais au siège social de GECI International. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et de GECI International (www.geci.net)

TABLE DES MATIERES

(Établie conformément à l'annexe I du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004)

TABLE DES MATIERES	3
MESSAGE DU PRESIDENT.....	5
1. PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document de Référence	6
1.2. Attestation des personnes responsables du Document de Référence	6
1.3. Responsables de l'information.....	8
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	9
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	10
3.1. GECI International aujourd'hui.....	10
3.2. Informations Financières	11
4. FACTEURS DE RISQUE	16
4.1. Risques financiers	16
4.2. Risques liés à l'activité de la Société	20
4.3. Risques juridiques	22
4.4. Risques liés à l'organisation de la Société	23
4.5. Assurances.....	24
5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	25
5.1. Historique et évolution de la Société	25
5.2. Investissements.....	28
6. APERCU DES ACTIVITES	31
6.1. Principales activités	31
6.2. .GECI International aujourd'hui.....	31
6.3. Les nouveaux objectifs du groupe	31
6.4. Environnement concurrentiel	33
7. ORGANIGRAMME	34
7.1. Présentation de la Société	34
7.2. Filiales de la Société	34
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	38
8.1. Propriétés immobilières et équipements de la Société	38
8.2. Contraintes environnementales.....	38
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	39
9.1. Situation financière	39
9.2. Résultat d'exploitation	40
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	41
10.1. Capitaux propres de l'émetteur	41
10.2. Sources et montants de flux de trésorerie	42
10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement	43
10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	43
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	44
11.1. Recherche et développement.....	44
11.2. Propriété intellectuelle (brevets, marques)	44
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	45
12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice	45
12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur	45
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	46
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	47
14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	47
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	49
15. REMUNERATION ET AVANTAGES.....	50
15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux et dirigeants de la Société	50

15.2.	Sommes provisionnées ou constatées par la Société GECI International aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	52
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	53
16.1.	Echéance du mandat des administrateurs.....	53
16.2.	Contrats de travail et de services liant les administrateurs et la Société	53
16.3.	Comités au sein du Conseil d'Administration	53
16.4.	Gouvernement d'entreprise	53
17.	SALARIES	65
17.1.	Nombre de salariés et répartition par principaux pays.....	65
17.2.	Participations et stocks options des administrateurs et des dirigeants	65
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	65
17.4.	Informations sociales.....	66
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	68
18.1.	Répartition du capital et des droits de vote	68
18.2.	Droits de vote des principaux actionnaires.....	68
18.3.	Contrôle de la Société.....	68
18.4.	Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer, ou d'empêcher un changement de contrôle.....	68
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	69
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	70
20.1.	Informations financières historiques	70
20.2.	Informations financières pro forma.....	144
20.3.	Etats financiers	144
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	144
20.5.	Date des dernières informations financières.....	147
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	147
20.7.	Politique de distribution des dividendes	173
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	173
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	173
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	174
21.1.	Capital social	174
21.2.	Acte constitutif et statuts	176
22.	CONTRATS IMPORTANTS	184
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERÊTS	184
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	184
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	184
26.	INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE.....	184
27.	.ANNEXE : RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE	185

MESSAGE DU PRESIDENT

Chers Actionnaires,

Depuis deux ans, nous avons procédé à une profonde réorganisation de GECI International en rationalisant son fonctionnement afin d'être en phase avec la réalité de l'entreprise aujourd'hui. Les résultats de l'exercice écoulé sont encourageants et nous confortent sur le bien-fondé des actions entreprises, notamment avec :

- la consolidation des activités historiques d'ingénierie autour des filiales en Afrique du Sud et en Inde,
- la réduction drastique des charges opérationnelles et des coûts de fonctionnement,
- un effort de désendettement sur les dettes d'exploitation, durant la période de conciliation. Les dettes financières du Groupe se composent en majeure partie de comptes courants d'actionnaires (15,3 millions d'euros) qui devraient être incorporés aux fonds propres du Groupe par l'intermédiaire d'une augmentation de capital réservée ; de dettes bancaires qui concernent le « Groupe EOLEN » pour de 5,7 millions d'euros ; de crédit vendeur de 1 millions d'euros et d'un « put » sur les titres Altona pour un montant net de 2,7 millions d'euros.

GECI International est désormais prêt pour une nouvelle phase de son histoire, indépendante et autonome, tournée vers un développement ambitieux axé sur la valorisation et la diversification de nos savoir-faire en ingénierie de hautes technologies.

Le renforcement de nos activités historiques est d'ores et déjà en marche. Des chantiers sont ouverts pour améliorer la performance opérationnelle des contrats existants, accroître la prospection commerciale dans nos pays d'implantation et repenser l'offre sur de nouveaux produits et services.

Fort de sa capacité démontrée à développer des concepts et produits innovants au cours de ces trente dernières années, GECI International entend diversifier ses offres sur de nouveaux marchés à forte valeur ajoutée, tels les services intelligents, l'informatique financière ou l'e-learning, en prenant appui sur des partenariats



SERGE BITOUL

commerciaux ou capitalistiques avec des sociétés présentes dans les secteurs visés.

La reprise du « Groupe EOLEN » en août 2015 constitue un accélérateur dans la mise en place de cette stratégie. Avec près de 340 collaborateurs, cette société, qui propose des prestations diversifiées et hautement spécialisées, permet à GECI International de développer sa présence en France et à l'international, d'accéder à des expertises technologiques complémentaires et d'exploiter de nombreuses synergies.

L'acquisition du « Groupe EOLEN » nous donne également une taille critique et démontre rapidement notre habileté à intégrer de nouveaux actifs, de nouvelles équipes et de nouveaux services. Elle renforce enfin notre confiance dans l'avenir et dans la qualité de nos fondamentaux.

La Direction générale de GECI International reste mobilisée afin que le développement du groupe soit maîtrisé. Dans cette perspective, nous préparons la prochaine reconstitution des fonds propres de GECI International, qui devrait passer dans les prochains mois par l'incorporation des comptes courants des actionnaires de référence en capital.

Je remercie nos clients, nos partenaires, nos équipes et nos actionnaires pour leur confiance et leur fidélité.

Serge Bitoul
Le Président

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document de Référence

Monsieur Serge BITBOUL, Président Directeur Général de GECI INTERNATIONAL.

1.2. Attestation des personnes responsables du Document de Référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2015 arrêté le 9 février 2016, présentés dans le présent document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en paragraphe 20.6.V du présent document (page 171) qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés condensés :

- La note 3.2.3. « Principe de continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de remboursement des comptes courants de XLP Holding et Air Invest ; ces derniers ayant donné leur accord pour l'incorporation de ces comptes courants dans les capitaux propres de la société GECI International lors d'augmentations de capital réservées qui devraient être réalisées au plus tard le 31 mars 2016.
- La note 4.11. « Engagements Hors Bilan », qui indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.
- Les notes 3.1. « Activités et faits marquants » et 4. « Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat », qui précisent les modalités de traitement du coût global d'acquisition, ainsi que les impacts sur le bilan et le compte de résultat de l'acquisition, le 6 août 2015, de la société Groupe EOLEN.
- Les notes 4.7. « Autres actifs courants » et 4.8. « Provisions », qui mentionnent les risques relatifs aux crédits d'impôt recherche.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015, présentés dans le présent document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en paragraphe 20.1.1.V du présent document (page 100) qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 2-4 « Base de préparation des états financiers consolidés et Continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires XLP Holding (ex GTH) et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 8 « Provisions », qui fait état des litiges et en particulier indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine ;
- La note 2-29-c. « Risque de liquidité », qui précise que les litiges évoqués à la note 8 (région Lorraine, litiges prud'homaux, litige avec un fournisseur) n'ont pas été pris en compte dans les prévisions de trésorerie et que la société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015, présentés dans le présent document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en paragraphe 20.1.2.IV du présent document (page 116) qui contient l'observation suivante : Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- La note 2-4 « Continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation :
 - reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires XLP Holding (ex. GTH) et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
 - n'incluent aucun décaissement au titre des litiges (région Lorraine, litiges prud'homaux, litige avec un fournisseur), étant précisé que la société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016 ;

- La note 11 « Engagements Hors Bilan », qui explicite la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.


Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2014, présentés dans le document de référence 2014, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 2-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires GTH et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 2-29-c. « Risque de liquidité », qui indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine;
- La note de renvoi (1), après l'état du résultat global (paragraphe 1-1 des états financiers), qui mentionne l'impact de +25 M€ sur le résultat de l'exercice lié aux filiales d'ingénierie cédées à Alten et aux filiales du pôle Aviation ayant fait l'objet de liquidation ;

- La note 2-3 « Evolution du périmètre de consolidation » qui indique que la société Reims Aviation Industries, en l'absence de comptes disponibles sur la période précédant sa mise en redressement judiciaire intervenue le 10 septembre 2014, a été déconsolidée dès le 1er avril 2014. »

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2014, présentés dans le document de référence 2014, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui contient l'observation suivante : Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- La note 2-4 « Continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires GTH et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 11 « Engagements Hors Bilan », qui explicite la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.
- Les notes 14 et 15 qui explicitent respectivement, le résultat financier de 16,9 millions d'euros et le résultat exceptionnel de 17,6 millions d'euros. »



Fait à Paris, le 15 février 2016.

M. Serge BITBOUL
Président Directeur Général

1.3. Responsables de l'information

Serge BITBOUL

Téléphone : 01 44 34 00 20

Président Directeur Général

Email : relation.investisseurs@geci.net

Adresse de correspondance :

48 bis avenue Kléber – 75116 PARIS

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Commissaires aux comptes titulaires	
<p>RSM Paris Représenté par Madame Martine LECONTE 26 rue Cambacérés 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 07 septembre 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015, en remplacement du Cabinet MAZARS qui a mis fin de façon anticipée à son mandat. ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016. 	<p>BEWIZ AUDIT Représenté par Monsieur Laurent BENOUDIZ 20 Rue la Condamine 75017 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2013 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018

Commissaires aux comptes suppléants	
<p>Monsieur Jean Charles Boucher 72 avenue Victor Hugo 75116 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 07 septembre 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015, en remplacement de Monsieur Raymond Petroni qui a mis fin de façon anticipée à son mandat. ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016. 	<p>Société Auxiliaire de Gestion et d'Expertise (S.A.G.E.) 20 Rue la Condamine 75017 Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2013 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018

Les mandats du cabinet Mazars, représenté par Monsieur Gaël Lamant, et de Monsieur Raymond Petroni arrivaient à échéance à l'issue de l'Assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2016. Néanmoins, ils ont mis fin à leurs mandats de manière anticipée à l'issue de l'assemblée générale du 7 septembre 2015, qui a statué sur les comptes clos au 31 mars 2015. Cette démission fait suite à un désaccord sur les dépassements d'honoraires, proposés par Mazars au titres de l'audit des comptes au 31 mars 2014, de l'examen limité des comptes au 30 septembre 2014 et de la revue de document de référence 2014. Lors de cette dernière, le Cabinet RSM Paris, représenté par Madame Martine Leconte, et Monsieur Jean Charles Boucher ont été nommés respectivement Commissaire aux comptes titulaire, et Commissaire aux comptes suppléant. Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2014-2015, ont été audités par le cabinet Mazars et le cabinet Bewiz Audit.



3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. GECI International aujourd'hui

Le groupe GECI International (ci-après le « Groupe » ou la « Société ») est un groupe international de conseil et développement en ingénierie de haute technologie, dédié à l'excellence et à la valorisation de son expertise et savoir-faire pour le développement de projets innovants avec un positionnement d'avant-garde dans l'univers des transports. Depuis plus de 30 ans, le Groupe GECI International est un spécialiste de l'ingénierie des Hautes technologies. Avec une crédibilité mondialement reconnue en matière de conseil et de formation technique, et fort de sa capacité à mobiliser les compétences les plus qualifiées, GECI International accompagne les entreprises dans leur démarche de conception et de développement de nouveaux produits et services intelligents.

Intégration dans le périmètre du « Groupe EOLEN »

En août 2015, le Groupe GECI International a fait l'acquisition du « Groupe EOLEN », société de conseil et d'ingénierie en hautes technologies. Cette opération de croissance externe permet à GECI International de développer ses positions en France et à l'international, tout en accroissant ses expertises sur des marchés à forte valeur ajoutée.

Créé en 2006 et présente en France et au Brésil, le « Groupe EOLEN » compte près de 340 collaborateurs et offre à ses clients des services spécialisés dans plusieurs secteurs d'activité :

- Finance
- Télécoms et Multimédia
- Energie Industrie et Transport
- Intégration
- HPC

La nature et la taille significative de cette opération donnent un nouvel élan au développement de GECI International. Cette acquisition est également porteuse de synergies pour soutenir la stratégie de diversification sur des marchés à forte valeur ajoutée tels l'informatique financière, le e-learning et les services et produits intelligents.

Les équipes de GECI International se mobilisent afin de soutenir le « Groupe EOLEN » dans le développement de ses activités.

Le groupe amorce une nouvelle étape de son développement en 2015

GECI International enregistre au 30 septembre 2015, un chiffre d'affaires consolidé de 3,9 millions d'euros, et 1,2 millions d'euros au 31 mars 2015. Le chiffre d'affaires consolidé intègre les deux mois du « Groupe EOLEN » pour 3,6 millions d'euros. Le « Groupe EOLEN » a été classé par ailleurs dans un nouveau pôle « IT ».

En Afrique du Sud, le chiffre d'affaires (0,4 M€) est essentiellement basé sur des prestations récurrentes de formation dans l'énergie. Des actions commerciales ont été engagées pour reconduire le contrat cadre et diversifier son portefeuille client. En Inde, la JV AeroEuro Engineering India, enregistre des développements encourageants dans le domaine de l'ingénierie. Consolidée par mise en équivalence, cette filiale ne contribue pas au chiffre d'affaires consolidé.

Le résultat opérationnel courant s'élève à -1,3 millions d'euros à fin septembre 2015, contre -0,7 millions d'euros à fin septembre 2014 et -1,7 millions d'euros à fin mars 2015. Le « Groupe EOLEN » contribue à hauteur de -0,3 millions d'euros. Par ailleurs, résultat opérationnel est impacté par l'augmentation ponctuelle des frais généraux lié à l'acquisition du « Groupe EOLEN ».

Résultat net bonifié par des éléments non courants

Le résultat net part du Groupe GECI International au premier semestre 2015-16 se traduit par une perte de 0,7 millions d'euros par rapport à un profit de 1,1 millions d'euros lors de la même période de l'exercice précédent. Le « Groupe EOLEN » contribue à hauteur de -0,2 millions d'euros à ce résultat.

Le résultat du Groupe GECI International bénéficie de l'abandon des intérêts de compte courant accordés par un des actionnaires de référence du Groupe (Air Invest) à hauteur de 0,4 millions d'euros.

Structure financière en phase de redressement

Après prise en compte des résultats du semestre, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent, au 30 septembre 2015 à -17,8 millions d'euros, contre -14,9 millions d'euros au 31 mars 2015. L'endettement financier net du Groupe s'élève à 26,6 millions d'euros et les liquidités à 1,1 millions d'euros.

Les dettes financières comprennent des comptes courants d'actionnaires (15,3 millions d'euros), dont l'incorporation de tout ou partie dans le capital de GECI International sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire prévue en début d'année civile 2016.

Concernant les emprunts bancaires liés au « Groupe EOLEN » (5,8 millions d'euros), une conciliation avec les créanciers bancaires a permis d'acter une franchise de remboursement d'une année, avec un report de maturité sans indemnité ni majoration. Le découvert de 1 million d'euros octroyé par la Caisse d'Epargne est maintenu également jusqu'à fin décembre 2016. Les dettes CCSF (Commission des Chefs des Services Financiers) seront prélevées sur les créances de Crédit Impôts Recherche non encore remboursées (2012 à 2014), à l'initiative du Trésor Public.

Reprise de la cotation et prochaine émission de BSA

GECI International entend reprendre la cotation de son titre sur le marché réglementé d'Euronext Paris dès que toutes les conditions seront réunies :

- information du marché sur le nouveau périmètre du Groupe et sur les opérations envisagées pour la reconstitution des capitaux propres (Augmentation de capital réservée, réduction de capital et émission de BSA gratuits) et
- réalisation des démarches auprès de l'AMF au regard des opérations (Visa de prospectus, octroi d'une dérogation sur l'obligation de procéder à une offre public d'achat suite au franchissement de seuil d'un des actionnaires de référence).

Afin de mieux associer les actionnaires au redéploiement engagé, GECI International soumettra à la prochaine Assemblée Générale le projet d'émettre des bons de souscription d'actions ("BSA") attribués gratuitement aux actionnaires de la Société pour compenser la dilution mécaniquement induite par les augmentations de capital réservées aux détenteurs des comptes courants dans le cadre de la reconstitution des fonds propres.

3.2. Informations Financières

Les comptes au 31 mars 2014 et 31 mars 2015 ont fait l'objet d'un rapport d'audit des commissaires aux comptes. Les informations financières semestrielles au 30 septembre 2014 et au 30 septembre 2015 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité des commissaires aux comptes. Des informations et des commentaires plus détaillés peuvent être consultés au paragraphe 20 de ce Document.

Le « Groupe EOLEN » a été intégré globalement dans les comptes consolidés du Groupe à partir du mois d'août 2015. Les comptes semestriels du Groupe tiennent compte de deux mois d'activité du « Groupe EOLEN ».

En k€	2015/2016 (6 Mois)	2014/2015 (6 Mois)	2014/2015 (12 Mois) Retraité (*)	2013/2014 (12 Mois)
Chiffre d'affaires	3 955	646	1 213	1 206
Charges	(4 963)	(1 320)	(2 772)	(5 083)
Résultat opérationnel courant	(1 008)	(675)	(1 559)	(3 876)
<i>Dont Pôle ingénierie</i>	(59)	29	0	(186)
<i>Dont Pôle IT</i>	(321)	0	0	0
<i>Dont Holding et Intercos</i>	(628)	(704)	(1 559)	(3 690)
Résultat net part du Groupe	(674)	1 146	445	15 184
CAPITAUX PROPRES (Groupe)	(17 825)	(14 123)	(14 902)	(15 219)
Endettement net	26 614	19 041	14 380	18 488
Trésorerie et équivalents	1 139	128	1 574	511

Le Groupe a dégagé un chiffre d'affaires de 3,9 millions d'euros. L'activité en Afrique du Sud, portée par la filiale anglaise constitue la seule contribution de chiffre d'affaires du pôle Ingénierie pour 0,4 millions d'euros.

Le « Groupe EOLEN » a été classé dans un nouveau pôle « IT » et sa contribution en terme de chiffre d'affaires s'élève à 3,6 millions d'euros pour les deux mois d'intégration (août et septembre 2015). Les évolutions de ses activités au cours du semestre ont été les suivantes :

- L'activité « Energie » (16 % du CA « IT ») connaît un ralentissement de ses prestations « Oil and Gas » en raison notamment de la baisse du cours du baril de pétrole qui a conduit des clients, parmi les acteurs majeurs du secteur, à baisser leur recours à la sous-traitance. Néanmoins, quelques signes encourageants sont à noter : reprise d'un projet de traitement d'eau en Arabie Saoudite et reprise des échanges sur les projets d'EPR anglais.
- L'activité « Finance » (29 % du CA « IT ») connaît une embellie avec le renforcement des positions acquises depuis 2008. Les référencements BNP, Société Générale et NATIXIS apportent un volume d'appels d'offre constant et des besoins importants sur cette fin d'année civile 2015. L'offre du « Groupe EOLEN » se répartit en trois catégories : production d'infrastructure systèmes et réseaux (65% du chiffre d'affaires), études et développement (15%) et AMOA et Conseil (20%). L'objectif est de rééquilibrer ces catégories selon une répartition 40-30-30.
- L'activité « Télécom & Multimédia » (32 % du CA « IT ») enregistre une baisse de son chiffre d'affaires. Elle a été marquée par la finalisation des missions de remplacement des équipements Alcatel-Ericsson chez Orange durant le mois de septembre 2015. L'effectif a été en majorité redéployé vers d'autres entités du groupe Orange. Parallèlement, le pôle « Télécom & Multimédia » a poursuivi sa stratégie de montée en gamme en se désengageant progressivement d'activités historiques moins qualifiées et à moindre valeur ajoutée.
- L'activité « Intec » (11 % du CA « IT ») intervient principalement pour le compte de la société Stéria auprès de la société Natixis dans la gestion opérationnelle de maintenance de proximité en informatique. Ce pôle a subi quelques inter-contrats significatifs suite à une restriction de coûts du client. Néanmoins, le dernier trimestre a été marqué par la montée en charge du client principal SOPRA STERIA, notamment dans le domaine des Centres de Services Partagés en Région (redéploiement d'une dizaine de collaborateurs). Dans le prolongement de la stratégie de montée en gamme, l'activité « Intec » continue de renforcer ses positions dans les métiers de l'ingénierie, devant à terme devenir sa cible principale.
- La solution « HPC » (High Performance Computing) a pris son essor depuis l'année dernière. Ce développement s'accompagne de la montée en puissance des missions de conseil et d'expertise pour de nouveaux clients dans les secteurs Défense (CHRISAR, COFFELY INEO), Energie (TOTAL, ANDRA), Aéronautique (DAHER), Ingénierie (EuroCFD) et Finance (Société Générale). Son principal client, le CEA, a prolongé les marchés déjà acquis jusqu'à la fin de l'année (Evolutions du code Mka3D) et notifié trois nouvelles prestations. D'ici fin 2015, l'activité devrait occuper 15 collaborateurs pour un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 M€.
- La situation des activités au Brésil évolue de façon satisfaisante à taux de change constant. Le chiffre d'affaires enregistre une forte croissance (+50%), neutralisée néanmoins par l'effondrement du cours du Real Brésilien (cours fin de mois : en septembre 2014 1 EUR = 3,0089 BRL, et en septembre 2015 1 EUR = 4,3666 BRL, source Banque de France). La croissance du chiffre d'affaires est due au développement de nouveaux projets et à l'enrichissement des offres de la filiale brésilienne (finance, achats, business analyste) auprès de grands noms du secteur (BNP, Cinnober, Siemens).

Informations Sectorielles

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du groupe se répartit sur deux secteurs d'activité, le pôle Ingénierie et le pôle IT, représentés par les activités du « Groupe EOLEN ». Depuis l'intégration de ce dernier, le pôle IT représente l'activité principale du Groupe GECI International.

La direction procède actuellement à l'identification de secteurs opérationnels correspondants à des activités susceptibles de faire percevoir des produits et supporter des charges au Groupe. Les données financières qui sont actuellement disponibles concernant le découpage des secteurs à l'intérieur du pôle IT, ne sont pas suffisantes pour l'identification claire des « secteurs opérationnels » tels que définis par les normes IFRS. La direction a lancé d'ores et déjà des process financiers qui permettent d'organiser les informations financières, notamment la comptabilité et le contrôle de gestion.

Le pôle IT, intègre les activités du seul « Groupe EOLEN ». L'acquisition étant actée en début d'août 2015, seules les données financières de la période d'août à septembre 2015 ont été intégrées dans les comptes consolidés IFRS. Pour mémoire, le « Groupe EOLEN » consolidait ses comptes selon les normes CRC-9902, et sa période fiscale correspondait à l'année civile.

L'activité « Ingénierie » regroupe les coûts liés aux filiales en Angleterre, Afrique du Sud et en Inde. Les coûts de la JV AeroEuro ne sont pas intégrés dans ces comptes car elle a été consolidée par la méthode de la mise en équivalence des titres (IFRS 11).

La Holding continue de supporter des coûts liés aux filiales cédées ou abandonnées, notamment en informatique, ainsi que des dépenses exceptionnelles liées à la stratégie de retournement de la société. La société a bénéficié d'un abandon de créance d'un de ses actionnaires (Air Invest), notamment sur les intérêts de comptes courants (393 K€).

en K€	Avril.15-Septembre.15					Avril.14-Septembre.14				
	Activité Ingénierie	Activité IT	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Holding	Elim Intercos	Total	
Chiffre d'affaires	376	3 572	207	-200	3 955	508	137	0	646	
Coûts directs	-412	-2 679	14	0	-3 078	-468		0	-468	
Marge sur coûts directs	-36	893	220	-200	877	41	137	0	178	
% du chiffre d'affaires	-9,5%	25,0%	N/A		22,2%	8,0%	N/A		27,5%	
Coûts généraux et administratifs	-23	-1 214	-847	200	-1 885	-11	-841	0	-852	
Résultat opérationnel Courant	-59	-321	-627	0	-1 008	29	-704	0	-675	
Autres Produits et Charges Opérationnels	0	48	345	0	393	5	2 155	0	2 160	
Résultat opérationnel Net	-59	-273	-282	0	-615	34	1 451	0	1 486	
Coût de l'endettement financier net	0	-70	-176	0	-245	-12	-316	0	-328	
Autres charges et produits financiers	51	-2	5	0	55	-4	-7	0	-12	
Résultat courant avant impôt	-8	-344	-453	0	-805	18	1 128	0	1 146	
Impôts sur les bénéfices		24		0	24			0	0	
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-8	-320	-453	0	-781	18	1 128	0	1 146	
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées					0				0	
Résultat net	-8	-320	-453	0	-781	18	1 128	0	1 146	
<i>Part du groupe</i>	-8	-213	-453	0	-674	18	1 128	0	1 146	
Intérêts minoritaires	0	-107	0	0	-107	0	0	0	0	

en K€	Avril.14-Mars.15				Avril.13-Mars.14				
	Activité Ingénierie	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total
Chiffre d'affaires	895	318	0	1 213	1 206		546	-546	1 206
Autre Produits courants			0	0				0	0
Coûts directs	-860	81	0	-779	-1 108		-1 128	0	-2 236
Marge sur coûts directs	34	400	0	434	98	0	-582	-546	-1 030
% du chiffre d'affaires	3,8%			35,8%	8,2%				-85,3%
Coûts généraux et administratifs	-35	-1 958	0	-1 993	-285		-2 680	117	-2 847
Résultat opérationnel Courant	0	-1 558	0	-1 559	-186	0	-3 262	-428	-3 876
Autres Produits et Charges Opérationnels	-20	2 630	0	2 609	118		-1 389	0	-1 271
Résultat opérationnel Net	-21	1 071	0	1 051	-68	0	-4 651	-427	-5 147
Coût de l'endettement financier net	-26	-542	0	-568			-712	0	-712
Autres charges et produits financiers	-26	-12	0	-37	8		-28	0	-20
Résultat courant avant impôt	-72	518	0	445	-60	0	-5 391	-427	-5 879
Impôts sur les bénéfices			0	0				0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-72	518	0	445	-60	0	-5 391	-427	-5 879
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0	0	0	0	15 560	9 474	0	0	25 034
Résultat net	-72	518	0	445	15 500	9 474	-5 392	-427	19 154
<i>Part du groupe</i>	-72	518	0	445	15 498	5 506	-5 392	-427	15 184
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	2	3 968	0	0	3 970

Résultat Opérationnel Courant

Le résultat opérationnel courant est de – 1, millions d'euros sur le premier semestre de l'exercice 2015-2016. Il était de – 0,7 millions d'euros lors du premier semestre de l'exercice 2014/2015.

en k€	Avril. 15-Sept. 15 6 mois	Avril. 14-Sept. 14 6 mois	Avril. 14-Mars. 15 12 mois Retraité	Avril. 13-Mars. 14 12 mois
Chiffre d'affaires	3 955	646	1 213	1 206
Coûts directs	-3 078	-468	-779	-2 236
Marge sur coûts directs	877	178	434	-1 030
<i>% du chiffre d'affaires</i>	22%	28%	36%	-85,34%
Coûts généraux et administratifs	-1 885	-852	-1 992	-2 847
Résultat opérationnel Courant	-1 008	-675	-1 558	-3 876
Autres Produits et Charges Opérationnels ⁽¹⁾	393	2 160	2 609	-1 271
Résultat opérationnel Net	-615	1 486	1 051	-5 147
Coût de l'endettement financier net	-245	-328	-568	-712
Autres charges et produits financiers	55	-12	-37	-20
Résultat courant avant impôt	-805	1 146	445	-5 879
Impôts sur les bénéfices	24	0	0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-781	1 146	445	-5 879
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées ⁽²⁾	0	0	0	25 034
Résultat net	-781	1 146	445	19 154
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>	-674	1 146	445	15 184
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-107	0	0	3 970

Résultat Net

Le résultat net part du Groupe du premier semestre de l'exercice 2015/2016 est une perte de 0,8 millions d'euros contre un profit de 1,1 millions d'euros lors de la même période de l'exercice précédent. Ce résultat tient compte de la poursuite des efforts de restructuration sur les sociétés du Groupe, ainsi que le profit exceptionnel obtenu grâce à l'abandon des intérêts de compte courant accordés par un des actionnaires de référence du Groupe (Air Invest) à hauteur de 0,4 millions d'euros.

Situation Financière

Les capitaux propres part du Groupe au 30 septembre 2015 s'élèvent, après prise en compte du résultat de l'exercice, à - 17 millions d'euros, contre - 14,9 millions d'euros au 31 mars 2015. L'endettement net du Groupe s'élève à 26,6 millions d'euros et les liquidités à 1,1 millions d'euros. L'incorporation de tout ou partie des comptes courants d'actionnaires (15,3 millions d'euros) dans le capital de la société GECI International sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire prévue en début de l'année civile 2016.

	en k€	Notes	Avril. 15-Sept. 15 6 mois	Avril 14- Mars. 15 12 mois	Avril 13- Mars. 14 12 mois
ACTIF					
Goodwill	4 . 4		5 193	0	0
Immobilisations incorporelles	4 . 4		4 966	0	0
Immobilisations corporelles	4 . 4		122	8	0
Actifs financiers non courants	4 . 5		465	223	7 762
Total Actifs non-courants			10 746	231	7 762
Clients et autres débiteurs	4 . 6		6 101	229	174
Actif d'impôt exigible	4 . 7		4 639	0	0
Autres actifs courants	4 . 7		6 915	825	4 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 . 9		1 139	1 574	511
Total Actifs courants			18 793	2 628	5 426
Actifs non courants détenus en vue de la vente			0	0	0
Total Actif			29 539	2 859	13 187
PASSIF					
Capital			8 485	8 480	8 480
Primes et réserves			-25 636	-23 828	-38 884
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			-674	445	15 184
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère			-17 825	-14 902	-15 219
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			866	0	0
Total des capitaux propres			-16 959	-14 902	-15 219
Emprunts et dettes financières	4 . 9		25 039	15 934	18 664
Provisions retraites et assimilées	4 . 8		2 446	252	292
Autres passifs non courants	4 . 10		261	0	0
Total Passifs non courants			27 745	16 186	18 956
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	4 . 9		2 714	20	335
Provisions courantes	4 . 8		753	267	342
Fournisseurs et autres créditeurs	4 . 10		3 144	793	6 390
Passif d'impôt exigible			0	0	0
Autres passifs courants	4 . 9		12 141	497	2 384
Total Passifs courants			18 752	1 576	9 450
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente			0	0	0
Total des passifs			46 498	17 762	28 406
Total Passif			29 539	2 859	13 187

4. FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de référence, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La revue des risques récapitulés ci-après intègre également les risques identifiés à date du « Groupe EOLEN », ces éléments peuvent être amenés à évoluer lors des prochaines communications financières.

Des risques ou des incertitudes aujourd'hui, inconnus ou considérés comme non significatifs pourraient également produire un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats. Si l'un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient survenir, les activités, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient s'en trouver affectés de manière défavorable.

4.1. Risques financiers

4.1.1. Risque de taux

Le risque de taux porte uniquement sur l'endettement financier du Groupe, dont la part de variable a progressé suite à l'intégration du « Groupe EOLEN ».

La situation au 30 septembre 2015 est décrite dans le tableau qui suit :

Milliers d'euros au 30 septembre 2015	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux
Comptes-courants actionnaires		15 325		15 325	Fixe à taux divers
Dettes diverses Actionnaires		380		380	Fixe à taux divers
Dettes de crédits-bail	2			2	Fixe à taux divers
Crédit Vendeur	260	740		1 000	taux fixe de 4% pour 0,3 M€, et le reste pas d'intérêt
Option de rachat de titres "Put"		2 750		2 750	Aucun
Dettes bancaires		5 044		5 044	Fixe à taux divers
Mobilisation CIR		800		800	Variable Euribor 3 M + 1,4%
Découverts et autres Intérêts courus sur emprunt	256			256	Variable
Avances reçues du Factor	2 196			2 196	Variable
Total dettes financières	2 714	25 039	-	27 753	

* Monsieur Serge Bitboul est actionnaire en direct et également au travers de la société XLP Holding (anciennement GECI Technologies Holding / GTH) qu'il contrôle. XLP Holding est une SAS au capital social de 38 100 €, dont le siège social est au 48 Bis avenue des Kléber, 75116 Paris.

A titre d'information, les comptes courants d'actionnaires de XLP Holding (anciennement GECI Technologies Holding ou GTH) sont, au 30 septembre 2015, d'un montant de 11,3 millions d'euros. Pour Air Invest, le montant est de 4 millions d'euros. Ces deux actionnaires se sont engagés à incorporer le montant de leur compte courant dans les capitaux propres, grâce une augmentation de capital réservée, qui sera soumise à approbation de la prochaine assemblée générale extraordinaire prévue en début d'année civile 2016 (sous condition d'octroi par l'AMF de dérogation pour ne pas procéder à une OPA résultant d'un franchissement de seuil).

Le taux d'intérêt des comptes courant consentis par XLP Holding et Air invest à la Société est un taux de 2,30% l'an.

Les dettes diverses actionnaires concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (250 K€) et Leasetech (143 K€). Ces dettes ne sont pas remboursables avant l'exercice 2016-2017.

Le taux d'intérêt du crédit vendeur lié à l'acquisition de la société AS+ par le « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,3 millions d'euros, est de 4% par an. Ce dernier va être remboursé à compter d'octobre 2015 jusqu'en novembre 2016.

Le crédit vendeur lié à l'acquisition du « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,7 millions d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

Les dettes financières du « Groupe EOLEN » ont fait l'objet d'une franchise de remboursement pendant un an (jusqu'en septembre 2016), avec un report de maturité sans indemnité ni majoration.

L'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 millions d'euros (capital restant dû 0,9 millions d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est septembre 2019 (soit 36 mensualités).

L'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 millions d'euros (capital restant dû 1,1 millions d'euros) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021 (soit 58 mensualités).

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 millions d'euros (capital restant dû 0,1 millions d'euros) au taux de 4%, est garanti par un nantissement de 408 titres Eolen Finance en second rang. Sa date d'échéance est janvier 2019 (soit 28 mensualités).

L'emprunt Crédit Agricole de 0,2 millions d'euros (capital restant dû moins de 0,1 millions d'euros) au taux de 3,75%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du Groupe Eolen) et est limitée à un montant global de 50 000 euros. Sa date d'échéance est août 2018 (soit 23 mensualités).

Trois emprunts BPI de 3,3 millions d'euros (capital restant dû 2,7 millions d'euros) au taux de 3,68%, 5,19% et 5,23% sont également comptabilisés au 30/09/15. Le nombre restant de mensualités du premier emprunt de 2,7 millions d'euros, est de 57, ce qui reporte l'échéance jusqu'en juin 2021. Le nombre restant de mensualités du deuxième emprunt de 0,4 millions d'euros, est de 12, ce qui reporte l'échéance jusqu'en septembre 2017. Le dernier emprunt de 80K€ poursuit son échéance qui devrait se terminer en novembre 2016.

L'emprunt de Crédit du Nord de 0,8 millions d'euros à EURIBOR 3 mois + 1,4%, devrait être remboursé in fine à la réception du CIR 2012 (estimé en juin 2016). Il est par ailleurs garanti sur des titres Eolen (0,2 millions d'euros), Amundis (0,4 millions d'euros), Alliances Services Plus (1,3 millions d'euros) et Eolen Finance (0,2 millions d'euros).

L'emprunt Société Générale de 0,2 millions d'euros (capital restant dû 0,1 millions d'euros) au taux de 4,35%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du Groupe Eolen) à hauteur de 59 800 €, Sa date d'échéance est novembre 2018 (soit 26 mensualités).

Le « Groupe EOLEN » a mis en place un contrat de « factoring » avec la société GE Factor. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont « Eolen », « Eolen Finance », « Groupe EOLEN », « Amundis » et « Alliance Services Plus ». La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

L'encours, en milliers d'euros, de la dette et des actifs financiers du Groupe au 30 septembre 2015, avant et après prise en compte des opérations hors bilan (cf « 4.1.4 Engagement Hors Bilan ») de la Société, figure dans le tableau ci-dessous :

Milliers d'euros au 30 septembre 2015	Montant
Passifs financiers	27 753
Actifs financiers *	- 1 139
Position nette avant gestion	26 614
Hors bilan	-
Position nette après gestion	26 614

* Disponibilités et assimilés

Sur la base de la position nette après gestion et en tenant compte de l'exposition à des taux variables, une hausse des taux de 1 point se traduirait par une hausse des frais financiers de 50K€ par an.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

4.1.2. Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et AS+ Canada (Canada).
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECI Ltd);
- le Résultat net des filiales étrangères.

4.1.3. Risque de liquidité/trésorerie

	au 30 septembre 2015			31 mars 2015
	Courant	Non Courant	Total	
Avances perçues du Factor	2 196		2 196	
Compte Courant Actionnaire		15 325	15 325	15 541
Crédit Vendeur	260	740	1 000	
Offre de rachat de titres Altona "Put"		2 750	2 750	
Emprunts bancaires		5 044	5 044	
Mobilisation CIR		800	800	
Autres dettes financières		380	380	393
Découverts et autres	256		256	
Dettes de crédit-bail	2		2	20
Dettes financières	2 714	25 039	27 753	15 954
Fournisseurs	3 144		3 144	793
Provisions	753	2 446	3 199	519
Autres dettes	12 141	261	12 402	497
Autres dettes	16 038	2 707	18 745	1 809
Dettes Courantes et Non Courantes	18 752	27 746	46 498	17 763
Disponibilités et assimilés	-1 139		-1 139	-1 574
Endettement net	17 613	27 746	45 359	16 189

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du Groupe à la date du 30 septembre 2015 s'établissent à 27,8 millions d'euros. La charge financière supportée par le Groupe est de 245 K€, dont 175 K€ concernent les intérêts des comptes courants de XLP Holding et Air Invest.

A eux seuls, les comptes courants d'actionnaires représentent 61% des dettes du groupe. Les comptes courants XLP Holding (11,3 millions d'euros) et Air Invest (4 millions d'euros), feront l'objet d'une incorporation dans les capitaux propres, grâce une augmentation de capital réservée, qui sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée extraordinaire prévue en début de l'année civile 2016 (sous condition d'octroi par l'AMF de dérogation pour ne pas procéder à une OPA suite à un franchissement de seuil).

Concernant les emprunts bancaires liés au « Groupe EOLEN », une conciliation avec les créanciers bancaires a permis d'acter une franchise de remboursement d'une année. Le découvert de 1 million d'euros octroyé par la Caisse d'Epargne est maintenu également jusqu'à fin décembre 2016.

Les dettes CCSF (Commission des Chefs des Services Financiers) seront prélevées sur les créances de CIR non encore remboursées (2012 à 2014), à l'initiative du Trésor Public. Les efforts de restructuration menés depuis quelques temps, devront permettre par ailleurs d'économiser des frais de structure, grâce notamment à la mutualisation des frais avec la holding GECI International, ainsi que l'amélioration de la gestion des intercontrats. D'autre part, l'embauche de plusieurs personnes en commercial devrait dynamiser le chiffre d'affaires dès le début de l'année civile 2016. Le chiffre d'affaires généré par l'activité suffit donc pour faire face à l'opérationnel. Un plan de trésorerie a été établi en tenant compte des reprises de remboursement des emprunts et du découvert autorisé. Dans ces conditions, la société recouvre une visibilité de plus de 12 mois à partir du mois de la date de dépôt de ce document de référence, soit à fin février 2017.

Par ailleurs, les litiges évoqués à la page 20 de ce rapport (4.3.2) n'ont pas été pris en compte dans le plan de trésorerie sur un horizon de 12 mois, en raison principalement de leur issue aléatoire. C'est ainsi qu'un des principaux litiges prud'homaux (demande de plus de 0,9 millions d'euros) a connu une issue favorable lors du délibéré du 24 juin 2015 déboutant intégralement le plaignant de ses demandes; lequel a fait appel de la décision. En conséquence, le Groupe maintient sa position de considérer que les décaissements éventuels et peu probables sur les 12 prochains mois afférents aux litiges ne sont pas de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'à fin février 2017.

4.1.4. Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International (y compris les nouvelles filiales du « Groupe EOLEN ») :

	En k€					Mars 15
	Total	N+1	N+2	N+3	Septembre.15 N+4 et au-delà	
Garantie à première demande Locaux Kléber (a)	172				172	172
Avance remboursable Région Lorraine (b)	17 200	17 200				17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune (c) (d) (e)	871	871				871
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (f)	300	300				300
Garantie sur emprunts bancaires (g)	2 950	800			2 150	-
Engagements hors bilan	21 493	19 171	0	0	2 322	18 543
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF	15 500					500
Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande	15 500					500

- a) La société GECI International a constitué une garantie à première demande de 172 380 euros, en faveur du bailleur de son nouveau siège social au 48 bis Avenue Kléber 75116 PARIS.
- b) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe.
- c) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 millions d'euros accordé par la société XLP Holding (ex-GTH) en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 millions d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2015.

- d) La société GECI International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 0,3 millions d'euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 millions d'euros.
- e) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.
- f) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€ qui court jusqu'à fin mars 2016.
- g) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 millions d'euros (capital restant dû 2,017 millions d'euros) sont garantis par un nantissement des titres Amundis.

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 millions d'euros (capital restant dû 0,132 millions d'euros) est garanti par un nantissement des 408 titres Eolen en second rang.

Les emprunts de Crédit du Nord de 0,8 millions d'euros sont garantis sur le versement du CIR 2012 (estimé en mai 2016), et sur des titres Eolen (238 K€), Amundis (422 K€), Alliances Services Plus (1,3 M€) et Eolen Finance (150 K€).

4.1.5. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage.

Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non-recouvrabilité en fonction du retard constaté et en fonction du profil du client.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

4.1.6. Risque de non reconstitution des fonds propres

Il a été constaté que les fonds propres sont inférieurs à la moitié du capital social, la société a dû convoquer, en vertu de l'article L 225-248 du code commerce une assemblée générale extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des capitaux propres. A cet égard, l'assemblée générale du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée. Le Groupe a engagé les

diverses opérations qui devront permettre la reconstitution de ses capitaux propres avant la fin de l'exercice 2015-2016. Parmi ces opérations, il est à noter que les bénéficiaires des comptes courants et le conseil d'administration s'étaient déjà favorablement prononcés pour ce projet de reconstitution des fonds propres par l'incorporation desdits comptes courants. Ce risque est donc minime.

4.1.7. Risque sur actions et autres instruments financiers

La Société n'a réalisé aucun investissement en actions ou en d'autres investissements financiers.

Elle n'est donc pas exposée à ce risque.

4.2. Risques liés à l'activité de la Société

4.2.1. Risques liés au marché et à la concurrence – Pôle Ingénierie

Le marché dans lequel évolue le Pôle Ingénierie est très concurrentiel, notamment dans les principaux pays où le Groupe est présent (Angleterre, Inde, Afrique du Sud).

Ce marché se concentre de plus en plus, avec de moins en moins d'acteurs, et le référencement devient une étape obligée pour collaborer avec les grands groupes industriels.

Cette concurrence entre les acteurs pourrait entraîner une baisse des prix et des marges des prestations de la Société et par conséquent de ses bénéfices.

Pour faire face à cette concurrence, GECI International se spécialise sur des niches où ses compétences sont reconnues (notamment les métiers de la structure et l'intégration de systèmes), élargit sa gamme de services à forte valeur ajoutée,

et améliore sa compétitivité en travaillant sur des alliances commerciales et/ou capitalistiques.

Le pôle IT est porté par la marque « EOLEN ». Le Groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de clients récurrents qui sont des acteurs majeurs des marchés ciblés par le Groupe. Le savoir-faire du Groupe est reconnu sur ces différentes niches. L'expérience et la présence auprès de ces prescripteurs sont des atouts indéniables pour le Groupe. Néanmoins, le Groupe déploie tout son effort d'une part, sur ses programmes R&D (avec la solution HPC) et d'autre part, sur la recherche de partenariats technologiques grâce à une veille permanente. Le risque est donc sur une baisse cyclique du chiffre d'affaire quand une technologie arrive à maturité, mais elle peut être limitée par l'arrivée de nouvelles technologies. Les ESN (Entreprises des Services du

Numérique) concurrentes sont soumises au même problème, mais la différence se fait sur l'adaptabilité et la réactivité.

4.2.2. Risques associés au développement international

GECI International intervient sur la scène internationale depuis plus de 25 ans. Le Groupe a développé un grand savoir-faire, en particulier dans sa capacité à conduire et réaliser des projets mobilisant en cas de besoin ses différents bureaux en parallèle. Le développement de l'international est une option importante dans le redéploiement stratégique du groupe, notamment concernant l'Inde et l'Afrique du Sud. Depuis l'acquisition du « Groupe EOLEN », le groupe a étoffé son implantation grâce à la filiale établie au Brésil (AS+ Do Brasil), dont l'activité est bien implantée depuis 7 ans. Pour mémoire, la contribution de la filiale au Brésil en terme de chiffre d'affaires, dans les comptes consolidés au 30 septembre 2015, est de 431K€ soit 12,07% du CA consolidé de Groupe EOLEN et 10,9% du CA consolidé du Groupe GECI (pour mémoire, les CA consolidés s'établissent respectivement à 3 572 K€ et 3 955 K€ au 30 septembre 2015).

Le Groupe pourrait se trouver confronté à des risques inhérents à tout développement international, comme les modifications imprévisibles, par les autorités de contrôle, des restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, la difficulté à gérer des opérations à l'étranger, les différences de standards technologiques entre les pays, les lois et les pratiques en matière sociale de certains pays, les délais dans les conditions de paiement, les problèmes d'encaissement, les instabilités politiques, les réductions saisonnières d'activité et l'imposition d'éventuels impôts et taxes non prévus. Ces facteurs de risque pourraient avoir un effet négatif sur les opérations internationales du Groupe et donc sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière. Aujourd'hui, le Brésil est dans une situation économique délicate, mais l'ancrage de l'activité brésilienne du Groupe au sein de ses donneurs d'ordre, amoindrit le risque.

4.2.3. Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients

La stratégie du Groupe est aujourd'hui axée sur un accroissement de sa clientèle, sur une extension des activités dans des secteurs connexes, et enfin sur la valorisation de son savoir-faire et de sa connaissance des marchés internationaux au travers d'une offre de concepts et de projets en partenariat industriel.

Groupe fait valoir son savoir-faire et ses relations privilégiées auprès des prescripteurs majeurs, pour entretenir une identité forte de la marque « EOLEN ». Cela lui permet d'intégrer de nouveaux clients et de développer de nouveaux référencements tout en renforçant ses positions auprès de ses clients historiques. Le risque est donc assez restreint.

Cette stratégie de développement devrait donner au Groupe une diversification beaucoup plus importante. Par ailleurs, le

4.2.4. Risques liés aux fournisseurs ou aux technologies utilisées

Pour la branche Ingénierie, les technologies externes utilisées par le Groupe sont principalement des logiciels de conception, maillage et calcul de structures. Concernant la branche IT portée par les filiales du « Groupe EOLEN », les logiciels utilisés sont des logiciels de programmation et de conception. Le Groupe est attentif aux évolutions technologiques et fait une veille stratégique sur des start-up qui pourraient jouer un rôle dans ces domaines. Le Groupe s'appuie sur des logiciels standards du marché faisant référence dans ses secteurs d'intervention et correspondant aux besoins exprimés par ses clients. Le Groupe à ce jour, n'est pas exposé à un risque immédiat ou à moyen terme.

4.2.5. Risques de bonne fin sur les opérations au forfait

Ces risques concernent, dans le conseil et le service en haute technologie, les contrats au forfait. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'une prestation correspondant au cahier des charges initial émis par le client, et ce dans des délais et pour une somme forfaitaire négociée lors de la signature du contrat.

initial, soit de travaux complémentaires hors forfait facturables séparément.

La gestion des risques sur contrat repose sur un management de programmes qui intègre des prévisions régulières, une planification des ressources hebdomadaires et une distinction précise des réalisations qui relèvent soit du cahier des charges

Des clients historiques peuvent exiger la mise en place de tels contrats. Si tel est le cas, le Groupe s'assure que le forfait recouvre les dépenses qui devraient être engagées, que le projet est faisable dans les temps impartis en tenant compte d'aléas éventuels. La renégociation des contrats en Afrique du Sud est dans ce cas précis. Par ailleurs, le pôle IT, porté par le « Groupe EOLEN » est moins exposé à ce risque, seule la solution HPC est proposée en contrat au forfait, les autres

activités font surtout de l'Assistance Technique (contrats en Régie). On peut donc conclure que le Groupe est moins exposé sur ce risque.

4.2.6. Risque de prix

Le risque de prix est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des matières premières et autres actifs.

De par son activité, le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque malgré l'élargissement de ses activités.

4.2.7. Risques en cas de croissance externe

La Société a réalisé plusieurs opérations de croissance externe significatives ces dernières années.

Ces expériences passées démontrent qu'il n'est pas exclu que le Groupe puisse connaître dans le futur, des difficultés d'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces risques sont notamment liés aux coûts cachés : litiges non identifiés, engagement hors bilan divers, fuites de cerveaux. Ces risques peuvent être liés également à des efforts importants de financement si la société intégrée est en difficulté financière. Néanmoins, ces risques sont souvent identifiés au cas par cas selon la situation financière de la société intégrée. Le Groupe se fait souvent accompagner dans l'analyse des données opérationnelles, juridiques et financières, pour limiter les imprévus.

Les risques liés à l'acquisition du « Groupe EOLEN », portent principalement sur la baisse du chiffre d'affaires, les litiges minorés (prud'hommes, contrôles fiscaux), la trésorerie. Ces risques ont pu être gérés, notamment grâce au renforcement de l'équipe commerciale, l'assistance par des conseils sur les différents litiges, et l'obtention d'une franchise de remboursement des emprunts d'une année permettant la réorganisation de la trésorerie pour qu'elle retrouve sa situation normale.

Le Groupe poursuit sa stratégie de partenariats ou alliances capitalistiques afin de trouver des synergies à ses nouvelles activités et/ou consolider ses positions sur des marchés ciblés.

4.3. Risques juridiques

4.3.1. Propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur. Les éléments majeurs de propriété intellectuelle sont décrits au paragraphe 12.2.

4.3.2. Faits exceptionnels et litiges

Litige Région Lorraine

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 M€ du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région

Lorraine, décidant du paiement de 4 M€ à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond permettant de déterminer si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuit.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

L'avancement de la procédure à date est la fixation de la juridiction compétente (Tribunal administratif ou Tribunal de commerce) pour qu'une décision soit prise sur ce litige. Une fois les voies de recours épuisées sur cette première décision, les parties échangeront de nouvelles conclusions sur le fond du litige auprès de la juridiction compétente et le cas échéant pourront avoir recours aux voies d'appels suite à cette première décision.

Autres litiges :

Dans le cadre du litige avec un fournisseur, concernant la société GECI International, dont la réclamation porte sur 0,7 millions d'euros, le risque maximal estimé et provisionné par la société s'élève à 0,2 millions d'euros, aucun élément nouveau n'étant intervenu, la position de la société sur ce litige reste inchangée.

Par ailleurs, les provisions sur les litiges prud'homaux d'un montant de 0,3 millions d'euros, concernent deux dossiers dont les demandes s'élèvent à 0,9 millions d'euros. Pour le premier dossier, le conseil des prud'hommes a rendu son délibéré le 27 mai 2015, constatant un partage des voix. Aucune date n'a été fixée pour la prochaine audience. Dans le deuxième dossier, le conseil des prud'hommes a débouté le plaignant de toutes ses demandes le 24 juin 2015, lequel a choisi de faire appel de cette décision en septembre 2015.

Concernant le « Groupe EOLEN », une dizaine de litiges prud'homaux d'un montant global de 0,3 millions d'euros ont été constatés dans les comptes pour une demande totale de 0,5 millions d'euros. Un litige sur l'Earn-out sur Amundis a été également provisionné pour 0,1 millions d'euros (montant de la demande 0,1 millions d'euros). Un contrôle URSSAF sur la société Eolen et la société Eolen Finance, portant sur les exercices de 2009 à 2011, pour un montant global de 0,3 millions d'euros a été également provisionné.

Par ailleurs, il existe une notification de redressement à la suite du contrôle fiscal portant sur les CIR 2009 à 2012 d'Eolen

Finance pour 1,4 millions d'euros, intégralement provisionné, et qui a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif. Enfin, un contrôle fiscal sur la filiale Alliance Services Plus a débuté durant le mois de juillet 2015, celui-ci est toujours en cours et porte notamment sur les CIR des exercices 2011 à 2014, et ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes arrêtés au 30 septembre 2015. Compte tenu de la date d'acquisition du « Groupe EOLEN », il n'a pas été possible de réaliser une valorisation acceptable du Crédit Impôt Recherche et n'a donc pas été intégré de produit au titre de 2015 dans les comptes consolidés semestriels. Celui-ci fera l'objet d'une estimation au plus juste lors de la clôture annuelle, en mars 2016. Aucune avancée n'a eu lieu sur ces litiges depuis le 30/09/2015.

Litiges en M€			Notification (Risque maximal)	Provisions	Risque Potentiel complémentaire
URSSAF	2009-2011	Eolen	0,24	0,22	0,00
URSSAF	2010	Eolen Finance	0,09	0,06	0,00
CIR	2009-2012	Eolen Finance	1,38	1,38	0,00
CIR	2011-2014	AS +	CIR 2011 pour 1,5 M€ notifié pour 15K€. Les autres CIR sont en cours de contrôle pour une valeur de 2,7 M€	0,00	0,00
CIR	2012 - 2014	Autres Filiales n'ayant pas fait l'objet de contrôle		0,04	CIR 2013 et 2014 partiellement encaissés pour 0,8 M€ ; CIR 2012 non encaissés

4.4. Risques liés à l'organisation de la Société

4.4.1. Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés

Si le Groupe venait à perdre certains de ses salariés, son activité pourrait en être négativement affectée. Toutefois, ce risque a été largement atténué par l'organisation de la Société et sa structure de management qui avaient été considérablement renforcée au cours des précédents exercices, ainsi que par l'importance des effectifs, réduisant fortement la dépendance à un petit nombre de salariés clés.

Le Groupe a su s'entourer au fil des années de collaborateurs et de dirigeants, dont la compétence managériale et technique est reconnue par les clients de premier plan. Elle a ainsi développé un réseau étendu dans son secteur d'activité, qui lui permet de réagir rapidement en cas de départ d'hommes clés.

Une analyse approfondie est apportée lors des rapprochements capitalistiques. L'identification des personnes clés est primordiale, et l'analyse du contrôle interne permet d'accélérer cette identification et de dégager ainsi des risques éventuels et d'apporter des solutions.

Certains postes ont dû être externalisés pour des soucis de coûts. Cette stratégie n'a pas altéré la qualité de ses services. Le Groupe prévoit un renforcement de son effectif pour son projet de développement tout en poursuivant sa politique d'optimisation de coûts.

4.4.2. Risques lié à l'environnement

Les activités d'ingénierie du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration

à distance et à limiter les déplacements. L'environnement fait partie des sujets sur lesquels le groupe entend axer ses efforts de développement futur.

4.5. Assurances

La principale couverture d'assurance regroupe la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile exploitation de GECI International et de ses filiales à plus de 50%. Le plafond d'indemnisation est d'un maximum de 6,1 M€ par sinistre en responsabilité civile exploitation et 2 M€ par sinistre en responsabilité civile professionnelle. L'assureur est Axa Corporate Solutions.

GECI International a également souscrit une assurance responsabilité civile pour ses mandataires sociaux et ceux de ses filiales, pour un plafond d'indemnisation de 1 M€ par sinistre. L'assureur est Chubb.

En outre, les sociétés du Groupe ont souscrit plusieurs multirisques bureaux et des assurances perte pécuniaire.

Le Groupe Eolen a souscrit également une assurance de Responsabilité Civile dont le plafond maximal est de 7,5 M€. L'assureur est AXA Corporate IARD.

Au 30 septembre 2015, le montant total des primes d'assurance versées est de 26 K€, et lors du dernier exercice clos au 31 mars 2015 le montant s'élevait à environ 35 K€.



5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5.1. Historique et évolution de la Société

5.1.1. Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est GECI International.

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 326 300 969.
Le code NAF est 8299Z.

5.1.3. Date de constitution, durée et exercice social

La Société a été créée le 18 février 1984 sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 21 février 1984. La durée de la Société est fixée jusqu'au 20 février 2082, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée. L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante (article 18 des statuts de la Société).

5.1.4. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social de la Société est situé 48 bis, avenue Kléber – 75116 PARIS. Téléphone + (33) 1 44 34 00 20
La Société est une société anonyme de droit français soumise aux dispositions du Livre II du Code de Commerce et des articles R. 210-1 à R. 247-4 du Code de Commerce.

5.1.5. Evènements marquants dans le développement de la Société – Rappel historique

- 1980 :** Serge Bitboul, alors âgé de 28 ans, crée sa première société GECI. L'activité est alors centrée sur un domaine nouveau, la simulation numérique et l'analyse de structures. Les premiers clients sont des partenaires du consortium Airbus. GECI est en particulier distributeur exclusif en France du logiciel MSC/NASTRAN pour des applications en aéronautique, espace et transport.
- 1984 :** GECI élargit ses services à des études clé en main, ce qui lui ouvre la voie à la maîtrise d'œuvre de projets.
Création de GECI International, avec l'ouverture de bureaux internationaux, d'abord en Europe, et la création d'un réseau de partenaires d'affaires. GECI International devient progressivement un leader multinational dans l'analyse des structures et la simulation numérique au service de l'industrie des transports, en étant présent en Europe, Afrique et Asie et en effectuant aussi des missions en Amérique du Nord.
- 1992 :** Sur les années 1992 à 2001, GECI International élargit son offre à des missions d'audit et d'expertise et intervient sur des projets de grande envergure comme l'hélicoptère Rooivalk en Afrique du Sud, l'avion de transport régional turbopropulsé N250 en Indonésie et l'avion FD 728 de Fairchild Dornier en Allemagne.

- 2001 :** Introduction sur le Second Marché de la Bourse de Paris (aujourd'hui NYSE Euronext Paris), pour augmenter sa notoriété, pour continuer à attirer, pour former et conserver les meilleurs collaborateurs et enfin pour se donner les moyens d'une croissance soutenue.
- 2002 :** Après la cessation de paiement en avril 2002 de Fairchild Dornier, devenu son principal client, GECI se recentre sur ses bureaux principaux, entame l'élargissement de son portefeuille clients et se redéploie en Europe.
- 2003 :** Acquisition auprès de l'administrateur judiciaire de Fairchild Dornier de la société DoPS, dont l'activité centrée autour de l'ingénierie de production vient compléter l'offre d'ingénierie de développement du Groupe. Cette acquisition permet en outre de conforter la présence du Groupe en Allemagne.
- 2005 :** Obtention des certifications qualités ISO 9001 et EN 9100.
- Acquisition en janvier 2005 de la société française AGIR, certifiée ISO 9001, spécialiste de l'ingénierie navale, notamment les études de coque, les études d'intégration et le calcul des structures.
- GECI International entame une pré-étude de développement du futur avion Skylander, dont le positionnement se trouve conforté par une étude de marché très favorable du cabinet américain BACK AVIATION. Le Groupe mène des discussions avec les autorités portugaises pour une possible implantations dans ce pays du site de R&D et de production du Skylander.
- 2006 :** Obtention du label Oséo « Entreprise Innovante », en novembre 2006, ce qui d'une part est une reconnaissance du caractère innovant du Groupe et d'autre part rend la Société éligible aux investissements des fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI).
- 2007 :** Levée réussie d'environ 23 M€ en fonds propres, au travers de deux augmentations de capital successives, une opération publique avec maintien du droit préférentiel de souscription en juillet 2007 et un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés en août 2007. Cette levée a permis notamment de financer la poursuite du développement du Skylander.
- 2008 :** Annonce en septembre 2008 du choix du site français de Chambley-Bussières (54), avec l'appui de l'Etat Français et de la Région Lorraine.
- Finalisation en octobre 2008 de la prise de contrôle majoritaire (59% du capital) de la société Reims Aviation Industries (RAI). RAI, cotée sur le marché Alternext Paris, est producteur de l'avion bi-turbopropulseur F-406, qui permettra des synergies industrielles avec le Skylander, tout en présentant une offre produit complémentaire à celle du Skylander, le F-406 étant plus petit et particulièrement adapté à un usage « missions » (surveillance maritime et terrestre).
- 2009 :** Le Salon aéronautique du Bourget en juin 2009 a confirmé l'intérêt des opérateurs pour le programme Skylander. La Société a annoncé la signature d'un protocole d'accord portant sur la livraison de 4 avions Skylander.
- Accélération sur toute l'année 2009 du développement de l'activité Aviation de GECI International, avec le renforcement des équipes passées depuis octobre 2008 de 35 à 70 personnes chez Reims Aviation Industries et de 40 à 120 personnes chez Sky Aircraft, développeur du programme Skylander.
- Réalisation d'une augmentation de capital réservée à deux investisseurs qualifiés pour un montant total d'environ 7,3 millions d'euros.
- 2010 :** Réorganisation du Pôle Aviation : En février 2010, GECI International apporte la branche complète d'activité Skylander à Reims Aviation Industries, par la réalisation d'un apport partiel d'actifs évalué à

143 millions d'euros. Cet apport a été rémunéré par l'émission d'actions nouvelles, ce qui a eu pour effet d'augmenter le pourcentage du capital de Reims Aviation Industries détenu par GECI International.

Reims Aviation Industries change de dénomination sociale et devient GECI Aviation.

En mars 2010, GECI Aviation apporte la branche complète d'activité F-406 à une nouvelle filiale détenue à 100%, qui prend le nom de Reims Aviation Industries.

A l'issue de ces opérations, GECI Aviation regroupe désormais l'ensemble des activités de construction d'avions du Groupe GECI International, avec les deux programmes Skylander et F-406.

En juillet 2010, réalisation d'une augmentation de capital de GECI Aviation par offre au public d'environ 19 millions d'euros, qui a permis outre le renforcement des fonds propres, l'accélération du développement de l'activité de construction d'avions avec notamment la fabrication des deux prototypes et des deux cellules d'essai du Skylander et le renforcement de la chaîne de production du F-406.

2011 : Le soutien financier et opérationnel de l'Etat et la Région Lorraine au programme Skylander s'est manifesté par le versement à Sky Aircraft d'avances remboursables pour un montant de 11,2 M€. Le salon du Bourget a confirmé le succès commercial de l'avion Skylander, qui répond aux attentes de nombreux opérateurs dans le monde entier. Deux commandes ont été signées à cette occasion, portant sur 14 avions Skylander, dont 4 options.

2012 : La Région Lorraine, l'Etat, GECI International et des investisseurs privés se sont rapprochés et signent un protocole cadre pour le financement du programme Skylander estimé à 120 M€.

2013 - 2014 : Les financements protocolés n'ayant pas été versés, le groupe est contraint d'opérer une restructuration en profondeur :

1. Une partie du Pôle Ingénierie est reprise par le groupe Alten, aux termes d'un protocole d'accord pour un prix de 7,4M€ portant sur les sociétés GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI Engineering Services (Roumanie), GECI Ingenieria (Espagne), GECI GmbH (Allemagne), et DOPS (Allemagne).

Les actes de la cession sont homologués par les Tribunaux de Commerce de Paris et de Nanterre le 3 mars 2014.

Concomitamment à la cession, un accord liquidatif a été conclu avec le Conseil Régional de la Lorraine afin de circonscrire le litige né entre les parties quant au caractère remboursable des aides/subventions versées.

Suite à cette cession, GECI International conserve une activité d'ingénierie à travers ses filiales au Royaume Uni, en Inde, et en Afrique du Sud.

2. La totalité de la branche aviation du groupe, constituée d'une holding GECI Aviation, détenant GECI Aviation Industries, Reims Aviation Industries (constructeur de l'avion F-406) et Sky Aircraft (porteur du projet Skylander) est abandonnée faute de ressources financières complémentaires nécessaires à la poursuite des activités :

- La société Sky Aircraft : Le groupe a consacré près de 100M€ pour financer le lancement du projet Skylander, le recrutement des équipes et leur installation, les études, les prototypes, les calculs les équipements informatiques Il était nécessaire que 180M€ additionnels soient réunis pour mener le projet jusqu'à la sortie du premier avion. Faute d'avoir réuni cette seconde tranche du financement du projet Skylander, la société Sky Aircraft a été placée en Redressement Judiciaire en octobre 2012 puis liquidée en avril 2013.

- La société GECI Aviation Industries, qui n'avait pas d'autre objet ni activité que de porter les titres de la société Sky Aircraft, suite à la liquidation judiciaire de cette dernière, a été liquidée en août 2013.

- La société Reims Aviation Industries, ne pouvant plus faire appel au groupe pour l'aider à supporter ses charges le temps que le F 406 en cours de fabrication sorte de ses ateliers, a été placée en redressement judiciaire le 10 septembre 2013.

Le 25 mars 2014, le Tribunal de Commerce de Reims a validé la cession totale de l'activité Reims Aviation Industries à l'entreprise rémoise ASI Innovation, dont l'offre a été jugée la plus prometteuse en termes de perspectives et décidé de liquider la société Reims Aviation Industries en liquidation ASI Innovation ne reprenant que 31 des 61 salariés, dispose d'un partenariat commercial avec Continental Motors Inc, filiale du chinois AVIC, qui prévoit que la production du F-406 soit pour partie délocalisée aux Etats-Unis.



- enfin, la holding du Pôle Aviation, GECI Aviation a été placée en redressement judiciaire dès le 26 février 2014 et liquidée par jugement du 17 avril 2014.

3. Nouvelles Activités : Fort de sa situation in bonis et de sa trésorerie disponible, le Groupe entend redéployer ses activités autour de 2 axes :
 - le développement des activités des filiales existantes par l'enrichissement de l'offre de services et une accentuation des efforts commerciaux pour diversifier les portefeuilles clients. A cet égard, un important travail de prospection réalisé depuis le début de l'exercice s'est concrétisé par la réponse du Groupe à plusieurs appels d'offres significatifs. A la date du dépôt du présent document, le groupe n'a pas encore eu de retours de ces appels d'offres (décisions rendues en décembre).
 - le lancement de nouvelles activités : la sécurité des systèmes informatiques, l'informatique dédiée aux matières financières et la formation à distance, le développement du système intelligent. A ce titre, les discussions entamées avec plusieurs sociétés informatiques et un panel de clients potentiels inciteraient le Groupe à nouer des accords de partenariat commerciaux et/ou capitalistiques avec des sociétés déjà opérantes sur ces marchés, en ce que cela accélérerait le redéploiement du Groupe tout en limitant les risques inhérents à la courbe d'expérience des nouvelles activités.

2015 - 2016 : Le Groupe GECI International annonce l'acquisition du « Groupe EOLEN » (Août 2015), société de conseil et d'ingénierie en hautes technologies. Cette opération de croissance externe permet à GECI International de développer ses positions en France et à l'international, tout en accroissant ses expertises sur des marchés à forte valeur ajoutée.
 Créé en 2006, le « Groupe EOLEN » est une société française de conseil et d'ingénierie en hautes technologies, proposant des prestations diversifiées et hautement spécialisées dans quatre métiers principaux : (i) infrastructures, (ii) conception et développement applicatif, (iii) informatique industrielle et (iv) maîtrise d'ouvrage.
 Le « Groupe EOLEN » est composé de 11 sociétés dont 9 en France, 1 au Brésil et 1 au Canada. Il compte près de 340 collaborateurs et dispose d'un solide portefeuille clients, majoritairement "grands comptes". 32 % du chiffre d'affaires est réalisé dans le secteur des télécoms/multimédias, 29 % dans les services financiers, l'énergie et le transport représentent 16% et l'Intec 11%.

5.2. Investissements

5.2.1. Investissements réalisés par le Groupe au cours des 3 derniers exercices

Les investissements ayant donné lieu à l'augmentation du poste « immobilisations » dans le bilan consolidé de GECI International ont représenté les montants suivants pendant chacun des trois exercices écoulés (en excluant les immobilisations financières) :

Variation Immobilisations Brutes	Mars 2013	Mars 2014		Mars 2015		Septembre 2015			TOTAL
	1 an	1 an		1 an		Entrée de Péri-mètre de EOLEN	1 an		
	Valeurs brutes	Entrée (+)	Sortie (-)	Entrée (+)	Sortie (-)		Entrée (+)	Sortie (-)	
Ecart d'Acquisition							5 193		5 193
Corporelles (Installations et équipements techniques et de bureaux, informatiques)	9 128		-5708	11	-211	472	13		3 704
Incorporelles (Logiciels)	5 424		-2205		-10	5 070			8 279
Frais de développement activés	2 457		-2457						0
Fond de commerce / Frais d'établissements	0								0
Total	17 009	0	-10 370	11	-221	5 542	5 205	0	17 176

La variation importante négative constatée notamment en Mars 2014, concerne notamment la sortie du périmètre des filiales du pôle « Ingénierie » cédées au groupe Alten et des filiales du pôle « Aviation » abandonnées. L'entrée de périmètre du « Groupe EOLEN » a été constatée et arrêtée à partir du mois d'août 2015.

5.2.2. Investissements en cours et futurs

Des projets de rapprochement avec des sociétés pour un partenariat commercial et/ou capitalistique sont à l'étude, pour répondre à la politique de redéploiement stratégique du groupe. Les investissements porteront, le cas échéant, sur le financement de moyens (techniques et humains), sur l'acquisition de technologies nouvelles ou de titres sociaux.

Dans cette optique, la Société a procédé à l'acquisition des titres du « Groupe EOLEN » en août 2015. La société « Groupe EOLEN » est une société « tête de groupe » composé de 11 sociétés dont 9 sont situées en France, une au Brésil et la dernière au Canada.

Un protocole d'accord a été signé avec des conditions suspensives levées vers la fin juillet 2015. La réalisation de l'opération s'est déroulée durant le mois d'août 2015. Le prix d'acquisition a été fixé par les parties à 1,1 millions d'euros. Concomitamment, le cessionnaire s'est engagé à abandonner une créance de la société « Groupe EOLEN » sur la société Anthéa pour un montant de 727K€. Les normes IFRS 3 Révisée incluent cet abandon dans le coût d'acquisition.

Cette acquisition est financée par paiement de 150 K€ à la signature, 250 K€ par attribution d'une participation à hauteur de 20% dans la holding de reprise, filiale de GECI International, lesquels 20% sont assortis d'un engagement de rachat par le cessionnaire à hauteur de 3 millions d'euros et d'un crédit vendeur de 700 K€, prévu d'être liquidé avant mars 2017.

Les éléments ayant fondé la valorisation, dont l'attribution des 20% au Cédant, apparaissent aujourd'hui comme incertains, dans la mesure où la valorisation initiale apparaît discutable et discutée, à la lumière de nouveaux éléments. Néanmoins, l'application de la norme IFR3 Révisée, indique que tous les paiements relatifs à l'acquisition d'entreprises doivent être enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition, y compris les paiements éventuels. Dans ce sens, l'engagement de paiement des 20% à hauteur de 3 millions est considéré comme faisant partie du coût global d'acquisition. Cet engagement est assimilé à un « put ». Les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, rappellent les règles de comptabilisation des « puts » sur intérêts minoritaires, notamment la constatation d'un passif financier, le reclassement des intérêts minoritaires correspondant à la part des actions rachetées et avec un impact sur les capitaux propres part groupe.

Cette acquisition est une première étape importante dans la mise en œuvre du plan stratégique de GECI International. La nature et la taille significative de cette opération donnent un nouvel élan à son redéploiement. Cette opération, créatrice de valeur, permet de développer significativement les activités de GECI International en France et au Brésil notamment.

Les compétences du Groupe EOLEN permettent également d'envisager des avancées pour diversifier les offres, dans les services intelligents, l'informatique financière ou l'e-learning.

Intégration du Groupe EOLEN

Créé en 2006, le « Groupe EOLEN » est une société française de conseil et d'ingénierie en hautes technologies, proposant des prestations diversifiées. Présente en France et au Brésil, cette société compte près de 340 collaborateurs et offre à ses clients des services spécialisés dans plusieurs secteurs d'activité :

1. Pôle Télécoms et Multimédia

Recherche et Développement des systèmes communicants ; architecture, ingénierie et déploiement des réseaux télécoms ; systèmes d'Information métiers opérateurs, développement de services à valeur ajoutée (set-top box, convergence et gestion des contenus multiplateformes...).

2. Pôle Finance

Gestion des infrastructures IT et support utilisateurs, développement et suivi de projets applicatifs côté MOE (maîtrise d'œuvre après la rédaction des spécificités techniques), support fonctionnel et AMOA (Assistance à maîtrise d'ouvrage).

3. Pôle Energie, Transports et Industrie

Mécanique, Systèmes embarqués, SI de gestion de données techniques, Modélisation et informatique scientifique, Support projet, Management de projets et de chantiers, Procédés, expediting, commissioning.

4. Pôle Intec

Support en déploiement S&R, Ingénierie de production.

5. Solution HPC (High Performance Computing)

Modélisation et l'informatique Scientifique, Accompagnement de projets.

Le « Groupe EOLEN » se distingue par un engagement sur-mesure pour réussir la mise en œuvre de projets à forte composante technologique pour des clients majoritairement "grands comptes". Le « Groupe EOLEN » intervient tout au long du cycle de vie des projets, depuis les phases d'études préliminaires, en passant par la conception et le développement, jusqu'aux phases de maintenance en maîtrise d'œuvre.

Labellisé "OSEO Excellence", le « Groupe EOLEN » a reçu le premier prix du classement Deloitte Technology Fast 50 dans la catégorie Logiciels et Services informatiques en 2012.

Au cours des derniers exercices, le « Groupe EOLEN » a enregistré un fort développement, s'appuyant sur une croissance organique et une stratégie d'acquisitions ciblées.

Son intégration au sein du groupe GECI International doit lui donner les moyens de confirmer le redressement de sa situation financière et de renforcer les bases de sa croissance future, notamment par une expansion internationale.

Nom de la société	forme juridique	capital	SIRET	Actionnaires	Tx de détention	PAYS
GROUPE EOLEN	SAS	10 000 000 €	51402387800010	ALTONA INTERNATIONAL	100,00%	France
EOLEN	SAS	60 100 €	49250356000012	GROUPE EOLEN	66,72%	France
EOLEN FINANCE	SAS	650 000 €	43535327100032	GROUPE EOLEN	51,00%	France
RISKALIS CONSULTING	SAS	160 650 €	48177018800060	EOLEN FINANCE	82,15%	France
EOLEN INTEC	SAS	40 000 €	49979079800023	GROUPE EOLEN	95,00%	France
EOLEN ENERGIE	SAS	10 000 €	52906689600018	GROUPE EOLEN	100,00%	France
EOLEN INGENIERIE	SAS	40 000 €	50813093700016	GROUPE EOLEN	100,00%	France
AMUNDIS	SAS	8 000 €	49317789300036	GROUPE EOLEN	100,00%	France
ALLIANCE SERVICES PLUS	SAS	45 000 €	45115035300071	GROUPE EOLEN	100,00%	France
ALLIANCE SERVICE PLUS SERVICOS DE	LTDA	151 911 Réal		ALLIANCE SERVICES PLUS	93,40%	Brésil
AS+ SERVICE CONSEIL INC	SA	79 600 \$ canadien		ALLIANCE SERVICE PLUS	100,00%	Canada
ALTONA INTERNATIONAL	SAS	1 250 000 €	812911667	GECI INTERNATIONAL	80,00%	France

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

Le Groupe GECI International, créé en 1980 et coté depuis 2001 sur Euronext, s'est construit une crédibilité internationale dans les métiers du conseil et de l'ingénierie de haute-technologie et de l'aéronautique.

6.1. Principales activités

Le pôle Ingénierie s'organise autour de la filiale britannique (GECI Ltd), spécialisée dans les prestations d'ingénierie du transport et de l'énergie, et de la joint-venture Indienne AERO EURO ENGINEERING INDIA PVT LTD, spécialisée dans le domaine des prestations d'ingénierie tous secteurs.

A cela, s'ajoute, depuis l'arrivée du « Groupe EOLEN », un pôle « IT ». Celui-ci s'articule sur plusieurs activités :

- L'activité « **Energie, Transport & Industrie** » : Ingénierie industrielle, Pilotage de projets et de chantiers, Achats expediting,
- L'activité « **Finance** » : Ingénierie de production et support, MOE et développement applicatif, MOA et support métier,
- L'activité « **Télécom & Multimédia** » : Pilotage, ingénierie et déploiement Télécoms, SI Télécoms, TV numérique et STB, Informatique embarquée et industrielle,
- L'activité « **Intec** » : Support en déploiement S&R, Ingénierie de production,
- La solution « **HPC** » (High Performance Computing) : Modélisation et l'Informatique Scientifique, accompagnement des projets HPC de A à Z, Travaux de R&D internes ou en partenariat.

6.2. GECI International aujourd'hui

Le Groupe poursuit sa restructuration. Il fait appel notamment à des prestations externes pour certaines études ou missions, afin de consacrer les ressources internes aux missions récurrentes et limiter ainsi ses dépenses et ses engagements. Au 30 septembre 2015, l'endettement net du Groupe s'élève à 26,6 millions d'euros et les liquidités à 1,1 millions d'euros. L'opération de reconstitution des capitaux propres se matérialisera par l'incorporation de tout ou partie des comptes courants d'actionnaires (15,3 millions d'euros) dans le capital de la société GECI International, celle-ci sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire prévue en début de l'année civile 2016, sous condition d'octroi par

l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») de la dérogation prévue à l'article 234-9 2° de son règlement général, à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les titres de la société par suite du franchissement des seuils déclencheurs dans le cadre de la réalisation des augmentations de capital prévues à cet effet. Il est envisagé également l'émission de BSA gratuits lors de cette assemblée extraordinaire à condition d'obtenir le visa de l'AMF sur le prospectus décrivant l'augmentation de capital réservée et l'émission de Bons de Souscription d'Actions au profit de tous les actionnaires.

6.3. Les nouveaux objectifs du groupe

Le Groupe a défini deux axes stratégiques afin de renouer avec la croissance :

1. Consolider les activités existantes,

L'objectif du groupe est de consolider et renforcer ses activités pour et autour des activités existantes. Leur chiffre d'affaires semestriel est actuellement de 0,4 M€ (provenant uniquement de l'Afrique du Sud). Il est à noter que la contribution de la filiale en Inde (JV Aero Euro Engineering) n'apparaît pas dans le chiffre d'affaires consolidé du groupe car cette filiale est consolidée avec la méthode de mise en équivalence (IFRS 11).

Le Groupe poursuit ses négociations pour renouveler son contrat de services auprès de son principal client ESKOM pour les cinq prochains exercices. Les nouvelles propositions devraient permettre de dégager une meilleure marge, tout en gardant des perspectives d'évolution de volume d'affaires. Les activités en Inde, sont au ralenti ; les prospects n'étant pas

suffisants pour donner un élan positif au chiffre d'affaires et ce, malgré des incursions très prometteuses auprès de grands acteurs opérant sur des marchés ciblés (GE India Technology, Ferchau Engineering India ...).

Le Groupe multiplie ses efforts d'une part, pour renforcer et améliorer la rentabilité des contrats existants, d'autre part, pour gagner de nouveaux contrats sur de nouveaux marchés, dans les pays où le Groupe est déjà implanté.

2. Créer une nouvelle dynamique à la faveur des nouvelles activités.

Le deuxième objectif est d'ancrer le groupe dans une nouvelle dynamique de prestation de services ; laquelle s'articule à travers une stratégie de partenariat commercial et/ou capitalistique avec des sociétés ciblées. Ces alliances permettront au groupe de prendre plus rapidement pied sur les marchés/activités ciblées, auxquels le Groupe apportera ses

compétences, son savoir-faire et son réseau relationnel international afin de redynamiser ses résultats.

Le « e-learning » fait partie des domaines/activités dans lesquels le Groupe souhaite jouer un rôle. Des prospections ont été menées dans ce domaine. La création d'une activité demande de la patience et des moyens. Ce projet ne connaît pas plus d'évolution à ce jour.

Le Groupe entend également se développer sur les marchés de l'installation ou de la maintenance informatique ou d'équipements, qui sont destinés aussi à être digitalisés et dont l'entretien à distance tend à se généraliser. Beaucoup de secteurs sont en cours de révolution numérique :

- o La prévention : Cyber Sécurité, la sécurité informatique et l'informatique dédiée aux matières financières, notamment dans les banques et les assurances,
- o l'information : visite virtuelle sur une plateforme dédiée,
- o l'éducation : e-learning spécialisé dans des métiers techniques pour des étudiants ou professionnels,
- o la formation : en direct ou à distance : adaptation des salariés à l'évolution de leurs postes, ou encore des formations à distance sur des réglementations de sécurités industrielles par exemple,
- o la maintenance des systèmes d'information, notamment dans les banques.

Le Groupe déploie tous ses efforts afin de s'imposer et de s'épanouir sur ces créneaux avec des offres de services précis : projets clés en mains ou T&M (Time and Motion), et également en nouant des partenariats commerciaux ou capitalistiques avec des sociétés disposant de moyens, et/ou d'une crédibilité, et/ou d'un historique sur les domaines visés.

Des discussions ont été entamées avec quelques sociétés, afin de concrétiser cette politique.

En effet, le Groupe entend saisir les opportunités pour développer de nouvelles offres dans le domaine des ESN, notamment les services intelligents, l'informatique financière et l'e-learning. Portées par la sophistication croissante des produits et services dans un monde ultra-connecté, ces nouvelles activités présentent des synergies avec les savoir-faire historiques de GECI International en ingénierie. Elles doivent permettre de positionner la Société sur des marchés en plein essor.

Pour accompagner le développement de ces nouvelles activités, GECI International a pour objectif à court et moyen terme de nouer des partenariats commerciaux ou des alliances

stratégiques avec des sociétés positionnées dans les domaines visés. L'acquisition du « Groupe EOLEN » s'inscrit dans cette politique stratégique.

L'acquisition du « Groupe EOLEN » est une première étape importante dans la mise en œuvre du plan stratégique de GECI International. La nature et la taille significative de cette opération donnent un nouvel élan à son redéploiement.

Cette opération, créatrice de valeur, permet de développer significativement les activités de GECI International en France et au Brésil notamment.

Les compétences du « Groupe EOLEN » permettent également d'envisager des avancées pour diversifier les offres dans les domaines ciblés.

Le « Groupe EOLEN » poursuit sa restructuration en optimisant ses effectifs « support ». Parallèlement, il mène une stratégie de « montée en gamme », génératrice de marges plus conséquentes, en orientant ses recrutements vers des profils « Haut de Gamme ». Le « Groupe EOLEN » a pour objectif d'obtenir des référencements élargis en Europe et dans le monde), auprès de donneurs d'ordre importants sur des marchés ciblés. Dans cette perspective, les équipes commerciales vont être renforcées et plusieurs actions de certification ont d'ores et déjà été lancées (ISO 9001, ISO 27001).

Concernant l'activité « **Energie** », en dépit des baisses d'activité enregistrées, des premiers signaux encourageants peuvent être relevés, à l'instar du renouvellement du référencement auprès de « ENGIE ». Le « Groupe EOLEN » concentre également ses efforts dans le secteur ferroviaire en France autour du projet Grand Paris et de la régénération des lignes existantes afin de soutenir la diversification de son activité. Enfin, des développements à l'international ont été lancés ces derniers mois, notamment dans le domaine du « Power and Gas ».

L'activité « **Finance** », devrait continuer de progresser. Le « Groupe EOLEN » est bien implanté auprès des prescripteurs sur ces marchés. Les besoins et les cahiers de charges des acteurs majeurs de ce secteur ne cessent de croître, le renforcement des équipes devrait accentuer la pénétration du Groupe et améliorer davantage son positionnement sur ce secteur.

L'activité « **Télécom & Multimédia** », devrait rebondir après le ralentissement du deuxième semestre 2015. Quelques projets étoffent déjà le portefeuille d'activités de ce pôle (Alcatel Lucent, SagemCom et Ericsson). L'année 2016 devrait être marquée par le retour des investissements chez les principaux opérateurs Télécom.

L'activité « **Intec** » est moins affectée par les aléas économiques. En effet, cette activité bénéficie des évolutions permanentes et rapides de la technologie, notamment le changement de système d'exploitation. Par ailleurs, les besoins dans ce domaine sont aussi importants que le taux

d'inter-contrats est minime. L'année 2016 sera marquée par la validation de l'appel d'offre « proximité » du pôle et ainsi lui permettra d'avoir une croissance significative sur le premier semestre en terme d'effectifs (50 consultants sur des contrats de 7 mois à 2 ans).

Quant à la solution « **HPC** », l'année 2016 verra l'arrivée sur le marché des nouvelles architectures Intel Knight Landing (KNL) et SkyLake (SKL) qui nécessiteront des adaptations conséquentes des applications de calcul. Un effort de communication sera mis en œuvre début 2016 pour mettre en avant le savoir-faire et l'expertise du « Groupe EOLEN » et anticiper la demande d'accompagnement des développeurs. Un effort comparable sera déployé pour valoriser les compétences en calcul intensif sur le marché connexe et à fort potentiel des technologies big data. En 2016 une démarche

développement sera poursuivie dans les secteurs industriels (SAFRAN, Faurecia, PSA), Oil & Gaz (CGG, IFP), Services (Bull/Atos) à la fois sous l'angle optimisation et maintenance de codes et sous celui des activités de support des infrastructures de calcul.

Dans un contexte économique très difficile marqué par une grande fébrilité des donneurs d'ordre, la filiale brésilienne essaie de diversifier ses offres afin de maintenir sa croissance. Parallèlement, elle vient de finaliser un partenariat commercial avec une société française, qui commercialise des jeux vidéo payants proposés sur les box internet. L'objectif de ce partenariat est de faciliter son entrée chez les opérateurs brésiliens et de profiter de la base de connaissance en « Set-top boxes ».

6.4. Environnement concurrentiel

L'environnement concurrentiel est composé de quatre types d'acteurs :

- des acteurs de taille importante couvrant une gamme large de services dans l'informatique, l'ingénierie et visant le marché de la R&D externalisée et développant une approche généraliste : c'est le cas de sociétés telles Altran, Alten, Ausy, Assystem, ... Ces acteurs ont tendance à accroître leurs parts de marché, sauf sur certains marchés de niche que vise GECI International, comme les métiers de la structure.
- des sociétés très spécialisées et couvrant les compétences amont d'un secteur, principalement les avant-projets la conception et le développement : Italdesign, Porsche Engineering Services, Ricardo. Les sociétés spécialisées disposent d'un avantage concurrentiel significatif qui est de disposer d'équipes à la fois pluridisciplinaires et pointues. Or, pour le segment de la R&D spécialisée, quelques acteurs seulement ont su constituer de telles équipes. GECI International s'est ainsi créé une compétence et un savoir-faire unique dans le secteur aéronautique en particulier et allié à un tissu international de sous-traitants dont le niveau d'expertise et d'expérience est très élevé.

- des sociétés orientées sous-traitance globale d'industriels : ces sociétés sont capables de prendre en charge des packages incluant études et fabrication qu'elles réalisent souvent en pool : Sogéclair, Duarte, L'intervention en risque partagé est de plus en plus demandée dans cette catégorie d'intervenants.
- des sociétés de petite taille (moins de 100 salariés) : très spécialisées, elles couvrent un domaine bien défini et se positionnent chez une clientèle réduite suite à leur expertise et leur localisation de proximité. Dans un contexte où les industriels continuent de réduire leur nombre de prestataires extérieurs de premier rang et souhaitent avoir à disposition des sociétés couvrant un panel de compétences élargi, une tendance à la concentration de ce type d'intervenants devrait s'accélérer.

Le Groupe recherche principalement d'éventuelles cibles parmi ces sociétés, de taille moyenne et/ou plus petite taille, pour sa croissance externe.

En résumé, GECI International restera positionné comme un acteur crédible dans la catégorie des tailles intermédiaires.

7. ORGANIGRAMME

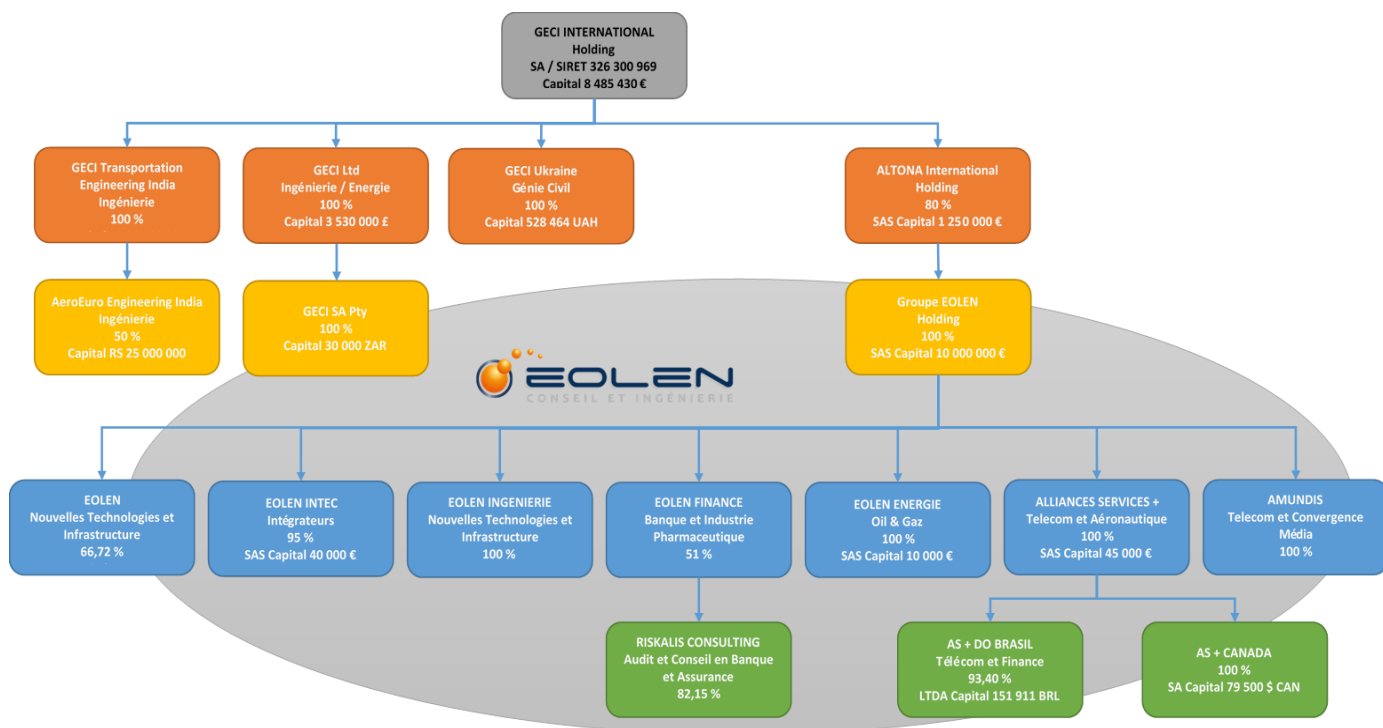
7.1. Présentation de la Société

GECI International est détenue à hauteur de 27,8% par Monsieur Serge BITBOUL (directement et indirectement via XLP Holding, société contrôlée par Monsieur BITBOUL). L'évolution de cette détention est décrite au chapitre 18 qui traite des principaux actionnaires.

GECI International a un rôle de définition de la stratégie générale du Groupe et des sociétés qui le composent et assure également pour certaines de ces dernières des prestations intra-groupe notamment en matière de management, fiscalité, comptabilité, cash management.

7.2. Filiales de la Société

GECI International possède 5 filiales directes et indirectes, dont, 1 au Royaume-Uni, 2 en Inde, 1 en Afrique du Sud et 1 en Ukraine.



L'organigramme ci-dessus désigne les pourcentages de contrôle. Les pourcentages d'intérêts sont désignés dans le tableau ci-dessous :

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
France				
GECI International SA	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	Société Mère	Société Mère
Altona International	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	80	80
Groupe EOLEN	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	100	80
EOLEN	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	66,72	53,38
EOLEN Finance	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	51	40,80
Risksalis Consulting	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	82,15	33,52

EOLEN Intec	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	95	76
EOLEN Energie	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	100	80
EOLEN Ingénierie	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	100	80
AMUNDIS	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	100	80
Alliances Services Plus	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	100	80

Europe

GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100
GECI Ukraine	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100

Amérique

AS+ Service Conseil Inc	630 bd René-Levesque Ouest Bureau 2800 Montréal Québec H3B 1S6	Globale	100	80
Alliance Services Plus Servicos de Informaica Ltda	Av Paulista 568, 7º and Bela Vista 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	93,4	74,72

Asie

GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001 - INDE	Globale	100	100
Aeroeuro Engineering India Private Limited	Punj Lloyd House, 17-18, Nehru Place, New Dehli - 110019 - INDE	Mise en équivalence	50	50

Afrique

GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD	1st Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007 SOUTH AFRICA	Globale	100	100
------------------------------------	--	---------	-----	-----

GECI Ltd (Royaume Uni)

Cette société, filiale à 100% de la Société, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport, de la conception à la certification pour des projets internationaux. GECI Ltd présente un chiffre d'affaires pour le premier semestre de l'exercice 2015/2016, 376 K€, contre 508 K€ pour la même période lors de l'exercice précédent. Le résultat net est une perte de 2 K€.

GECI Ukraine

Cette filiale, détenue à 100% par la Société, créée en janvier 2011, a vocation à accomplir des prestations d'ingénierie dans le domaine du génie civil. N'ayant eu aucune activité significative sur l'exercice, cette filiale n'est pas consolidée. Il n'existe aucun actif sur cette filiale. Dans l'état actuel, cette absence d'activité ne présente pas de risque particulier pour le groupe. La société a engagé le processus de liquidation en février 2015.

GECI Transportation and Engineering India

Cette filiale, détenue à 100% par la Société, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie pour l'industrie aéronautique. Elle n'a pas de chiffre d'affaires en 2014/2015.

Aeroeuro Engineering India

Cette filiale, détenue à 50% par la Société via Geci Transportation and Engineering India, créée en mai 2011, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie tous secteurs confondus. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 118 K€ pour le premier semestre de l'exercice 2015/2016, contre 217 K€ pour la même période de l'exercice précédent. Le résultat net est une perte de 10 K€.

GECI South Africa Pty Ltd

Cette société, filiale à 100% de GECI Ltd, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport et de l'énergie.

ALTONA International (France)

Cette filiale, détenue à 80% par la Société au 05/10/2015, la société Anthéa détient les 20% restant. Cette filiale créée en août 2015, est une sous holding qui détient les titres du groupe EOLEN. Cette filiale n'a pas d'activité pour l'instant.

SAS Groupe EOLEN (France)

Cette société, filiale détenue à 100% d'ALTONA International, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en technologies et en Infrastructure. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire de 419 K€, et un résultat négatif de -321 K€ (pour deux mois). Son chiffre d'affaire était de 5,8 millions d'euros en 2014, pour un résultat net de 1,7 millions d'euros.

SAS EOLEN (France)

Cette filiale, détenue à 66,72% par la Société « Groupe EOLEN » et à 33,28% par la société « Audacia », a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire de 611 K€, et un résultat de 308 K€ (pour deux mois). Son chiffre d'affaire était de 8,8 millions d'euros en 2014, pour un résultat net négatif de 0,1 millions d'euros.

SAS EOLEN Ingénierie (France)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société Groupe EOLEN, a été créée en 2008, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en nouvelles technologies et en Infrastructure. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire externe nul, et un résultat négatif de -100 K€ (pour deux mois). Son chiffre d'affaire était de 1,1 millions d'euros en 2014, pour un résultat nul.

SAS EOLEN INTEC (France)

Cette filiale, détenue à 95% par la Société « Groupe EOLEN » et à 5% par une personne physique, a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire externe nul, et un résultat négatif de -163 K€ (pour deux mois). Son chiffre d'affaire était de 3,6 millions d'euros en 2014, pour un résultat net négatif de 0,3 millions d'euros.

SAS AMUNDIS (France)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société Groupe EOLEN, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en Télécom et en convergence multimédia. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire de 237 K€, et un résultat de 94 K€ (pour deux mois). Son chiffre d'affaire était de 1,7 millions d'euros en 2014, pour un résultat net négatif de 0,03 millions d'euros.

SAS EOLEN Finance (France)

Cette filiale, détenue à 51% par la Société « Groupe EOLEN » et à 49% par la société « RK développement », créée en 2010 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire de 1 049 K€, et un résultat de 202 K€ (pour deux mois). Son chiffre d'affaire était de 5,1 millions d'euros en 2014, pour un résultat net de 0,4 millions d'euros.

SAS RISKALIS Consulting (France)

Cette société, filiale détenue à 82,15% de la société EOLEN Finance et par plusieurs actionnaires avec une majorité de personnes physiques pour le reste, a été créée en 2011, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les audits et conseils en banques et assurances. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire externe nul, et un résultat négatif de -1 K€ (pour deux mois). Son chiffre d'affaire était de 0,1 millions d'euros en 2014, pour un résultat net de 0,02 millions d'euros.

SAS Alliance Services Plus (France)

Cette filiale, détenue à 100% par la Société « Groupe EOLEN », créée en 2007, est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire de 827 K€, et un résultat de 19 K€ (pour deux mois). Son chiffre d'affaire était de 9,7 millions d'euros en 2014, pour un résultat net de 0,8 millions d'euros.

SAS AS+ DO BRASIL SERVICOS DE INFO (Brasil)

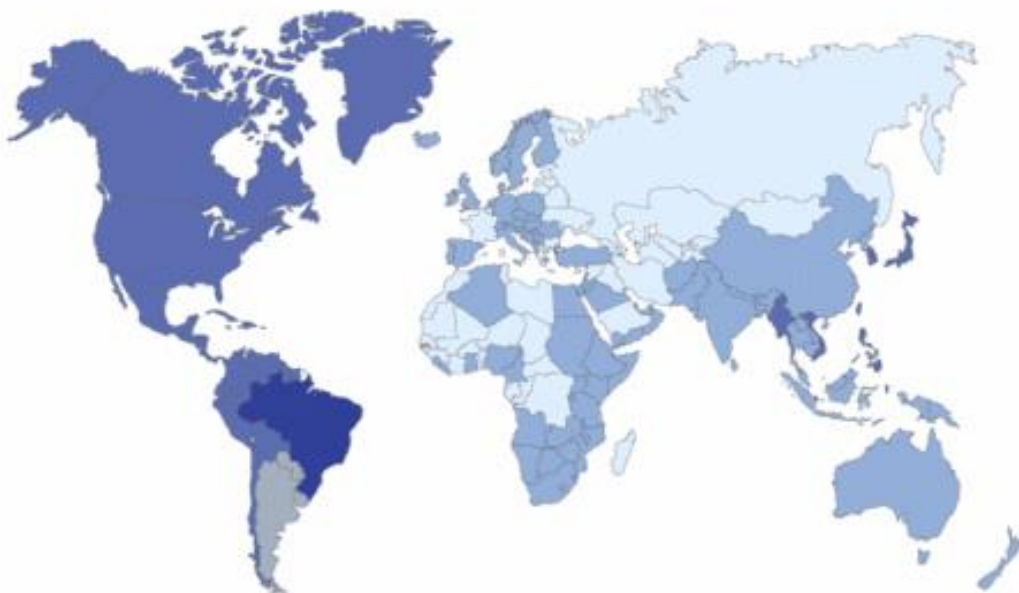
Cette société, filiale détenue à 100% de la société Alliance Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire de 431 K€, et un résultat négatif de 76 K€ (pour deux mois). Son chiffre d'affaire était de 1,7 millions d'euros en 2014, pour un résultat net de 0,02 millions d'euros.

SAS AS+ Service Conseil Inc (Canada)

Cette filiale, détenue à 100% par la Société Alliance Services Plus, créée en 2010 est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Cette filiale n'a pas d'activité à ce jour.

SAS EOLEN ENERGIE (France)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société Alliance Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en Oil et Gaz. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire externe nul, et un résultat négatif de 80 K€ (pour deux mois). Son chiffre d'affaire était de 1,9 millions d'euros en 2014, pour un résultat net de 0,07 millions d'euros.



8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières et équipements de la Société

GECI International et ses filiales consolidées ne détiennent aucun actif immobilier, tant en France qu'à l'étranger. Le Groupe exerce ses activités dans les locaux dont il est locataire, aux termes de baux conclus aux prix et conditions conformes au marché avec des sociétés qui n'ont aucun lien, direct ou indirect, avec les principaux actionnaires ou les dirigeants de la Société. Les locaux occupés par les filiales du groupe ont tous des surfaces inférieures à 500m².

En ce qui concerne les équipements et autres immobilisations corporelles, le Groupe a relativement peu recours à l'acquisition de telles immobilisations, du fait d'une part de l'activité prestations de services du Pôle Ingénierie, qui est très peu capitalistique, et d'autre part d'un choix stratégique privilégiant la location.

8.2. Contraintes environnementales

GECI International n'est pas confrontée pour son exploitation à des contraintes environnementales.

Les activités d'ingénierie du groupe ne sont pas de nature à porter atteinte à l'environnement au quotidien, le groupe adopte une attitude responsable et s'emploie à veiller à sa consommation d'énergie et de papier afin de limiter l'impact sur l'environnement. La Société procède à un tri sélectif et utilise les services de sociétés spécialisées pour le recyclage de ces déchets.

La Société entame depuis quelques années une démarche de dématérialisation des documents de travail. Néanmoins si la nécessité se présente, la Société encourage l'utilisation et l'achat de papier recyclé.

Le choix des partenaires notamment les fournisseurs, est également orienté selon leurs engagements sur la protection de l'environnement.

La Société encourage ses employés à utiliser les transports en commun.

La Société a obtenu la certification ISO 9001:2008 en octobre 2012, valable jusqu'en octobre 2015. La Société a entamé la démarche pour le renouvellement de la certification cette année.

En Annexe : La RSE 2015 du groupe GECI International (page 179).



9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. Situation financière

Capitaux Propres et Endettement en k€	Septembre 2015	Mars 2015	Mars 2014
Total Dettes Non Courantes			
Faisant l'objet de garanties			
Faisant l'objet de nantissements	2 947		
Sans garanties ni nantissements	24 798	16 186	18 956
Total	27 745	16 186	18 956
Total Dettes Courantes			
Faisant l'objet de garanties			
Faisant l'objet de nantissements			
Sans garanties ni nantissements	18 752	1 576	9 450
Total	18 752	1 576	9 450
Capitaux Propres - Part Groupe			
Capital Social	8 485	8 480	8 480
Primes et Réserves Liées au Capital	46 180	46 180	46 180
Autres	-72 490	-69 562	-69 879
Total	-17 825	-14 902	-15 219
Capitaux Propres - Intérêt Minoritaires			
Intérêts minoritaires	866		
Total	866	0	0

Les capitaux propres restent négatifs au 30/09/15 (part groupe - 17,8 millions d'euros). Les dettes sont principalement composées de comptes courants d'actionnaires (15,3 millions d'euros), des dettes financières (5,8 millions d'euros), du crédit vendeur (1 millions d'euros), d'un « put » de 2,7 millions d'euros et d'avances du Factor (2 millions d'euros).

La société entend soumettre à l'approbation d'une assemblée extraordinaire prévue pour le début de l'année civile 2016, l'incorporation des comptes courants d'actionnaires dans le capital de la société. Cette augmentation de capital sera soumise à l'octroi par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») de la dérogation prévue à l'article 234-9 2° de son règlement général, à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les titres de la société par suite du franchissement des seuils déclencheurs dans le cadre de la réalisation des augmentations de capital prévues à cet effet. Il est envisagé également l'émission de BSA gratuits lors de cette assemblée extraordinaire à condition d'obtenir le visa de l'AMF sur le prospectus décrivant l'augmentation de capital réservée et l'émission de Bons de Souscription d'Actions au profit de tous les actionnaires.

9.2. Résultat d'exploitation

	en k€	Septembre 2015	Mars 2015	Mars 2014
Chiffre d'affaires		3 955	1 213	1 206
Marge sur coûts directs		877	434	-1 030
Résultat opérationnel Courant		-1 008	-1 558	-3 876
Résultat opérationnel Net		-615	1 051	-5 147
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées		0	0	25 034
Résultat net		-781	445	19 154
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>		-674	445	15 184

Le Groupe a dégagé un chiffre d'affaires de 3,9 millions d'euros. L'activité en Afrique du Sud, portée par la filiale anglaise constitue la seule contribution de chiffre d'affaires du pôle Ingénierie pour 0,4 millions d'euros. Le « Groupe EOLEN » représente le pôle « IT ». L'acquisition ayant été actée en août 2015, le chiffre d'affaire de celui-ci contribue à hauteur de 3,6 millions d'euros les comptes semestriels du Groupe. Les coûts de la JV AeroEuro ne sont pas intégrés dans ces comptes car elle a été consolidée par la méthode de la mise en équivalence des titres (IFRS 11). Le résultat opérationnel courant est de – 1 millions d'euros. Les charges supportées restent importantes et ne reflètent pas les efforts de restructuration déployés.

Le résultat net part du Groupe du premier semestre de l'exercice 2015/2016 est une perte de 0,8 millions d'euros contre un profit de 1,1 millions d'euros lors de la même période de l'exercice précédent. Ce résultat tient compte de la poursuite des efforts de restructuration sur les sociétés du Groupe, ainsi que le profit exceptionnel obtenu grâce à l'abandon des intérêts de compte courant accordés par un des actionnaires de référence du Groupe (Air Invest) à hauteur de 0,4 millions d'euros.

Les facteurs risques sont décrits dans le chapitre 4 de ce même document.



10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux propres de l'émetteur

Au 30 septembre 2015, les capitaux propres consolidés, part du Groupe, s'élèvent à -17 825 K€.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des capitaux propres sur les deux derniers exercices :

En milliers d'euros	TOTAL CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)
Au 31 Mars 2014	(30 425)
Résultat de l'exercice	15 184
Produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres (dont écarts de conversion)	19
Distribution de dividendes	
Augmentation du capital	
Autres variations (dont variation des intérêts minoritaires)	3
Au 31 Mars 2014	(15 219)
Résultat de l'exercice	446
Produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres (dont écarts de conversion)	(164)
Distribution de dividendes	
Augmentation du capital	
Autres variations (dont variation des intérêts minoritaires)	35
Au 31 mars 2015	(14 902)
Résultat de l'exercice	(781)
Produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres (dont écarts de conversion)	(58)
Distribution de dividendes	
Augmentation du capital	250
Autres variations (dont variation des intérêts minoritaires)	(1 468)
Au 30 septembre 2015	(16 959)

Du fait que les fonds propres soient inférieurs à la moitié du capital social, la société a dû convoquer, en vertu de l'article L.225-248 du code de commerce une assemblée générale extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des capitaux propres. A cet égard, l'assemblée générale du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée. La société travaille sur un projet de reconstitution de ses capitaux propres d'ici la fin de l'exercice 2015-2016.

10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

En k€	Avril. 15-Sept. 15	Avril. 14-Sept. 14	Avril. 14-Mars. 15
FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé	-781	1 146	445
+ Amortissements et provisions	217	-69	-115
- Plus et Moins valeurs de cession d'immobilisations	0	0	0
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	365	33	37
- Intérêts payés	245	328	568
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	0	0	0
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	46	1 438	936
Impôts versés	0	-30	0
Variation de stocks	0	0	0
Variation des créances exploitation	2 484	6 147	11 616
Variation des dettes exploitation	44	-7 313	-7 484
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	2 528	-1 166	4 132
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)	2 574	242	5 068
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	-13	-2	-56
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	-13	-2	-11
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles</i>	0	0	0
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	0	0	-46
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles</i>	0	0	0
Developpement Autofinancé			0
Investissements d'exploitations nets	-13	-2	-56
Encaissements nets liés aux acquisitions financières	0	0	-173
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)	0	0	0
Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice	2 259	0	0
Trésorerie des activités destinées à être cédées	0	0	0
Variation de périmètre (*)	-8 638	0	0
Investissements financiers nets	-6 379	0	-173
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)	-6 392	-2	-229
Encaissement net sur augmentation de capital	0	0	0
Augmentation et diminution des actions propres	0	0	0
Apports en compte courant	733	32	-229
Variation nette des emprunts	2 764	-247	-2 819
<i>Encaissement d'emprunt</i>	0	0	0
<i>Remboursement d'emprunt</i>	2 764	-247	-2 819
Intérêts payés	-245	-328	-568
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)	3 251	-542	-3 616
Variation des cours des devises	-57	-83	-164
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées	-624	-385	1 059
ACTIVITES ABANDONNEES			
Flux de trésorerie lié à l'activité	0	1	0
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements	0	0	0
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	0	0	0
VARIATION DE TRESORERIE des activités abandonnées	0	1	0
Trésorerie d'ouverture	1 570	510	510
Variation de trésorerie	-624	-385	1 059
Trésorerie de clôture	946	125	1 570
dont disponibilités et quasi disponibilités	753	128	1 574
dont avances perçues de la société d'affacturage	0	0	0
dont autres (découverts...)	192	-3	-4

Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à + 2,6 millions d'euros. Le processus de désendettement s'est poursuivi depuis l'exercice précédent, le Groupe retrouve petit à petit, un cycle normal d'exploitation. Les comptes d'EOLEN ont été intégrés depuis le mois d'août 2015. La variation du BFR qui ressort des deux mois intégrés est évaluée à + 2,6 millions d'euros. Les créances d'exploitation ont diminué de façon significative (+ 2,1 Millions d'euros) et on constate également une légère augmentation des dettes d'exploitation (+ 0,5 millions d'euros).

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement financier, ressort à - 6,4 millions d'euros. Ce flux concerne principalement l'intégration du « Groupe EOLEN » dans le périmètre de GECI International.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à + 3,3 millions d'euros. La variation des comptes courants concerne notamment le crédit vendeur suite à l'acquisition du « Groupe EOLEN » (+ 0,7 millions d'euros). L'augmentation significative du passif financier, concerne le traitement de l'option de rachat (« put ») des titres Altona, détenus par Anthéa, selon la norme IFRS (IAS 32). Enfin, les intérêts sur les dettes financières s'élèvent pour la période à 0,2 millions d'euros.

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme présenté dans le tableau suivant :

Les dettes financières pour 5,8 millions d'euros, concernent exclusivement les dettes bancaires du « Groupe EOLEN ». Un protocole d'accord signé en juillet 2015 a acté une franchise de remboursement des mensualités jusqu'en septembre 2016, les intérêts échus restant dus.

Le contrat de factoring avec GE Factor est un contrat non déconsolidant. Ce contrat a été conclu pour une durée indéterminée.

Les comptes courants comprennent les comptes courants des actionnaires de référence de GECI International (XLP Holding pour 11,3 millions d'euros et AirInvest pour 4 millions d'euros). Les lignes « Crédit Vendeur » et « Offre de Rachat des titres Altona « Put » », dont le montant total s'élève à 3,7 millions d'euros, sont relatives à l'opération d'acquisition du groupe EOLEN.

Les « autres dettes financières » de 0,4 M€ concernent une dette vis-à-vis de Mohacs Trading Services (250 K€) et envers la société Leasetech (143 K€). Ces dernières, ne sont pas remboursables avant l'exercice 2016-2017.

	En k€	Septembre.15			Mars.15
		Septembre.15	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans
Avances perçues du Factor	2 196	2 196			0
Compte-Courant actionnaires	15 325			15 325	15 541
Crédit Vendeur	1 000	260	740		0
Offre de rachat de titres Altona "Put"	2 750		2 750		0
Emprunts auprès des établissements bancaires	5 044		5 044		0
Autres dettes financières	380		380		393
Dettes de crédit-bail	2	2			16
Mobilisation de créances CIR	800		800		0
Découverts et autres	256	256			4
Dettes financières	27 753	2 714	25 039	0	15 954
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>2 714</i>	<i>2 714</i>			<i>20</i>
<i>dont long terme</i>	<i>25 039</i>		<i>25 039</i>	<i>0</i>	<i>15 934</i>
Disponibilités et assimilés	-1 139	-1 139			-1 574
Endettement (Trésorerie) Net(te)	26 614	1 575	25 039	0	14 380

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société ou ses filiales.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

11.1. Recherche et développement

GECI International a obtenu le label « Société Innovante » d'OSEO en octobre 2006 et est en cours de renouvellement.

Le Groupe a vocation à poursuivre des activités à forte valeur technologique et ses orientations stratégiques sont tournées vers ces domaines.

11.2. Propriété intellectuelle (brevets, marques)

Le Groupe GECI International ne détient aucun brevet et n'exploite aucune licence de marque significative. Il estime ne pas avoir de dépendance vis-à-vis de brevets ou de licences qui seraient détenus par des tiers.

D'une manière générale, le Groupe estime n'être pas dépendant d'un quelconque brevet ou licence relatif à l'exercice de son cœur de métier.

La marque « EOLEN » dont la valeur nette comptable incluse dans les comptes consolidés à fin septembre 2015 est de 4,8 millions d'euros, a fait l'objet d'un test de dépréciation par un cabinet d'expert. La valorisation a été faite par la méthode de redevance. La marque « EOLEN » est une marque « Corporate » avec 8 années d'expérience bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des ESN au regard de sa petite taille par rapport aux grands acteurs du secteur. La perte de valeur constatée, est considérée comme non significative, à fin septembre 2015 (-49K€).

Les principaux éléments différenciateurs des sociétés « EOLEN » par rapport à d'autres acteurs de taille similaire :

- Nom connu chez ses clients et prospects et une visibilité importante sur internet (bon référencement site web, réseaux sociaux, relation presse...).
- Participation fréquente à des salons professionnels tels que « Top Ingénieurs » contribuant à renforcer la notoriété de la marque « EOLEN ».
- Un niveau de référencement clients élevés (rare au sein de structures similaires).



12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

Le Groupe ne communique pas sur de données chiffrées mais donne des informations sur les tendances reposant sur les appréciations et les décisions du Groupe, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur. La société entend concentrer ses efforts sur les deux principales activités.

Activité Ingénierie

Le pôle Ingénierie, est composé uniquement des activités en Afrique du Sud, dans la Formation dans le domaine de l'Energie. Le Groupe poursuit ses négociations pour renouveler son contrat de services auprès de son principal client ESKOM pour les cinq prochains exercices. Les nouvelles propositions devraient permettre de dégager une meilleure marge, tout en gardant des perspectives d'évolution de volume d'affaires. Les activités en Inde, sont au ralenti ; les prospects n'étant pas suffisants pour donner un élan positif au chiffre d'affaires et ce, malgré des incursions très prometteuses auprès de grands acteurs opérant sur des marchés ciblés (GE India Technology, Ferchau Engineering India ...).

Activité IT

Le « Groupe EOLEN » poursuit sa restructuration en optimisant ses effectifs « support ». Parallèlement, il mène une stratégie de « montée en gamme », génératrice de marges plus conséquentes, en orientant ses recrutements vers des profils « Haut de Gamme ». Le « Groupe EOLEN » a pour objectif d'obtenir des référencements élargis en Europe et dans le monde), auprès de donneurs d'ordre importants sur des marchés ciblés. Dans cette perspective, les équipes commerciales vont être renforcées et plusieurs actions de certification ont d'ores et déjà été lancées (ISO 9001, ISO 27001).

Concernant l'activité « **Energie** », en dépit des baisses d'activité enregistrées, des premiers signaux encourageants peuvent être relevés, à l'instar du renouvellement du référencement auprès de « ENGIE ». Le « Groupe EOLEN » concentre également ses efforts dans le secteur ferroviaire en France autour du projet Grand Paris et de la régénération des lignes existantes afin de soutenir la diversification de son activité. Enfin, des développements à l'international ont été lancés ces derniers mois, notamment dans le domaine du « Power and Gas ».

L'activité « **Finance** », devrait continuer de progresser. Le « Groupe EOLEN » est bien implanté auprès des prescripteurs sur ces marchés. Les besoins et les cahiers de charges des acteurs majeurs de ce secteur ne cessent de croître, le renforcement des équipes devrait accentuer la pénétration du Groupe et améliorer davantage son positionnement sur ce secteur.

L'activité « **Télécom & Multimédia** », devrait rebondir après le ralentissement du deuxième semestre 2015. Quelques projets étoffent déjà le portefeuille d'activités de ce pôle (Alcatel Lucent, SagemCom et Ericsson). L'année 2016 devrait être marquée par le retour des investissements chez les principaux opérateurs Télécom.

L'activité « **Intec** » est moins affectée par les aléas économiques. En effet, cette activité bénéficie des évolutions permanentes et rapides de la technologie, notamment le changement de système d'exploitation. Par ailleurs, les besoins dans ce domaine sont aussi importants que le taux d'inter-contrats est minime. L'année 2016 sera marquée par la validation de l'appel d'offre « proximité » du pôle et ainsi lui permettra d'avoir une croissance significative sur le premier semestre en terme d'effectifs (50 consultants sur des contrats de 7 mois à 2 ans).

Quant à la solution « **HPC** », l'année 2016 verra l'arrivée sur le marché des nouvelles architectures Intel Knight Landing (KNL) et SkyLake (SKL) qui nécessiteront des adaptations conséquentes des applications de calcul. Un effort de communication sera mis en œuvre début 2016 pour mettre en avant le savoir-faire et l'expertise du « Groupe EOLEN » et anticiper la demande d'accompagnement des développeurs. Un effort comparable sera déployé pour valoriser les compétences en calcul intensif sur le marché connexe et à fort potentiel des technologies big data. En 2016 une démarche développement sera poursuivie dans les secteurs industriels (SAFRAN, Faurecia, PSA), Oil & Gaz (CGG, IFP), Services (Bull/Atos) à la fois sous l'angle optimisation et maintenance de codes et sous celui des activités de support des infrastructures de calcul.

Dans un contexte économique très difficile marqué par une grande fébrilité des donneurs d'ordre, la filiale brésilienne essaie de diversifier ses offres afin de maintenir sa croissance. Parallèlement, elle vient de finaliser un partenariat commercial avec une société française, qui commercialise des jeux vidéos payants proposés sur les box internet. L'objectif de ce partenariat est de faciliter son entrée chez les opérateurs brésiliens et de profiter de la base de connaissance en « Set-top boxes ».

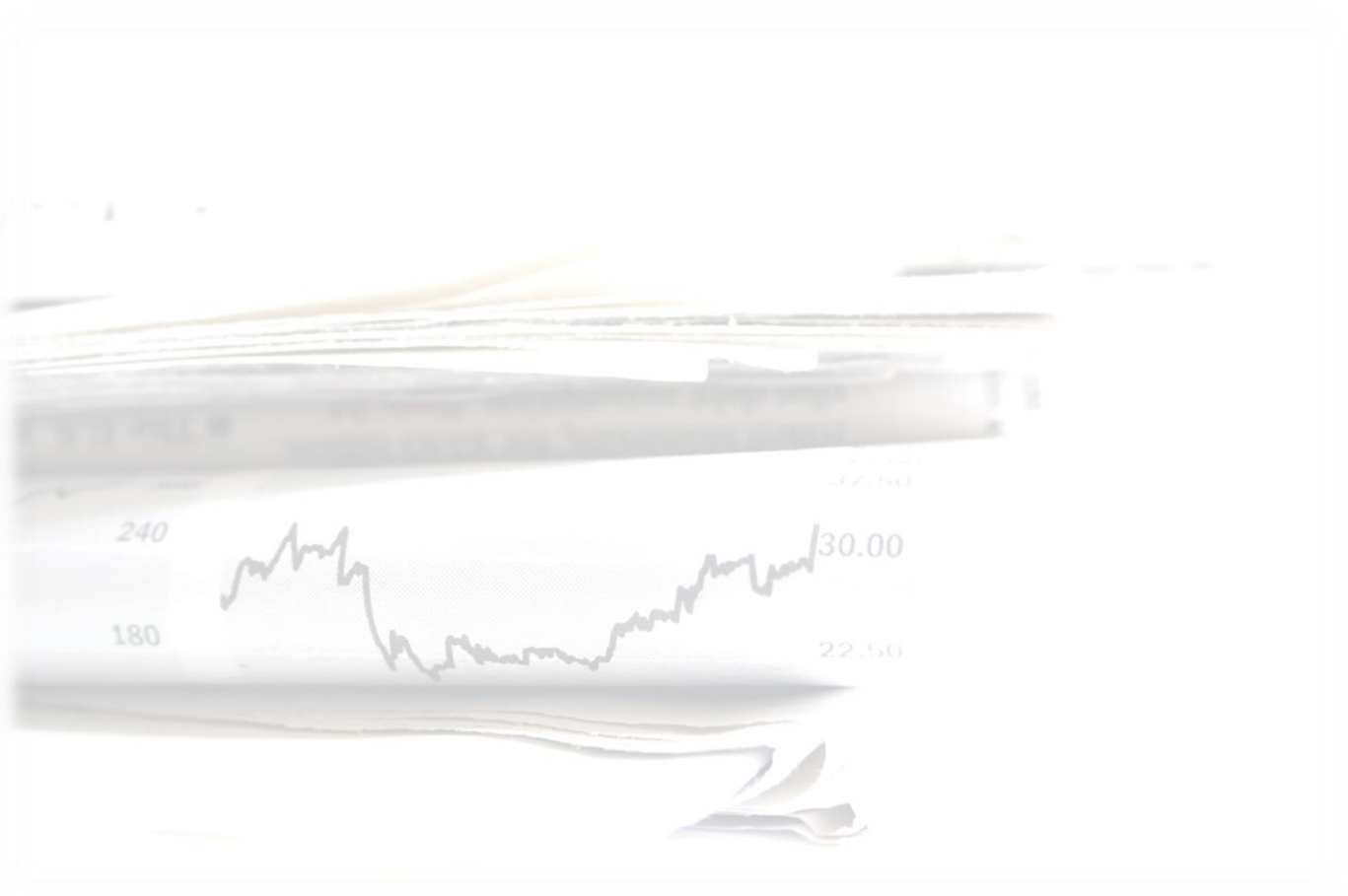
12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur

cf. Facteurs de risque analysés au chapitre 4.



13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

GECI International ne publie pas de prévisions ou d'estimation relatives à son exercice en cours 2015/2016 ou aux exercices futurs, en ce qui concerne l'évolution de son chiffre d'affaires, son bénéfice ou tout autre agrégat comptable.



14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

L'adresse professionnelle de l'ensemble des administrateurs et dirigeants non mandataires sociaux est la suivante : GECI International – 48 bis Avenue Kléber 75116 Paris.

Administrateurs présents actuellement :

Serge BITBOUL :

Fondateur et Président-Directeur Général de GECI International.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECI (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au service des industriels. L'expansion de la société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder GECI International, groupe qu'il dirige depuis en tant que Président-Directeur Général.

Durant les 5 derniers exercices, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du groupe GECI International :

- Président – Directeur Général de GECI Aviation (France) jusqu'en avril 2014,
- Président de Sky Aircraft SAS (France) jusqu'en avril 2013,
- Président de Reims Aviation Industries (France) jusqu'en mars 2014,
- Président de GECI Aviation Industries SAS (France) jusqu'en août 2013,
- Président de GECI Systèmes (France) depuis décembre 2012, jusqu'en mars 2014,
- Directeur de GECI Ltd (Royaume-Uni),
- Administrateur unique de GECI Engineering Services SRL (Roumanie) jusqu'en mars 2014,
- Directeur de GECI Transportation and Engineering India (Inde),
- Directeur de Aeroeuro Engineering India (Inde).

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- - Président de GECI Technologies Holding SAS,
- - Gérant de la Financière des Chavelles SC,
- - Gérant de SB Ternès SCI (France),
- - Gérant de SB Pompe SCI (France).

Le mandat de Serge Bitboul expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Gérard DELAGE :

Administrateur depuis le 27 septembre 2006

De formation juridique et managériale, il a occupé différents postes à hautes responsabilités au sein d'un groupe international du secteur de la grande distribution.

Gérard Delage n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Gérard Delage expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Frédérique VALETTE :

Administrateur depuis le 19 juillet 2013

Frédérique Valette est depuis 1991 conseil en investissements immobiliers. Elle a initialement travaillé dans le domaine de l'aéronautique en étant responsable du contrat de licence de fabrication d'hélicoptère Dauphin SA365 avec la Chine à l'Aérospatiale-Eurocopter. Elle a ensuite occupé le poste d'ingénieur commercial chez NAS (National Advanced System). Elle a travaillé pour GECI International de 1987 à 1991 en étant responsable de la stratégie marketing. Madame Frédérique Valette est membre de l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et du EPWN (European Professional Women's Network). Elle est également membre du groupement ETHIC présidé par Sophie de Menton.

Frédérique Valette n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Frédérique Valette expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2018.

Yves DELACOUR :

Administrateur depuis le 23 janvier 2012

Yves Delacour est fondateur et Président de l'association Leonardo depuis 1989 et de la société Leonardo Finance devenue Leonardo Ventures, depuis 1995. Avec plus de 185 millions d'Euros de financements levés pour des entreprises à tous les stades de développement, Leonardo Ventures est la principale société indépendante de services financiers dans le domaine du private equity.

Avant de créer Leonardo, M. Delacour était à la tête d'IDC France, filiale française d'International Data Corp., leader mondial dans le domaine des études et du conseil dans le domaine des NTIC. Il a fondé en 1980 le groupe IDG en France (International Data Group, principal groupe de presse informatique mondial, qui comprend IDG et IDC), dont il fut Président Directeur Général puis Vice-Président responsable des opérations en France. En 1979, Yves Delacour fonda le Stanford Business Club, association des anciens élèves de la Business School de Stanford en France. Sous sa présidence, jusqu'en 1986, cette association a été un cercle de réflexion et de promotion du mouvement entrepreneurial, dont une partie des membres les plus actifs a contribué à la création de l'Association Leonardo en 1989. La société a été informée du décès de Mr Yves Delacour il y a quelques jours.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- Gérant de Leonardo Ventures
- Président de l'Association Leonardo
- Représentant permanent de Leonardo Ventures au Conseil d'Administration de Cyber Group Studios
- Administrateur d'Hopscotch (fin de mandat en 2010)
- Le mandat d'Yves Delacour expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Gérard NICOU :

Administrateur depuis le 5 novembre 2013

Monsieur Gérard Nicou a une formation universitaire scientifique (Maîtrise d'Informatique & DEA Sociologie), complétée par un cursus CNAM en MKT industriel. Spécialisé en psychosociologie et patho et psychopathologie des organisations, il est fondateur et gérant associé de CITS Sarl depuis 1983. Monsieur Gérard Nicou a une expérience de plus de 40 années notamment en tant que Consultant-formateur et Chargé de cours en Universités et Ecoles de Commerce. Sa spécialité est la cohérence d'équipe & l'efficacité des staff de Direction Générale. Il est Administrateur d'une AGA depuis 1997 et Administrateur de la CNP (Chambre Nationale des Propriétaires) et Commissaire en Chambre de Conciliation en Préfecture.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- Membre du Conseil de Surveillance de RIBER SA 2011-2012
- Administrateur de GECI Aviation & GECI International
- Administrateur de B Media 2013 (SA)
- Administrateur de B Media 2014 (SA)
- Administrateur et Vice Président de la Caisse Locale du Crédit Agricole du Val de Bièvre
- Membre du Conseil de Surveillance de RIBER SA 2015 et Président du Comité d'Audit

Le mandat de Gérard Nicou expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Conformément à la loi du 27 janvier 2011, le Conseil d'Administration compte au moins une femme parmi ses membres, à savoir Madame Frédérique Valette.

Liens familiaux

M. Serge BITBOUL et Gérard DELAGE sont cousins germains. Il n'existe aucun autre lien familial entre les administrateurs et les dirigeants.

Informations complémentaires

Aucun des membres du Conseil d'Administration ne fait l'objet de toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, ni de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Aucun membre du Conseil d'administration n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Serge Bitboul, a demandé la mise en redressement et la mise en liquidation des sociétés du pôle Aviation.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs, à l'égard de GECI International, des membres des organes d'administration, de direction et leurs intérêts privés et/ou devoirs.



15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux et dirigeants de la Société

La société GECI International applique les principes énoncés dans la « Position / Recommandation de l'AMF 2014-04 guide d'élaboration du document de référence adapté aux valeurs moyennes », chapitre sur la rémunération des mandataires sociaux, publiée en décembre 2014, et disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>).

Il n'existe pas au sein du groupe GECI International de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux. Il n'y a pas eu d'attribution d'actions de performance ces deux derniers exercices.

Pour rappel, les actions qui pourraient être attribuées ne deviennent définitives que deux ans après la date d'attribution par le Conseil d'Administration, si la personne concernée figure encore dans les effectifs, et si elle a rempli les critères qui lui avaient été fixés. C'est seulement à ce moment-là que l'action nouvelle est émise et vient augmenter le capital de la Société. A l'inverse, en cas de départ du Groupe avant le délai requis, les actions gratuites sont perdues. L'article 135 de la Loi Macron, qui a modifié en profondeur les attributions d'actions gratuites, ne s'appliquera que sur les nouvelles attributions d'une Assemblée générale extraordinaire postérieure à la date d'entrée en vigueur de cette loi.

La Société (et ses filiales) n'a pris, vis-à-vis de ses mandataires sociaux et dirigeants, aucun engagement particulier à exécuter à l'occasion de la prise, du changement ou de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

1- Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Serge BITBOUL		
	Exercice 2014/2015	Exercice 2013/2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	250 000.00 €	252 070.95 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	--	--
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	--	--
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	--	--
TOTAL	250 000.00 €	252 070.95 €

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Serge BITBOUL				
	Exercice 2014/2015		Exercice 2013/2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe :				
- Mandat de Président Directeur Général de GECI International	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
- Mandat de Directeur Général de GECI Aviation	0€	0€	0 €	0 €
Rémunération variable	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature (voiture) (GECI International)	0€	0€	2 071€	2 071€
TOTAL	250 000€	250 000€	252 071 €	252 071 €

Tableau 11

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL Président Directeur Général		x		x		X		x

Monsieur Bitboul adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECI International (ARRCO et AGIRC).

2- Rémunération des administrateurs

Les administrateurs extérieurs à la Société ne bénéficient d'aucune autre rémunération en dehors des jetons de présence.

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence ont été fixés comme lors de l'exercice dernier, dans le cadre de l'enveloppe de 40.000 € qui avait été votée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 28 novembre 2014, selon les modalités suivantes :

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs non-salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014/2015, le Président a proposé que chaque administrateur perçoive la somme de 1.500 euros pour chacune des réunions du Conseil d'Administration à laquelle il a assisté au cours de cet exercice.

Les administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2014/2015 d'un total de 25 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

Le montant des jetons de présence non alloué aux administrateurs en raison de leur absence est conservé par la Société.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice 2014/2015	Montants attribués au cours de l'exercice 2013/2014
Gérard DELAGE		
Jetons de présence	6 000 €	12 000 €
Autres rémunérations	--	--
Yves Delacour		
Jetons de présence	4 500 €	9 000 €
Autres rémunérations	--	--
Frédérique VALETTE		
Jetons de présence	7 500 €	9 000 €
Autres rémunérations	--	--
Gérard NICOU		
Jetons de présence	7 500 €	4 500 €
Autres rémunérations	--	--
Pascale SANSONETTI (ne faisant plus partie de la société)		
Jetons de présence	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	79.165 €

Les administrateurs ayant des responsabilités, notamment ceux ayant un contrat de travail, au sein du Groupe GECI International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de GECI International. Madame Pascale Sansonetti, est la seule concernée durant l'exercice 2013/2014 ; elle a démissionné de son poste d'administrateur à fin juillet 2013.

Tableau 10 annexe 2

Historique des attributions gratuites d'actions				
Informations sur les actions attribuées gratuitement				
Date d'assemblée	25/09/2008	25/09/2008	25/09/2008	30/09/2011
Date du conseil d'administration ou du directoire selon le cas	23/07/2010	29/11/2010	19/07/2011	19/07/2013
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	60.000	100.000	85.000	370.000
Les mandataires sociaux :				
Pascale Sansonetti		100.000		
Date d'acquisition des actions	23/07/2012	29/11/2012	19/07/2011	19/07/2015
Date de fin de période de conservation	23/07/2014	29/11/2014	19/07/2013	19/07/2017
Nombre d'actions souscrites à la date d'acquisition	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	30.000	100.000	35.000	350.000
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	0	0	0

15.2. Sommes provisionnées ou constatées par la Société GECI International aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

Néant.



16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Echéance du mandat des administrateurs

La composition détaillée du Conseil d'Administration ainsi que la date d'expiration du mandat de chaque administrateur figurent au paragraphe 14.1 du présent document.

16.2. Contrats de travail et de services liant les administrateurs et la Société

Néant.

16.3. Comités au sein du Conseil d'Administration

Le comité d'audit étant devenu obligatoire depuis décembre 2012, celui-ci a été désigné lors du Conseil d'administration du 27 mai 2015 : Monsieur DELAGE a été nommé président et Madame VALETTE secrétaire. Une charte du comité d'audit a également été approuvée lors de la même séance. Tenant compte de la taille de la Société, et encore plus après la cession des filiales du pôle Ingénierie au groupe Alten et la liquidation des filiales du pôle Aviation, celle-ci ne dispose pas de comité de rémunération, de comité de nomination, ni de procédures permettant de mesurer la performance du conseil d'administration.

Il n'existe à ce jour aucune règle interne concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de la Société pour lesquelles ils disposent d'informations non-encore rendues publiques, étant noté que bien entendu les administrateurs sont soumis à la réglementation française en vigueur.

La Société n'a pas d'administrateur représentant les salariés ou les salariés actionnaires, étant noté que les salariés détiennent à ce jour un faible pourcentage du capital de la Société, inférieur à 1%.

16.4. Gouvernement d'entreprise

Conformément aux obligations légales en vigueur, GECI International publie annuellement un rapport sur l'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne. La Société adopte comme code de référence le code « Middlednext » de décembre 2009, en application des articles L.225-37 et L.225-68 du code de commerce. (<http://www.middlednext.com/spip.php?article508>)

Le rapport le plus récent figure ci-dessous (16.4.1). GECI International compte continuer à respecter ses obligations réglementaires relatives à ces points.

De plus, le 19 juillet 2011 le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur fixant la déontologie de l'administrateur ainsi que les règles de fonctionnement du Conseil. Ce règlement figure au paragraphe 21.2.2 du présent Document.

Dans le cadre de la règle « **Appliquer ou Expliquer** » prévue à l'article L.225-37 du Code de commerce, la Société estime que ses pratiques sont conformes aux recommandations du Code « Middlednext ». Toutefois, certaines dispositions ont été écartées pour les raisons expliquées ci-après :

Dispositions écartées	Explications
R12 : Mise en place des comités	Compte tenu de la taille de l'entreprise et du nombre réduit des administrateurs, il a été décidé de ne pas créer de comité spécialisé, mis à part le Comité d'Audit. La mise en place des autres comités (stratégiques, rémunération) sera proposée à l'ordre du jour du prochain Conseil en mars 2016.
R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Le Conseil d'Administration n'a pas formellement procédé à une auto-évaluation de ses travaux au cours de l'exercice passé. Lors de la réunion portant sur l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2014 qui s'est tenue le 17 octobre 2014, les membres du Conseil ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation des travaux. Il a été décidé de consacrer une séance entière au fonctionnement du Conseil lorsque la situation de la Société sera revenue à la normale. Le groupe est sensibilisé à la nécessité de procéder à cette évaluation, recommandée dans le code Middlednext.

16.4.1. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015

Chers Actionnaires,

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration est destiné à vous rendre compte :

- de la composition du Conseil d'Administration,
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société GECI International (ci-après la « Société »).

Ce rapport, joint au rapport de gestion 2014/2015, a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion.

Un rapport des Commissaires aux Comptes, joint au rapport général relatant l'accomplissement de leur mission, présente leurs observations sur ce rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les principes généraux définis dans le document « Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » en date du 22 juillet 2010, sur les recommandations AMF n°2010-15 et 2011-17, ainsi que sur le « Rapport 2013 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des valeurs moyennes et petites » du 18 novembre 2013.

Le Gouvernement d'Entreprise

La Société a initié une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (paru en décembre 2009), qui apparaît adapté aux spécificités de la Société, notamment sa taille réduite. Le code Middlednext est disponible sur le site Middlednext à l'adresse suivante : www.middlednext.com.

Le Conseil d'Administration s'est saisi d'un projet d'adoption de ce Code de gouvernance comme nouveau code de référence dans sa séance du 17 juin 2013 et l'a adopté lors de cette séance.

Le Code de référence contient 15 recommandations, ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance, qui rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance, ont été étudiés lors de la réunion du 17 juin 2013.

Il ressort que les recommandations ont fait l'objet d'une mise en œuvre totale, à l'exception de deux recommandations :

- la recommandation n°15 – Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration n'a pas formellement procédé à une auto-évaluation de ses travaux au cours de l'exercice passé. Lors de la réunion portant sur l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2014 qui s'est tenue le 17 octobre 2014, les membres du Conseil ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation des travaux. Il a été décidé de consacrer une séance entière au fonctionnement du Conseil à l'automne 2014, lorsque la situation de la Société sera revenue à la normale.

a) Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

a - 1. Composition du Conseil d'Administration (R8, R9, R10)

L'Article 12 des statuts de la Société dispose que la société est administrée par un Conseil d'Administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont déterminées par les dispositions légales en vigueur, soit trois membres au moins et dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de quatre ans.

Au cours de l'exercice 2014/2015, le Conseil d'Administration de la Société est composé de cinq membres :

- Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil et Directeur Général
- Monsieur Yves DELACOUR, administrateur
- Monsieur Gérard DELAGE, administrateur
- Madame Frédérique VALETTE, administrateur
- Monsieur Gérard NICOU, administrateur

Serge BITBOUL : Fondateur et Président-Directeur Général de GECI International, Président-Directeur Général de GECI Aviation.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECI (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au service des industriels. L'expansion de la société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder GECI International, groupe qu'il dirige depuis en tant que Président-Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2014/2015, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du groupe GECI International :

- Directeur de GECI Ltd (Royaume-Uni),
- Directeur de GECI Transportation and Engineering India (Inde),
- Directeur de Aeroeuro Engineering India (Inde).

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- Président de GECI Technologies Holding SAS,
- Gérant de la Financière des Chavelles SC,
- Gérant de SB Ternès SCI (France),
- Gérant de SB Pompe SCI (France).

Le mandat de Serge Bitboul expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Gérard DELAGE : Administrateur depuis le 27 septembre 2006

De formation juridique et managériale, il a occupé différents postes à hautes responsabilités au sein d'un groupe international du secteur de la grande distribution.

Gérard Delage n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Gérard Delage expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Frédérique VALETTE : Administrateur depuis le 19 juillet 2013

Frédérique Valette est depuis 1991 conseil en investissements immobiliers. Elle a initialement travaillé dans le domaine de l'aéronautique en étant responsable du contrat de licence de fabrication d'hélicoptère Dauphin SA365 avec la Chine à l'Aérospatiale-Eurocopter. Elle a ensuite occupé le poste d'ingénieur commercial chez NAS (National Advanced System). Elle a travaillé pour GECI International de 1987 à 1991 en étant responsable de la stratégie marketing. Madame Frédérique Valette est membre de l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et du EPWN (European Professional Women's Network). Elle est également membre du groupement ETHIC présidé par Sophie de Menton.

Frédérique Valette n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Frédérique Valette expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2018.

Yves DELACOUR : Administrateur depuis le 23 janvier 2012

Yves Delacour est fondateur et Président de l'association Leonardo depuis 1989 et de la société Leonardo Finance devenue Leonardo Ventures, depuis 1995. Avec plus de 185 millions d'Euros de financements levés pour des entreprises à tous les stades de développement, Leonardo Ventures est la principale société indépendante de services financiers dans le domaine du private equity.

Avant de créer Leonardo, M. Delacour était à la tête d'IDC France, filiale française d'International Data Corp., leader mondial dans le domaine des études et du conseil dans le domaine des NTIC. Il a fondé en 1980 le groupe IDG en France (International Data Group, principal groupe de presse informatique mondial, qui comprend IDG et IDC), dont il fut Président Directeur Général puis Vice-Président responsable des opérations en France. En 1979, Yves Delacour fonda le Stanford Business Club, association des anciens élèves de la Business School de Stanford en France. Sous sa présidence, jusqu'en 1986, cette association a été un cercle de réflexion et de promotion du mouvement entrepreneurial, dont une partie des membres les plus actifs a contribué à la création de l'Association Leonardo en 1989.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- Gérant de Leonardo Ventures

- Président de l'Association Leonardo
- Représentant permanent de Leonardo Ventures au Conseil d'Administration de Cyber Group Studios
- Administrateur d'Hopscotch (fin de mandat en 2010)

Le mandat d'Yves Delacour expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Gérard NICOU : Administrateur depuis le 5 novembre 2013

Monsieur Gérard Nicou a une formation universitaire scientifique complétée par un cursus CNAM en MKT industriel. Spécialisé en psychosociologie et patho et psychopathologie des organisations, il est fondateur et gérant associé de CITS Sarl depuis 1983. Il est administrateur d'une association de gestion agréée depuis 1997 et trésorier adjoint depuis 1999. Monsieur Gérard Nicou a une expérience de 40 années en tant que consultant-formateur et enseignant en universités et en écoles de commerce. Il est partiellement retraité depuis 2007 et est toujours chercheur en sciences sociales appliquées sur la cohérence des staff de direction générale.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- administrateur de B Media 2013 (SA)
- administrateur de la Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel du Val de Bièvre (société coopérative à personnel et capital variables) et Vice-Président depuis le mois de janvier 2015.

Le mandat de Gérard Nicou expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Il est rappelé que la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 impose une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'Administration.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration compte au moins une femme parmi ses membres, à savoir Frédérique Valette.

Ainsi, à ce jour, la Société atteint le seuil de 20 % de représentation des administrateurs de chaque sexe..

a - 2. Administrateurs indépendants

Le Conseil d'Administration de GECI International avait déterminé que Monsieur Gérard Delage était indépendant (sur un total de quatre) au sens des recommandations figurant dans le Code Middlenext.

Compte-tenu de l'arrivée de Monsieur Gérard Nicou, le Conseil d'Administration a réexaminé ces critères et a considéré que Monsieur Nicou était également un administrateur indépendant.

Critères énoncés dans le Code Middlenext	Gérard Delage	Gérard Nicou
ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;	OK	OK
ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité	OK	OK
ne pas être actionnaire de référence de la société	OK	M. Nicou a 5.500 actions de la Société, ce qui n'en fait pas un actionnaire de référence.
ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Le Conseil a considéré que le lien de parenté de Monsieur Delage avec Monsieur Serge Bitboul (cousinage) ne compromettrait pas l'indépendance de Monsieur Delage.	OK
ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années	OK	OK

Le Conseil est donc actuellement composé à 40% d'administrateurs indépendants.

En conformité avec la recommandation n°10 préconisant d'adapter la durée aux spécificités de l'entreprise, la durée des prochains mandats d'administrateur (renouvellement ou nouvelle nomination) dans la Société est de 4 ans.

a - 3. Missions du Conseil d'Administration (R12, R15)

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société et du groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la Société et du Groupe.

a - 4. Déontologie des membres du Conseil d'Administration (R6, R7)

L'adoption d'un règlement a été discutée lors de nombreuses réunions, afin de trouver un compromis entre tous les administrateurs sur le texte à adopter. Finalement, le règlement intérieur a été adopté lors de la séance du 19 juillet 2011.

Ce règlement traite principalement des points suivants :

- rôle du Conseil et questions soumises à son autorisation
- composition du Conseil et fixation des critères d'indépendance
- devoirs des membres : énonciation des règles de déontologie à respecter
- fonctionnement du Conseil
- fixation des règles de détermination de la rémunération des membres

a - 5. Préparation des travaux du Conseil d'Administration

- Convocations- Invitations

Conformément à la loi et aux statuts, les administrateurs sont convoqués par courrier électronique. Le délai moyen de convocation sur l'exercice 2014/2015 est de 5,4 jours.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués aux séances pour lesquelles leur présence est requise.

Les membres du Conseil d'Administration, qui disposent d'une expérience et d'une expertise complémentaires sont régulièrement informés de la vie de la Société. Ils sont consultés sur des projets stratégiques de la Société ainsi que sur des sujets particuliers. Cette expérience facilitera la mise en œuvre de comités. Ainsi, un comité d'audit a été nommé par le Conseil d'administration le 27 mai 2015 : Monsieur DELAGE a été nommé président et Madame VALETTE secrétaire. Une charte du comité d'audit a également été approuvée lors de la même séance.

- Information des Administrateurs (R11)

Les administrateurs ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et ont pu se faire communiquer préalablement, l'ensemble des documents utiles.

a - 6. Réunions

- Durée – fréquence (R-13)

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2014/2015, aux dates suivantes : 16 avril 2014, 30 mai 2014, 17 octobre 2014, 5 décembre 2014 et 5 mars 2015.

Le taux de présence moyen des membres du Conseil est de 85%.

- Ordre du jour

Les principaux sujets examinés lors des réunions du Conseil ont été les suivants :

- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code du Commerce
- Arrêté du texte des résolutions et convocations d'une Assemblée Générale Mixte
- Examen de la situation de la société et décision à prendre en application de l'article L.225-248 du code de Commerce sur la continuation de la société ou sa dissolution
- Examen de la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale
- Examen de la qualité d'administrateur indépendant au regard du code Middledent
- Examen et établissement des documents de gestion prévisionnelle
- Examen de la question de l'équilibre au sein des organes de gouvernance de la société
- Point sur la situation du groupe
- Fixation de la rémunération du Président Directeur Général pour l'exercice 2014-2015
- Transfert du Siègne Social

- Arrêté des comptes 2012-2013 et 2013-2014

La date et l'heure des séances du Conseil d'Administration ont été fixées en prenant en compte les disponibilités des administrateurs.

Lors de chaque réunion, un registre des présences a été signé par les membres du Conseil d'Administration participant à la séance.

- Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux réunions du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit.

- Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

- Présidence des réunions

En sa qualité de Président, Monsieur Serge Bitboul a présidé toutes les réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice.

- Procès-verbaux

Chaque projet de procès-verbal des réunions du Conseil a été rédigé par le secrétaire de séance à l'issue de chaque réunion.

Le procès-verbal définitif a été approuvé lors d'une des réunions suivantes du Conseil d'Administration et signé par le Président et un administrateur.

Les procès-verbaux et le registre des procès-verbaux sont conservés par la Direction Juridique Groupe.

b) Limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général

La Direction Générale de la Société est assumée par Monsieur Serge Bitboul, nommé Président et Directeur Général par le Conseil d'Administration qui a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

En dehors des limitations légales et réglementaires, le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président-Directeur Général ; de même il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs en dehors de celles visées ci-dessus, reprises à l'Article 15 des statuts de la Société.

La question de l'équilibre au sein des organes de gouvernance de la Société a été examinée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 octobre 2014. Il est en ressorti qu'au regard de la situation actuelle du groupe, composé d'un effectif restreint, l'examen est repoussé pour une date ultérieure. A ce jour, la situation de la société a fait que ce point n'a pas été évoqué, afin que le Conseil se concentre sur la survie de la société. Par ailleurs, la concentration de l'ensemble des pouvoirs permet une grande réactivité dans la stratégie de retournement du groupe.

c) Rémunération des mandataires sociaux (R1, R2, R3, R4, R5, R14)

La société GECI International applique les principes énoncés dans la Position-Recommandation « Guide d'élaboration des documents de référence » n°2009-16 disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>).

Il n'existe pas au sein du groupe GECI International de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux.

C'est pourquoi les tableaux 4, 5, 7, 8 et 9 ne sont pas reproduits.

c - 1. Administrateurs travaillant au sein du Groupe

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe GECI International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de GECI International.

Monsieur Serge Bitboul, Président Directeur Général de la Société, perçoit une rémunération fixe en sa qualité de Président-Directeur Général. Il perçoit également une rémunération fixe en tant que Directeur Général de GECI Aviation, à laquelle il a renoncé lorsque Sky Aircraft a été mise en redressement judiciaire. Il bénéficie également d'un avantage en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule automobile.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire, ni d'indemnités susceptibles de leur être dues à raison de la cessation de leur mandat ou du changement de leurs fonctions.

Il n'existe pas au sein de la Société (ni d'ailleurs au sein du groupe GECI International) de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Serge BITBOUL		
	Exercice 2014/2015	Exercice 2013/2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	250 000.00 €	252 070.95 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	--	--
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	--	--
TOTAL	250 000.00 €	252 070.95 €

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Serge BITBOUL				
	Exercice 2014/2015		Exercice 2013/2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe :				
- Mandat de Président Directeur Général de GECI International	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
- Mandat de Directeur Général de GECI Aviation	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature (voiture) (GECI International)	0 €	0 €	2 071 €	2 071 €
TOTAL	250 000 €	250 000 €	252 071 €	252 071 €

Tableau 10

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL Président Directeur Général		x		x		x		x

Monsieur Bitboul adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECI International (ARRCO et AGIRC).

c - 2. Administrateurs extérieurs à la Société

Les administrateurs extérieurs à la Société ne bénéficient d'aucune autre rémunération en dehors des jetons de présence.

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence ont été fixés comme lors de l'exercice dernier, dans le cadre de l'enveloppe de 40.000 € qui avait été votée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 28 novembre 2014, selon les modalités suivantes :

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs non-salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014/2015, le Président a proposé que chaque administrateur perçoive la somme de 1.500 euros pour chacune des réunions du Conseil d'Administration à laquelle il a assisté au cours de cet exercice.

Les administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2014/2015 d'un total de 25 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

Le montant des jetons de présence non alloué aux administrateurs en raison de leur absence est conservé par la Société.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice 2014/2015	Montants attribués au cours de l'exercice 2013/2014
Gérard DELAGE		
Jetons de présence	6 000 €	12 000 €
Autres rémunérations	--	--
Yves Delacour		
Jetons de présence	4 500 €	9 000 €
Autres rémunérations	--	--
Frédérique VALETTE		
Jetons de présence	7 500 €	9 000 €
Autres rémunérations	--	--
Gérard NICOU		
Jetons de présence	7 500 €	4 500 €
Autres rémunérations	--	--
Pascale SANSONETTI		
Jetons de présence	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	79.165 €

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe GECI International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de GECI International.

d) Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites à l'article 17 des statuts de la Société et consultables sur le site internet de la Société www.geci.net.

e) Eléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce sont mentionnées à l'annexe 4 du rapport de gestion.

Contrôle Interne

Le groupe GECI International a retenu la définition du contrôle interne mentionnée dans « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne - Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » en date du 22 juillet 2010.

Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du groupe qui vise à assurer :

- o la conformité aux lois et règlements ;
- o l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- o le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- o la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Dans le cadre du groupe GECI International, la Société, en tant que société mère, veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la Société et ses filiales.

a) Organisation du contrôle interne

Depuis l'abandon du pôle Aviation, le Groupe n'a plus que le Pôle Ingénierie ainsi que la Holding. Par ailleurs le Groupe est organisé en unités opérationnelles et en unité support. Chaque salarié du groupe est rattaché à l'une de ces unités.

Suite à la restructuration amorcée durant l'exercice 2013-2014, certaines fonctions ont été supprimées suite au départ de salariés du groupe. Pour l'exercice 2014-2015, les acteurs du contrôle interne étaient :

Le Président (PDG), la Direction Administrative et Financière, la Direction Juridique.

La Direction Juridique

La Direction Juridique du Groupe centralise l'ensemble des données juridiques. Des procédures juridiques, impliquant l'intervention de la Direction Juridique à différents niveaux des processus déjà existants, ont été mises en place, et notamment l'analyse des risques juridiques et la validation des dispositifs contractuels préalablement à toute conclusion de contrat (baux commerciaux, achats...).

La Direction Financière

La Direction Financière, se porte garante de la qualité des informations financières et s'assure avec les contrôleurs légaux que la société respecte l'ensemble des règles qui régissent la comptabilité et la gestion d'une entreprise. En l'absence d'une direction des Ressources Humaines, elle est responsable des missions d'administration et d'expertise en la matière et également responsable du développement humain et social de l'entreprise. La restructuration du groupe a réduit de façon importante les missions dans le domaine des ressources humaines.

En raison du nombre limité de personnel au sein du groupe, un certain nombre de missions nécessaires au bon fonctionnement de la société a été externalisé, notamment :

La Responsabilité Sociétale et Environnementale

La Qualité & Systèmes d'Information. La société va conclure des contrats avec des sociétés spécialisées ou consultants notamment sur la gestion du système d'information, et le renouvellement de la norme qualité EN 9100:2003 (pôle Ingénierie) pour le mois de juillet 2015.

b) Diffusion en interne d'informations pertinentes

Le Groupe a mis en place des systèmes d'information dont les objectifs principaux sont d'assurer une fiabilité de l'information et des reporting, assurer le contrôle des opérations réalisées par les différentes entités, mesurer les indicateurs et leur évolution, assurer des gains permanents de productivité, sécuriser les flux d'information financière.

Les systèmes d'information du Groupe intègrent parmi l'ensemble des applicatifs, les principaux éléments suivants :

Systèmes locaux administrés en fonction des règles « groupe »

- ❖ Comptabilité,
- ❖ Paie

c) Recensement des risques

Les risques auxquels, est exposée la Société sont détaillés dans le rapport de gestion, au paragraphe 1.6. Y figurent également les différentes mesures prises pour faire face à ces risques.

d) Activités de contrôle répondant à ces risques

Le Groupe s'est doté au cours des derniers exercices d'un ensemble de dispositifs de contrôle interne à la fois par la mise en place de notes de procédure, de systèmes d'information et de Reporting/contrôle qui permettent de sécuriser les différentes étapes de l'activité tant d'un point de vue financier que juridique. Ces règles sont diffusées et appliquées de manière homogène pour toutes les filiales du Groupe.

La Direction Générale a veillé à la mise en place opérationnelle de ces dispositifs.

Le système de contrôle interne repose :

- d'une part sur le fait qu'à l'intérieur de chaque unité du groupe opérationnelle ou fonctionnelle c'est le Directeur d'Unité seul qui a le pouvoir d'effectuer des actes de gestion
- d'autre part, sur un système de délégation encadrant les actes de gestion qui peuvent être pris au niveau des unités.

Ce système est formalisé dans une note de procédure dont les principales rubriques sont les suivantes :

Domaine	Règle de contrôle interne
Contrats commerciaux	Pour les contrats cadres, les contrats supérieurs à 300.000 € et les contrats comportant des clauses susceptibles de faire courir un risque significatif au groupe, une revue technique, juridique et financière des services support et la signature du Directeur Général est nécessaire.
Contrats particuliers	Notamment pour les contrats de partenariat, <i>MOU (Protocole d'Accord)</i> , <i>Letter of Intent (Lettre d'Intention)</i> , <i>Shareholder Agreement (Pacte d'Actionnaires)</i> , <i>Cooperation Agreement (Accord de Cooperation/Collaboration)</i> , une revue technique, administrative, sociale, juridique et financière des services support et la signature du Directeur Général sont nécessaires.
Embauches, Licenciement	<p>Préalablement au hiring form (formulaire d'embauche), un requirement form (formulaire de demande/besoin) est établi et permet de formaliser et de suivre les demandes.</p> <p>Pour les recrutements, intérim, consultants et licenciements productifs, les signatures du Directeur d'Unité concerné et de la Direction Générale est nécessaire.</p> <p>Pour les recrutements, interim, consultants et licenciements de personnel support, la signature du Directeur Général est nécessaire.</p>
Achats	Pour les achats et investissements, contrats fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 2.000 EUR, la signature du Directeur Général est nécessaire après examen par le service support concerné.
Prise de congés et temps de présence.	<p>Le Directeur d'Unité autorise les prises de congés et approuve les temps des personnes qui lui sont rattachées.</p> <p>Le Directeur Général autorise les prises de congés et approuve les temps des Directeurs d'Unités.</p>
Déplacements et notes de frais	<p>Le Directeur d'Unité autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des personnes qui lui sont rattachées jusqu'à 1.500 Euros unitaire.</p> <p>Le Directeur Général autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des Directeurs d'Unités. Il autorise également les <i>travel request</i> et approuve également les notes de frais des collaborateurs pour les montants unitaires supérieurs à 1.500 Euros.</p>
Trésorerie Centralisée	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du bon fonctionnement de la trésorerie centralisée pour son unité.</p> <p>Le Directeur Administratif et Financier informe régulièrement les unités de leur solde de compte et des opérations réalisées.</p>
Signature bancaire et paiements	<p>Le Directeur d'Unité est responsable des paiements effectués ou demandés notamment eu égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au respect de la réglementation (interdiction de remboursement d'amendes, de paiement sans justificatifs). - au suivi des commandes (non paiement en double, reprise effective des acomptes versés, paiement pour des services reçus). - à sa capacité à démontrer que les dépenses ont été réalisées dans l'intérêt de la société. <p>Le Directeur d'Unité rend compte en toute transparence en cas de demande.</p>
Rémunérations	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du processus d'entretiens individuels annuels de son unité et de la préparation des augmentations individuelles.</p> <p>Le Directeur Général est responsable du processus d'entretiens individuels annuels pour les Directeurs d'Unités et de la validation des augmentations individuelles et des règles de remboursement sous forme de primes de toutes les personnes du groupe ainsi que des règles de détermination des bonus.</p>
Budget Annuel	Le Directeur d'Unité est responsable de la préparation du budget annuel de son unité.

	Le Directeur Général est responsable de l'approbation du budget et de la fixation des modalités de rémunération variable.
Référentiel Qualité	Le Directeur d'Unité est responsable de l'implémentation du référentiel qualité dans son unité. Le Directeur Général est responsable de la définition de la politique qualité du Groupe.

e) Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Compte tenu des différents événements qui sont venus troubler l'exercice 2013-2014, il n'a pas été possible d'organiser de réunion avec tous les acteurs du contrôle interne (voir II.1). En revanche, des réunions se sont tenues ponctuellement avec certains des responsables pour vérifier l'adéquation du système avec les besoins.

f) Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

f - 1. Les règles de gestion et de comptabilité Groupe

La Direction administrative et financière du Groupe centralise l'ensemble des données comptables et financières.

Toutes les filiales du Groupe, qu'elles soient françaises ou étrangères, transmettent à périodicité régulière des informations de suivi opérationnel ainsi que des reportings financiers et comptables aux services support du Groupe. La Direction administrative et financière s'appuie sur les services comptables et administratifs des entités, éventuellement sur les cabinets comptables avec lesquels des accords ont été signés.

Les reportings sont homogènes, ainsi que les définitions des indicateurs aussi bien opérationnels que de gestion.

f - 2. Les facturations inter-sociétés

Le Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures internes permettant la facturation d'une entité du Groupe par une autre. Cet ensemble de procédures de facturation intra-Groupe est revu à intervalles réguliers notamment en fonction de l'évolution des prestations du Groupe, mais aussi de l'évolution des législations des entités concernées. La Société est d'autant plus attentive au respect de cette procédure qu'elle contribue à optimiser l'utilisation des compétences et des ressources du Groupe.

f - 3. La gestion de la trésorerie

La trésorerie du Groupe est suivie au jour le jour et supervisée de manière centralisée, aussi bien pour les filiales françaises qu'étrangères. L'utilisation des liquidités du Groupe est ainsi continuellement optimisée dans une recherche de charges financières minimales.

Des estimations de flux de trésorerie Groupe sont mises à jour régulièrement et permettent d'anticiper les besoins de trésorerie de telle ou telle filiale.

g) Conclusion – Perspectives

Depuis que le groupe GECI International a cédé ses activités d'ingénierie, et abandonné ses activités « Aviation », lors de l'exercice précédent, le domaine du contrôle interne s'est réduit considérablement. Une remise à plat du système de contrôle interne sera ainsi mise en place prochainement afin de répondre à cette évolution.

Fait à Paris, le 3 juillet 2015
Serge Bitboul
Président du Conseil d'Administration

16.4.2. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société GECI International - Exercice clos le 31 mars 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GECI International et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 6 juillet 2015

Les commissaires aux comptes

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

M A Z A R S

GAËL LAMANT

17. SALARIES

17.1. Nombre de salariés et répartition par principaux pays

Le tableau ci-dessous décrit l'effectif à fin novembre 2015 du Groupe. Ce tableau ne tient pas compte des 25 collaborateurs en Inde (AeroEuro Engineering), dont les comptes sont consolidés avec la méthode de mise en équivalence des titres.

				Nov.15	Mars.15
	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants		
France	30	207	39	276	8
Brésil	8	64	6	78	0
Autres	0	0	2	2	4
Effectif moyen	38	271	47	356	12

17.2. Participations et stocks options des administrateurs et des dirigeants

Au 7 septembre 2015, les chiffres étaient les suivants :

Nom des dirigeants et administrateurs	Nombre d'actions détenues dans la Société	Nombre d'options	Total
Serge BITBOUL Détenue directe et indirecte	9 416 364	-	9 416 364
Frédérique VALETTE	156 842	-	156 842
Gérard DELAGE	574	-	574
Gérard NICOU	5 500	-	5 500
Yves DELACOUR	-	-	-

Il n'existe pas au sein du groupe GECI International de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions de performance attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux ces deux derniers exercices (cf paragraphe 15.1)

La Société (et ses filiales) n'a pris, vis-à-vis de ses mandataires sociaux et dirigeants, aucun engagement particulier à exécuter à l'occasion de la prise, du changement ou de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur

Le seul dispositif actuellement en vigueur prévoyant une participation des salariés au capital de GECI International, est composé des plans d'actions gratuites mis en œuvre depuis 2007.

Les actions ainsi attribuées ne deviennent définitives que deux ans après la date d'attribution par le Conseil d'Administration, si le salarié figure encore dans les effectifs, et s'il a rempli les critères qui lui avaient été fixés. C'est seulement à ce moment-là que l'action nouvelle est émise et vient augmenter le capital de la Société. A l'inverse, en cas de départ du Groupe avant le délai requis, les actions gratuites sont perdues. L'article 135 de la Loi Macron, qui a modifié en profondeur les attributions d'actions gratuites, ne s'appliquera que sur les nouvelles attributions d'une Assemblée générale extraordinaire postérieure à la date d'entrée en vigueur de cette loi.

Au total, il a été attribué 1.205.200 actions, dont

- 798.700 ont été perdues suite au départ de salariés,

- 20.000 ont été attribuées définitivement en juillet 2015, et entameront leur période de conservation.

- 326.500 actions ont terminé leur période de conservation et sont donc totalement cessibles.

Il n'existe pas d'autre dispositif d'actionnariat salarié, que ce soit dans le cadre du plan d'épargne entreprise ou dans tout autre cadre.

17.4. Informations sociales

Effectif

L'effectif total avec l'intégration du « Groupe EOLEN » est de 356 collaborateurs, dont une cinquantaine de consultants, et une quarantaine d'administratifs. La filiale au Brésil compte 78 collaborateurs dont 8 administratifs et 6 consultants. Il faut noter également que la filiale AeroEuro, détenu à 50% par le Groupe, dont les comptes sont consolidés par la méthode de « mise en équivalence des titres », représente une vingtaine de collaborateurs non tenus compte dans l'effectif moyen du Groupe.

La proportion d'intérimaires et de contrats à durée déterminée par rapport à l'effectif total n'est pas significative.

Le groupe GECI International a recours à la sous-traitance (prestataires extérieurs) constituée principalement d'experts et d'ingénieurs, exclusivement dans le cadre de recherche de compétences pointues ou très particulières. L'effectif des prestataires extérieurs n'excède pas 14% de l'effectif salarié (en tenant compte du groupe EOLEN).

Toutes unités confondues, en France et à l'étranger, la moyenne d'âge des salariés du groupe GECI International, reconnu pour son expertise, est de 34 ans.

Organisation du temps de travail

La durée légale hebdomadaire de travail est de 35 heures. L'organisation du temps de travail des effectifs « cadre » s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 218 jours travaillés avec une référence horaire hebdomadaire de 38 heures 30, en contrepartie de l'attribution de 10 jours de Réduction du Temps de Travail (RTT). Dans les filiales du « Groupe EOLEN », L'organisation du temps de travail de la majorité des effectifs « cadres », et « non cadres » s'effectue sur la base de 39h hebdomadaire avec le paiement des heures supplémentaires au-delà des 35h hebdomadaires. Il n'y a pas de RTT, sauf sur la filiale Alliance Services Plus ».

Egalité professionnelle hommes et femmes

Lorsque que l'on sait que peu de femmes sont présentes dans les formations scientifiques, le groupe GECI International affiche un taux de féminisation de son effectif salarié de 27%.

La masse salariale du groupe GECI International ne fait pas apparaître à contribution égale, de disparité de traitement salarial entre hommes et femmes de même position dans l'organisation.

La diversité

Le groupe GECI International reconnaît et valorise les compétences individuelles en favorisant l'équité sociale. Une des valeurs fortes du Groupe GECI International est l'internationalisation de ses équipes, sources de richesse culturelle ; le groupe emploie près de 18 nationalités différentes au sein de ses seuls effectifs en France. Le groupe GECI International a adhéré à la Charte diversité.

Promouvoir l'emploi des seniors

GECI International s'est toujours consacré à la recherche des meilleurs talents pour former des équipes d'ingénieurs hautement qualifiés. L'expertise apportée par l'emploi des seniors au sein d'un groupe de travail et le transfert de compétences aux plus jeunes sont des atouts réels du groupe qui emploie 18% de collaborateurs âgés de plus de 40 ans, et dont 5% ont plus de 50 ans.

Encourager le dialogue

Les relations sociales sont fondées sur la confiance et le respect mutuel. Elles reposent sur un dialogue ouvert et participatif

entre les salariés, leurs représentants et la Direction.

Par le dialogue, l'objectif est de concilier performances économiques et relations humaines, en mobilisant les salariés autour des valeurs du groupe Intégrité, Excellence, Expertise, Innovation.

Une politique de rémunération globale

Fondée sur la performance et l'équité, la politique salariale du groupe vise à pratiquer des rémunérations qui récompensent la performance individuelle.

La contribution de chacun de nos salariés du groupe est évaluée lors d'entretien annuel durant lesquels sont recueillies les aspirations des collaborateurs en matière de développement, de parcours professionnel et de formation.

Par ailleurs, dans le cadre de la reconnaissance de la performance, le groupe GECI International propose des attributions d'actions gratuites.

Développer et fidéliser nos Collaborateurs

La formation professionnelle c'est pour l'ensemble de nos salariés, la possibilité de gagner en compétence afin d'atteindre les objectifs d'expertise et d'excellence du groupe mais aussi de développer des compétences accrues en management de projet. Pour le premier semestre, le groupe a consacré 18 K€ pour la formation de ses salariés.

Sécurité et aux conditions de travail

La majorité des collaborateurs du groupe GECI International effectuent des missions de prestations intellectuelles dans les bureaux d'études du groupe ou de nos clients. Les conditions de travail ne sont pas considérées comme pénibles et les risques d'accident du travail sont ainsi particulièrement limités. Aucun accident du travail n'a été déclaré, en France pour l'année fiscale concernée.

(En Annexe la RSE 2015, page 185)



18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital
Actionnaires dirigeants	9 416 364	27,74%	18 432 728	40,88%
XLP Holding	4 592 507	13,53%	9 185 014	20,37%
Serge Bitboul	4 823 857	14,21%	9 247 714	20,51%
Airinvest	1 702 793	5,02%	3 405 586	7,55%
Autres nominatifs	496 107	1,46%	925 410	2,05%
Autres au porteur	22 264 732	65,60%	22 264 732	49,38%
Auto-détention	61 724	0,18%	61 724	0,14%
TOTAL	33 941 720	100,00%	45 090 180	100,00%

(*) Monsieur Serge Bitboul est actionnaire en direct et également au travers de la société XLP Holding (anciennement GECI Technologies Holding ou GTH), qu'il contrôle. XLP Holding est une SAS au capital social de 38 100 €, dont le siège social est au 48 bis avenue Kléber, 75116 Paris.

La société Airinvest SGPS Lda possède plus de 5% du capital et plus de 5% des droits de vote.

La répartition du capital ainsi que celle des droits de vote n'a pas connu de changement à la date du dépôt du présent document.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou de conventions organisant le transfert d'actions.

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Toutes les actions de la Société confèrent à leurs porteurs les mêmes droits de vote, à l'exception de certaines actions détenues au nominatif depuis deux ans minimum. En effet, l'article 17 des statuts de la Société prévoit un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

A noter que toutes les actions de la Société sont actuellement entièrement libérées.

18.3. Contrôle de la Société

La Société est contrôlée par Monsieur Serge BITBOUL, qui a toujours détenu, depuis la constitution de la Société, la majorité de ses droits de vote, en direct et au travers de la société GECI Technologies Holding dont il est l'actionnaire majoritaire.

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue de s'assurer que ce contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

18.4. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer, ou d'empêcher un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.



19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Le détail des opérations avec des apparentés est présenté :

- o dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014-2015 au paragraphe 20.4.1.
- o dans les états financiers consolidés (Note 18 pour l'exercice 2014-2015) et 3.6 du RFS au 30/09/2015.

Depuis le 31 mars 2015, date de clôture de l'exercice 2014-2015, les conventions qui ont été conclues sont :

- Une convention de cession de créance de GECI Ltd à GECI International vis-à-vis de XLP Holding (ex-GTH), dont le montant est de 385 K€ en mars 2015 ; cette créance, a été par la suite imputée sur la dette en compte courant de ce dernier. La personne concernée par cette convention est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECI International et Président de la société XLP Holding (ex-GTH).

A la date du 30 septembre 2015, les conventions qui ont été conclues sont :

- Une convention de Cash Pooling entre la société ALTONA International (Holding qui porte le groupe EOLEN) et le Groupe EOLEN a été signée le 8 août 2015. Le taux de rémunération annuel est fixé à 5,20% et sera calculé par trimestre. Ces intérêts seront portés directement au compte courant des sociétés concernées. La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Représentant de GECI International en tant que Président de la société Groupe EOLEN et Représentant de GECI International en tant que Président de la société ALTONA International.
- Une convention de Cash Pooling entre la société GECI International et ALTONA International, a été signée le 8 août 2015. Le taux de rémunération annuel est fixé à 5,20% et sera calculé par trimestre. Ces intérêts seront portés directement au compte courant des sociétés concernées. La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECI International et Représentant de GECI International en tant que Président de la société ALTONA International.
- Un abandon de créance a été consenti le 5 août 2015, de la société AirInvest SGPS en faveur de GECI International pour un montant de 392 777,77 euros, correspondant aux intérêts cumulés de leur compte courant. Cet abandon n'est pas assorti d'aucune clause particulière. Les personnes concernées par cette convention sont M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECI International et M. Roberto Carlos de Castro Abreu, Représentant de la société Air Invest SGPS.
- Un contrat de management fees a été signé entre la société GECI International et le « Groupe EOLEN ». Le montant convenu forfaitaire est de 100 K€ HT par mois. La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Représentant de GECI International en tant que Président de la société Groupe EOLEN et Président de GECI International.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

20.1.1. Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2015

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. Etat du résultat global

	en k€	Notes	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Chiffre d'affaires		1	1 213	1 206
Autres Produits courants			0	0
Coûts directs		2	-912	-2 236
Marge sur coûts directs			301	-1 030
<i>% du chiffre d'affaires</i>			24,84%	-85,34%
Coûts généraux et administratifs		3	-2 013	-2 847
Résultat opérationnel Courant			-1 711	-3 876
Autres Produits et Charges Opérationnels		4	2 762	-1 271
Résultat opérationnel Net			1 051	-5 147
Coût de l'endettement financier net		5	-568	-712
Autres charges et produits financiers		5	-37	-20
Résultat courant avant impôt			445	-5 879
Impôts sur les bénéfices		16	0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées			445	-5 879
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			0	25 034
Résultat net			445	19 154
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>			445	15 184
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			0	3 970
(en euros par action)				
			Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base			33 859 996	33 826 176
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué			33 879 996	34 110 286
Résultat net de base par action			0,013	0,566
Résultat net dilué par action			0,013	0,562
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			0,013	-0,174
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			0,013	-0,172

« Dans les « autres produits et charges opérationnels », le montant correspond essentiellement aux abandons de créances d'exploitation obtenus pour plus de 2,3 M€, suite à la renégociation des dettes fournisseurs. Un des abandons de créances est assorti de clauses de retour à meilleure fortune.

	en k€	Notes	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Résultat de l'exercice			445	19 154
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			-164	19
<i>Ecart de conversion sur invest. net à l'étranger</i>			0	0
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			0	0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			-164	19
Résultat global total			282	19 174
Attribuable aux propriétaires de la société mère			282	15 204
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			0	3 970

1.2. Etat de la situation financière

	en k€	Notes	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	6		0	0
Immobilisations corporelles	6		8	0
Actifs financiers non courants	6		223	7 762
Impôts différés	18		0	0
Total Actifs non-courants			231	7 762
Stocks et encours	9		0	0
Actifs sur contrats en cours	10		0	0
Clients et autres débiteurs	11		229	174
Actif d'impôt exigible			0	0
Autres actifs courants	12		825	4 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7		1 574	511
Total Actifs courants			2 628	5 426
Actifs non courants détenus en vue de la vente				
Total Actif			2 859	13 187
PASSIF				
Capital			8 480	8 480
Primes et réserves			-23 828	-38 884
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			445	15 184
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère			-14 902	-15 219
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle				
Total des capitaux propres			-14 902	-15 219
Emprunts et dettes financières	7		15 934	18 664
Provisions non courantes	8		252	292
Autres passifs non courants	15		0	0
Total Passifs non courants			16 186	18 956
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	7		20	335
Provisions courantes	8		267	342
Passifs sur contrats en cours	13		0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	14		793	6 390
Passif d'impôt exigible			0	0
Autres passifs courants	15		497	2 384
Total Passifs courants			1 576	9 450
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente				
Total des passifs			17 762	28 406
Total Passif			2 859	13 187

1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé hors activités abandonnées		445	-5 859
+ Amortissements et provisions		-115	-2 104
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations		0	0
- Autres éléments sans incidence de trésorerie		37	25 017
- Charge d'endettement net		568	712
- Charge d'impôt (y c impôts différés)		0	0
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts		936	17 766
Impôts versés		0	-11
Variation de stocks		0	0
Variation des créances exploitation		11 616	-2 193
Variation des dettes exploitation		-7 484	-10 776
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		4 132	-12 969
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)		5 068	4 785
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations		-56	156
Developpement Autofinancé (Skylander)		0	0
Investissements d'exploitations nets		-56	156
Encaissements nets liés aux acquisitions financières		-173	0
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)		0	811
Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice		0	-1 545
Trésorerie des activités destinées à être cédées		0	0
Variation de périmètre		0	0
Investissements financiers nets		-173	-734
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)		-229	-578
Encaissement net sur augmentation de capital		0	0
Augmentation et diminution des actions propres		0	0
Apports en compte courant		-229	-67
Variation nette des emprunts		-2 819	-1 191
Encaissement d'emprunt		0	0
Remboursement d'emprunt		-2 819	-1 191
Charge d'endettement net		-568	-712
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)		-3 616	-1 970
Variation des cours des devises		-164	18
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées		1 059	2 255
ACTIVITES ABANDONNEES			
Flux de trésorerie lié à l'activité		0	-1 004
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements		0	0
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		0	0
VARIATION DE TRESORERIE des activités abandonnées		0	-1 004
Trésorerie d'ouverture		510	-741
Variation de trésorerie		1 059	1 251
Trésorerie de clôture		1 570	510
dont disponibilités et quasi disponibilités		1574	511
dont autres (découverts...)		-4	-1

Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à + 5 M€. La cession du Pôle Ingénierie au groupe ALTEN a permis à la Société le désendettement (dettes fournisseurs et des dettes sociales) de la société et le déblocage des créances d'exploitation, notamment la créance CIR. Les dettes fournisseurs, dans les comptes consolidés à fin mars 2015, s'élèvent à 793 K€. Parmi ces dettes, 139 K€ figurait déjà au passif de GECI International au 31 mars 2014. Leur traitement est toujours en cours. Le reste concerne donc l'exploitation normale de la société. Les dettes sociales courantes, quant à elles, sont de 386 K€. Les dettes sociales antérieures ont été régularisées à fin décembre 2014, y compris les majorations de retard (Abelio et Humanis).

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement financier, ressort à - 229 K€, Il a été classé dans les actifs immobilisés 173 K€ de placements SICAV qui constituent la garantie à première demande en faveur du bailleur des nouveaux locaux du siège de la société.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à - 3 616 K€. Il est à noter une diminution des dettes liées aux contrats de leasing dont la grande majorité arrive à échéance (335K€), ainsi que le remboursement du CIR 2010 (2 484K€). Enfin, les intérêts sur les dettes financières s'élèvent pour la période à 568 K€. Par contre il n'y a pas de nouveaux financements constatés depuis plus d'un exercice.

1.4. Etat des Variations des capitaux propres consolidés

Capital et réserves liées

en K€	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1 ^{er} avril 2014	8 480	46 180	-100	1 383	-71 161	-15 219	0	-15 219
<i>Résultat net de la période</i>					445	445	0	445
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	-164	0	-164	0	-164
<i>Effet d'impôt</i>						0		0
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				-164		-164		-164
Résultat global de la période	0	0	0	-164	445	282	0	282
Augmentation de capital	0	0				0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Reclassement des actions propres						0		0
Variation de pourcentage d'intérêt						0		0
Autres variations						35		35
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	35	35	0	35
Capitaux propres au 31 mars 2015	8 480	46 180	-100	1 219	-70 680	-14 902	0	-14 902
Capitaux propres au 1 ^{er} avril 2013	8 465	46 195	-104	1 364	-86 344	-30 425	-3 970	-34 395
<i>Résultat net de la période</i>					15 184	15 184	3 970	19 154
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	19	0	19	0	19
<i>Effet d'impôt</i>						0		0
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				19		19		19
Résultat global de la période	0	0	0	19	15 184	15 204	3 970	19 174
Augmentation de capital	15	-15				0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Reclassement des actions propres			4			4		4
Variation de pourcentage d'intérêt						0		0
Autres variations						-1		-1
Total des transactions avec les actionnaires	15	-15	4	0	-1	3	0	3
Capitaux propres au 31 mars 2014	8 480	46 180	-100	1 383	-71 161	-15 219	0	-15 219

Le capital social est composé de 33 921 720 actions d'un nominal de 0,25 €.

Du fait que les fonds propres sont inférieurs à la moitié du capital social, la société a dû convoquer, en vertu de l'article L 225-248 du code de commerce une assemblée générale extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des capitaux propres. A cet égard, l'assemblée générale du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée. La société travaille sur un projet de reconstitution de ses capitaux propres avant le 31/03/2016.

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 921 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 921 720	0,25

1.5. Informations sectorielles

1.5.a. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du groupe se répartit sur deux secteurs d'activité :

- La cession de la majeure partie du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN explique le faible volume du chiffre d'affaires. La totalité du chiffre d'affaires concerne la société Geci Ltd avec les activités en Afrique du Sud (prestation de formations dans l'énergie).
- GECI International constitue la Holding.

en K€	Avril.14-Mars.15				Avril.13-Mars.14				
	Activité Ingénierie	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total
Chiffre d'affaires	895	318	0	1 213	1 206		546	-546	1 206
Autre Produits courants			0	0				0	0
Coûts directs	-860	-52	0	-912	-1 108		-1 128	0	-2 236
Marge sur coûts directs	34	267	0	301	98	0	-582	-546	-1 030
% du chiffre d'affaires	3,8%			24,8%	8,2%				-85,3%
Coûts généraux et administratifs	-35	-1 978	0	-2 013	-285		-2 680	117	-2 847
Résultat opérationnel Courant	0	-1 711	0	-1 711	-186	0	-3 262	-428	-3 876
Autres Produits et Charges Opérationnels	-20	2 782	0	2 762	118		-1 389	0	-1 271
Résultat opérationnel Net	-21	1 071	0	1 051	-68	0	-4 651	-427	-5 147
Coût de l'endettement financier net	-26	-542	0	-568			-712	0	-712
Autres charges et produits financiers	-26	-12	0	-37	8		-28	0	-20
Résultat courant avant impôt	-72	518	0	445	-60	0	-5 391	-427	-5 879
Impôts sur les bénéfices			0	0				0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-72	518	0	445	-60	0	-5 391	-427	-5 879
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0	0	0	0	15 560	9 474	0	0	25 034
Résultat net	-72	518	0	445	15 500	9 474	-5 392	-427	19 154
Part du groupe	-72	518	0	445	15 498	5 506	-5 392	-427	15 184
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	2	3 968	0	0	3 970

1.5.b. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

en k€	Avril.14-Mars.15				Avril.13-Mars.14			
	Activité Ingénierie	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total	Activité Ingénierie	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total
ACTIF								
Actifs Sectoriels	260	3 137	-538	2 859	863	13 321	-997	13 187
Actifs non affectés				0				0
Total Actif	260	3 137	-538	2 859	863	13 321	-997	13 187
PASSIF								
Capitaux Propres		-14 902		-14 902		-15 219		-15 219
Passifs sectoriels	1 135	17 165	-538	17 762	2 709	26 693	-997	28 405
Passifs non affectés				0				0
Total Passif	1 135	2 263	-538	2 859	2 709	11 475	-997	13 187

1.5.c. Indication des actifs non courants par zone géographique

en K€

Avril.14-Mars.15

Avril.13-Mars.14

ACTIF	France		Eliminations Inter secteurs	Total	France		Eliminations Inter secteurs	Total
	Autres Pays				Autres Pays			
Actifs non Courants Sectoriels	228	3		231	7 757	5		7 762
Total Actif non courant	228	3	0	231	7 757	5	0	7 762

II. NOTES ANNEXES

2.1. Faits marquants, activité et perspectives

POLE INGENIERIE

L'activité d'Ingénierie du groupe est représentée, aujourd'hui par l'activité développée en Afrique du Sud, notamment des prestations de formation dans l'énergie. La baisse du chiffre d'affaires, passant de 1,2 M€ à 0,9 M€, ne traduit pas encore les efforts déployés auprès des clients de la société, ni le travail de prospection engagé depuis le début de l'exercice.

L'activité d'Ingénierie en Inde continue de se développer. Elle est principalement portée par la JV AeroEuro Engineering India, filiale consolidée par la méthode de « mise en équivalence des titres ». Son chiffre d'affaires annuel, estimé à 365 K€, n'est donc pas pris en compte dans le chiffre d'affaires consolidé de GECI International. Au cours de l'exercice, AeroEuro Engineering India a diversifié sa clientèle, notamment avec GE India Technology, ainsi que Ultralife, pour des prestations d'Ingénierie. Cette filiale assure désormais son autonomie financière.

POLE AVIATION

Le Pôle Aviation a été abandonné, la holding GECI Aviation a été placée en redressement judiciaire en février 2014 et liquidée en Avril 2014 (la déconsolidation ayant été prise en compte dans les comptes consolidés clos au 31 mars 2014).

HOLDING

Le siège a été transféré depuis le mois de mars 2015, au 48 bis avenue Kléber 75116 PARIS.

Fort des efforts de restructuration importants qui se sont poursuivis lors de l'exercice 2014-2015, le groupe GECI International poursuit aujourd'hui son processus de désendettement, hormis les comptes courants d'actionnaires (pour 15,5 M€), les dettes antérieures ont été apurées dans leur grande majorité. La renégociation des dettes fournisseurs a permis de générer un impact financier évalué à plus de 2 M€ suite à des abandons de créances obtenus.

La créance de CIR 2012 d'un montant de 3,9 M€, saisie dans un premier temps par la Région Lorraine, a été encaissée en avril 2014, après accord trouvé avec cette dernière, lors de la cession du pôle Ingénierie avec le groupe ALTEN. En contrepartie, le groupe a dû rembourser 4M€ à la Région Lorraine, dans le cadre du protocole d'accord de cession à ALTEN.

Le reliquat de CIR 2011 encaissé en septembre 2014 a été de 0,7M€.

La créance CIR 2010, mobilisée auprès de la Société Générale a été encaissée par cette dernière en octobre 2014. Le reliquat entre le montant financé et le montant encaissé diminué de divers frais de mobilisation a été rétrocédé à GECI International pour un montant de 0,6 M€ en octobre 2014.

Enfin, les coûts de fonctionnement ont été réduits de manière très significative. Les résultats de l'exercice 2014-2015 incluent des frais exceptionnels liés au redressement et à la mise en place de la stratégie de retournement de la société.

La société entend soumettre à l'approbation de sa prochaine assemblée générale, la reconstitution de ses fonds propres, par l'incorporation dans le capital, de tout ou partie des comptes courants de ses principaux actionnaires.

Le groupe s'est fixé des objectifs précis à court et moyen terme :

1. Consolider les activités existantes,

L'objectif du groupe est de consolider et renforcer ses activités pour et autour des activités existantes. Leur chiffre d'affaires annuel est actuellement de 0,9 M€ (provenant uniquement de l'Afrique du Sud). Il est à noter que la filiale en Inde (JV Aero Euro Engineering) a dégagé un chiffre d'affaires de 0,3M€ qui n'apparaît pas dans le chiffre d'affaires consolidé du groupe car cette filiale est consolidée avec la méthode de mise en équivalence (IFRS 11). Les contrats avec les clients actuels ont été renforcés voire développés et de nouveaux contrats avec des prospects sont en cours de finalisation.

En Afrique du Sud, les activités concernent des formations dans l'énergie dont le principal client est Eskom. Ce sont des contrats en régie renouvelables sur 5 ans. En Inde, il s'agit de prestations d'ingénierie aéronautique dont les clients principaux sont GE India Technology Centre Pvt. Ltd. , P3 Voith Aerospace Pvt.Ltd, Ultralife.

- Des partenariats commerciaux ont été mis en place avec des sociétés sur des niches et des territoires sur lesquels ils sont déjà bien implantés :
- Punj Lloyd Enginnering (Inde) partenariat capitalistique, se concrétisant par l'exploitation en commun de la filiale Aero Euro Engineering India,
- Mike Bergen Associates, partenariat commercial, en vue de développer les activités en Afrique du Sud, notamment dans l'énergie, le e-learning, la banque et l'assurance,
- Intecracy (Ukraine), partenariat commercial encours de finalisation afin de développer la pénétration du groupe à travers des missions de conseils en Ingénierie en lieu et place de la filiale « GECI Ukraine » encours de liquidation (énergie, industrie, informatique).

2. Créer une nouvelle dynamique à la faveur des nouvelles activités.

Le deuxième objectif est d'ancrer le groupe dans une nouvelle dynamique de prestation de services; nouvelle dynamique qui s'appuiera sur trois leviers :

- le futur et l'international
- internet et les réseaux sociaux
- la prévention, les règles de gouvernance,...

Ainsi, la nouvelle dynamique du groupe verra le jour à travers une stratégie de partenariat commercial et/ou capitalistique avec les sociétés ciblées. Ces alliances permettront au groupe de prendre plus rapidement pied sur les marchés/activités ciblées, auxquelles le groupe apportera ses compétences, son savoir-faire et son réseau international afin de booster les résultats.

Enfin, le groupe s'appuie sur le « e-learning » comme pilier technologique de l'offre de services. Pour rappel, les activités d'E-learning ont représenté 91 Milliards USD en 2013 à travers le monde, avec une perspective de croissance annuelle de + 23 % d'ici à 2017 (Source rapport « Ibis Capital et Edxus Group ») dans un marché éducatif de plus de 4,2 Milliards USD. Ce domaine va connaître une fantastique révolution en entrant dans l'ère numérique. Aujourd'hui l'éducation en ligne est balbutiante. L'adaptation aux nouvelles technologies va lui donner un regain de croissance et dépoussiérer des méthodes qui s'essouffent. La formation en ligne va devenir un domaine à part entière. D'ores et déjà le marché en France du e-learning représentait 150 à 200 millions de chiffres d'affaires en 2011, et pourtant la France accusait un retard derrière ses homologues européens en terme de pénétration (17% seulement des entreprises, contre 40% pour le Royaume Uni, l'Espagne et le Bénélux, ont formé plus de 50% de leurs salariés en e-learning). Par ailleurs, réservé pendant longtemps aux grands groupes de plus de 10 000 salariés, le e-learning concerne désormais, les entreprises de toutes tailles. Enfin, le E-learning touche aujourd'hui tous les domaines, que ce soit le domaine éducatif traditionnel, les formations continues des salariés ou encore des formations d'adaptation à un nouveau métier ou lié à une nouvelle technologie. Le groupe a commencé ses prospections dans ce domaine mais ces prospects restent à l'état d'avancement. Le site dédié est déjà opérationnel et attend d'être mis en ligne, enfin le choix de l'outil a déjà été acté.

Les marchés de l'installation ou de la maintenance informatique ou d'équipements sont destinés aussi à être digitalisés et l'entretien à distance généralisé. Beaucoup de secteurs sont en cours de révolution numérique :

- La prévention : Cyber Sécurité, la sécurité informatique et l'informatique dédiée aux matières financières, notamment dans les banques et les assurances,
- l'information : visite virtuelle sur une plateforme dédiée,
- l'éducation : e-learning spécialisé dans des métiers techniques pour des étudiants ou professionnels,
- la formation : en directe ou à distance : adaptation des salariés à l'évolution de leurs postes, ou encore des formations à distance sur des réglementations de sécurités industrielles par exemple,
- la maintenance des systèmes d'information, notamment dans les banques.

C'est dans ces domaines précis que le groupe entend s'imposer et s'épanouir avec des offres de services : projets clés en mains ou T&M (Time and Motion), en nouant des partenariats commerciaux ou capitalistiques avec des sociétés disposant de moyens, et/ou d'une crédibilité, et/ou d'un historique sur les domaines visés.

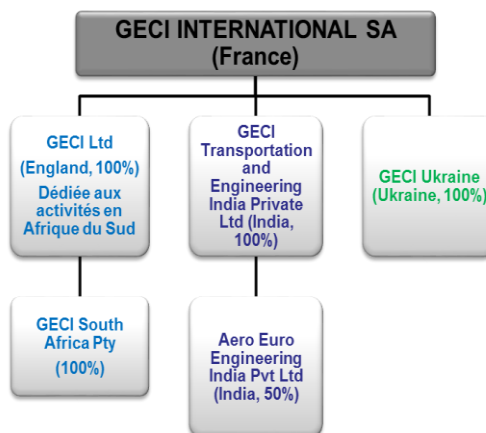
Des discussions ont été entamées mais leur état d'avancement ne permet pas au groupe d'être en mesure de développer de manière plus détaillée lesdites opérations dans ce rapport.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2.3. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations.



2.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe GECI International au titre de l'exercice clos au 31 Mars 2015, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[Http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 3 juillet 2015. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de GECI International lors de l'assemblée générale annuelle convoquée pour septembre 2015.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2014 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 31 mars 2015, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous.

Les comptes au 31 Mars 2015 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2016.

A ce titre, un plan de trésorerie soumis aux auditeurs, et dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des dépenses d'exploitation réduite de façon significative. Par ailleurs, ce plan a été établi en prenant l'hypothèse hautement probable du non remboursement des comptes courants d'associés (15,5 M€), en effet comme évoqué dans les rapports précédents, ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement et leur incorporation dans les fonds propres de la Société sera proposée lors de la prochaine assemblée générale prévue en septembre 2015.

Enfin, la Direction de GECI International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie. Ce plan a été présenté au Conseil qui a arrêté les présents comptes le 3 juillet 2015.

2.5. Normes, amendements et interprétation appliqués

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire à partir du 1er avril 2014, sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de la Société au 31 mars 2015. Elles concernent principalement :

Normes relatives aux méthodes de consolidation :

- **IFRS 10** - Etats financiers consolidés (applicable à compter du 1er janvier 2014)
- **IFRS 11** « Partenariats » (applicable à compter du 1er janvier 2014)
- **IFRS 12** - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable à compter du 1er janvier 2014)
- Amendements à **IFRS 10, 11 et 12** « Dispositions transitoires »
- **IAS 28** amendée « Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises » (applicable à compter du 1er janvier 2014)

Autres normes et interprétations :

- **IAS 32** amendée « Compensation des actifs/passifs financiers »
- **IAS 36** amendée « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».
- Amendement **IAS 27** révisée - Etats financiers individuels (applicable à compter du 1er janvier 2014)
- **IAS 39** amendée « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »

2.6. Normes, amendements et interprétation adoptées par l'IASB mais non encore applicables à fin mars 2015

GECI International n'a pas appliqué de façon anticipée des nouvelles normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'à compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2015. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

- Amendements à **IFRS 10** et **IAS 28** « Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise »
- Amendements à **IFRS 11** « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes »
- Amendements à **IAS 19** « Régimes à prestations définies, cotisation des membres du personnel »
- Amendements à **IAS 16** et **IAS 38** « Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables »
- Amendements **IAS 1** « Amélioration des informations à fournir en annexe »
- Améliorations annuelles, Cycle 2010-2012, 2011-2013 et 2012-2014
- **IFRIC 21** « Droits et Taxes »

Le Groupe GECI International estime qu'à ce stade, l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante.

L'application d'**IFRIC 21** « Droits et taxes », à compter du 1er janvier 2015, n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels du Groupe.

2.7. Règles de présentation

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2015.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors les créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

2.8. Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée.

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels, ainsi que l'interprétation SIC 12 – Consolidation – Entité ad hoc. Cette norme introduit un nouveau modèle unique de contrôle fondé sur trois critères : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit de rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ». Auparavant, le contrôle était défini dans la norme IAS 27 comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Dans les faits, les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. C'est le cas, notamment des filiales en Royaume Uni, en Afrique du Sud, en Inde et en Ukraine.

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 – Partenariats dans les co-entreprises et entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des co-entrepreneurs. Cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application de cette norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. La filiale AeroEuro Engineering India remplit ces critères (cf chapitre 4 Participations et Filiales)

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

La norme IAS 31, définissait trois types de partenariat, en s'appuyant principalement sur la forme juridique du partenariat. Selon cette norme, le Groupe avait utilisé la méthode de l'intégration proportionnelle. L'application de la norme IFRS 11 a entraîné la comptabilisation des partenariats qualifiés de co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée). Par ailleurs, la norme IAS 28 amendée définit la notion d'influence notable et décrit la méthode de la mise en équivalence applicable aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises au sens d'IFRS 11.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associées ou entités structurées non consolidées. Le périmètre du Groupe étant devenu très restreint et comme l'analyse des liens et la présentation des informations requises étant déjà décrites dans les états financiers consolidés des périodes antérieures, l'impact de cette norme a été limité.

Le périmètre de consolidation est détaillé par la suite (chapitre 7).

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 Mars 2015.

2.9. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

2.10. Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis selon les principes suivants : le compte de résultat est converti au taux moyen ; les postes d'actif et de passif sont convertis au taux de clôture ; les différences de conversion engendrées par la variation des cours du change sont incluses dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Les états financiers des entités étrangères opérant dans des économies hyper-inflationnistes sont retraités et établis dans la devise forte de référence utilisée dans le pays conformément à la norme IAS 29, avant d'être convertis dans la monnaie du Groupe.

2.11. Instruments financiers

2- 11- a. Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

2- 11- b. Placements détenus jusqu'à leur échéance

Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

2- 11- c. Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

2- 11- d. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

2- 11- e. Autres

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

2.12. Regroupement d'activités

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

2.13. Date d'effet des acquisitions et des cessions

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date

de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

2.14. Actifs non courants détenus en vue de la vente des activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

2.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés.

Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

2.16. Subventions et crédits d'impôts

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est neutralisé en produit constaté d'avance.

2.17. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

2.18. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

2.19. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.

2.20. Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel.

Si le résultat est négatif, le résultat par action dilué est égal au résultat par action non dilué.

2.21. Immobilisations

2- 21- a. Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

2- 21- b. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

2- 21- c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---------------------------|------------|
| ○ Installations générales | 5 à 10 ans |
| ○ Matériels de transport | 5 ans |
| ○ Matériels informatiques | 3 à 5 ans |
| ○ Matériel de bureau | 3 à 5 ans |
| ○ Mobilier | 10 ans |

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

2- 21- d. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

2.22. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les pièces sont gérées, pour les besoins de la gestion des approvisionnements, dans la devise d'achat. Ces stocks sont ensuite convertis en euros sur la base du cours de clôture.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente.

2.23. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA.

2.24. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque de perte de valeur significative à court terme.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

2.25. Endettement net

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit.

Le groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi, ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.

2.26. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

2.27. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,25 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,00 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 20 %.

Les pertes/gains actuariels liés à l'expérience et/ou la modification d'hypothèses étaient amortis durant les derniers exercices, dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés, mais après application d'un corridor de 10 % de la valeur des engagements. A compter du 1er janvier 2013, la méthode du corridor disparaît. Les écarts actuariels seront donc immédiatement reconnus en « autres éléments du résultat global » et non plus en résultat. Désormais, la provision inscrite au bilan sera toujours égale à l'estimation de l'engagement. Cette méthode permet de ne pas entraîner de volatilité du compte de résultat par contre les capitaux propres seront plus volatils.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires,
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écarts actuariels positifs ou négatifs,
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes,
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

La charge comptabilisée en résultat financier au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- le coût financier,
- la charge correspondant à la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs.

Le traitement des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les changements introduits par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. La société a modifié les paramètres de calcul impactés par la réforme, se traduisant notamment par un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge minimal requis pour bénéficier du taux plein.

L'allongement de la durée d'activité induite par cette réforme impacte le montant des indemnités de fin de carrière, la probabilité de présence dans l'entreprise et le nombre d'années sur lequel porte l'actualisation de l'engagement.

2.28. Plan d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.29. Gestion du risque financier

2- 29- a. Introduction

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés au recours à l'endettement via un contrat d'affacturage et par le biais de comptes courants :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

2- 29- b. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non recouvrabilité en fonction du retard constaté.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan..

2- 29- c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du groupe à la date du 31 mars 2015 s'établissent à 16 M€ et sont détaillées en note 7 de l'annexe.

En outre, après la cession de la majeure partie des filiales du pôle « Ingénierie » le Groupe a dû faire face à un passif échu estimé à environ 6,2 M€ durant l'exercice, principalement constitué de dettes fournisseurs (5,1M€) et de dettes fiscales et sociales (1,1M€). A ce jour, suite aux diverses solutions adoptées durant l'exercice, le groupe a réussi à diminuer de façon significative ces dettes et peut désormais faire face à ses engagements. Les comptes courants d'actionnaires restent les montants les plus significatifs parmi les dettes. Comme indiqué à la note « 2-4 Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », les prévisions de trésorerie n'incluent aucun remboursement des comptes courants des actionnaires XLP Holding ex-GTH (11,2M€) et Air Invest (4,4M€), ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement et leur incorporation dans les fonds propres de la Société sera proposée lors de la prochaine assemblée générale prévue en septembre 2015.

Par ailleurs, les litiges évoqués à la note 8 (région Lorraine, litiges prud'hommaux, litige avec un fournisseur) n'ont pas été pris en compte dans le plan de trésorerie sur un horizon de 12 mois, en raison principalement de leur issue incertaine. La société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016.

2- 29- d. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Au 31 mars 2015	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2015
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers	0	20	15 934	0	0		15 934	20	15 954
Autres passifs non courants	0						0		0
Dettes fournisseurs	793						793		793
Impôts	0						0		0
Autres passifs courants	497						497		497
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 574						1 574		1 574
Position nette	-284	20	15 934	0	0	0	15 650	20	15 669

Au 31 mars 2014	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2014
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers	0	335	18 647	16	0		18 647	352	18 999
Autres passifs non courants							0		0
Dettes fournisseurs	6 390						6 390		6 390
Passifs sur contrats encours							0		0
Impôts							0		0
Autres passifs courants	2 384						2 384		2 384
Trésorerie et équivalent de trésorerie	511						511		511
Position nette	8 262	335	18 647	16	0	0	26 910	352	27 261

2- 29- e. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe ne fait plus appel aujourd'hui aux services d'un Factor, les placements en titres de capitaux propres, les créances et dettes à court terme ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, se finance par le biais d'avances en compte courant rétribuées par des intérêts à taux fixe.

Le Groupe n'estime pas nécessaire de couvrir son risque de taux par des instruments de taux d'intérêt.

2- 29- f. Risque de change

La politique du Groupe GECI International est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat (i.e. : engineering costs). Ce risque ne faisait pas l'objet d'une couverture. En revanche, si la Société ou ses filiales venaient à conclure des opérations (clients/fournisseurs) d'un montant significatif et dont la devise de facturation différencierait de la devise de paiement des coûts directs.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe GECI International est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour la filiale GECI Ltd (UK);
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde créances commerciales/crédit fournisseur (principalement sur GECI Ltd et GECI South Africa) ;
- le résultat net des filiales étrangères : GECI South Africa en ZAR et GECI India et AeroEuro India en Roupies.

III. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Note 1 : Chiffre d'Affaires

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Facturations		1 213	1 206
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours			
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)		1 213	1 206

Les informations ci-après correspondent à la contribution (CA externe) de chaque pôle au Chiffre d'affaires consolidé.

Répartition CA Ingénierie (K€)	F15 (2014-15)		F14 (2013-14)	
France	0	0%	0	0%
Union Européenne	0	0%	0	0%
Autres Zones	895	100%	1 206	100%
Total Consolidé	895	100%	1 206	100%

Répartition CA Holding (K€)	F15 (2014-15)		F14 (2013-14)	
France	318	100%	0	0%
Union Européenne	0	0%	0	0%
Autres Zones	0	0%	0	0%
Total Consolidé	318	100%	0	0%

Répartition CA Ingénierie (K€)	F15 (2014-15)		F14 (2013-14)	
Aéronautique	0	0%	0	0%
Spatial	0	0%	0	0%
Transport	0	0%	0	0%
Propulsion/Energie	895	100%	1 206	100%
Naval	0	0%	0	0%
Autres (dont Génie civil)	0	0%	0	0%
Total	895	100%	1 206	100%

Répartition CA Holding (K€)	F15 (2014-15)		F14 (2013-14)	
Refacturation Coûts Informatiques	275	86%	0	0%
Refacturation autres	43	14%	0	0%
Commissions	0	0%	0	0%
	0	0%	0	0%
Total	318	100%	0	0%

Le Groupe ne dispose plus aujourd'hui que d'un seul pôle opérationnel (Ingénierie). Le Chiffre d'affaire de la holding est constitué principalement par des refacturations de coûts.

Note 2 : Coûts Directs

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Frais de personnel		0	26
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance		860	1 081
Amortissements et provisions		133	1 123
Achats de marchandises		0	0
Provisions sur Stocks		0	0
Autres Produits (CIR)		0	0
Licences informatiques et autres charges		-81	5
Coûts Directs		912	2 236

Lors de l'exercice précédent, les actifs immobilisés du groupe ont été amortis en totalité de façon exceptionnelle, notamment les actifs en leasing. Ces amortissements exceptionnels seront retraités chaque année, dans les comptes sociaux, en constatant des dotations d'exploitation d'une part et en reprenant le même montant sur ces amortissements exceptionnels. Cette année le montant retraité est de 152K€ ;

Note 3 : Frais Généraux

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Frais de personnel		869	814
Loyers et frais de locaux		95	63
Frais de télécommunication et frais postaux		20	44
Honoraires, consultants, contractors		936	1 490
Frais de représentation (Marketing)		0	11
Impôts et Taxes		42	57
Amortissements et provisions		-139	69
Frais véhicules de société		0	24
Assurances		35	101
Frais bancaires		49	84
Frais de Recrutement et Formation		6	23
Affacturation		0	0
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques		16	16
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)		50	3
Autres charges		33	48
Frais généraux		2 013	2 847

Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Dotation aux provisions pour litiges		0	-340
Résultat sur cession d'actifs		5	0
Pénalités		0	-20
Provisions de Restructuration		0	933
Dotations exceptionnelles sur les Immobilisations Incorp et Corporelles		152	-1 704
Abandons de créances obtenus auprès des fournisseurs		2 312	0
Abandon d'intérêts de compte courants de l'exercice 2013-2014 par XLP		328	0
Autres		-35	-140
Autres produits et charges opérationnels		2 762	-1 271

La renégociation des dettes fournisseurs ont permis de dégager un profit exceptionnel de plus de 2,3 millions d'euros. L'actionnaire XLP holding, a consenti un abandon d'intérêts de son compte courant de l'exercice 2013-2014 pour un montant de 0,3 millions d'euros.

Enfin, la reprise sur dotations exceptionnelles, concernent le retraitement annuel dans les comptes sociaux de GECI International, des amortissements exceptionnels comptabilisés lors de l'exercice précédent (cf Note 2).

Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
En k€		
Revenu financier (Placement ..)	0	7
Intérêt financier (Agios bancaires, intérêt Factor ..)	-568	-719
Coût de l'Endettement Financier Net	-568	-712
Gains et pertes de change	-26	8
Actualisation des indemnités de fin de carrière	-4	0
Plus value sur VMP	0	0
Autres	-7	-28
Autres produits et charges financiers	-37	-20

Les intérêts financiers sont constitués principalement des intérêts des comptes courants d'actionnaires.

Le Groupe établit dans la plupart des cas, ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.

Note 6 : Immobilisations

a. Immobilisations incorporelles et corporelles

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles			Total	
	Logiciels Techniques	Frais de recherche et développement	Autres	Total	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Avances sur Immobilisations		
Valeur brute au 31 mars 14	3 219	0	0	3 219	499	2 921	0	3 420	6 639
Acquisitions				0	11			11	11
Crédit bail				0				0	0
Cessions	-10			-10	-211			-211	-220
Ecart conversion	0			0	1	-1		0	0
Variation de périmètre				0				0	0
Autres (reclassement)				0				0	0
Valeur brute au 31 Mars 15	3 209	0	0	3 209	300	2 920	0	3 220	6 429
Amortissements au 31 mars 14	3 218	0	0	3 218	499	2 921	0	3 420	6 639
Dotation				0	1			1	1
Variation de périmètre				0				0	0
Reprise sur cessions	-10			-10	-208			-208	-218
Ecart conversion	0			0	1	-1		0	0
Autres (reclassement)				0		0		0	0
Amortissements au 31 Mars 15	3 209	0	0	3 209	293	2 920	0	3 213	6 422
Valeur N ette au 31 Mars 15	0	0	0	0	8	0	0	8	8

b. Immobilisations financières

En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants				Total
		Prêts	Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
				Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 14	151	0	7 757	0	4	7 913
Acquisitions/Augmentations				173	49	222
Variation de périmètre Périmètre						0
Cessions/Remboursements			-7 757		-4	-7 761
Ecart conversion	34				1	35
Autres						0
Valeur brute au 31 Mars 15	185	0	0	173	50	408
Dépréciations au 31 mars 14	151	0	0	0	0	151
Dotations						0
Reprise sur cessions						0
Variation de périmètre Périmètre					0	0
Ecart conversion	34					34
Autres						0
Dépréciations au 31 Mars 15	185	0	0	0	0	185
Valeur Nette au 31 Mars 15	0	0	0	173	50	223

Les autres actifs non courants concernent les montants de CIR 2010, 2011 et 2012, dont la totalité a été encaissé durant l'exercice.

Les titres de participation concernant la JV « AeroEuro Engineering India » sont classés, depuis l'application de l'IFRS 11 (suppression de la méthode d'intégration proportionnelle), dans la colonne « participation dans les entreprises associées ».

La créance de CIR 2010 a été mobilisée auprès de la Société Générale en octobre 2011 pour un montant de 3,8 M€ en valeur actuelle nette. Cette créance a été encaissée en octobre 2014. Le CIR 2012 d'un montant de 3,9 M€, saisi dans un premier temps par la Région Lorraine a été encaissé en avril 2014 suite à l'accord trouvé avec cette dernière lors de la cession du pôle Ingénierie avec le groupe ALTEN. Le reliquat de CIR 2011 a été encaissé le 11 septembre 2014 pour 0,7M€.

Par ailleurs, une garantie à première demande a été constituée pour 173K€, concernant les nouveaux locaux du siège social de GECI International.

c. Contrat de location financement

Les immobilisations faisant l'objet de contrat de location financement comprises essentiellement dans les postes logiciels et matériels informatiques s'élèvent à :

En K€				
Immobilisations en Location Financement	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2015
Immobilisations Incorporelles	2 346	-	(2 346)	-
Immobilisations Corporelles	2 917	-	(2 917)	-
	5 263	-	(5 263)	-

En K€	Redevances			Prix de rachat résiduel
	Engagements de crédit bail	payées	à payer	
		exercice	cumul	
Immobilisations Incorporelles	167	2 830	0	0
Immobilisations Corporelles	178	3 487	14	0
Total	345	6 317	14	0

En K€	Redevances à payer			Total
	Engagements de crédit bail	- 1 an	1 à 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	14	0	0	14
Total	14	0	0	14

d. Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

en milliers d'euros	Au 31 mars 2015		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur disponibles à par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	223	223				223
Clients et comptes rattachés	229	229				229
Impôts	0	0				0
Autres actifs courants	825	825				825
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 574	1 574	1 574			
Actifs	2 852	2 852	1 574	0	1 278	0
Dettes financières	15 954	15 954				15 954
Autres passifs non courants	0	0				0
Dettes fournisseurs	793	793				793
Impôts	0	0				0
Autres passifs courants	497	497				497
Passifs	17 243	17 243	0	0	0	17 243

en milliers d'euros	Au 31 mars 2014		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	7 762	7 762				7 762
Clients et comptes rattachés	174	174				174
Actifs sur contrats en cours	0	0				0
Impôts	0	0				0
Autres actifs courants	4 741	4 741				4 741
Trésorerie et équivalent de trésorerie	511	511	511			
Actifs	13 188	13 188	511	0	12 676	0
Dettes financières	18 999	18 999				18 999
Autres passifs non courants	0	0				0
Passifs sur contrats encours	0	0				0
Dettes fournisseurs	6 390	6 390				6 390
Impôts	0	0				0
Autres passifs courants	2 384	2 384				2 384
Passifs	27 773	27 773	0	0	0	27 773

Note 7 : Dettes financières

En k€	Mars.15				Mars.14
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Compte-Courant actionnaires	15 541		15 541		16 163
Autres dettes financières	393		393		0
Dettes de crédit-bail	16	16	0		351
Mobilisation de créances CIR	0				2 484
Découverts et autres	4	4			1
Dettes financières	15 954	20	15 934	0	18 999
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>20</i>	<i>20</i>			<i>335</i>
<i>dont long terme</i>	<i>15 934</i>		<i>15 934</i>	<i>0</i>	<i>18 664</i>
Disponibilités et assimilés	-1 574	-1 574			-511
Endettement (Trésorerie) Net(te)	14 380	-1 554	15 934	0	18 488

Les compte-courants actionnaires sont rémunérés à 2,62% pour celui de XLP Holding (ex-GTH), et 2,62% est prévu pour celui d'Air Invest.

Les autres dettes financières concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (250 K€) et Leasetech (143 K€).

Note 8 : Provisions

En k€	Mars.14	Variation du périmètre	Reprises suite à				Mars.15
			Dotations	consommation	Reprises non utilisées	Reclassement	
Provisions clients	0						0
Provisions autres actifs courants	0						0
Litiges prud'hommaux	205			102	45	210	268
Provision pour risques et litiges	138					-138	0
Provisions courantes	343	0	0	102	45	72	268
Provisions non courantes	272					-72	200
Provisions retraites et assimilées	19		32				51
Total des Provisions	634	0	32	102	45	0	519

Litige Région Lorraine

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour savoir si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuivra.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » - peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

Autres provisions :

Dans le cadre du litige avec un fournisseur dont la réclamation porte sur 908 K€, le risque maximal estimé et provisionné par la société s'élève à 200 K€

Les provisions sur les litiges prud'hommes s'élèvent à 268K€. Elles concernent deux dossiers dont les demandes s'élèvent à 952K€. Pour le premier dossier, le conseil des prud'hommes a rendu son délibéré le 27 mai 2015, et a constaté le partage des voix, aucune date n'a pas été fixée pour la prochaine audience. Tandis que dans le deuxième dossier, le conseil des prud'hommes a débouté le plaignant de toutes ses demandes le 24 juin 2015. Ce dernier a la possibilité encore de faire appel de cette décision favorable à la société.

Enfin, quelques provisions ont été reprises, soit parce qu'elles sont devenues sans objet, soit elles ont trouvé des issues favorables ou défavorables à la société.

Par ailleurs, les autres provisions dont les issues ne sont pas encore connues à la clôture de l'exercice ont toutes été maintenues.

Note 9 : Stocks et encours

Néant

Note 10 : Actifs sur contrats en cours

Néant

Note 11 : Clients et autres débiteurs

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Clients et compte rattachés		229	174
Provisions sur comptes clients			
Factures à établir			
Clients et autres débiteurs		229	174

Note 12 : Autres actifs courants

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Avances Fournisseurs		0	366
Créances sociales		22	1
Créances fiscales		163	1 644
Charges constatées d'avance		63	156
Créances diverses		577	2 574
Autres actifs courants		825	4 741

Les créances fiscales concernent essentiellement de la TVA. Dans les créances diverses de l'exercice précédent, il a été comptabilisé un montant de 570K€, qui concerne les fonds confiés en mandat de gestion de trésorerie à la société XLP Holding. Le solde de ce compte est de 536 K€ à fin mars 2015.

Les créances fiscales, correspondent essentiellement de la TVA. Le crédit de TVA constaté depuis l'exercice précédent a fait l'objet d'une demande de remboursement en novembre 2014, et obtenu durant le 1er trimestre 2015 pour 1,3 millions d'euros.

Note 13 : Passifs sur contrats en cours

Néant

Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs

En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Fournisseurs et compte rattachés	575	6 079
Factures non parvenues	217	310
Fournisseurs et autres créditeurs	793	6 390

Les dettes fournisseurs ont fait l'objet de négociation. Elles ont été, soit abandonnées pour partie, soit ont fait l'objet d'un moratoire, soit réglées. Durant l'exercice, un boni de plus de 2,3 M€ a été constaté, grâce aux abandons de créances consentis par ces quelques fournisseurs.

Note 15 : Autres passifs courants et non courants

En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Dettes sociales	386	1 572
Dettes fiscales	66	292
Dettes d'immobilisations	7	20
Dettes diverses	37	499
Produits constatés d'avance	0	0
Autres passifs courants	497	2 384

Les dettes de la société sont aujourd'hui constituées essentiellement de dettes générées par l'exploitation normale de l'activité

Note 16 : Charge d'Impôts

Néant.

Note 17 : Taux effectif d'impôt

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Résultat net		445	19 154
Neutralisation :			
Charge d'impôts		0	0
Résultat des activités abandonnées		0	25 034
Résultat net des activités poursuivies avant impôts		445	-5 879
Taux courant d'imposition en France		34,4%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français		153	-2 022
Différence permanente lié à la non imposition du C.I.R.			
Autres différences Permanentes			
Régularisation Impôts Différés			
Ecart de taux d'imposition		-2	-9
Impact impôts sur activités abandonnées		0	8 612
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés (Utilisation de déficits antérieurement non activés ou Non activation de déficits générés sur la période)		-151	-6 580
Charge d'impôts du Groupe		0	0
Taux effectif d'impôt		0,0%	0,0%

Note 18 : Impôts différés Actif/Passif

Néant

Note 19 : Déficit fiscaux non activés

En k€	Mars.14 Base en devise	Exercice	Mars. 15 Base en devise	Mars.15 Base en Euros	Taux IS	Montant non activé en K€
GECI International	54 072	-335	53 737	53 737	33,33%	17 910
Geci Ltd et Mohacs Int.en GBP	4 834	41	4 875	6 703	28,00%	1 877
GECI India et Aéroeuro India en INF	34 730		34 730	516	30,90%	160
Geci South Africa en ZAR						0
GECI Ukraine en UAH						0
	Sociétés en cours de fermeture					
Total	93 636	-295	93 342	60 956		19 947

Note 20 : Effectifs

				Mars.15	Mars.14
	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants		
France	8	0	0	8	8
Angleterre	0	0	0	0	0
Autres	0	4	0	4	9
Effectif moyen	8	4	0	12	17

Note 21 : Engagements hors bilan

	En k€					Mars.15	Mars.14
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4 et au-delà	IFRS	
Garantie à première demande Locaux Kléber (a)	172					172	
Avance remboursable Région Lorraine (b)	17 200	17 200					17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (c) (d) (e)	871	871					500
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (f)	300	300					300
Engagements hors bilan	18 543	18 371	0	0	172		18 000
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF	500						575
Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande	500						575

- a) La société GECI International a constitué une garantie à première demande de 172 380 euros, en faveur du bailleur de son nouveau siège social au 48 bis Avenue Kléber 75116 PARIS.
- b) Comme indiqué dans la note 2-29-c de l'annexe, la société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions a été payée par le groupe.
- c) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.300.000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10.000.000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2015.

- d) La société GECI International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 328 289 euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 millions d'euros.
- e) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.
- f) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€ qui court jusqu'à fin mars 2016.

Note 22 : Transactions avec les parties liées

L'actionnaire principal de GECI INTERNATIONAL est Serge BITBOUL qui détient, au 31/03/2015, 27,75% des actions de la société directement et indirectement via XLP Holding (ex-GTH) dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI INTERNATIONAL est de 15,5 millions d'euros (y compris charges d'intérêt) au 31 mars 2015 dont 11,2 millions d'euros vis-à-vis de XLP Holding ex-GTH (dont 309K€ de charges d'intérêt pour l'exercice contre 328K€ l'exercice précédent), et 4,4 millions d'euros pour AirInvest (dont 112K€ de charges d'intérêts durant cet exercice contre 116K€ l'exercice précédent).

Un prêt de 250 K€ a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Un prêt de 135 K€ a été accordé à GECI Ltd par LeaseTech en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

GECI International a donné mandat à la société XLP Holding ex-GTH la gestion de sa trésorerie de façon ponctuelle. A la fin de cet exercice le solde constaté est de 536 K€. Ce montant a été classé actif immobilisé, et reste à disponibilité de la société pour faire face à ses besoins.

En K€	Prêt	Client	Fournisseur	Fonds / Gestion de trésorerie	C/C créditeur
GTH		15	6		11 173
AIRINVEST					4 368
Actionnaires		-	-	-	15 541
Mohacs trading Services	250				
Lease Tech	135				
Autres	385		-	-	-
TOTAL	385		-	-	15 541

Note 23 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- M. BITBOUL, Président Directeur Général, 250 000 €

Ce dirigeant n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2014/2015, un total de 46 500 € de jetons de présence qui ont été partiellement versés.

Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	Mazars				Bewiz Audit				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : GECI International	72	148	73%	93%	41	98	78%	100%	0	0	0%	N/A
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	0	10	0%	7%	0	0	0%	0%	11	0	100%	N/A
Autres Dilligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	26	0	27%	0%	11	0	22%	0%	0	0	0%	N/A
Sous-Total	98	158	100%	100%	53	98	100%	100%	11	0	100%	0%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	98	158	100%	100%	53	98	100%	100%	11	0	100%	0%

Note 25 : Options de souscription d'actions et actions gratuites

Plan d'actions gratuites voté par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2011:

L'assemblée générale du 30 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder jusqu'au 30 novembre 2014 à des attributions d'actions gratuites, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'émission. Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période de 2 ans.

370 000 actions gratuites ont ainsi été attribuées par le Conseil d'Administration du 19 juillet 2013.

Ces attributions d'actions seront couvertes par la Société soit dans le cadre de son programme de rachat d'actions, soit par création de titres.

Compte tenu du départ de certains salariés, le nombre total d'actions gratuites potentiellement attribuées au 31 mars 2014 est de 20 000 actions.

Lors de cet exercice aucune attribution n'a été accordée

Note 26 : Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2014/2015	Taux moyen 2013/2014
Ukraine - UAH	0,03975	0,06532	0,05510	0,08848
Royaume Uni - GBP	1,37495	1,20744	1,27495	1,18585
Inde - INR	0,01486	0,01211	0,01296	0,01232
Afrique du Sud - ZAR	0,07615	0,06855	0,07156	0,07355

Note 27 : Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 921 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 921 720	0,25

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 33 879 996 actions. Le nombre dilué d'actions comprend ce dernier et 20 000 actions pondéré prorata temporis, soit un total de 33 899 996 actions qui seront potentiellement levées par les salariés (cf. note 25).

(En actions)	2014/15		2013/14		2012/13	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	33 921 720	33 921 720	33 921 720	33 890 900	33 861 720	33 740 439
Actions auto-contrôle	-61 724	-61 724	-61 724	-61 724	-61 724	-69 843
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	33 859 996	33 859 996	33 859 996	33 829 176	33 796 996	33 670 596

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle

(En actions)	2014/15	2013/14	2012/13
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	33 859 996	33 829 176	33 670 596
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	20 000	284 110	214 644
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	33 879 996	34 113 286	33 885 240

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

IV. Filiales et Participations

Filiales

La société mère du groupe est GECI International. Elle est située à Paris, 48 bis Avenue Kléber, au capital de 8 480 430,00 €. Elle est cotée sur Euronext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
FRANCE				
GECI International SA	48 bis, avenue Kléber 75116 PARIS	Globale	Société Mère	Société Mère
EUROPE				
GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100
GECI Ukraine	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100
ASIE				
GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi – 110001 - INDE	Globale	100	100
Aeroeuro Engineering India Private Limited	Punj Lloyd House, 17-18, Nehru Place, New Delhi – 110019 - INDE	Mise en équivalence	50	50
AFRIQUE				
GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD	1 st Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007, AFRIQUE DU SUD	Globale	100	100

Filiale consolidée par la méthode de la « Mise en équivalence »

La filiale Aero Euro Engineering India a été consolidée par la méthode de mise en équivalence (IFRS 11). Les capitaux propres de cette filiale étant négatifs, les titres de participation ont été provisionnés pour obtenir une valeur nulle.

Hypothèses et jugements importants

La filiale Aero Euro Engineering India est une Joint-Venture, détenue à 50% par la société GECI Transportation Engineering in India, filiale à 100% de GECI International d'une part et à 50% par la société Punj Lloyd Engineering filiale à 100% du groupe Punj Llyod d'autre part. Cette filiale est de par sa nature une co-entreprise. Les décisions se prennent à la majorité absolue comme le rappelle ses statuts, aussi bien du point de vue stratégique que financier. Comme il n'y a que deux partenaires avec une égalité parfaite en nombre de voix (50% chacun), la majorité absolue ne peut être obtenue qu'à l'unanimité. Dans cette optique, la société estime qu'elle n'exerce pas de contrôle effectif sur la filiale.

Informations financières sur la filiale Aero Euro Engineering

	Fin mars 2015		Fin mars 2014	Fin mars 2015		Fin mars 2014
	En EUR	En INR	En INR	En EUR	En INR	En INR
Actifs non courants				84 294	5 670 811	9 873 919
Actifs Courants				144 246	9 703 999	9 740 647
Trésorerie et assimilés				29 887	2 010 635	128 100
Total Actif				258 428	17 385 445	19 742 666
Dettes non courantes				6 588	443 209	14 484 324
Dettes courantes				467 658	31 461 130	13 828 457
Total Passif				258 428	17 385 445	19 742 666
Chiffre d'affaires	364 064	28 088 952	32 096 124			
EBITDA	9 336	720 311	-2 216 692			
Amortissements et provisions	54 477	4 203 108	2 030 216			
Intérêts financiers	31 962	2 465 982	2 468 800			
Résultat Net	-77 103	-5 948 780	-6 715 708			

V. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 Mars 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 2-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires XLP Holding (ex GTH) et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 8 « Provisions », qui fait état des litiges et en particulier indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.
- La note 2-29-c. « Risque de liquidité », qui précise que les litiges évoqués à la note 8 (région Lorraine, litiges prud'homaux, litige avec un fournisseur) n'ont pas été pris en compte dans les prévisions de trésorerie et que la société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016 ;

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 6 juillet 2015

Les commissaires aux comptes

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

M A Z A R S

GAËL LAMANT

20.1.2. Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice au clos au 31 mars 2015

I. Etats Financiers Sociaux

A. Compte de résultat

En k €	Notes	Avril-Mars.15	Avril-Mars.14
Chiffre d'affaires net	13	318	547
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2	6 886	58 925
Autres produits		4	3
Produits d'exploitation		7 208	59 474
Autres achats et charges externes		1 468	2 980
Impôts, taxes et versements assimilés		48	91
Charges de personnel		820	706
Salaires et traitements		486	545
Charges sociales		334	161
Dotations d'exploitation		168	1 835
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	153	150
Dotations aux provisions sur actif circulant		15	1 438
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	0	247
Autres charges d'exploitation		6 477	57 642
Charges d'exploitation		8 980	63 254
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 772	-3 779
Produits financiers		144 702	17 595
Produits financiers de participations		0	13 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		22	261
Reprises sur provisions et transferts de charges	2	144 672	4 334
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		8	0
Charges financières		145 233	715
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	110	28
Intérêts et charges assimilées		449	687
Pertes sur créances liées à des participations		144 672	0
Charges nettes sur cessions de VMP		2	0
RESULTAT FINANCIER	14	-531	16 880
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-2 304	13 101
Produits exceptionnels		2 921	27 066
Charges exceptionnelles		-134	-9 416
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	2 786	17 649
Impôts sur les bénéfices	16	0	-79
RESULTAT NET		482	30 829

Le chiffre d'affaire est composé essentiellement de refacturation de coûts à des tiers. La liquidation de la filiale GECI Aviation SA, a été constatée lors de cet exercice, et se traduit par : la constatation des pertes liées à la sortie des titres de participation de cette société (144,7 M€) et de toutes les créances liées à cette filiale (6,4 M€) d'une part, et d'autre part, par la reprise des provisions liées à ces titres (144,7M€) et ces créances (6,4 M€). Les abandons de créances accordés par certains fournisseurs ont été comptabilisés en produits exceptionnels pour environ 2,3 M€. De même il a été comptabilisé un abandon des intérêts de compte courant de 0,3 M€, accordé par la société XLP Holding. Enfin, lors de l'exercice précédent, tous les actifs immobilisés ont été amortis totalement de manière exceptionnelle. Ces amortissements exceptionnels seront retraités chaque année, en constatant des dotations d'exploitation d'une part et en reprenant le même montant sur ces amortissements exceptionnels. Lors de cet exercice, le montant retraité est de 152K€ (Note 15).

B. Bilan

En k€	Notes	Mars 15	Mars 14
ACTIF			
Immobilisations incorporelles brutes		859	859
Immobilisations incorporelles amortissements		-859	-859
Immobilisations incorporelles nettes	1	0	0
Immobilisations corporelles brutes		287	380
Immobilisations corporelles amortissements		-278	-380
Immobilisations corporelles nettes	1	8	0
Immobilisations financières brutes		4 427	148 877
Immobilisations financières dépréciations		-4 205	-148 877
Immobilisations financières nettes	1/2	222	0
ACTIF IMMOBILISE		230	0
Avances et acomptes versés sur commande		0	0
Créances	2/3	996	9 319
Créances clients et comptes rattachés bruts		283	39
Créances clients et comptes rattachés provision		0	-32
<i>Comptes courants sur filiales bruts</i>		538	7 229
<i>Comptes courant sur filiales provision</i>		-538	-7 229
Comptes courants sur filiales net		0	0
Autres créances		713	9 312
Disponibilités et divers		1 520	664
Valeurs mobilières de placement		172	422
Disponibilités		1 284	85
Charges constatées d'avance	3/5	63	156
ACTIF CIRCULANT		2 516	9 983
Ecarts de conversion Actif	8		
TOTAL DE L'ACTIF		2 746	9 983

Les créances sont constituées actuellement, de comptes clients (pour 0,3 M€), de comptes courants des filiales comme GECI Ltd (UK) et GTEI (India) totalement provisionnés (pour 0,5 M€), et de créances diverses pour 0,7 M€, notamment les fonds confiés à la société XLP pour 0,5 M€ dans le cadre d'un mandat de trésorerie signé en mars 2014 et des créances liées à TVA. Enfin, parmi les disponibilités, il existe un chèque de banque de 0,2 M€ en garantie des loyers des locaux situés « Avenue Kléber », un compte de titres d'auto-contrôle pour 0,1M€ provisionnés à 100%, un Compte à Terme de 1M€. La garantie à première demande a été classée dans les actifs financiers.

En k€		Mars 15	Mars 14
PASSIF	Notes		
Capital social	6	8 480	8 480
Prime d'émission		46 180	46 180
Réserve légale		820	820
Autres réserves		119	119
Report à nouveau		-70 559	-101 388
Résultat de l'exercice		483	30 829
CAPITAUX PROPRES		-14 476	-14 959
Provisions pour risques sur filiales		2	2
Autres provisions pour risques		467	614
Provision pour charges		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2	469	616
Dettes financières	3	15 545	16 164
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3	1
Comptes courants actionnaires		15 542	16 163
Comptes courants sur filiales		0	0
Dettes diverses	3	1 209	8 161
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		592	6 215
Dettes fiscales et sociales		460	1 890
Autres dettes		157	56
Produits constatés d'avance	3/5	0	0
DETTES		16 753	24 326
Ecart de conversion Passif	8	0	0
TOTAL DU PASSIF		2 746	9 983

Du fait que les fonds propres sont inférieurs à la moitié du capital social, la société a dû convoquer, en vertu de l'article L 225-248 du code de commerce une assemblée générale extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des capitaux propres. A cet égard, l'assemblée générale du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée. La société travaille sur un projet de reconstitution de ses capitaux propres avant la fin de l'année civile 2015. Les dettes financières sont composées essentiellement des comptes courants d'actionnaires : XLP Holding (11,2M€) et Air Invest (4,4M€). Les dettes d'exploitation concernent globalement des dettes courantes.

II. Notes Annexes

2.1. Activité et faits marquants

Le siège social a été transféré en mars 2015, au 48 bis avenue Kléber – 75116 PARIS.

Le chiffre d'affaire se compose essentiellement de coûts, notamment informatiques, refacturés à des tiers, notamment la refacturation d'une partie des coûts informatiques à la société ALTEN.

La liquidation de la filiale GECI Aviation SA, a été actée lors de cet exercice, et se traduit par : la constatation des pertes liées à la sortie des titres de participation de cette société (144,7 M€) et de toutes les créances liées à cette filiale (6,4 M€), d'une part et d'autre part, par la reprise des provisions liées à ces titres (144,7M€) et ces créances (6,4 M€).

La société poursuit ses efforts de désendettement. La majeure partie de ces dettes antérieures, notamment les fournisseurs et les dettes sociales et fiscales, a été soldée. Les abandons de créances accordés par certains fournisseurs ont été comptabilisés en produits exceptionnels pour environ 2,3 M€.

La créance de CIR 2012 d'un montant de 3,9 M€, saisie dans un premier temps par la Région Lorraine, a été finalement libérée et encaissée en avril 2014. En contrepartie de cette libération du CIR 2012, le groupe a remboursé 4M€ à la Région Lorraine.

Le reliquat de CIR 2011 encaissé en septembre 2014 a été de 0,7M€.

La créance CIR 2010, mobilisée auprès de la Société Générale a été rétrocédée par celle-ci à GECI International pour un montant de 0,6 M€ en octobre 2014, tous frais déduits

L'exercice en cours est une année de transition, incluant des frais exceptionnels liés au redressement et stratégie de retournement de la société et avant que le redéploiement ne porte ses fruits, la société opère désormais avec une structure de coûts réduite (80K€ à 100K€ mensuels).

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2.3. Règles de présentation

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

2.4. Continuité d'exploitation

Les comptes au 31 Mars 2015 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation, celle-ci devant s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2016.

Les divers efforts de restructuration, et les négociations des dettes fournisseurs, ont permis à la société de maintenir un niveau de trésorerie qui lui permet de faire face à ses échéances certaines sur les 12 prochains mois.

Les risques liés aux divers litiges (région Lorraine, litiges prud'hommaux, litige avec un fournisseur) ne sont pas pris en compte dans l'élaboration de la prévision de trésorerie, car l'issue reste incertaine et dont le terme peut dépasser les 12 prochains mois. La société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016.

Par ailleurs, les prévisions de trésorerie n'incluent pas non plus de remboursement des comptes courants des actionnaires GTH (11,2 M€) et Air Invest (4,4 M€), comme précisé lors de l'exercice précédent ; ceux-ci ayant réitéré qu'ils n'appelleront pas de remboursement tant que cet appel serait susceptible de mettre en péril la pérennité du groupe.

Enfin, il est envisagé l'incorporation de la majeure partie de ces comptes courants dans le capital de la société pour répondre à la nécessité légale de reconstitution des fonds propres de la société lors du prochain semestre fiscal. Cette opération sera proposée lors de la prochaine assemblée générale.

2.5. Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales 5 à 10 ans
- Matériels de transport 5 ans
- Matériels informatiques 3 à 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier 10 ans

2.6. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

2.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.8. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

2.9. Régime fiscal et impôts sur les résultats

Il n'existe plus de groupe d'intégration fiscale, depuis l'exercice précédent, suite à la cession de ses filiales GECI Systèmes, AGIR et GECI Services, en mars 2014. Le solde des déficits fiscaux générés précédemment avec ce groupe fiscal a été gardé sur la société GECI International, tête de groupe de l'époque, comme le prévoyaient les conventions passées entre les sociétés constituant ce groupe.

2.10. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt).

2.11. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

2.12. Retraites et autres engagements vis à vis du personnel

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,25 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2 %.
- Taux de progression des salaires : 2,5 %.
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âges entre 0 % et 20 %.

III. Notes Sur Les Comptes Sociaux

Note 1 Immobilisations

	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	859			859
TOTAL	859	-	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	44	6		50
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	315	5	104	216
Avances et acomptes	-			-
TOTAL	380	11	104	286
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	148 877		144 672	4 205
Prêts et autres immobilisations financières	-	222		222
TOTAL	148 877	222	144 672	4 427
TOTAL	150 116	232	144 776	5 572

Les matériels liés au contrat Corhofi ont été intégralement sortis. Ces matériels ont été amortis de façon exceptionnelle à 100% lors de l'exercice précédent. Les titres de participation de la filiale GECI Aviation SA ont également été sortis des immobilisations financières, suite à sa liquidation judiciaire. Ces titres ont été intégralement provisionnés, leur valeur comptable était nulle dans les actifs de la société

Variation des amortissements	Montant Fin exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	859		-	859
TOTAL	859	-	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et divers	44	0		44
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	316	1	102	214
TOTAL	380	1	102	279
TOTAL	1 239	1	102	1 138

Note 2 Provisions

	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	2		Exploitation			Exploitation	2
Autres provisions pour risques	614		Exploitation	147		Exploitation	467
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour risques et charges	616	-	-	147	-		469
Provisions sur titres de participation	148 877		Financier	144 672		Financier	4 205
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur VMP		110	Financier			Financier	110
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	7 229	15	Exploitation	6 706		Exploitation	538
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes clients	32		Exploitation	32		Exploitation	-
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Total prov. pour dépréciation	156 138	125		151 410			4 853
TOTAL	156 753	125		151 557	-		5 322

Dans le cadre du litige avec un fournisseur dont la réclamation porte sur 908 K€, le risque maximal estimé et provisionné par la société s'élève à 200 K€

Les provisions sur les litiges prud'hommes s'élèvent à 268K€. Elles concernent deux dossiers dont les demandes s'élèvent à 952 K€. Pour le premier dossier, le conseil des prud'hommes a rendu son délibéré le 27 mai 2015, et a constaté le partage des voix, aucune date n'a pas été fixée pour la prochaine audience. Tandis que dans le deuxième dossier, le conseil des prud'hommes a débouté le plaignant de toutes ses demandes le 24 juin 2015. Ce dernier a la possibilité encore de faire appel de cette décision favorable à la société.

Enfin, quelques provisions ont été reprises, soit parce qu'elles sont devenues sans objet, soit elles ont trouvé des issues favorables ou défavorables à la société. Par ailleurs, les autres provisions dont les issues ne sont pas encore connues à la clôture de l'exercice ont toutes été maintenues.

En K€ - Provisions liées aux participations	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Total
Provisions au 31/03/14	148 877	7 229	2	156 108
GECI Ukraine				-
GECI India		15		15
Geci LTD		(311)		(311)
GECI LLC				-
GECI Aviation	(144 671)	(6 395)		(151 066)
Mouvements 2014/2015	(144 671)	(6 691)	-	(151 362)
Provisions au 31/03/15	4 206	538	2	4 746

Note 3 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	222	-	222
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (> 1 an)	222	-	222
Créances clients	283	283	-
Personnel et comptes rattachés	19	19	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3	3	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	153	153	-
Etat - Divers	-	-	-
Groupe et associés	538	538	-
Débiteurs divers	538	538	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (< 1 an)	1 534	1 534	-
Charges constatées d'avance (< 1 an)	63	63	-
TOTAL	1 818	1 597	222

Etat des dettes	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	3	3	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	592	592	-
Personnel et comptes rattachés	216	216	-
Sécurité sociale et autres organismes	165	165	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	47	47	-
Autres impôts, taxes et assimilés	32	32	-
Groupe et associés	15 542	-	15 542
Autres dettes	157	157	-
Avances et acomptes reçus sur commandes encours	-	-	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	-
TOTAL	16 753	1 211	15 542

Note 4 Charges à payer et produits à recevoir

- Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2015	Mars 2014
Dettes fournisseurs	74	211
Dettes fiscales et sociales	320	376
Autres dettes	164	68
TOTAL	558	654

- Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2015	Mars 2014
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Divers, produits à recevoir	0	5167
TOTAL	-	5 167

Le CIR 2012, séquestré par la Région Lorraine a été débloqué en début d'exercice pour 3,9 millions d'euros. Le reliquat de CIR 2010, mobilisé auprès de la SG a été débloqué en octobre 2015 pour 0,6 millions d'euros. Enfin le CIR 2011, mobilisé auprès de la BPI, a été débloqué en septembre 2015 pour 0,7 millions d'euros.

Note 5 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Mars 2015	Mars 2014
Charges d'exploitation	63	156
TOTAL	63	156

Produits constatés d'avance	Mars 2015	Mars 2014
Produits d'exploitation	0	0
TOTAL	0	0

Note 6 Capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 921 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	-	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 921 720	0,25

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2014	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2015
Capital Social		8 480						8 480
Primes d'émissions		46 180						46 180
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		(101 386)		30 829				(70 558)
Résultat net		30 829		(30 829)		482		482
TOTAL		(14 958)	-	-	-	482	-	(14 476)

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2013	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2014
Capital Social		8 465	15					8 480
Primes d'émissions		46 195	(15)					46 180
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		(77 341)		(24 047)				(101 386)
Résultat net		(24 047)		24 047		30 829		30 829
TOTAL		(45 788)	-	-	-	30 829	-	(14 958)

Les fonds propres étant inférieurs à la moitié du capital social, la société a dû convoquer, en vertu de l'article L 225-248 du code commerce une assemblée générale extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des capitaux propres. A cet égard, l'assemblée générale du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée. La société travaille sur un projet de reconstitution de ses capitaux propres avant la fin de l'année civile 2015.

Note 7 Location financement

Immobilisations en Location Financement	En K€		Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2015
	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice		
Immobilisations Incorporelles	2 346	-	(2 346)	-
Immobilisations Corporelles	2 917	-	(2 917)	-
	5 263	-	(5 263)	-

Engagements de crédit bail	En K€			Prix de rachat résiduel
	exercice	payées	à payer total	
Immobilisations Incorporelles		167	2 830	0
Immobilisations Corporelles		178	3 487	14
Total		345	6 317	14

Engagements de crédit bail	En K€			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	14	0	0	14
Total	14	0	0	14

Note 8 Ecart de conversion

N/A

Note 9 Effectifs

Effectif moyen	Mars 2015	Mars 2014
Cadres	7	7
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	1	1
TOTAL	8	8

Note 10 Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des dirigeants, au titre de la Société et de ses filiales, allouée au titre de l'exercice, s'élève à 250 008 €.

Les dirigeants n'ont pas reçu de jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateurs de GECI International.

Les autres administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2014/2015 d'un total de 22 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

Note 11 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Mars 2015	Mars 2014
Engagements de retraite (1)	52	20
Aval et cautions (2)	17 372	17 200
Engagement loyers des véhicules en LLD	0	0
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (3)	872	500
Mobilisation de Créances CIR 2010 (4)	-	2 426
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (5)	300	300
TOTAL	18 596	20 446
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF (6)	500	575
Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande	500	575

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le CIR 2012 a été, par ailleurs, séquestré à la demande de la Région Lorraine, pour garantir le remboursement de ces montants.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour décider si GECI International est redevable de ces garanties se poursuivra.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

Il a été constitué également « une garantie à première demande » pour un montant de 172 K€, en faveur du bailleur des locaux situés au « 48, bis Avenue Kléber – Paris 16^{ème} ».

(3) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordé par la société GTH.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 500 000 euros accordé par la société GTH en juillet 2004.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée suite à l'augmentation de capital de juillet 2005 des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1 300 000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 000 000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 328 289 euros accordé par la société GTH en mars 2015.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître lors de l'un des cinq prochains exercices, un résultat net comptable avant impôts supérieur ou égal à 500 000 Euros et une situation nette comptable supérieure ou égale à 8 500 000 Euros, ces conditions seront prises en compte de façon cumulative.

(4) Il s'agit du CIR 2010, financé par la Société Générale, la démarche de recouvrement a été effectuée par la Société Générale en juillet 2014, le remboursement est obtenu en octobre 2014.

(5) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€ qui court jusqu'à fin mars 2016.

(6) Le DIF est le Droit Individuel à la Formation.

Note 12 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Mars 2015	Mars 2014
Ecarts de conversion Actif	-	-
Total des accroissements	0	0
Provisions non déductibles (C/C et Risque)		(4 933)
Provisions perte de change	-	-
Ecarts de conversion Passif	-	-
Organic		-
Amortissements réputés différés	(252)	(404)
Déficits reportables	(53 737)	(54 072)
Total des allègements	(53 988)	(59 409)

Note 13 Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité	Mars 2015	Mars 2014
Refacturations aux filiales	0	546
Prestations de services	318	0
Produits des activités annexes	-	1
TOTAL	318	547

Répartition par marché géographique	Mars 2014	Mars 2014
France	318	523
Allemagne	0	16
Grande-Bretagne	0	7
Suisse	0	0
Espagne	0	1
Roumanie	0	0
Autres	0	1
TOTAL	318	547

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de la refacturation de divers coûts (informatiques ou autres) à des tiers (ALTEN notamment).

Note 14 Résultat Financier

	En k€	Mars 2015	Mars 2014
Produits financiers			
Produits financiers de participations		0	13 000
Autres intérêts et produits assimilés		22	261
Reprises sur provisions et transferts de charges		144 672	4 334
Produits nets sur cessions de VMP		8	0
TOTAL		144 702	17 595
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		111	28
Intérêts et charges assimilées		145 120	687
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		2	0
TOTAL		145 233	715

Le résultat financier a été impacté par la comptabilisation de la perte liée à la sortie des titres de participation de la filiale GECI Aviation SA et la reprise des provisions liées à ces titres. Il est principalement constitué des intérêts des comptes courants pour 421K€ et la provision pour dépréciation sur les titres d'autocontrôle (111K€).

Note 15 Résultat exceptionnel

	En k€	Mars 2015	Mars 2014
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 737	
Produits de cession des immobilisations incorporelles		1	
Produits de cession des immobilisations financières		-	7 400
Produits exceptionnels divers		30	14 733
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle		152	4 933
TOTAL		2 921	27 066
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		12	4 272
VNC des immobilisations corporelles cédées		2	-
VNC des immobilisations financières cédées			4 384
Charges exceptionnelles diverses		120	356
Dotations aux amortissements exceptionnels (cf Note 1)			404
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
TOTAL		134	9 416

La renégociation des dettes fournisseurs ont permis de dégager un profit exceptionnel de plus de 2,3 millions d'euros. L'actionnaire XLP holding, a consenti un abandon d'intérêts de son compte courant de l'exercice 2013-2014 pour un montant de 0,3 millions d'euros.

Enfin, la reprise sur dotations exceptionnelles (152K€), concernent le retraitement annuel dans les comptes sociaux de GECI International, des amortissements exceptionnels comptabilisés lors de l'exercice précédent.

Note 16 Note sur produits d'impôts

En k€	Mars 2015	Mars 2014
Produit d'intégration fiscale GECI Systèmes	-	(79)
Produit d'intégration fiscale AGIR	-	-
Crédit Impôts apprentissage	-	-
Total	-	(79)

Note 17 Tableau des filiales et participations au 31 mars 2015

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (€)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Engagements hors bilan donnés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net							
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	£	3 530 000	(590 030)	(40 778)	483 193	-	(483 193)
GECI UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	€	528 464	85 016	-	-	-	-
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	RS	20 700 000	(635 937)	-	55 030	-	(55 030)
Sociétés consolidées			4 205 163	-					538 223	-	(538 223)
Sociétés non consolidées			-	-					-	-	-
Ensemble des sociétés			4 205 163	-					538 223	-	(538 223)

Note 18 Opérations réalisées avec les entreprises liées

En K€	Fonds Confiés en mandat de Gestion	Client	Fournisseur	C/C débiteur	C/C créditeur
GECI LIMITED				483	
GECI UKRAINE					
GECI TEIP (INDIA)				55	
Sociétés Consolidées	-	-	-	538	-
Sociétés Non Consolidées	-	-	-	-	-
XLP Holding (GTH)	536	15	6		11 173
AIRINVEST					4 368
Actionnaires	536	15	6	-	15 541
TOTAL	536	15	6	538	15 541

En k€	Mandat de Trésorerie	Refacturation Autres Produits	Produits financiers	Charges financières
GECI Ltd			22	
Sociétés Consolidées	-	-	22	-
Sociétés Non Consolidées	-	-	-	-
TOTAL	-	-	22	-
XLP Holding (GTH)	(5)	12		(309)
AIRINVEST				(112)
TOTAL	(5)	12	-	(421)

Note 19 Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2014/2015	Taux moyen 2013/2014
Ukraine - UAH	0,03975	0,06532	0,05510	0,06531
Royaume Uni - GBP	1,37495	1,20744	1,27495	1,20236
Inde - INR	0,01486	0,01211	0,01296	0,01186
Afrique du Sud - ZAR	0,07615	0,06855	0,07156	0,06729

IV. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31 mars 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- La note 2-4 « Continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation :
 - reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires XLP Holding (ex. GTH) et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
 - n'incluent aucun décaissement au titre des litiges (région Lorraine, litiges prud'homaux, litige avec un fournisseur), étant précisé que la société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016 ;;
- La note 11 « Engagements Hors Bilan », qui explicite la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 6 juillet 2015

Les commissaires aux comptes

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

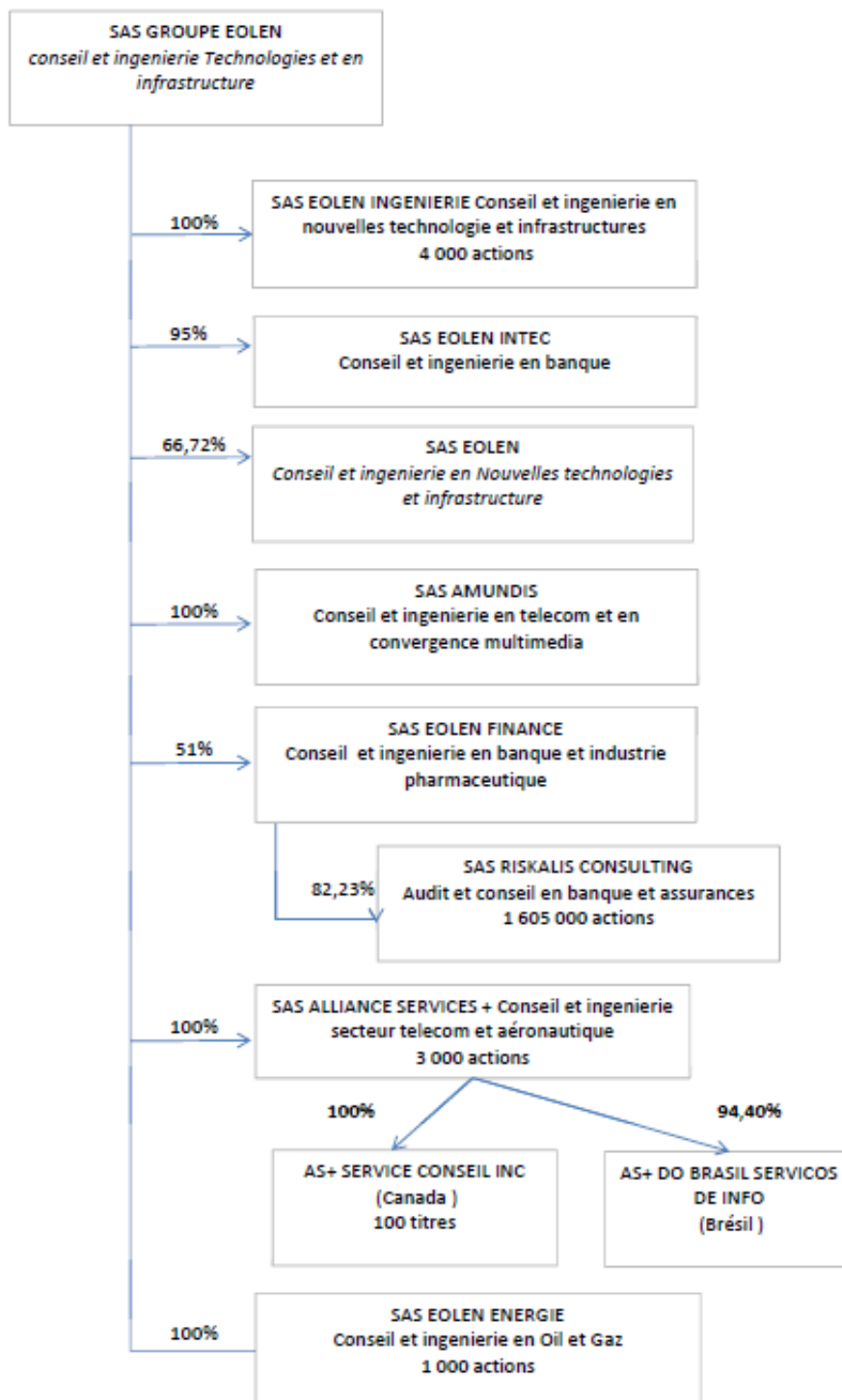
M A Z A R S

GAËL LAMANT

20.1.3. Comptes Consolidés du « Groupe EOLEN » relatifs à l'exercice au clos au 31 décembre 2014

Les comptes du « Groupe EOLEN » sont consolidés selon le référentiel CRC 99.02. Leur exercice fiscal correspond à une année civile. Les comptes consolidés ont été certifiés par un collège d'auditeurs légaux, qui sont le Cabinet Fiduciaire Audit et le Cabinet Caderas Martin.

I. Organigramme du Sous Groupe EOLEN



II. Passage des résultats sociaux aux résultats consolidés

	INTEC	GROUPE EOLEN	AMUNDIS	EOLEN FIN.	AS+ SERVICE CONSEIL	AS+ SERVICOS	AS+ SERVICOS	RISKALIS DE INFO	EOLEN IN	EOLEN	EOLEN ENERGIE	Ecart	TOTAL 31/12/2014
RESULTATS SOCIAUX 31/12/2014	-334 766	1 692 306	-25 948	394 666	769 552	1 466 39	3 114 060	22 178	-3	-104 020	71 516		2 303 122
Annulation dividendes EOLEN FINANCE													
Annulation dividendes AS+		-1 552 849											-1 552 849
Annulation dividendes AMUNDIS		-195 159											-195 159
Annulation dividendes EOLEN													
Annulation prov dépr. Titres conso				200 000									400 000
impôts différés	134 925	11 965	14 212	-11 173	-16 570			0	7 517	61 606	43 089		245 570
Ecart de conversion passif en produit				535									535
Ajustement complément de prix gap AS+													
Amort écart acquisition EOLEN ENERGIE											-21 060		-21 060
Amort écart acquisition AMUNDIS			-249 597										-249 597
Amort écart acquisition AS +					-338 075								-338 075
Amort écart acquisition EOLEN FINANCE				-44 248									-44 248
Amort écart acquisition RISKALIS								-50 697					-50 697
Ecart												-4	-4
RESULTAT CONSOLIDE 31/12/2014	-199 841	-43 737	-261 333	539 780	414 908	-1 918	19 559	-28 519	7 514	-42 414	93 544	-4	497 538
part groupe	-189 849	-43 737	-261 333	253 606	414 908	-1 918	18 269	-16 563	7 514	-28 300	93 544	-1	246 139
part minoritaires	-9 992			286 174			1 291	-11 956		-14 114		-3	251 399

III. Passage des résultats sociaux aux résultats consolidés

	INTEC	GROUPE EOLEN	AMUNDIS	EOLEN FINA	AS+ SERVICE CONSEIL	AS+ SERVICOS	AS+ SERVICOS	RISKALIS DE INFO	EOLEN IN	EOLEN	EOLEN ENERGIE	Ecart	TOTAL 31/12/2014
CAPITAUX PROPRES SOCIAUX déc-14	-292 092	12 692 306	-17 148	2 603 698	819 052	1 413 190	3 257 95	397 549	52 972	2 311 488	-69 225		18 731 482
RETRAITEMENTS													
Ajustement FAE CIR ARTIMIA				816									816
Ecart de conversion passif en produit				200 000									400 000
Annulation prov dep titres conso													
impôts différés	139 710	36 443	148 854	100 299	365 935			0	12 680	156 254	124 627		1 084 801
CAPITAUX PROPRES RETRAITES	-152 382	12 728 749	131 706	2 904 812	1 184 987	-4 539	437 421	397 549	65 652	2 467 742	55 402		20 217 099
ECRITURES CONSOLIDATION													
- élimination des titres	-38 000		-3 788 404	-934 900	-6 200 000	-50 689	-51 370	-544 540	-60 000	-5 012 500	-222 500		-16 902 903
Ajustement complément de prix gap AS+		10 000											10 000
Ecart d'acquisition ARTIMIA													
Amort. écart d'acquisition ARTIMIA													
Ecart d'acquisition RISKALIS								508 228					508 228
Amort. écart d'acquisition RISKALIS								-204 048					-204 048
Ecart d'acquisition EOLEN ENERGIE											210 604		210 604
Amort. écart d'acquisition EOLEN ENERGIE											-63 181		-63 181
Ecart d'acquisition EOLEN FINANCE				442 478									442 478
Amort. écart d'acquisition EOLEN FINANCE				-221 239									-221 239
Ecart d'acquisition AS+					3 380 746								3 380 746
Amort. écart d'acquisition AS+					-1 352 298								-1 352 298
Ecart d'acquisition AMUNDIS			2 454 639										2 454 639
Amort. écart d'acquisition AMUNDIS			-957 056										-957 056
Capitaux propres consolidés 12/2014	-190 382	12 738 749	-2 159 116	2 191 151	-2 986 565	-55 228	386 051	157 189	5 652	-2 544 758	-19 675	-14	7 523 055
part groupe	-182 763	12 738 749	-2 159 116	767 793	-2 986 565	-55 228	357 181	43 985	5 652	-3 365 970	-19 675	-68	5 143 976
part minoritaires	-7 619			1 423 358			28 870	113 204		821 212		54	2 379 079

GROUPE EOLEN
**Bilan Consolidé (Brut - Dépréciation)
EUR**

Période : 31/12/2014

Rubriques	Montant Brut	Dépréciation	31/12/2014	31/12/2013
ECART D'ACQUISITION I	6 996 695	2 797 825	4 198 870	4 902 547
Capital souscrit non appelé II				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	4 899 188	49 316	4 849 872	4 849 976
Fonds commercial	34 550	34 550	0	34 550
Autres immobilisations incorporelles				
Avances,acomptes immob. incorpor.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	1 850	1 850	0	189
Installations techniq., matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	484 563	342 471	142 092	196 799
Immobilisations en cours	137 124		137 124	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participations				
Actifs nets en cours de cession				
Participations par mise en équivalence				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	300		300	300
Prêts	20 000		20 000	
Autres immobilisations financières	227 062		227 062	236 825
TOTAL III	5 804 637	428 187	5 376 450	5 318 639
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances,acomptes versés/commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	8 620 048	227 518	8 392 530	8 315 473
Actifs d'impôt différé	1 084 790		1 084 790	839 222
Autres créances	12 524 580		12 524 580	14 531 658
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	147		147	60 015
Actions propres				
Disponibilités	1 651 771		1 651 771	2 088 695
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	123 092		123 092	83 185
TOTAL IV	24 004 428	227 518	23 776 910	25 918 248
Charges à répartir/plurs exercices V				
Primes rembours des obligations VI				
Ecarts de conversion actif VII				
Ecarts arrondi actif VIII	10		10	6
TOTAL GENERAL (I à VIII)	36 805 770	3 453 530	33 352 240	36 139 440

GROUPE EOLEN

Bilan Consolidé (Brut - Dépréciation)

EUR

Période :

31/12/2014

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	10 000 000	10 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts de réévaluation groupe		
Réserve légale	1 000 000	1 000 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Réserve du groupe	-5 949 887	-1 955 846
Ecarts de conversion groupe	-152 276	-133 810
Report à nouveau		
RESULTAT GROUPE	246 139	866 605
Subventions d'investissements		
Amortissement dérogatoires		
Autres provisions réglementées		
Titres en autocontrôle		
TOTAL I	5 143 976	9 776 949
INTERETS MINORITAIRES		
Intérêts hors groupe	2 138 462	2 060 245
Ecarts de conversion hors groupe	-10 782	-9 484
Résultat hors groupe	251 399	78 218
TOTAL II	2 379 079	2 128 979
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	0	25 000
TOTAL III	0	25 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour acquisitions de titres		
Provisions pour risques	444 818	373 202
Provisions pour charges		
Provisions pour passif d'impôt différé		
TOTAL IV	444 818	373 202
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 865 743	5 940 594
Concours bancaires courants	680 359	484 997
Emprunts en crédit bail		
Emprunts et dettes financières divers	17 128	174 456
Passif nets en cours de cession		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 279 899	2 691 693
Dettes fiscales et sociales	9 402 305	7 601 220
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	300 000
Autres dettes	6 777 866	6 130 842
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	361 055	511 496
TOTAL V	25 384 355	23 836 298
Ecarts de conversion passif	VI	
Ecart arrondi passif	VII	12
TOTAL GENERAL (I à VII)	33 362 240	36 139 440

GROUPE EOLEN
Compte de résultat consolidé
EUR

Période :

31/12/2014

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France		
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services France	23 210 349	22 484 241
Production vendue de services Export	1 695 847	1 912 075
TOTAL I	24 906 196	24 396 316
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée		
Production immobilisée	137 124	
Subventions d'exploitation	150 441	281 299
Reprises sur provisions, amortissements, transfert	431 545	419 717
Autres produits	1 399 909	1 687 524
TOTAL II	2 119 019	2 388 540
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres appro.	1 783	17 279
Variation de stock matières premières et appro.		
Autres achats et charges externes	6 370 070	7 570 509
Impôts, taxes et versements assimilés	626 982	674 131
Salaires et traitements	12 625 710	11 846 833
Charges sociales	4 507 467	4 512 764
Dotations aux amortissements immobilisations	55 857	63 079
Dotations aux provisions immobilisations	34 550	
Dotations aux provisions sur actif circulant	24 100	61 084
Dotations aux provisions pour risques et charges	251 683	
Autres charges	201 387	46 569
TOTAL III	24 699 589	24 792 248
RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II - III)	2 325 626	1 992 608
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

GROUPE EOLEN
Compte de résultat consolidé
EUR
Période :
31/12/2014

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		1
Prod. des autres val. mobilières et créances de l'actif immo.	178	600
Autres intérêts et produits assimilés	267 840	125 764
Reprises sur provisions, transferts charges		
Différences positives de change	804	843
Prod. nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2	
Ecart de conversion	11	6
		0
TOTAL IV	268 835	127 214
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	603 158	309 863
Différences négatives de change	-403	10 256
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement		
Ecart de conversion	18	9
TOTAL V	602 773	320 128
RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-333 938	-192 914
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 991 688	1 799 694
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28 062	52 806
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	42 057	53 000
Reprises provisions, transferts charges		
TOTAL VI	70 119	105 806
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 083 554	257 171
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital		74 350
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions		8 295
TOTAL VII	1 083 554	339 816
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)	-1 013 435	-234 010
Impôts dus sur les bénéfices	22 605	10 454
Impôts différés sur les bénéfices	-245 567	-93 270
TOTAL VIII	-222 962	-82 816
TOTAL DES PRODUITS (I + II + IV + VI)	27 364 169	27 017 876
TOTAL DES CHARGES (III + V + VII + VIII)	26 162 954	25 369 376
Résultat des sociétés intégrées	1 201 215	1 648 500
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts acquisitions	703 677	703 677
Résultat d'ensemble consolidé	497 538	944 823
Résultat groupe	246 139	866 605
Résultat hors groupe	251 399	78 218
Résultat par action	24,61	86,66
Résultat dilué par action	24,61	86,66
Résultat par action avant dot. aux amortissements des écarts d'acqui	94,98	157,03

IV. Annexe aux comptes consolidés du Groupe EOLEN au 31/12/2014

A. Faits marquants

A. 1. Première Consolidation

La société tête de groupe, ANTHEA a pris le contrôle de GROUPE EOLEN SAS suite à l'apport des titres le 12/11/2010 de son actionnaire unique.

A la demande de ce dernier, le sous-groupe GROUPE EOLEN SAS a établi des comptes consolidés pour la première fois au 31 décembre 2012 qui n'ont pas été certifiés.

Toutes les opérations concernant le périmètre et écarts de première consolidation afférents ont été reprises lorsqu'elles étaient significatives par rapport à la nouvelle réorganisation du groupe.

Les comptes consolidés du sous-groupe GROUPE EOLENS SAS ont été élaborés en tenant compte du reclassement interne d'actions EOLEN détenu par le même actionnaire familial en date du 31 juillet 2009. Ainsi, les comptes consolidés de GROUPE EOLEN SAS ont été établis en considérant qu'il y avait une opération de reclassement d'actions et qu'il ne s'agissait pas d'une prise de contrôle. Aucun écart d'acquisition n'a été reconnu pour cette opération. A titre d'information, cet écart aurait été de 3 139 K€ et en tenant compte de l'amortissement sur 10 ans, les réserves groupe auraient été majorées de 1570 K€ au 31 décembre 2014.

Le cash pooling incluant toutes les sociétés du groupe incluant la société Anthéa et ses filiales en plus du groupe EOLEN et ses propres filiales a été scindé en deux début janvier 2014 pour séparer les deux entités sur le plan de la trésorerie.

A. 2. Variation de périmètre de l'exercice

Néant

A. 3. Principe de présentation

Le crédit impôt recherche a été comptabilisé en autres produits d'exploitation pour 1 399 820 euros concernant 2014 et 1 681 659 euros pour 2013.

La société GROUPE EOLEN a activé le CIR pour l'exercice 2014.

Afin de rattacher les charges correspondantes aux crédits d'impôts, les honoraires du prestataire chargé de la détermination de ceux-ci sont provisionnés dans les comptes de l'exercice. Ces honoraires représentant un montant de 180 000 euros pour 2014. Ils étaient d'un montant de 210 000 euros pour 2013.

A. 4. Faits significatifs

Dans le cadre d'un accord avec les partenaires bancaires, le Groupe EOLEN a bénéficié d'un différé d'amortissement de ses emprunts sur 11 mois de l'exercice 2014.

B. Principes et Méthodes de consolidation

Principe de continuité d'exploitation

La crise économique s'est intensifiée et la plupart de nos clients connaissent des baisses d'activité importantes, voire des plans sociaux. La diminution des demandes de prestations d'ingénierie s'est particulièrement fait sentir sur le secteur de la finance, ainsi que celui des Telecom, suite à la fin des projets de mise en place de la 4G. Ainsi, de nombreux consultants n'ont pas pu être facturés et le groupe a dû s'adapter à ce contexte. Ainsi, le groupe a plus particulièrement eu recours au «down sizing», consistant à adapter la taille des équipes et des moyens de production, aux volumes d'activité ainsi qu'aux exigences et contraintes d'organisation. Ce choix stratégique a permis un maintien de la croissance du chiffre d'affaires, malgré l'érosion forte des marges.

De ce fait, notre groupe traverse une période difficile pouvant impacter la continuité de l'exploitation. Néanmoins, le management met actuellement en œuvre un certain nombre d'actions et de mesures en vue d'assurer l'équilibre financier et le financement du groupe.

B. 1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2014 sont établis en euros conformément au règlement CRC n°99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999 ainsi qu'aux dispositions de la Loi du 3 janvier 1985 relatives aux comptes consolidés et de son décret d'application du 17 février 1986.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes comptables généraux et plus particulièrement selon les principes de prudence, d'importance relative, de permanence dans les méthodes de présentation, d'évaluation et d'intangibilité du bilan à l'exception du point indiqué en note A.3.

B. 2. Méthode de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales détenues dont le GROUPE EOLEN SAS détient directement ou indirectement le contrôle (contrôle de droit, contractuel ou de fait). L'intégration globale entraîne la prise en compte, après élimination des opérations réciproques et des résultats internes au groupe, de l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée (« part du groupe ») de celle relative aux autres actionnaires (« intérêts minoritaires »).

Nous attirons l'attention qu'il existe des actions de préférence pour les minoritaires de la SAS EOLEN permettant d'obtenir des dividendes prioritaires et cumulatifs à compter du 01/01/2016. Les dividendes versés sur l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été distribués intégralement à GROUPE EOLEN.

La devise de présentation des comptes consolidés du Groupe est l'Euro. Les filiales ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et passifs des filiales consolidées, dont la monnaie de fonctionnement est différente de l'Euro, sont convertis en utilisant les taux de change à la clôture de l'exercice. Les composantes de la situation nette (hors résultat) sont converties à l'aide des cours historiques. Les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen. Les écarts de conversion qui résultent de ce processus de conversion sont enregistrés au sein des capitaux propres dans la rubrique « Ecart de conversion ».

B. 3. Date d'arrêté des sociétés

Les sociétés consolidées du groupe présentent un exercice social du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

B. 4. Méthodes, principes et règles d'évaluation

B.4.a) Immobilisations incorporelles

La marque «EOLEN» figure dans les comptes sociaux depuis l'apport de cette dernière le 31 juillet 2009 lors de la constitution de GROUPE EOLEN SAS et elle a été maintenue compte tenu du fait qu'elle est représentative de sa valeur réelle.

Elle ne fait pas l'objet d'un amortissement systématique mais en cas de valorisation inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation doit être constatée. Aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2014.

B.4.b) Ecart d'acquisition / Ecart d'évaluation

La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue un écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement en fonction de leur durée d'utilité estimée. Le cas échéant, certains écarts peuvent faire l'objet d'un amortissement exceptionnel. Les écarts d'acquisition négatifs figurent au bilan au poste « provision pour écart d'acquisition ». Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion d'achats complémentaires de titres de sociétés déjà consolidées sont imputés le cas échéant sur les écarts d'acquisition ou les provisions pour écarts d'acquisition initiaux et amortis ou repris sur la durée résiduelle du plan d'amortissement des écarts initiaux.

Le détail des écarts d'acquisition et des écarts d'évaluation est présente en note 6 de la présente annexe.

B.4.c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction: linéaire, 10 à 50 ans

Agencements, aménagements, installations divers: linéaire, 10 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans

Mobilier : 10 ans

B.4.d) Immobilisations financières

Il s'agit principalement de prêts, dépôts et cautionnement.

Ces titres sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est à dire à leur cout d'acquisition ou d'apport.

B.4.e) Stocks

Néant

B.4.f) Créances & dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est pratiquée des qu'apparaît une perte probable (lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable).

Note 7 : dans les autres créances figure la créance détenue envers la société mère de la SAS GROUPE EOLEN, la SC ANTHEA, pour 2.218.699 euros. Cette créance a fait l' objet d'un protocole signé avec les créanciers du groupe, et est remboursée prioritairement par compensation avec les résultats distribuables de GROUPE EOLEN jusqu'à extinction de celle-ci. La dette a diminué en 2014 de 4.353.335€.

B.4.g) Engagement de retraite

Les engagements de fin de carrière ne sont pas calculés à ce jour. Le taux de rotation, l'âge moyen des effectifs rendent cette provision non significative dans les comptes consolidés de GROUPE EOLEN.

B.4.h) Autres engagements et dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements Financiers

société	bénéficiaire	montant accordé	en-cours au 31 décembre 2014	nature de la garantie
EOLEN	Crédit du Nord	268 838	150 000	billets à ordre garantis par la cession de la créance de CIR 2012 sur le Trésor Public.
EOLEN FINANCE	Crédit du Nord	239 061	150 000	billets à ordre garantis par la cession de la créance de CIR 2012 sur le Trésor Public.
AMUNDIS	Crédit du Nord	422 056	250 000	billets à ordre garantis par la cession de la créance de CIR 2012 sur le Trésor Public.
ALLIANCE SERVICES +	Crédit du Nord	1 013 657	250 000	billets à ordre garantis par la cession de la créance de CIR 2012 sur le Trésor Public.
GROUPE EOLEN	BNP PARIBAS / CAISSE EPARGNE	3 000 000	2 107 000	crédit bancaires garanti par le nantissement des titres Amundis
	BANQUE POPULAIRE	238 000	132 000	crédit bancaire garanti par le nantissement des titres Eolen et contre garanti par une caution personnelle du dirigeant à hauteur de 50 k€
	SOCIETE GENERALE	230 000	90 041	crédit bancaire contre garanti par la BPI et garantie solidaire du dirigeant pour 59 k€
	BPI	2 770 000	2 631 500	Caution immobilisée à l'actif du bilan pour 138 k€
	CREDIT AGRICOLE	230 000	78 296	crédit garanti par caution personnelle du dirigeant à hauteur de 50 k€
	VENTEM	55 000	55 000	le compte courant détenu contre la société Ventem est bloqué en garanti de l'emprunt souscrit par cette dernière pour le rachat de son droit au bail

B.4.i. Fiscalité différée

Sont enregistrées au bilan et au compte de résultat consolidé suivant la méthode du taux variable, les impositions différées qui résultent :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur,
- des aménagements et éliminations imposées par la consolidation, de l'élimination de l'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application des législations fiscales,
- de déficits fiscaux reportables et amortissements réputés différés des entreprises comprises dans la consolidation, dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.

Le taux de 33,33 % a été retenu pour les exercices clos au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

Le montant de l'impôt sur le bénéfice apparaissant au compte de résultat, comprend ainsi:

- l'impôt à payer au titre de l'exercice
- la charge ou le crédit d'impôt résultant de la prise en compte des décalages temporaires.

B.4.j) Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires, et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

B.4.k) Résultat par action

Aucun retraitement n'a été nécessaire pour la détermination du résultat dilué par action.

B.4.m. Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le crédit impôt compétitivité emploi a été comptabilisé en moins des charges sociales de personnel. Il s'élève à 414 933 euros 31 décembre 2014 contre 275 062 euros au 31 décembre 2013.

B.4.n) Classement comptable de certaines charges

Concernant les frais de restructuration, engagés dans le cadre du processus de retournement du groupe visant un retour à l'équilibre financier dans les meilleures conditions, nous avons comptabilisé les indemnités légales de rupture de contrat de travail en charge d'exploitation, les transactions ainsi que les honoraires de sociétés de conseil ont été pour leurs parts intégrées en charges exceptionnelles.

C. Notes explicatives sur les comptes

Note 1 - Immobilisations brutes

	31/12/2013	Augmentations	Sorties	Ecart de conversion	Variation périmètre	31/12/2014
Ecart d'acquisition	6 996 695					6 996 695
Immobilisations incorporelles	4 933 738	0	0	0	0	4 933 738
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	1 850	0	0	0	0	1 850
Installations techniques	0	0	0			0
Autres immobilisations corporelles	485 630	2 533	991	-2 608	0	484 563
Immobilisations en cours	0	137 124	0			137 124
Immobilisations financières	237 125	17 221	6 729	-255	0	247 362
Total	12 655 037	156 878	7 720	-2 863	0	12 801 332

Note 2 - Amortissements et Dépréciations Actif Immobilisé

	31/12/2013	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Variation périmètre	31/12/2014
Ecart d'acquisition	2 094 148	703 677				2 797 825
Immobilisations incorporelles	49 212	34 654	0		0	83 866
Terrains	0	0	0		0	0
Constructions	1 661	189	0		0	1 850
Installations techniques	0	0	0		0	0
Autres immobilisations corporelles	288 831	55 566	991	-935	0	342 471
Immobilisations financières	0	0	0		0	0
Total	2 433 852	794 086	991	-935	0	3 226 012

Note 3 - Dépréciations sur actif circulant

	31/12/2013	+	-	Ecart de conversion	Variation périmètre	31/12/2014
Marchandises	0	0	0			0
Clients	227 104	24 100	23 686		0	227 518
Autres créances	0	0	0			0
Total	227 104	24 100	23 686	0	0	227 518

Note 4 - Impôts différés

	Autres	Dettes fiscales et sociales	Provisions risques et charges	Reports fiscaux déficitaires	Total
Situation au 1 ^{er} janvier 2013	-17	16 080	49 684	680 207	745 954
Produit (charge) de l'exercice	-17	4 450		88 837	93 270
Variation de périmètre					0
Autres variations	-2				-2
Situation au 31 décembre 2013	-36	20 530	49 684	769 044	839 222
Produit (charge) de l'exercice	-248	8 513	-34 605	271 907	245 567
Variation de périmètre					0
Autres variations	1				1
Situation au 31 décembre 2014	-283	29 043	15 079	1 040 951	1 084 790

	31/12/2013	31/12/2014
Montant impôt différé non activé	492 928	499 551

Note 4bis - Preuve d'impôts

	31/12/2013	31/12/2014
Impôt courant	10 454	22 605
Impôt différé	-93 270	-245 567
Charge d'impôt pour l'exercice	-82 816	-222 962

Taux utilisé (taux français)	33,33%	33,33%
------------------------------	--------	--------

Réconciliation de la charge d'impôt :

Résultat avant impôt	1 565 684	978 253
Charge d'impôt théorique (taux français)	521 894	326 084

Rapprochement :

Effet d'impôt des charges non déductibles du résultat fiscal	95 718	40 636
Effet d'impôt non activation perte fiscale reportable	2 845	639
Effet d'impôt utilisation IDA non activé	-26 692	6 623
Effet résultat cession	-13 421	0
Effet crédit impôt	-91 687	-138 311
Effet des différences de taux	-8 649	8 550
Effet reclassement CIR	-560 552	-466 606
Effet abattement JEI		
Autres	-2 268	-577
Charge d'impôt pour l'exercice	-82 816	-222 962

Note 5 - Provisions pour risques et charges

	31/12/2013	Dotation	Utilisée	Variation périmètre	31/12/2014
Provision pour litiges	0	36 000	0		36 000
Autres provisions pour risques	373 202	215 682	180 066	0	408 818
Autres provisions pour charges	0	0		0	0
Passifs d'impôts différés					0
Total	373 202	251 682	180 066	0	444 818

Note 6 - Ecart d'acquisition et Ecart d'évaluation

Ecart d'acquisition débiteur

	Montant brut	Reprises			Montant net
		Durée	Amortissement de l'exercice	Amortissements cumulés	
AMUNDIS GROUPE EOLEN	2 454 639	10 ans	249 598	957 058	1 497 581
ALLIANCE SERVICE PLUS	3 380 746	10 ans	338 075	1 352 299	2 028 447
RISKALIS CONSULTING	508 228	10 ans	50 696	204 048	304 180
EOLEN FINANCE	442 478	10 ans	44 248	221 240	221 238
EOLEN ENERGIE	210 604	10 ans	21 060	63 180	147 424
					0
Total	6 996 695		703 677	2 797 825	4 198 870

Note 7 - Créances et dettes par échéance

	Montant total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
CREANCES				
Stocks	0	0		
Avances et acomptes versés sur commande	0	0		
Clients	8 620 048	8 620 048		
Actifs d'impôts différés	1 084 790	1 084 790		
Autres créances	12 524 580	12 524 580		
Capital appelé non versé		0		
Charges constatées d'avance	123 092	123 092		
Total des créances	22 352 510	22 352 510	0	0

	Montant total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres créances				
Fournisseurs	1 784	1 784		
Personnel	127 139	127 139		
Etat IS	5 841 020	5 841 020		
Etat TVA	3 617 614	3 617 614		
Compte courant	2 375 381	2 375 381		
Autres comptes débiteurs	561 642	561 642		
Total des créances	12 524 580	12 524 580	0	0

	Montant total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts et dettes auprès étab. Crédit	6 546 102	2 421 181	4 124 921	0
Emprunts et dettes financières diverses	17 128	17 128	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 279 899	2 279 899		
Dettes fiscales et sociales	9 402 305	9 402 305		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	6 777 866	6 777 866		
Produits constatés d'avance	361 055	361 055		
Total des dettes	25 384 355	21 259 434	4 124 921	0

	31/12/2013	Nouveau	Remboursé	Ecart conversion	31/12/2014
Emprunts	5 927 093	0	74 811	0	5 852 281
Intérêts courus sur emprunts	13 501	13 461	13 501		13 461
Concours bancaires	484 997	680 359	484 997		680 359
Total des emprunts auprès etab. Crédit	6 425 591	693 820	573 309	0	6 546 101

Note 10 - Résultat exceptionnel

	31/12/2013	31/12/2014
<i>Produits exceptionnels</i>		
Opérations de gestion	2 806	28 062
Annulation avances conditionnées	50 000	0
Produits cession immo financières	43 000	0
Produits cession immo corporelles	0	150
Autres produits sur opérations en capital	10 000	41 907
Reprises sur provisions	0	0
Total des produits exceptionnels	105 806	70 119

<i>Charges exceptionnelles</i>		
Opérations de gestion	257 171	1 083 554
VNC immo financières cédées	0	0
VNC cession titres consolidés	2 736	0
VNC immo corporelles cédées	0	0
Dotation except amortissements	8 295	0
Dotation Prov r&C litige	0	0
Autres charges opérations en capital	71 614	0
Total des charges exceptionnelles	339 816	1 083 554

RESULTAT EXCEPTIONNEL	-234 010	-1 013 435
------------------------------	-----------------	-------------------

Note 11 - Effectif moyen

	31/12/2013	31/12/2014
Total	298	323

Note 12 - Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts	Pays	Siren
GROUPE EOLEN SAS	100,00%	IG	100,00%	France	514 023 878
EOLEN SAS	66,72%	IG	66,72%	France	492 503 560
EOLEN INGENIERIE SAS	100,00%	IG	100,00%	France	508 130 937
EOLEN ENERGIE SAS	100,00%	IG	100,00%	France	529 066 896
AMUNDIS GROUPE EOLEN SAS	100,00%	IG	100,00%	France	493 177 893
ALLIANCE SERVICES + SAS	100,00%	IG	100,00%	France	451 150 353
EOLEN FINANCE SAS	51,00%	IG	51,00%	France	435 353 271
RISKALIS CONSULTING SAS	82,15%	IG	41,90%	France	481 770 188
EOLEN INTEC SAS (ex A+ FINANCIAL CON	95,00%	IG	95,00%	France	499 790 798
AS+ DO BRASIL SERVICOS DE INFO	93,40%	IG	93,40%	Bresil	
AS+ SERVICE CONSEIL INC	100,00%	IG	100,00%	Canada	

Note 8 - Variation des capitaux propres

	31/12/2013	Affectation résultat	Dividendes versés	Ecart de conversion	Augmentation capital	Entrée de périmètre	Ecart non significatif	Résultat de l'exercice	31/12/2014
Capital social	10 000 000								10 000 000
Prime de fusion	0								0
Réserve légale	1 000 000	0							1 000 000
Autres réserves	0								0
Réserves groupe	-1 955 846	-3 994 047	0				6		-5 949 887
Ecart de conversion	-133 810			-18 466			0		-152 276
Report à nouveau	0								0
Résultat Groupe	866 605	-866 605						246 139	246 139
CAPITAUX PROPRES GROUPE	9 776 949	-4 860 652	0	-18 466	0	0	6	246 139	5 143 976
Intérêts Hors Groupe	2 060 244	78 218	0				0		2 138 462
Ecart de conversion	-9 483			-1 299					-10 782
Résultat Hors Groupe	78 218	-78 218						251 399	251 399
INTERETS MINORITAIRES	2 128 979	0	0	-1 299	0	0	0	251 399	2 379 079
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	11 905 928	-4 860 652	0	-19 765	0	0	6	497 538	7 523 055

Note 9 - Résultat par action

	31/12/2013	31/12/2014
Résultat par action	86,66	24,61
Résultat par action dilué	86,66	24,61

D. Tableau de Flux de Trésorerie

Groupe GROUPE EOLEN

31/12/2014

31/12/2013

TRESORERIE INITIALE	1 650 212	1 031 586
Opérations courantes		
Résultat net des entreprises intégrées	1 201 215	1 648 500
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- amortissements et provisions	162 024	13 522
- variation des impôts différés	-245 567	-93 270
+ moins value de cession immo corporelle	-150	
- plus value cession immo financière		-40 264
+ écritures sans incidence sur la trésorerie	-25 000	-50 000
Marge brute d'autofinancement (1)	1 092 522	1 478 488
Variation du besoin en fonds de roulement	-3 758 906	-2 987 211
Dépréciation sur actifs circulants	-414	272 129
Variation du besoin (net de dépréciation) en fonds de roulement (2)	-3 759 320	-2 715 082
Trésorerie provenant des opérations courantes (A) = (1) - (2)	4 851 842	4 193 570
Opérations d'investissement		
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-139 657	-88 812
- Décalage paiement dettes immobilisations	-300 000	-300 000
- Acquisition ou nouvelles immobilisations financières	-17 221	-11 619
+ Cession d'immobilisations corporelles	150	
+ Réductions d'immo. Financières	6 729	76 991
Incidence des variations de périmètre		
<u>Entrées de périmètre</u>		
- Complément acquisition AMUNDIS		
- Complément acquisition EOLEN ENERGIE		
- Complément acquisition RISKALIS		
<u>Sorties de périmètre</u>		
- Cession partielle AS+ DO BRASIL		
- Cession partielle EOLEN INTEC		43 000
Trésorerie nécessaire aux investissements (B)	-449 999	-280 440
Trésorerie disponible après financement des investissements C = A + B	4 401 843	3 913 130
Opérations de financement		
+ Augmentation capital minoritaires		
+ Nouveaux Emprunts		800 000
- Remboursements des Emprunts	-74 811	-927 784
+ Variation des autres dettes financières	-157 328	-2
+ subvention reçue		
- Dividendes versés par GROUPE EOLEN	-4 860 752	-3 078 941
- Dividendes versés aux minoritaires		-59 998
Trésorerie provenant des opérations de financement (D)	-5 092 891	-3 266 725
+/- Incidence des variations de cours des devises	-1 066	-27 779
TRESORERIE FINALE	958 098	1 650 212

GROUPE EOLEN
Bilan consolidé - contribution par entreprise

EUR

Période : 31/12/2014

Rubriques		AMUNDIS-GROUPE EOLEN	AS+ DO BRASIL SERVICOS DE INFO	AS+ SERVICE CONSEIL INC	ALLIANCE SERVICES PLUS	EOLEN	EOLEN ENERGIE
ECART D'ACQUISITION	I	1 497 583			2 028 446		147 424
Capital souscrit non appelé	II						
IMMO. INCORPORELLES							
Frais d'établissement						872	
Frais de recherche et développement							
Concessions, brevets, droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances,acomptes immob. incorpor.							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Installations techniq., matériel, outillage							
Autres immobilisations corporelles		6 880	37 437		12 145	4 139	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Titres de participations							
Actifs nets en cours de cession							
Participations par mise en équivalence							
Créances rattachées à participations							
Autres titres immobilisés					300		
Prêts							
Autres immobilisations financières		359	5 515		30 387	4 774	
TOTAL III		7 239	42 952	0	42 832	9 785	0
STOCKS ET EN-COURS							
Matières premières, approvisionnements							
En-cours de production de biens							
En-cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances,acomptes versés/commandes							
CREANCES							
Créances clients et comptes rattachés		467 694	693 435		2 383 996	2 510 609	1
Actifs d'impôt différé		148 853			365 931	156 252	124 625
Autres créances		969 768	98 752		3 953 914	1 782 912	440 709
Capital souscrit et appelé, non versé							
DIVERS							
Valeurs mobilières de placement			147				
Actions propres							
Disponibilités		38 458	26 060	7 134	251 847	231 693	
COMPTES DE REGULARISATION							
Charges constatées d'avance		2 757			3 190	5 091	
Liaison Titres		-3 788 404	-51 370	-50 689	-6 097 941	-5 012 500	-222 500
Liaison bilan		-306 070	-24 088	-9 589	233 578	2 237 579	186 217
TOTAL IV		-2 466 944	742 936	-53 144	1 094 515	1 911 636	529 052
Charges à répartir/plsrs exercices	V						
Primes rembours des obligations	VI						
Ecart de conversion actif	VII						
Ecart arrondi actif	VIII		5	1	1	1	1
TOTAL GENERAL (I à VIII)		-962 122	785 893	-53 143	3 165 794	1 921 422	676 477

GROUPE EOLEN
Bilan consolidé - contribution par entreprise
EUR
Période : 31/12/2014

Rubriques	AMUNDIS-GROUPE EOLEN	AS+ DO BRASIL SERVICOS DE INFO	AS+ SERVICE CONSEIL INC	ALLIANCE SERVICES PLUS	EOLEN	EOLEN ENERGIE
CAPITAUX PROPRES						
Capital social ou individuel						
Primes d'émission, de fusion, d'apport						
Ecart de réévaluation						
Ecart de réévaluation groupe						
Réserve légale						
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Reserve du groupe	-1 897 783	491 496	-53 617	-3 401 479	-3 337 726	-113 219
Ecart de conversion groupe		-152 583	307			
Report à nouveau						
RESULTAT GROUPE	-261 333	18 268	-1 918	414 907	-28 299	93 544
Subventions d'investissements						
Amortissement dérogatoires						
Autres provisions réglementées						
Titres en autocontrôle						
TOTAL I	-2 159 116	357 181	-55 228	-2 986 572	-3 366 025	-19 675
INTERETS MINORITAIRES						
Intérêts hors groupe		38 361			835 379	
Ecart de conversion hors groupe		-10 782				
Résultat hors groupe		1 291			-14 116	
TOTAL II	0	28 870	0	0	821 263	0
AUTRES FONDS PROPRES						
Produits des émissions de titres participatifs						
Avances conditionnées						
TOTAL III	0	0	0	0	0	0
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour acquisitions de titres						
Provisions pour risques				36 000	216 815	
Provisions pour charges						
Provisions pour passif d'impôt différé						
TOTAL IV	0	0	0	36 000	216 815	0
DETTES						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	251 926			331 922	170 025	
Concours bancaires courants	61 769	2 409		302 507	110 687	43 059
Emprunts en crédit bail						
Emprunts et dettes financières divers	2 313				13 903	
Passif nets en cours de cession						
Avances et acomptes reçus sur cmd en cours						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 713	10 367	1 966	610 827	501 279	36 454
Dettes fiscales et sociales	460 633	115 989	118	2 772 542	1 354 716	613 364
Dettes sur immo. et comptes rattachés						
Autres dettes	354 638	271 077		1 785 757	2 098 758	3 275
COMPTES DE REGULARISATION						
Produits constatés d'avance				312 810		
TOTAL V	1 196 992	399 842	2 084	6 116 365	4 249 368	696 152
Ecart de conversion passif	VI					
Ecart arrondi passif	VII	2		1	1	
TOTAL GENERAL (I à VII)	-962 122	785 893	-53 143	3 165 794	1 921 422	676 477

GROUPE EOLEN

Bilan consolidé - contribution par entreprise
EUR

Période : 31/12/2014

Rubriques	EOLEN FINANCE	EOLEN INGENIERIE	GROUPE EOLEN	EOLEN INTEC	RISKALIS CONSULTING	
ECART D'ACQUISITION I	221 238			0	304 179	0
Capital souscrit non appelé II						
IMMO. INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires			4 849 000		0	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances, acomptes immob. incorpor.						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniq., matériel, outillage						
Autres immobilisations corporelles	0	0	80 264	0	1 227	
Immobilisations en cours			137 124			
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Titres de participations						
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mise en équivalence						
Créances rattachées à participations						
Autres titres immobilisés				0		
Prêts			20 000			
Autres immobilisations financières	0	0	184 434	0	1 593	
TOTAL III	0	0	5 270 822	0	2 820	0
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances, acomptes versés/commandes						
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés	1 304 093	0	1 032 702	0	0	0
Actifs d'impôt différé	100 298	12 680	36 443	139 708	0	0
Autres créances	1 252 711	43 500	3 114 597	610 915	256 802	0
Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement		0				
Actions propres						
Disponibilités	104 966	0	978 604	0	13 009	
COMPTES DE REGULARISATION						
Charges constatées d'avance	2 471		109 583	0	0	
Liaison Titres	-390 360	-60 000	16 256 304	-38 000	-544 540	0
Liaison bilan	2 802 791	518 506	-5 996 946	67 988	290 034	0
TOTAL IV	5 176 970	514 686	15 531 287	780 611	15 305	0
Charges à répartir/plurs exercices V						
Primes rembours des obligations VI						
Ecart de conversion actif VII						
Ecart arrondi actif VIII		0	0	1	0	0
TOTAL GENERAL (I à VIII)	5 398 208	514 686	20 802 109	780 612	322 304	0

GROUPE EOLEN						
Bilan consolidé - contribution par entreprise						
EUR						
Période : 31/12/2014						
Rubriques	EOLEN FINANCE	EOLEN INGENIERIE	GROUPE EOLEN	EOLEN INTEC	RISKALIS CONSULTING	
CAPITAUX PROPRES						
Capital social ou individuel			10 000 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport						
Ecart de réévaluation						
Ecart de réévaluation groupe						
Réserve légale			1 000 000			
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Reserve du groupe	514 186	-1 861	1 782 486	7 088	60 542	0
Ecart de conversion groupe		0	0			
Report à nouveau						
RESULTAT GROUPE	253 607	7 514	-43 737	-189 851	-16 563	0
Subventions d'investissements						
Amortissement dérogatoires						
Autres provisions réglementées						
Titres en autocontrôle						
TOTAL I	767 793	5 653	12 738 749	-182 763	43 979	0
INTERETS MINORITAIRES						
Intérêts hors groupe	1 137 185	0		2 372	125 165	
Ecart de conversion hors groupe		0				
Résultat hors groupe	286 172	0		-9 992	-11 956	
TOTAL II	1 423 357	0	0	-7 620	113 209	0
AUTRES FONDS PROPRES						
Produits des émissions de titres participatifs						
Avances conditionnées						
TOTAL III	0	0	0	0	0	0
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour acquisitions de titres						
Provisions pour risques	92 003		100 000	0	0	
Provisions pour charges						
Provisions pour passif d'impôt différé						
TOTAL IV	92 003	0	100 000	0	0	0
DETTES						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts et dettes auprès des ébbs de crédit	150 000		4 961 870	0	0	
Concours bancaires courants	100 180	0	337	57 931	1 480	0
Emprunts en crédit bail						
Emprunts et dettes financières divers	0		912		0	
Passif nets en cours de cession						
Avances et acomptes reçus sur cmd en cours						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	366 205	6 686	624 119	20 123	36 160	0
Dettes fiscales et sociales	1 314 909	496 286	1 308 440	886 544	78 764	0
Dettes sur immo. et comptes rattachés						
Autres dettes	1 183 760	6 058	1 067 680	6 397	466	0
COMPTES DE REGULARISATION						
Produits constatés d'avance				0	48 245	
TOTAL V	3 115 054	509 030	7 963 358	970 995	165 115	0
Ecart de conversion passif						VI
Ecart arrondi passif	1	3	2	0	1	VII
TOTAL GENERAL (I à VII)	5 398 208	514 686	20 802 109	780 612	322 304	0

GROUPE EOLEN
Résultat consolidé - contribution par entreprise
EUR

Période : 31/12/2014

Rubriques	AMUNDIS- GROUPE EOLEN	AS+ DO BRASIL SERVICOS DE INFO	AS+ SERVICE CONSEIL INC	ALLIANCE SERVICES PLUS	EOLEN	EOLEN ENERGIE
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS						
Ventes de marchandises France						
Ventes de marchandises Export						
Production vendue de biens France						
Production vendue de biens Export						
Production vendue de services France	1 377 671			8 097 028	6 823 587	
Production vendue de services Export		1 695 847				
TOTAL I	1 377 671	1 695 847	0	8 097 028	6 823 587	0
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				150 441		
Reprises sur provisions, amortissements, transfert	149 051			37 845	33 205	5 000
Autres produits	41			627 175	46 598	151 370
TOTAL II	149 092	0	0	815 461	79 803	156 370
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières et autres appro.				266		
Variation de stock matières premières et appro.						
Autres achats et charges externes	-8 120	372 773	2 141	1 400 396	1 738 047	26 885
Impôts, taxes et versements assimilés	17 319	11 934	57	281 109	51 842	34 643
Salaires et traitements	648 511	901 622		4 491 919	901 632	978 298
Charges sociales	265 165	325 929		1 772 281	336 894	245 235
Dotations aux amortissements immobilisations	2 499	8 745		11 881	5 305	
Dotations aux provisions immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	24 100					
Dotations aux provisions pour risques et charges				36 000	25 000	
Autres charges	13			73 872	69 586	5
TOTAL III	949 487	1 621 003	2 198	8 067 724	3 128 306	1 285 066
RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II - III)	577 276	74 844	-2 198	844 765	3 775 084	-1 128 696
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						

GROUPE EOLEN
**Résultat consolidé - contribution par entreprise
EUR**

Période : 31/12/2014

Rubriques	AMUNDIS- GROUPE EOLEN	AS+ DO BRASIL SERVICOS DE INFO	AS+ SERVICE CONSEIL INC	ALLIANCE SERVICES PLUS	EOLEN	EOLEN ENERGIE
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations					178	
Prod. des autres val. Mob. et créances de l'actif immo.					81 253	
Autres intérêts et produits assimilés	23	7 950		12 743		
Reprises sur provisions, transferts charges						
Différences positives de change				2		
Prod. nets sur cessions de valeurs mob. de placement					2	
Ecart de conversion	1					
TOTAL IV	24	7 950	0	12 745	81 433	0
CHARGES FINANCIERES						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	21 341	3 050	123	50 859	33 524	19 865
Différences négatives de change			-404			
Charges net. sur cessions de valeurs mob. de placement						
Ecart de conversion		1	1	3		4
TOTAL V	21 341	3 051	-280	50 862	33 524	19 869
RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-21 317	4 899	280	-38 117	47 909	-19 869
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	555 959	79 743	-1 918	806 648	3 822 993	-1 148 565
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					7 336	
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	41 907			150		
Reprises provisions, transferts charges						
TOTAL VI	41 907	0	0	150	7 336	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	68 205	37 579		132 094	106 056	3 000
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions						
TOTAL VII	68 205	37 579	0	132 094	106 056	3 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)	-26 298	-37 579	0	-131 944	-98 720	-3 000
Impôts dus sur les bénéfices		22 605				
Impôts différés sur les bénéfices	-14 212			16 570	-61 605	-43 088
TOTAL VIII	-14 212	22 605	0	16 570	-61 605	-43 088
TOTAL DES PRODUITS (I + II + IV + VI)	1 568 694	1 703 797	0	8 925 384	6 992 159	156 370
TOTAL DES CHARGES (III + V + VII + VIII)	1 024 821	1 684 238	1 918	8 267 250	3 206 281	1 264 847
Liaison résultat	555 609			-94848	3828293	-1223081
Résultat des sociétés intégrées	543 873	19 559	-1 918	658 134	3 785 878	-1 108 477
Résultat des sociétés mises en équivalence						
Dotations aux amortissements des écarts acquisitions	249 597			338 075		21 060
Résultat d'ensemble consolidé	-261 333	19 559	-1 918	414 907	-42 415	93 544
Résultat groupe	-261 333	18 268	-1 918	414 907	-28 299	93 544
Résultat hors groupe		1 291			-14 116	

GROUPE EOLEN

Résultat consolidé - contribution par entreprise
EUR

Période : 31/12/2014

Rubriques	EOLEN FINANCE	EOLEN INGENIERIE	GROUPE EOLEN	EOLEN INTEC	RISKALIS CONSULTING	Total
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS						
Ventes de marchandises France						
Ventes de marchandises Export						
Production vendue de biens France						
Production vendue de biens Export						
Production vendue de services France	5 059 196		1 852 867	0	0	23 210 349
Production vendue de services Export		0				1 695 847
TOTAL I	5 059 196	0	1 852 867	0	0	24 906 196
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Production stockée						
Production immobilisée			137 124			137 124
Subventions d'exploitation				0		150 441
Reprises sur provisions, amortissements, transfert	20 458	40 099		9 814	136 073	431 545
Autres produits	466 000	1	46 565	21 441	40 718	1 399 909
TOTAL II	486 458	40 100	183 689	31 255	176 791	2 119 019
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières et autres appro.			1 517	0		1 783
Variation de stock matières premières et appro.						
Autres achats et charges externes	1 084 038	76 529	1 468 233	147 148	62 000	6 370 070
Impôts, taxes et versements assimilés	116 024	15 511	64 875	27 772	5 896	626 982
Salaires et traitements	2 030 497	773 402	843 875	922 152	133 802	12 625 710
Charges sociales	732 320	268 212	304 828	207 436	49 167	4 507 467
Dotations aux amortissements immobilisations	0	0	25 961	0	1 466	55 857
Dotations aux provisions immobilisations					34 550	34 550
Dotations aux provisions sur actif circulant	0					24 100
Dotations aux provisions pour risques et charges	90 683		100 000	0	0	251 683
Autres charges	5 524		47 138	4 817	432	201 387
TOTAL III	4 059 086	1 133 654	2 856 427	1 309 325	287 313	24 699 589
RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II - III)	1 486 568	-1 093 554	-819 871	-1 278 070	-110 522	2 325 626
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						

Rubriques	EOLEN FINANCE	EOLEN INGENIERIE	GROUPE EOLEN	EOLEN INTEC	RISKALIS CONSULTING	Total
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations					0	178
Prod. des autres val. Mob. et créances de l'actif immo.						
Autres intérêts et produits assimilés	50 028	0	65 212	2	50 629	267 840
Reprises sur provisions, transferts charges						
Différences positives de change	804					804
Prod. nets sur cessions de valeurs mob. de placement				0		2
Ecart de conversion	5			2	1	11
TOTAL IV	50 837	0	65 212	4	50 630	268 835
CHARGES FINANCIERES						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilés	21 378	11 485	433 987	6 448	1 098	603 158
Différences négatives de change	1		0			-403
Charges net. sur cessions de valeurs mob. de placement						
Ecart de conversion		4	5	0		18
TOTAL V	21 379	11 489	433 992	6 448	1 098	602 773
RESULTAT FINANCIER (IV - V)	29 458	-11 489	-368 780	-6 444	49 532	-333 938
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 516 026	-1 105 043	-1 188 651	-1 284 514	-60 990	1 991 688
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 726	5 000	3 000		0	28 062
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	0			0		42 057
Reprises provisions, transferts charges						
TOTAL VI	12 726	5 000	3 000	0	0	70 119
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	137 233	6 256	568 673	0	24 458	1 083 554
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions						
TOTAL VII	137 233	6 256	568 673	0	24 458	1 083 554
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)	-124 507	-1 256	-565 673	0	-24 458	-1 013 435
Impôts dus sur les bénéfices		0				22 605
Impôts différés sur les bénéfices	11 173	-7 517	-11 965	-134 923	0	-245 567
TOTAL VIII	11 173	-7 517	-11 965	-134 923	0	-222 962
TOTAL DES PRODUITS (I + II + IV + VI)	5 609 217	45 100	2 104 768	31 259	227 421	27 364 169
TOTAL DES CHARGES (III + V + VII + VIII)	4 228 871	1 143 882	3 847 127	1 180 850	312 869	26 162 954
Liaison résultat	796 319	-1 106 296	-1698622	-949748	-107626	0
Résultat des sociétés intégrées	1 380 346	-1 098 782	-1 742 359	-1 149 591	-85 448	1 201 215
Résultat des sociétés mises en équivalence						
Dotations aux amortissements des écarts acquisitions	44 248			0	50 697	703 677
Résultat d'ensemble consolidé	539 779	7 514	-43 737	-199 843	-28 519	497 538
Résultat groupe	253 607	7 514	-43 737	-189 851	-16 563	246 139
Résultat hors groupe	286 172	0		-9 992	-11 956	251 399

V. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés du Groupe EOLEN au 31/12/2014

A l'attention de l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur:

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe EOLEN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés, Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme le mentionne la note B.4.g) « *Engagements de retraite* » sur les règles et méthodes comptables appliquées, votre groupe n'a pas opté pour la méthode préférentielle consistant à enregistrer les engagements de retraite dans ses comptes.

De ce fait, l'impact sur le bilan et le compte de résultat du groupe aurait dû être mentionné en annexe.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés en annexe :

- l'incertitude relative à la continuité de l'exploitation exposée dans la note B « Principe de continuité de l'exploitation »,
- les modalités de remboursement de la créance de 2.218.699 euros de votre société envers sa société mère, présentées dans la note B.4.f) « *créances et dettes* ».

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons précédé, outre celle ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

Continuité d'exploitation

Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note B « Principe de continuité de l'exploitation » de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

Créance financière

Comme mentionné dans la première partie de ce rapport, la note B.4.f) « *Créances et dettes* » de l'annexe expose les modalités de remboursement de la créance détenue envers votre société mère pour un montant de 2.218.699 euros à la clôture de l'exercice.

Nous nous sommes assurés que les informations relatives aux modalités de remboursement de cette créance financière figuraient bien dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également précédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés,

Paris, le 21 juillet 2015

Les Commissaires aux Comptes

Caderas Martin

Compagnie Fiduciaire Audit

Fabrice VIDAL
Associé

Laurent DANTAN
Associé

Guillaume PROUST
Associé

20.2. Informations financières pro forma

Le Groupe a finalisé l'acquisition du groupe EOLEN le 6 août 2015. Les comptes semestriels clos au 30 septembre 2015 (paragraphe 20.6), intègrent les comptes du « Groupe EOLEN ». Des comptes Pro Forma ont été établis, et donnent des informations sur la contribution du « Groupe EOLEN » au résultat opérationnel comme si ce dernier avait été acquis au début de l'exercice, soit au 1^{er} avril 2015 (IFRS 3R).

20.3. Etats financiers

Les comptes consolidés figurent au paragraphe 20.1

20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES, EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société XLP Holding (ex-GTH)

- Un avenant au mandat de gestion de trésorerie signé le 30 mars 2014 entre les sociétés GECI International et XLP Holding (ex-GTH) a été établi le 31 mars 2015 et a pris effet rétroactivement sur l'ensemble de l'exercice. Il a été précisé le mode de fonctionnement sur le plan opérationnel, les obligations du mandataire

XLP Holding ainsi que la prise en compte des produits financiers issus des divers placements opérés sur les fonds en question. La rémunération de la société XLP Holding au titre de ce mandat reste fixée de manière forfaitaire à 5 000 € HT par an.

A la clôture de l'exercice, le solde de l'excédent de trésorerie confié à la société XLP Holding (ex-GTH) dans le cadre de son mandat s'élève à 536 349,69 €. Des frais financiers (pour un montant de 14 433,96 €) ainsi que les produits financiers (pour un montant de 393,65 €) liés à ces fonds confiés ont été comptabilisés dans les livres de GECI International durant l'exercice clos le 31 mars 2015. Il a été comptabilisé 5 000 € HT de frais de gestion en faveur de la société XLP holding concernant l'exercice 2014-2015, conformément audit mandat.

- Un contrat de prestation de services (conseil et assistance dans les domaines de la gestion administrative, financière et juridique) a été conclu entre la société GECI International et XLP Holding le 1er avril 2014. La société GECI International étant le prestataire, c'est la société XLP Holding qui en est donc le bénéficiaire. La rémunération de la société GECI International au titre de ce service a été fixée de manière forfaitaire à 12 000 € HT par an.

A la clôture de l'exercice 2014-2015, un produit de 12 000 € HT a été comptabilisé chez GECI International au titre des services rendus en faveur de XLP Holding (ex-GTH), conformément au contrat cité ci-dessus.

- Un contrat de domiciliation a été accordé par la société GECI International en faveur de la société XLP Holding pour la domiciliation de son siège social. Ce contrat a été signé le 1er avril 2014. La rémunération de la société GECI International au titre de ce service a été fixée de manière forfaitaire à 1 000 € HT par an. A la clôture de l'exercice 2014-2015, un produit de 1 000 € HT a été comptabilisé chez GECI International au titre de frais de domiciliation, en faveur de XLP Holding (ex-GTH), conformément au contrat cité ci-dessus.
- Une convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune a été conclue, le 31 mars 2015, entre la société GECI International et la société XLP Holding. L'abandon a porté sur une créance d'un montant de 328 289 euros détenue par la société XLP Holding à l'encontre de la société GECI International au titre des intérêts sur compte courant comptabilisés lors de l'exercice 2013-2014. Les seuils déclencheurs de la clause de retour à meilleure fortune se définissent comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître lors de l'un des cinq prochains exercices un résultat net comptable avant impôts supérieur ou égal à 500 000 euros et une situation nette comptable supérieure ou égale à 8 500 000 euros, ces conditions étant prises en compte de façon cumulative.

Ces conventions n'ont pas été soumises à la procédure d'autorisation préalable car elles n'avaient pas été identifiées par la société comme entrant dans le champ de ladite procédure.

La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECI International et Président de la société XLP Holding (ex-GTH).

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 3 juillet 2015, le conseil d'administration a décidé d'autoriser à posteriori ces conventions.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Sky Aircraft

- Dans le cadre de l'engagement partenarial signé en date du 3 juin 2010 entre le Conseil Régional de Lorraine et GECI International, Sky Aircraft et GECI Aviation, les engagements suivants ont été consentis par votre société :
 - garantie de remboursement anticipé de l'avance remboursable octroyée à la société Sky Aircraft par le Conseil Régional de Lorraine d'un montant de 9.100.000 €, augmentée des intérêts calculés au taux légal en vigueur en cas de non-implantation ou désimplantation de Sky Aircraft ou de GECI Aviation du site de Chambley ;

- garantie de remboursement de tous les frais préfinancés et dûment justifiés soit par la Région Lorraine, soit engagés par un tiers, pour la construction industrielle dans le cadre du projet immobilier d'entreprise, en vue de l'installation de Sky Aircraft sur le site de Chambley, en cas de non-implantation ou dés-implantation de Sky Aircraft ou de GECI Aviation du site de Chambley.
- Dans le cadre de la signature le 5 décembre 2011 de la convention d'aide de l'Agence de Mobilisation Economique entre la Région Lorraine et les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries agissant conjointement et solidairement avec leur filiale Sky Aircraft, votre société s'est engagée en qualité de caution pour le remboursement de cette avance de 7.000.000 €.
- Dans le cadre de la signature le 30 janvier 2012 de la convention d'avance de trésorerie entre la Région Lorraine et les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries agissant conjointement et solidairement avec leur filiale Sky Aircraft, votre société s'est engagée en qualité de caution pour le remboursement de cette avance de 5.000.000 €.

Les personnes concernées par ces conventions sont :

	GECI International	GECI Aviation	GECI Aviation Industries	Sky Aircraft
M. Serge BITBOUL	Président du C. Adm.	Président du C. Adm.	Président	Président

- A la suite du redressement judiciaire de la société SKY AIRCRAFT, la société GECI INTERNATIONAL a été appelée en garantie par le Payeur Régional de Lorraine aux fins de remboursement des avances remboursables du Conseil Régional de Lorraine. Aux termes d'un protocole d'accord signé en date du 13 février 2014, la société GECI INTERNATIONAL a payé la somme de 4.000.000 € à la Région Lorraine à valoir sur le montant des trois avances susmentionnées. L'exigibilité du solde de ces avances a été suspendue conformément aux termes du protocole d'accord.

Avec la société XLP Holding (ex-GTH)

- Signature le 22 juillet 2010 avec la société XLP Holding (ex-GTH) d'un 3^{ème} avenant à la convention d'abandon de créance, conclue le 22 mars 2004 entre les sociétés XLP Holding (ex-GTH) et GECI INTERNATIONAL.
Aux termes de cet avenant, XLP Holding (ex-GTH) consent à neutraliser, outre l'effet des augmentations de capital passées et futures par appel au marché, l'impact de toutes opérations de restructuration ou de refacturation interne, pour le calcul de la clause de retour à meilleure fortune valable jusqu'au 31 décembre 2015.
- Convention relative aux prêts et avances d'un montant en fin d'exercice de 11 173 095 euros, rémunérés à un taux de 2,62 %, consentis par la société XLP Holding (ex-GTH) à votre société. Les intérêts courus sur l'exercice s'élèvent à 309 372 euros.

La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECI International et Président de la société XLP Holding (ex-GTH).

Fait à Courbevoie et à Paris, le 6 juillet 2015.

Les commissaires aux comptes

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

M A Z A R S

GAËL LAMANT

20.4.2. RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 204 719	8 226 594	8 465 430	8 480 430	8 480 430
Nombres des actions émises	32 818 875	32 906 375	33 861 720	33 921 720	33 921 720
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 829 223	12 486 399	7 850 857	546 971	318 390
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-1 736 968	-1 084 405	-2 550 137	-35 173 443	-150 948 077
Impôts sur les bénéfices	-95 400	-51 320	-106 870	-79 328	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-886 747	-198 229 452	-24 047 221	30 829 497	482 593
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	-0,05	-0,03	-0,07	-1,03	-4,45
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-0,03	-6,02	-0,71	0,91	0,01
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	39	36	13	8	8
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 280 521	3 437 435	1 336 856	544 504	485 878
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 315 363	1 268 326	698 943	161 218	333 910

20.5. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières datent du 30 septembre 2015.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

Note Complémentaire :

Cette note a pour but d'éclairer le lecteur sur quelques points liés aux informations financières intermédiaires (comptes semestriels consolidés condensés au 30 septembre 2015). Cette note n'a pas fait l'objet d'une revue des auditeurs légaux. Leur rapport situé à la page 171 de ce document de référence, couvre les annexes des comptes semestriels consolidés condensés au 30 septembre 2015, détaillées dans les points suivants dans ce même chapitre.

❖ La Marque « EOLEN » :

La marque « EOLEN » a fait l'objet d'une évaluation par le Cabinet H3P. Leur étude a fait apparaître que le groupe « EOLEN », après seulement 9 ans d'existence, bénéficie d'une image de marque et d'une visibilité atypique au regard de sa petite taille par rapport aux grands acteurs du secteur.

Les principaux éléments différenciateurs de la société par rapport à d'autres acteurs de taille similaire :

- Nom connu chez les clients et prospects de la société et une visibilité importante sur internet (bon référencement site web, réseaux sociaux, relation presse),
- Participation fréquente à des salons professionnels tels que « « Top Ingénieurs » contribuant à renforcer la notoriété de la marque « EOLEN »,
- Un niveau de référencement clients élevé (rare au sein de structures similaires),
- Les prix obtenus (1^{er} prix du classement Deloitte Technology Fast 50 dans la catégorie Logiciels et Services Informatiques en 2012...)

La méthodologie adoptée a été la suivante :

Approche d'évaluation : La marque a été évaluée par la méthode des redevances.

Durée de vie résiduelle : La marque « EOLEN » est une marque corporate depuis 9 années d'existence bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des ESN au regard de la taille de la société. En l'absence de limite prévisible à la période au cours de laquelle la marque pourrait être utilisée, il a été retenu la durée de vie indéfinie.

Chiffre d'affaires de référence : La totalité du chiffre d'affaires généré par le groupe « EOLEN » peut être attribué à la marque « EOLEN ».

Taux de redevance : les taux de redevance utilisés dans le cadre de contrats de licence pour des marques B2B évoluent entre des 1,0% et 1,5% du chiffre d'affaires. Eu égard au positionnement de la marque « EOLEN » sur son secteur d'activité et sa bonne visibilité par rapport aux grandes ESN (bon référencement clients, effort de communication autour de la marque - salons professionnels, forum écoles tels que Top Ingénieur, etc.), il a été retenu un taux de redevance net de 1,45%.

Frais de support : Les frais de support ont été estimés à environ 0,3% du chiffre d'affaires global EOLEN. Ainsi, le taux de redevance brut (avant support à la marque) s'établit à 1,75%.

Taux de croissance à l'infini : Il a été considéré une période de transition de 2 ans durant laquelle le BP a été prolongé en faisant décroître le taux de croissance de la dernière année du BP vers le taux de croissance à l'infini de 2,5%. La période de projection s'étend donc de 2015 à 2020 (5 années avant la valeur terminale).

Taux d'actualisation : Il a été retenu un taux d'actualisation de 9,2% correspondant au taux pivot de l'activité (taux retenu pour la valorisation de GECI International).

Marque Eolen

Paramètres

Date d'évaluation	31/07/2015
Durée de vie (nb années)	Indéfinie
Taux d'actualisation	9,2%
Taux de croissance à long terme (g)	2,5%
Frais support à la marque (en % CA)	0,3%
Taux de redevance (brut)	1,75%

en K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur terminale
	Août-Déc.	FY	FY	FY	FY	FY	FY
Chiffre d'affaires attribuable à la marque	9 145	27 634	31 348	34 994	38 266	40 970	41 994
% croissance			13,4%	11,6%	9,3%	7,1%	2,5%
Redevances	160	484	549	612	670	717	735
Frais de support (com/ marketing)	(27)	(83)	(94)	(105)	(115)	(123)	(126)
Redevances nettes avant impôts	133	401	455	507	555	594	609
Impôts sur les redevances @33,33%	(53)	(161)	(183)	(204)	(223)	(239)	(245)
Redevances après impôt	79	240	272	303	332	355	364
Période d'actualisation	0,21	0,92	1,92	2,92	3,92	4,92	
Coefficient d'actualisation	0,98	0,92	0,84	0,77	0,71	0,65	
Redevances après impôt actualisées	78	221	229	235	235	230	3 523
Somme des redevances après impôt actualisée:	4 751						
Valeur de la marque	4 800						

Analyse de sensibilités

Taux de redevance		Taux d'actualisation				
		10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,25%	2 541	2 719	2 924	3 162	3 442	
1,50%	3 335	3 569	3 838	4 150	4 518	
1,75%	4 129	4 419	4 751	5 138	5 593	
2,00%	4 923	5 268	5 665	6 126	6 669	
2,25%	5 717	6 118	6 579	7 115	7 744	

La valeur centrale indique donc, une valeur de la marque « EOLEN », arrondie à 4,8 millions d'euros. Par rapport à sa valeur nette bilancielle (4,85 millions d'euros), l'écart a été considéré comme non significatif.

❖ Put (Option d'achat) :

Les parties sont convenues d'une option de rachat des 20% du capital d'Altona International, exerçable à partir de janvier 2017, pour un montant de 3 millions d'euros, lesquels résultent d'une estimation d'EBITDA de « groupe EOLEN acquis », à laquelle est appliqué un coefficient pondérateur représentatif et usuel du marché (entre 6 et 7).

En raison d'informations financières portées à la connaissance des acquéreurs post acquisition, la valeur de l'option d'achat est l'objet de discussions entre les parties afin d'en diminuer significativement le montant, à minima en proportion des informations financières dévoilées post acquisition (redressement fiscal, prud'hommes ...).

I. Comptes Semestriels Consolidés relatifs à l'exercice 2015-2016, clos au 30 septembre 2015 arrêté au 9 février 2016

2.1. Etat de Résultat Global semestriel consolidé

	en k€	Notes	Avril. 15-Sept. 15 6 mois	Avril. 14-Sept. 14 6 mois	Avril. 14-Mars. 15 12 mois Retraité
Chiffre d'affaires		4 . 1	3 955	646	1 213
Coûts directs			-3 078	-468	-779
Marge sur coûts directs			877	178	434
% du chiffre d'affaires			22%	28%	36%
Coûts généraux et administratifs			-1 885	-852	-1 992
Résultat opérationnel Courant			-1 008	-675	-1 558
Autres Produits et Charges Opérationnels ⁽¹⁾		4 . 2	393	2 160	2 609
Résultat opérationnel Net			-615	1 486	1 051
Coût de l'endettement financier net			-245	-328	-568
Autres charges et produits financiers			55	-12	-37
Résultat courant avant impôt			-805	1 146	445
Impôts sur les bénéfices			24	0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées			-781	1 146	445
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées ⁽²⁾			0	0	0
Résultat net			-781	1 146	445
Attribuable aux propriétaires de la société mère			-674	1 146	445
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			-107	0	0

(en euros par action)	Avril. 15-Sept. 15 6 mois	Avril. 14-Sept. 14 6 mois	Avril. 14-Mars. 15 12 mois Retraité
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base	33 929 522	33 859 996	33 859 996
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué	33 867 798	33 879 996	33 879 996
Résultat net de base par action	-0,023	0,034	0,013
Résultat net dilué par action	-0,023	0,034	0,013
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	-0,023	0,034	0,013
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	-0,023	0,034	0,013

2.2. Etat de Résultat Global semestriel consolidé (suite)

en k€	Avril.15-Sept.15 6 mois	Avril.14-Sept.14 6 mois	Avril.14-Mars.15 12 mois Retraité
Résultat de l'exercice	-781	1 146	445
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>	-58	-84	-164
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>	0	0	0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-58	-84	-164
Résultat global total	-839	1 063	282
Attribuable aux propriétaires de la société mère	-713	1 063	282
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-126	0	0

2.3. Etat de Situation Financière Semestrielle Consolidée

	en k€	Notes	Avril.15-Sept.15 6 mois	Avril 14- Mars.15 12 mois
ACTIF				
Goodwill		4 . 4	5 193	
Immobilisations incorporelles		4 . 4	4 966	0
Immobilisations corporelles		4 . 4	122	8
Actifs financiers non courants		4 . 5	465	223
Total Actifs non-courants			10 746	231
Clients et autres débiteurs		4 . 6	6 101	229
Actif d'impôt exigible		4 . 7	4 639	0
Autres actifs courants		4 . 7	6 915	825
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 . 9	1 139	1 574
Total Actifs courants			18 793	2 628
Actifs non courants détenus en vue de la vente			0	0
Total Actif			29 539	2 859
PASSIF				
Capital			8 485	8 480
Primes et réserves			-25 636	-23 828
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			-674	445
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère			-17 825	-14 902
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			866	0
Total des capitaux propres			-16 959	-14 902
Emprunts et dettes financières		4 . 9	25 039	15 934
Provisions retraites et assimilées		4 . 8	2 446	252
Autres passifs non courants		4 . 10	261	0
Total Passifs non courants			27 745	16 186
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)		4 . 9	2 714	20
Provisions courantes		4 . 8	753	267
Fournisseurs et autres créditeurs		4 . 10	3 144	793
Passif d'impôt exigible			0	0
Autres passifs courants		4 . 9	12 141	497
Total Passifs courants			18 752	1 576
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente			0	
Total des passifs			46 498	17 762
Total Passif			29 539	2 859

2.4. Variation des Capitaux Propres Semestriels Consolidés

en K€	Capital et réserves liées							Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	
Capitaux propres au 1^{er} avril 2015	8 480	46 180	-100	1 219	-70 680	-14 902	0	-14 902
<i>Résultat net de la période</i>					-674	-674	-107	-781
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	0	-38	-38	-19	-58
<i>Effet d'impôt</i>						0		0
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>					-38	-38	-19	-58
Résultat global de la période	0	0	0	0	-713	-713	-126	-839
Augmentation de capital	5	-5				0	250	250
Paiements fondés sur des actions						0		0
Reclassement des actions propres						0		0
Variation de pourcentage d'intérêt					-6 666	-6 666	-372	-7 038
Autres variations					4 456	4 456	1 114	5 570
Total des transactions avec les actionnaires	5	-5	0	0	-2 211	-2 211	992	-1 218
Capitaux propres au 30 septembre 2015	8 485	46 175	-100	1 219	-73 604	-17 825	866	-16 959
Capitaux propres au 1^{er} avril 2014	8 480	46 180	-100	1 383	-71 161	-15 219	0	-15 219
<i>Résultat net de la période</i>					445	445	0	445
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	-164	0	-164	0	-164
<i>Effet d'impôt</i>						0		0
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				-164		-164		-164
Résultat global de la période	0	0	0	-164	445	282	0	282
Augmentation de capital	0	0				0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Reclassement des actions propres						0		0
Variation de pourcentage d'intérêt						0		0
Autres variations					35	35		35
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	35	35	0	35
Capitaux propres au 31 mars 2015	8 480	46 180	-100	1 219	-70 680	-14 902	0	-14 902

2.5. Variation des Capitaux Propres Semestriels Consolidés

En k€	Avril. 15-Sept. 15	Avril. 14-Sept. 14	Avril. 14-Mars. 15
FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé	-781	1 146	445
+ Amortissements et provisions	217	-69	-115
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	0	0	0
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	365	33	37
- Intérêts payés	245	328	568
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	0	0	0
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	46	1 438	936
Impôts versés	0	-30	0
Variation de stocks	0	0	0
Variation des créances exploitation	2 484	6 147	11 616
Variation des dettes exploitation	44	-7 313	-7 484
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	2 528	-1 166	4 132
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)	2 574	242	5 068
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	-13	-2	-56
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	<i>-13</i>	<i>-2</i>	<i>-11</i>
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-46</i>
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Developpement Autofinancé			0
Investissements d'exploitations nets	-13	-2	-56
Encaissements nets liés aux acquisitions financières	0	0	-173
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)	0	0	0
Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice	2 259	0	0
Trésorerie des activités destinées à être cédées	0	0	0
Variation de périmètre (*)	-8 638	0	0
Investissements financiers nets	-6 379	0	-173
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)	-6 392	-2	-229
Encaissement net sur augmentation de capital	0	0	0
Augmentation et diminution des actions propres	0	0	0
Apports en compte courant	733	32	-229
Variation nette des emprunts	2 764	-247	-2 819
<i>Encaissement d'emprunt</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Remboursement d'emprunt</i>	<i>2 764</i>	<i>-247</i>	<i>-2 819</i>
Intérêts payés	-245	-328	-568
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)	3 251	-542	-3 616
Variation des cours des devises	-57	-83	-164
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées	-624	-385	1 059
ACTIVITES ABANDONNEES			
Flux de trésorerie lié à l'activité	0	1	0
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements	0	0	0
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	0	0	0
VARIATION DE TRESORERIE des activités abandonnées	0	1	0
Trésorerie d'ouverture	1 570	510	510
Variation de trésorerie	-624	-385	1 059
Trésorerie de clôture	946	125	1 570
dont disponibilités et quasi disponibilités	753	128	1 574
dont avances perçues de la société d'affacturage	0	0	0
dont autres (découverts...)	192	-3	-4

Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à + 2,6 millions d'euros. Le processus de désendettement s'est poursuivi depuis l'exercice précédent, le Groupe retrouve petit à petit, un cycle normal d'exploitation. Les comptes d'EOLEN ont été intégrés depuis le mois d'août 2015. La variation du BFR qui ressort des deux mois intégrés est évaluée à + 2,6 millions d'euros. Les créances d'exploitation ont diminué de façon significative (+ 2,1 Millions d'euros) et on constate également une légère augmentation des dettes d'exploitation (+ 0,5 millions d'euros).

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement financier, ressort à - 6,4 millions d'euros. Ce flux concerne principalement l'intégration du « Groupe EOLEN » dans le périmètre de GECI International.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à + 3,3 millions d'euros. La variation des comptes courants concerne notamment le crédit vendeur suite à l'acquisition du « Groupe EOLEN » (+ 0,7 millions d'euros). L'augmentation significative du passif financier, concerne le traitement de l'option de rachat (« put ») des titres Altona, détenus par Anthéa, selon la norme IFRS (IAS 32). Enfin, les intérêts sur les dettes financières s'élèvent pour la période à 0,2 millions d'euros.

II. Notes Explicatives

3.1. Activités et Faits marquants

Le Groupe a finalisé l'acquisition du « Groupe EOLEN » le 6 août 2015. GECI INTERNATIONAL a ainsi acquis 100% du capital et des droits de vote de la société « Groupe EOLEN », la holding du Groupe via la création d'une sous-holding d'acquisition, la société Altona International, dotée d'un capital de 1 million d'euros.

La société « Groupe EOLEN » est une société « tête de groupe » composé de 11 sociétés dont 9 sont situées en France, une au Brésil et la dernière au Canada.

Un protocole d'accord a été signé avec des conditions suspensives levées vers la fin juillet 2015. La réalisation de l'opération s'est déroulée durant le mois d'août 2015. Le prix d'acquisition a été fixé par les parties à 1,1 millions d'euros. Concomitamment, le cessionnaire s'est engagé à abandonner une créance de la société « Groupe EOLEN » sur la société Anthéa pour un montant de 727K€. Les normes IFRS 3 Révisée incluent cet abandon dans le coût d'acquisition.

Cette acquisition est financée par paiement de 150 K€ à la signature, 250 K€ par attribution d'une participation à hauteur de 20% dans la holding de reprise, filiale de GECI International, lesquels 20% sont assortis d'un engagement de rachat par le cessionnaire à hauteur de 3 millions d'euros et d'un crédit vendeur de 700 K€, prévu d'être liquidé avant mars 2017.

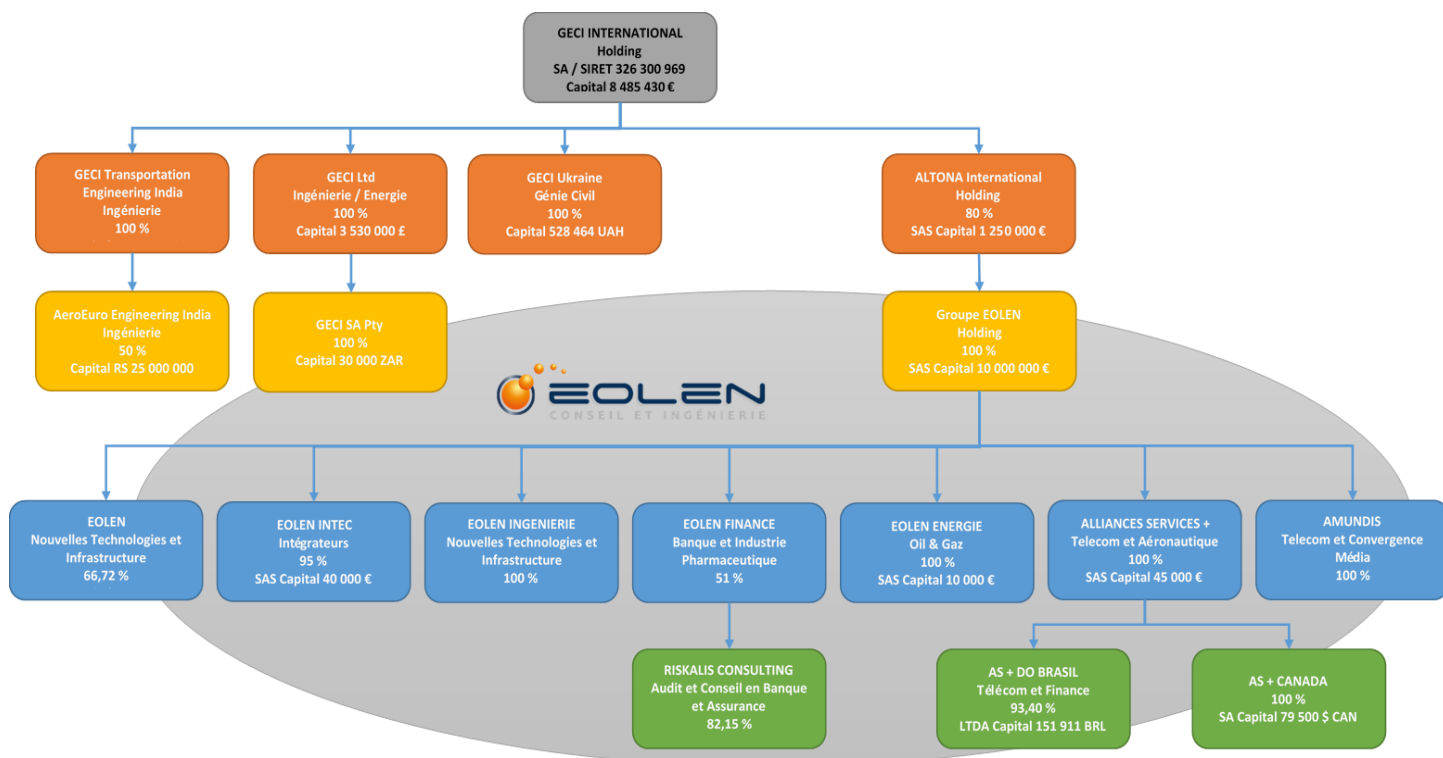
Les éléments ayant fondé la valorisation, dont l'attribution des 20% au Cédant, apparaissent aujourd'hui comme incertains, dans la mesure où la valorisation initiale apparaît discutable et discutée, à la lumière de nouveaux éléments.

L'application de la norme IFR3 Révisée, indique que tous les paiements relatifs à l'acquisition d'entreprises doivent être enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition, y compris les paiements éventuels. Dans ce sens, l'engagement de paiement des 20% à hauteur de 3 millions est considéré comme faisant partie du coût global d'acquisition. Cet engagement est assimilé à un « put ». Les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, rappellent les règles de comptabilisation des « puts » sur intérêts minoritaires, notamment la constatation d'un passif financier, le reclassement des intérêts minoritaires correspondant à la part des actions rachetées et avec un impact sur les capitaux propres part groupe.

Cette acquisition est une première étape importante dans la mise en œuvre du plan stratégique de GECI International. La nature et la taille significative de cette opération donnent un nouvel élan à son redéploiement. Cette opération, créatrice de valeur, permet de développer significativement les activités de GECI International en France et au Brésil notamment.

Les compétences du Groupe EOLEN permettent également d'envisager des avancées pour diversifier les offres, dans les services intelligents, l'informatique financière ou l'e-learning.

En tenant compte de cette acquisition, le périmètre du Groupe se compose de 17 filiales, dont 10 en France, 1 au Royaume-Uni, 2 en Inde et 1 pour chacun des pays : Afrique du Sud, Brésil, Canada et Ukraine.



Créé en 2006, le « Groupe EOLEN » est avant tout une société française de conseil et d'ingénierie en hautes technologies qui rassemble à ce jour plus de 340 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 24,9 millions d'euros pour l'exercice 2014. Son fort développement s'appuyait sur une croissance organique et sur une stratégie d'acquisitions ciblées.

Fort de son savoir-faire, le « Groupe EOLEN » apporte une réponse différente aux enjeux des entreprises et s'engage à apporter un Service PREMIUM à ses clients tout comme à ses consultants. Dans cette démarche, il s'est vu décerner le 1er prix du classement Deloitte Technology Fast 50 dans la catégorie Logiciels et Services informatiques (2012) et fait partie des pépites technologiques OSEO Excellence. EOLEN a également été primé au Deloitte Technology Fast 50 en 2013.

Un protocole de conciliation avec les créanciers (notamment les banques) a été acté en juillet 2015. Celui-ci stipule une franchise de remboursement d'un an des mensualités (jusqu'en septembre 2016), avec une reprise de maturité des remboursements après la période de franchise, les intérêts restent dus durant cette période. Les dettes CCSF seront prélevées sur les créances de CIR non encore remboursées (2012 à 2014). Deux des filiales du "Groupe EOLEN" font l'objet de contrôles fiscaux actuellement (EOLEN Finance et Alliance Services Plus).

3.2. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

3.2.1. Principes et règles comptables

Le Groupe établit ses comptes consolidés en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) en vigueur au 30 septembre 2015 telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les comptes intermédiaires sont établis selon les mêmes règles et méthodes que celles retenues pour l'établissement des comptes annuels clos au 31 mars 2015.

Les normes, les interprétations et les amendements aux normes en vigueur qui ont été publiées et qui sont d'application obligatoire depuis l'exercice ouvert le 1er janvier 2015 sont les suivants :

- Améliorations annuelles des IFRS (2011-2013)
- IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique

Ces derniers n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe (notamment l'IFRIC 21 sur les Taxes prélevées par une autorité publique).

Afin d'assurer une meilleure lisibilité de ses états financiers consolidés IFRS, lors de son arrêté semestriel du 30 septembre 2015, le Groupe a procédé à la neutralisation d'écritures issues des comptes de GECI INTERNATIONAL. Ce retraitement, opéré également sur les comptes consolidés clos au 31 mars 2015, n'a pas d'impact sur le résultat net mais seulement une incidence de présentation dans les agrégats qui composent le résultat opérationnel net, comme le montre le tableau de passage suivant :

en k€	Avril.14-Mars.15 12 mois Publié	Retraitement dépréciation exceptionnelle	Avril.14-Mars.15 12 mois Retraité
Chiffre d'affaires	1 213		1 213
Coûts directs	-912	133	-779
Marge sur coûts directs	301	133	434
% du chiffre d'affaires	25%	N/A	36%
Coûts généraux et administratifs	-2 013	20	-1 992
Résultat opérationnel Courant	-1 711	153	-1 558
Autres Produits et Charges Opérationnels ⁽¹⁾	2 762	-153	2 609
Résultat opérationnel Net	1 051	0	1 051
Coût de l'endettement financier net	-568		-568
Autres charges et produits financiers	-37		-37
Résultat courant avant impôt	445	0	445
Impôts sur les bénéfices	0		0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	445	0	445
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0		0
Résultat net	445	0	445

3 . 2 . 2. Déclaration de conformité

Les comptes semestriels consolidés résumés du premier semestre 2015/2016 ont été préparés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant d'états financiers résumés au sens du §8 de la norme IAS 34, les notes annexes ne portent que sur les éléments significatifs du semestre. Ils n'incluent pas toutes les informations requises par le référentiel IFRS pour la préparation des comptes consolidés annuels et doivent être lus conjointement avec le rapport financier annuel 2015.

3 . 2 . 3. Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe au 30 septembre 2015 ont été établis en conformité avec référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[Http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration prévu pour le 15 décembre 2015.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2015 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 30 septembre 2015, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessus.

Les comptes au 30 Septembre 2015 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 30 septembre 2016.

La capacité de GECI International à faire face à l'ensemble de ses engagements suite à l'acquisition du « Groupe EOLEN » reposait sur un plan de trésorerie prévisionnel de 12 mois couvrant la période d'octobre 2015 à septembre 2016 élaboré par le Groupe. La direction financière de GECI International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie. Ce plan de trésorerie prend en compte la situation actuelle du Groupe dans son ensemble et notamment les prévisions d'activités de du secteur « IT » (le secteur qui regroupe les activités d'EOLEN).

A date, le Groupe recouvre une visibilité de plus de 12 mois à partir de septembre 2015, incluant les éventuels risques prud'homaux. En effet, les dettes financières ayant fait l'objet d'un protocole, qui décale le remboursement des mensualités au-delà de septembre 2016. Les dettes CCSF seront prélevées sur les créances de CIR non encore remboursées (2012 à 2014).

Par ailleurs, les prévisions de trésorerie n'incluent aucun remboursement des comptes courants des actionnaires XLP Holding (11,3 millions d'euros) et Air Invest (4 millions d'euros), ceux-ci ayant confirmé qu'ils acceptent l'incorporation de ces comptes courants dans les fonds propres de la société GECI International. Ces augmentations de capital réservées sont prévues pour le début de l'année civile 2016 et au plus tard au 31 mars 2016, sous condition d'octroi par l'AMF d'une dérogation sur l'obligation de procéder à un OPA suite à franchissement de seuil.

3.2.4. Autres principes comptables

Base d'évaluation : La comptabilisation des actifs et passifs est basée sur le principe comptable des coûts historiques.

Recours à des estimations : La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Amortissement des immobilisations : Les amortissements semestriels sont calculés sur la base des seuls actifs détenus par le groupe au 30 septembre 2015.

Test de dépréciation : s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Par ailleurs, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, le Groupe procède annuellement à un test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill (IAS 36).

Trésorerie et équivalents de trésorerie : La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue ainsi que les équivalents de trésorerie (IAS 7).

Comptabilisation du CICE : Le CICE vient en diminution des charges sociales (IAS 19).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères : les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IFRS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

Écarts d'acquisition : L'écart d'acquisition constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

- (1) Les écarts d'acquisitions afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.
- (2) L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles sont soumis à un test de valeur annuel.

3.3. Evolution du périmètre de consolidation (3.3)

3.3.1. Méthode et périmètre de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote, ou de l'exercice contractuel ou de fait de la direction opérationnelle.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée aux états financiers des sociétés desquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé de sa quote-part des variations postérieures à l'acquisition des capitaux propres. La participation du groupe comprend le goodwill.

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base des comptes semestriels arrêtés le 30 septembre 2015 et retraités, le cas échéant, pour être harmonisés avec les principes comptables du Groupe. Les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert juridique des titres acquis. A cet effet, un arrêté comptable des sociétés acquises est réalisé.

3.3.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a significativement évolué suite à l'acquisition du "Groupe EOLEN". Le tableau ci-après récapitule les informations concernant les nouvelles filiales :

Nom de la société	forme juridique	capital	SIRET	Actionnaires	Tx de détention	PAYS
GROUPE EOLEN	SAS	10 000 000 €	51402387800010	ALTONA INTERNATIONAL	100,00%	France
EOLEN	SAS	60 100 €	49250356000012	GROUPE EOLEN	66,72%	France
EOLEN FINANCE	SAS	650 000 €	43535327100032	GROUPE EOLEN	51,00%	France
RISKALIS CONSULTING	SAS	160 650 €	48177018800060	EOLEN FINANCE	82,15%	France
EOLEN INTEC	SAS	40 000 €	49979079800023	GROUPE EOLEN	95,00%	France
EOLEN ENERGIE	SAS	10 000 €	52906689600018	GROUPE EOLEN	100,00%	France
EOLEN INGENIERIE	SAS	40 000 €	50813093700016	GROUPE EOLEN	100,00%	France
AMUNDIS	SAS	8 000 €	49317789300036	GROUPE EOLEN	100,00%	France
ALLIANCE SERVICES PLUS	SAS	45 000 €	45115035300071	GROUPE EOLEN	100,00%	France
ALLIANCE SERVICE PLUS SERVICOS DE	LTDA	151 911 Réal		ALLIANCE SERVICES PLUS	93,40%	Brésil
AS+ SERVICE CONSEIL INC	SA	79 600 \$ canadien		ALLIANCE SERVICE PLUS	100,00%	Canada
ALTONA INTERNATIONAL	SAS	1 250 000 €	812911667	GECI INTERNATIONAL	80,00%	France

Les filiales en Afrique du Sud, Ukraine, Canada ainsi qu'en Inde (GECI Transportation Engineering in India), n'ont pas d'activité. Leur contribution dans les comptes consolidés est nulle.

En octobre 2015, suivant le protocole d'accord d'acquisition une partie du crédit vendeur envers Anthéa (ancien actionnaire de Groupe EOLEN) a été intégré dans le capital social d'ALTONA International pour 0,25 million d'euros, représentant 20% du nouveau capital social. Cette opération a été anticipée et intégrée dans les comptes consolidés semestriels du 30 septembre 2015.

3.4. Evènements postérieurs au 30 septembre 2015 (3.4)

Néant

3.5. Informations sur le caractère saisonnier ou cyclique des activités (3.5)

L'activité du Groupe n'est pas sujette à saisonnalité et se réalise de manière relativement homogène entre chaque semestre.

Informations sur les transactions entre les parties liées

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI International est de 15,3 millions d'euros au 30 septembre 2015 dont 11,3 millions d'euros vis-à-vis de XLP Holding (dont 127K€ de charges d'intérêt pour

l'exercice contre 170K€ l'exercice précédent), et 4 millions d'euros pour AirInvest (dont 48K€ de charges d'intérêts durant cet exercice contre 61K€ l'exercice précédent).

Un prêt de 250 K€ a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Un prêt de 135 K€ a été accordé à GECI Ltd par LeaseTech en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Une convention de trésorerie entre Altona International et « Groupe EOLEN » a été signée le 8 août 2015.

Une convention de trésorerie entre GECI International et Altona International a été signée le 8 août 2015.

III. Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat

4.1. Chiffre d'Affaires

En k€	Avril.15-Sept.15 6 mois	Avril.14-Sept.14 6 mois	Avril.14-Mars.15 12 mois
Facturations	3 955	646	1 206
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours			
Chiffre d'Affaires	3 955	646	1 206

Le chiffre d'affaires à périmètre constant a connu une baisse, aussi bien sur les activités en Afrique du Sud que les activités du pôle IT.

Répartition CA Ingénierie (K€)	F16 (2015-16) 6 mois		F15 (2014-15) 6 mois		F15 (2014-15)	
France	0	0%	0	0%	0	0%
Union Européenne	0	0%	0	0%	0	0%
Autres Zones	376	100%	508	100%	895	100%
Total Consolidé	376	100%	508	100%	895	100%
Répartition CA IT (K€)	F16 (2015-16) 6 mois		F15 (2014-15) 6 mois		F15 (2014-15)	
France	3 141	88%	0	0%	0	0%
Union Européenne	0	0%	0	0%	0	0%
Autres Zones	431	12%	0	0%	0	0%
Total Consolidé	3 572	100%	0	0%	0	0%
Répartition CA Holding (K€)	F16 (2015-16) 6 mois		F15 (2014-15) 6 mois		F15 (2014-15)	
France	7	100%	137	100%	318	100%
Union Européenne	0	0%	0	0%	0	0%
Autres Zones	0	0%	0	0%	0	0%
Total Consolidé	7	100%	137	100%	318	100%

Répartition CA Ingénierie (K€)	F16 (2015-16) 6 mois		F15 (2014-15) 6 mois		F15 (2014-15)	
Aéronautique	0	0%	0	0%	0	0%
Propulsion/Energie	376	100%	508	100%	895	100%
Autres (dont Génie civil)	0	0%	0	0%	0	0%
Total	376	100%	508	100%	895	100%

Répartition CA IT (K€)	F16 (2015-16) 6 mois		F15 (2014-15) 6 mois		F15 (2014-15)	
Energie Transport Industrie	559	16%	0	0%	0	0%
Finance	1 051	29%	0	0%	0	0%
Télécom & Mutlimédia	1 131	32%	0	0%	0	0%
Intégration	401	11%	0	0%	0	0%
Brésil	431	12%	0	0%	0	0%
Total	3 572	100%	0	0%	0	0%

Répartition CA Holding (K€)	F16 (2015-16) 6 mois		F15 (2014-15) 6 mois		F15 (2014-15)	
Refacturation Coûts Informatiques	0	0%	137	100%	275	86%
Refacturation autres	7	100%	0	0%	43	14%
Commissions	0	0%	0	0%	0	0%
Total	7	100%	137	100%	318	100%

4.2. Autres produits et charges opérationnels

Les produits opérationnels correspondent à :

- un abandon d'intérêt de compte courant consenti par un actionnaire de référence Air Invest (0,4 millions d'euros),
- un remboursement de la Région Lorraine d'une saisie sur les comptes bancaires de GECI International (43K€) et

Le montant indiqué au 30 septembre 2014 correspond essentiellement aux abandons de créances d'exploitation obtenus pour 2,2 millions d'euros, suite à la renégociation des dettes fournisseurs.

4.3. Informations Sectorielles

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du groupe se répartit sur deux secteurs d'activité, le pôle Ingénierie et le pôle IT, représentés par les activités du « Groupe EOLEN ». Depuis l'intégration de ce dernier, le pôle IT représente l'activité principale du Groupe GECI International.

La direction procède actuellement à l'identification de secteurs opérationnels correspondants à des activités susceptibles de faire percevoir des produits et supporter des charges au Groupe. Les données financières qui sont actuellement disponibles concernant le découpage des secteurs à l'intérieur du pôle IT, ne sont pas suffisantes pour l'identification claire des « secteurs opérationnels » tels que définis par les normes IFRS. La direction a lancé d'ores et déjà des process financiers qui permettent d'organiser les informations financières, notamment la comptabilité et le contrôle de gestion.

Le pôle IT, intègre les activités du seul « Groupe EOLEN ». L'acquisition étant actée en début d'août 2015, seules les données financières de la période d'août à septembre 2015 ont été intégrées dans les comptes consolidés IFRS. Pour mémoire, le « Groupe EOLEN » consolidait ses comptes selon les normes CRC-9902, et sa période fiscale correspondait à l'année civile.

en K€	Avril.15-Septembre.15					Avril.14-Septembre.14				
	Activité Ingénierie	Activité IT	Holding	Elim Interco	Total	Activité Ingénierie	Holding	Elim Interco	Total	
Chiffre d'affaires	376	3 572	207	-200	3 955	508	137	0	646	
Coûts directs	-412	-2 679	14	0	-3 078	-468	0	0	-468	
Marge sur coûts directs	-36	893	220	-200	877	41	137	0	178	
% du chiffre d'affaires	-9,5%	25,0%	N/A		22,2%	8,0%	N/A		27,5%	
Coûts généraux et administratifs	-23	-1 214	-847	200	-1 885	-11	-841	0	-852	
Résultat opérationnel Courant	-59	-321	-627	0	-1 008	29	-704	0	-675	
Autres Produits et Charges Opérationnels	0	48	345	0	393	5	2 155	0	2 160	
Résultat opérationnel Net	-59	-273	-282	0	-615	34	1 451	0	1 486	
Coût de l'endettement financier net	0	-70	-176	0	-245	-12	-316	0	-328	
Autres charges et produits financiers	51	-2	5	0	55	-4	-7	0	-12	
Résultat courant avant impôt	-8	-344	-453	0	-805	18	1 128	0	1 146	
Impôts sur les bénéfices		24		0	24			0	0	
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-8	-320	-453	0	-781	18	1 128	0	1 146	
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées					0				0	
Résultat net	-8	-320	-453	0	-781	18	1 128	0	1 146	
Part du groupe	-8	-213	-453	0	-674	18	1 128	0	1 146	
Intérêts minoritaires	0	-107	0	0	-107	0	0	0	0	

L'activité « Ingénierie » regroupe les coûts liés aux filiales en Angleterre, Afrique du Sud et en Inde. Les coûts de la JV AeroEuro ne sont pas intégrés dans ces comptes car elle a été consolidée par la méthode de la mise en équivalence des titres (IFRS 11).

La Holding continue de supporter des coûts liés aux filiales cédées ou abandonnées, notamment en informatique, ainsi que des dépenses exceptionnelles liées à la stratégie de retournement de la société. La société a bénéficié d'un abandon de créance d'un de ses actionnaires (Air Invest), notamment sur les intérêts de comptes courants (393 K€).

4.4. Immobilisations

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles				Total
	Logiciels Techniques	Frais de recherche et développement	Autres	Total	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Avances sur Immobilisations	Total	
Valeur brute au 31 mars 2015	3 209	0	0	3 209	300	2 920	0	3 220	6 429
Acquisitions				0	13			13	13
Crédit bail				0				0	0
Variation de périmètre	187		10 076	10 263	24	450		474	10 737
Cessions				0				0	0
Ecart conversion				0	-2			-2	-2
Autres				0				0	0
Valeur brute au 30 Septembre 2015	3 396	0	10 076	13 472	335	3 369	0	3 705	17 177
Amortissements au 31 mars 2015	3 209	0	0	3 209	293	2 920	0	3 213	6 422
Dotation	5			5	3	3		6	11
Variation de périmètre	65		35	99	16	356		371	471
Reprise sur cessions				0				0	0
Ecart conversion				0	-6	-2		-7	-7
Autres				0				0	0
Amortissements au 30 Septembre 2015	3 278	0	35	3 313	306	3 277	0	3 583	6 896
Valeur Nette au 30 Septembre 2015	118	0	10 042	10 159	30	92	0	122	10 281

La variation de périmètre concerne l'intégration des comptes consolidés du « Groupe EOLEN ». Dans les immobilisations incorporelles, on notera la marque « EOLEN » valorisée à 4,9 millions d'euros. Cette immobilisation incorporelle a fait l'objet d'une valorisation par un cabinet d'expert. La perte de valeur constatée est considérée comme non significative. L'estimation de la valeur de cet actif est conforme à la norme IFRS 3R sur la notion de « juste

valeur ». Les synergies et hypothèses spécifiques à l'acquéreur (GECI International) ont été exclues. L'analyse faite reflète les synergies et hypothèses communes à tout acquéreur potentiel qui pourrait acheter ou vendre individuellement les actifs identifiés. Les approches qui ont été utilisées sont : la méthode des redevances, la méthode des surprofits et l'approche par les coûts.

Ecart d'acquisition :

Les 5,2 millions d'euros d'écart d'acquisition en variation de périmètre correspondent à la différence entre le coût de la transaction et l'actif net du regroupement d'entreprises « Groupe EOLEN ».

Le coût d'acquisition a été estimé à 4,6 millions d'euros et se décompose comme suit :

- prix d'acquisition de 1,1 millions d'euros
- abandon de 0,7 millions d'euros de créances du « Groupe EOLEN » en faveur d'Anthéa,
- option de rachat des 20% de la société Altona pour 3 millions d'euros à partir de 2017).

La juste valeur a été obtenue selon la valeur de l'actif net comptable retraité des comptes consolidés à fin juillet 2015 du « Groupe EOLEN », pour - 0,6 millions d'euros (part du groupe). Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le Groupe dispose d'un an à compter de la date d'acquisition pour procéder à l'allocation de l'écart d'acquisition et donc de la détermination finale du Goodwill.

4.5. Actifs financiers non courants

En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants				Total
		Prêts	Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
				Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 15	186	0	0	173	50	409
Acquisitions/Augmentations						0
Variation de périmètre Périmètre					241	241
Cessions/Remboursements						0
Ecart conversion	-16				1	-15
Autres						0
Valeur brute au 30 Septembre 15	170	0	0	173	292	635
Dépréciations au 31 mars 15	186	0	0	0	0	186
Dotations						0
Reprise sur cessions						0
Variation de périmètre Périmètre					0	0
Ecart conversion	-16					-16
Autres						0
Dépréciations au 30 Septembre 15	170	0	0	0	0	170
Valeur Nette au 30 Septembre 15	0	0	0	173	292	465

Les dépôts de garantie correspondent aux locaux de GECI International situé à l'Avenue Kléber (dont une garantie à première demande de 173K€) et aussi aux locaux du « Groupe EOLEN » à Malakoff (notamment dans la variation de périmètre).

4.6. Actifs courants

	En k€	Avril.15-Sept.15 6 mois	Avril.14-Sept.14 6 mois	Avril.14-Mars.15 12 mois
Clients et compte rattachés		6 037	228	229
Provisions sur comptes clients		-612	0	0
Factures à établir		675	0	0
Clients et autres débiteurs		6 101	228	229

La variation entre les deux périodes, concerne l'intégration du « Groupe EOLEN » dans le périmètre du Groupe. Les créances clients du « Groupe EOLEN » sont factorisées auprès de GE Factor. Seules des créances venant du DOM-TOM ne sont pas factorisées. Ces créances concernent des filiales du groupe Orange, et devraient pouvoir être factorisées également à court terme. Le délai de paiement moyen est 2 mois. La constitution de provision est faite au cas par cas. Néanmoins, à la clôture de septembre 2015, les créances non payées de 2014 ont été totalement provisionnées.

4.7. Autres actifs courants

	En k€	Avril.15-Sept.15 6 mois	Avril.14-Sept.14 6 mois	Avril.14-Mars.15 12 mois
Avances Fournisseurs		73	0	0
Créances sociales		758	43	22
Créances fiscales		5 897	1 367	163
Charges constatées d'avance		138	40	63
Créances diverses		49	1 819	577
Autres actifs courants		6 915	3 269	825
Créances d'Impôts		4 639		
Actif d'impôt exigible		4 639	0	0

Les créances fiscales concernent les créances de TVA (TVA déductibles, Crédit de TVA) pour 5,4 millions d'euros, les subventions à recevoir sur AS+ pour 0,3 millions d'euros (concernant le HPC sur les projets CEA) et diverses taxes pour 0,2 millions d'euros.

Les créances d'impôts concernent les créances CIR (2012 à 2014) et CICE (2013 à 2014) des filiales du « Groupe EOLEN ». Une partie de ces créances fait l'objet de contrôles fiscaux, dont certains sont en cours comme chez Alliance Services Plus. Ce dernier porte sur le CIR encore à l'actif (1,6 M€) mais aussi sur le CIR versé (2,4 M€). Aucune provision au titre du contrôle chez Alliance Services Plus n'a été comptabilisée au 30 septembre 2015.

Compte tenu de la date d'acquisition du « Groupe EOLEN », Il n'a pas été possible de réaliser une valorisation acceptable du Crédit Impôt Recherche 2015 à la date de la clôture et n'a donc pas été intégré dans les comptes. Celui-ci fera l'objet d'une estimation au plus juste lors de la clôture annuelle, en mars 2016.

4.8. Provisions

	Mars.15	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Reclassement	Sept. 2015
Provisions clients	0	663		51			612
Provisions autres actifs courants	0	56					56
Litiges prud'homaux	268	295	211	21			754
Provision pour Charges	0						0
Provision pour litiges	0						0
Provisions courantes	268	295	211	21	0	0	754
Provisions non courantes	200	1 820		17			2 003
Provisions retraites et assimilées	52	358	33				443
Total des Provisions	520	3 192	244	89	0	0	3 867

La Variation du périmètre concerne l'intégration des comptes du « Groupe EOLEN » dans le périmètre du Groupe. Les provisions pour litiges prud'homaux du « Groupe EOLEN » ont été ajustées suite aux évaluations des risques faites par ses Conseils.

Les provisions non courantes d'un montant de 1,8 M€ correspondent notamment aux risques relatifs au contrôle fiscal de la société EOLEN (0,3 M€) ainsi qu'aux propositions de rectifications à la suite du contrôle fiscal portant sur le CIR 2009 à 2012 d'EOLEN Finance (1,4 M€) et qui font par ailleurs l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif.

4.9. Dettes Financières

	En k€	Septembre.15			Mars.15
		Septembre.15	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	
Avances perçues du Factor	2 196	2 196			0
Compte-Courant actionnaires	15 325			15 325	15 541
Crédit Vendeur	1 000	260	740		0
Offre de rachat de titres Altona "Put"	2 750		2 750		0
Emprunts auprès des établissements bancaires	5 044		5 044		0
Autres dettes financières	380		380		393
Dettes de crédit-bail	2	2			16
Mobilisation de créances CIR	800		800		0
Découverts et autres	256	256			4
Dettes financières	27 753	2 714	25 039	0	15 954
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>2 714</i>	<i>2 714</i>			<i>20</i>
<i>dont long terme</i>	<i>25 039</i>		<i>25 039</i>	<i>0</i>	<i>15 934</i>
Disponibilités et assimilés	-1 139	-1 139			-1 574
Endettement (Trésorerie) Net(te)	26 614	1 575	25 039	0	14 380

Les dettes financières pour 5,8 millions d'euros, concernent exclusivement les dettes bancaires du « Groupe EOLEN ». Un protocole d'accord signé en juillet 2015 a acté une franchise de remboursement des mensualités jusqu'en septembre 2016, les intérêts échus restant dus.

Le contrat de factoring avec GE Factor est un contrat non déconsolidant. Ce contrat a été conclu pour une durée indéterminée.

Les comptes courants comprennent les comptes courants des actionnaires de référence de GECI International (XLP Holding pour 11,3 millions d'euros et AirInvest pour 4 millions d'euros). Les lignes « Crédit Vendeur » et « Offre de Rachat des titres Altona « Put » », dont le montant total s'élève à 3,7 millions d'euros, sont relatives à l'opération d'acquisition du « Groupe EOLEN ».

Les autres dettes financières concernent les emprunts de Leasetech et de Mohacs Trading Services pour 0,4 millions d'euros.

4.10. Autres passifs courants et non courants

	En k€	Avril.15-Sept.15	Avril.14-Sept.14	Avril.14-Mars.15
		6 mois	6 mois	12 mois
Fournisseurs et compte rattachés	1 985	377	575	
Fournisseurs -Factures non parvenues	1 159	124	217	
Fournisseurs et autres créditeurs	3 144	501	793	

	En k€	Avril.15-Sept.15	Avril.14-Sept.14	Avril.14-Mars.15
		6 mois	6 mois (Publié)	12 mois
Avances et Acomptes Reçus	261	0	0	
Autres passifs non courants	261	0	0	

En k€	Avril.15-Sept.15 6 mois	Avril.14-Sept.14 6 mois (Publié)	Avril.14-Mars.15 12 mois
Dettes sociales	3 171	428	386
Dettes fiscales	8 308	111	66
Dettes diverses	412	32	7
Fournisseurs d'immobilisations	7	7	37
Produits constatés d'avance	243		0
Autres passifs courants	12 141	577	497

Les dettes fiscales et sociales concernent majoritairement le « Groupe EOLEN ». Une grande partie concerne des dettes CCSF (Commission des Chefs des Services Financiers). Les dettes CCSF seront prélevées sur les créances de CIR/CICE non encore remboursées (2012 à 2014).

4.11. Engagements Hors Bilan

Le tableau ci-dessous reprend les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International (y compris les nouvelles filiales du « Groupe EOLEN ») :

	En k€					Mars 15
	Total	N+1	N+2	N+3	Septembre.15 N+4 et au-delà	
Garantie à première demande Locaux Kléber (a)	172				172	172
Avance remboursable Région Lorraine (b)	17 200	17 200				17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (c) (d) (e)	871	871				871
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (f)	300	300				300
Garantie sur emprunts bancaires (g)	2 950	800			2 150	-
Engagements hors bilan	21 493	19 171	0	0	2 322	18 543
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF	15 500					500
Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande	15 500					500

- a) La société GECI International a constitué une garantie à première demande de 172 380 euros, en faveur du bailleur de son nouveau siège social au 48 bis Avenue Kléber 75116 PARIS.
- b) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

- c) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 millions d'euros accordé par la société XLP Holding (ex-GTH) en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 millions d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital

passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2015.

- d) La société GECI International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 0,3 millions d'euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 millions d'euros.
- e) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.
- f) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 0,3 millions d'euros qui court jusqu'à fin mars 2016.
- g) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 millions d'euros (capital restant dû 2,017 millions d'euros) sont garantis par un nantissement des titres Amundis.

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 millions d'euros (capital restant dû 0,13 millions d'euros) est garanti par un nantissement des 408 titres EOLEN en second rang.

Les emprunts de Crédit du Nord de 0,8 millions d'euros sont garantis sur le versement du CIR 2012 (estimé en mai 2016), et sur des titres EOLEN (0,2 millions d'euros), Amundis (0,4 millions d'euros), Alliances Services Plus (1,3 millions d'euros) et EOLEN Finance (0,2 millions d'euros).

4.12. Comptes Consolidés Pro Forma du « Groupe EOLEN »

4.12.1. Base de préparation

L'intégration du « Groupe EOLEN » et ses filiales dans le périmètre de consolidation de GECI International, implique une modification significative des agrégats financiers de ce dernier. Les comptes Pro Forma suivants, permettent de donner une image de la situation financière du groupe si cette opération d'acquisition s'était produite au début de l'exercice 2015-2016, soit au 1^{er} avril 2015. Pour rappel, les critères d'appréciation retenus selon la Recommandation AMF n°2013-08 (chiffre d'affaires, résultat, total de l'actif supérieurs à 25% par rapport aux agrégats de la société avant l'acquisition) ont été constatés.

Les informations financières Pro Forma Consolidées ont été établies en application du règlement CE n°809/2004 de la Commission Européenne en utilisant la méthode de l'acquisition d'après les normes IFRS.

Les informations financières ont été préparées sur la base de :

- des états financiers semestriels consolidés de GECI International audités à fin septembre 2015.
- des comptes de résultats Pro Forma consolidés du « Groupe EOLEN », dont la tête de groupe est la holding d'acquisition « Altona International », filiale de GECI International.

Le « Groupe EOLEN » produit des comptes consolidés selon les normes françaises CRC 99-02. Leur exercice fiscal correspond à une année civile. Les derniers comptes certifiés correspondent à l'exercice 2014, clos à fin décembre 2014. Des arrêtés comptables correspondant à la période entre le mois d'avril 2015 et le mois de septembre 2015, ont été produits. Ces comptes ont été établis conformément aux normes IFRS, avant d'être intégrés dans les comptes consolidés de GECI International pour la même période. Ces comptes n'ont pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes.

Les retraitements qui ont été effectués, ont pour but d'harmoniser les traitements comptables, notamment pour se mettre en conformité avec les normes IFRS.

Le Compte de Résultat Pro Forma est présenté comme si l'opération avait été réalisée dès le 1^{er} avril 2015. Les Informations financières Pro Forma Consolidées n'incluent aucune économie d'échelle qui pourrait être réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de synergies ou de réduction des coûts, notamment des coûts d'intégration, coûts de restructuration et autres coûts exceptionnels.

Les informations financières Pro Forma Consolidées reposent sur les informations disponibles, des hypothèses préliminaires estimées raisonnables par le Groupe GECI International.

Les informations financières Pro Forma Consolidées à fin septembre 2015, ont une valeur purement illustrative et, en raison de leur nature, traitent une situation hypothétique. Elles ne traitent en rien une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du nouvel ensemble consolidé, qui aurait été obtenue si l'opération était intervenue le 1er avril 2015 pour le compte de résultat.

Enfin, ces informations financières Pro Forma Consolidées ne représentent pas nécessairement ce qui aurait été constaté dans les comptes consolidés du Groupe GECI International, si l'acquisition avait été effectivement réalisée à une date antérieure. En aucun cas, elles n'ont pour objectif de présenter ni ne peuvent être utilisées pour présumer de l'évolution future des comptes consolidés du Groupe GECI International.

4.12.2. Comptes de résultat Consolidés Pro Forma liés à l'acquisition du « Groupe EOLEN »

en K€	Avril.2015- Sept.2015			
	GECI International	Groupe EOLEN	Ajustements Pro Forma	Comptes Pro Forma
Chiffre d'affaires	383	11 553		11 936
Coûts directs	-398	-9 384		-9 782
Marge sur coûts directs	-16	2 169	0	2 154
% du chiffre d'affaires	-4,1%	18,8%		18,0%
Coûts généraux et administratifs	-871	-5 125	-382	-6 377
Résultat opérationnel Courant	-887	-2 955	-382	-4 224
Autres Produits et Charges Opérationnels	345	54		399
Résultat opérationnel Net	-542	-2 901	-382	-3 824
Coût de l'endettement financier net	-176	-160		-336
Autres charges et produits financiers	57	-3		54
Résultat courant avant impôt	-660	-3 064	-382	-4 106
Impôts sur les bénéfices		-33		-33
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-660	-3 097	-382	-4 139
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées				
Résultat net	-660	-3 097	-382	-4 139
Part du groupe	-660	-1 369	-254	-2 284
Intérêts minoritaires	0	-1 728	-128	-1 855

4.12.3. Opérations Intra Groupes

Il n'y a pas d'opérations inter groupes entre GECI International et le « Groupe EOLEN » avant la période d'acquisition (6 août 2015).

4.12.4. Ajustements Pro Forma liés à l'harmonisation des méthodes comptables

Le « Groupe EOLEN » n'avait pas procédé à la valorisation des engagements de retraites dans ses comptes consolidés historiques. Celui-ci a été valorisé par la société ADP GSI, prestataire de paie des sociétés du « Groupe EOLEN ». Le montant à fin septembre 2015 est de 0,4 millions d'euros.

La méthode de valorisation a été établie selon les mêmes règles du groupe GECI International, dont les principales hypothèses sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,25 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,50 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 20 %.

Un produit de dividende dans les comptes de « Groupe EOLEN », via sa filiale Alliance Services Plus a été neutralisé pour 0,8 millions d'euros.

4.12.5. Notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma

Les principes et méthodes comptables et les bases de préparation et conversion ont été décrits en préambule. Des ajustements ont été nécessaires afin de reconstituer le compte de résultat consolidé du « Groupe EOLEN ». Le compte de résultat a été reconstitué en prenant en compte :

- un compte de résultat consolidé arrêté au 30 septembre 2015 et intégrant les mois d'août et septembre 2015, avec une revue limitée effectuée par les commissaires aux comptes (1).
- un compte de résultat consolidé du 1^{er} avril 2015 au 31 juillet 2015 non certifié et non audité par les commissaires aux comptes (2).

Compte de résultat consolidé reconstitué non audité par les commissaires aux comptes = (1) – (2)

Par ailleurs, le compte de résultat consolidé du Groupe utilise la notion de « marge directe », ce qui suppose la distinction en amont des coûts directs et les frais généraux. En général, les coûts directs regroupent tous les coûts liés directement au chiffre d'affaires (coûts salariaux des productifs, frais liés aux missions etc). Les comptes de résultat du « Groupe EOLEN » a donc dû faire l'objet de reclassement pour la distinction des coûts directs et indirects. Enfin il est à noter que les frais généraux intègrent diverses provisions, notamment la provision de redressement fiscal sur le CIR (1,3 millions d'euros) ainsi que des honoraires liés à la cession du « Groupe EOLEN ». Ces comptes Pro Forma anticipent l'augmentation de capital sur ALTONA International, par incorporation d'une partie du crédit vendeur en faveur de la société « Anthéa » (représentant 20% du nouveau capital social).

4.13. Filiales et Participations

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
France				
GECI International SA	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	Société Mère	Société Mère
Altona International	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	80	80
Groupe EOLEN	58, rue Etienne Dolet 92240 Malakoff	Globale	100	80
EOLEN	58, rue Etienne Dolet 92240 Malakoff	Globale	66,72	53,38
EOLEN Finance	58, rue Etienne Dolet 92240 Malakoff	Globale	51	40,80
Risksalis Consulting	58, rue Etienne Dolet 92240 Malakoff	Globale	82,15	33,52
EOLEN Intec	58, rue Etienne Dolet 92240 Malakoff	Globale	95	76
EOLEN Energie	58, rue Etienne Dolet 92240 Malakoff	Globale	100	80
EOLEN Ingénierie	58, rue Etienne Dolet 92240 Malakoff	Globale	100	80
AMUNDIS	58, rue Etienne Dolet 92240 Malakoff	Globale	100	80
Alliances Services Plus	58, rue Etienne Dolet 92240 Malakoff	Globale	100	80

Europe

GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100
GECI Ukraine	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100

Amérique

AS+ Service Conseil Inc	630 bd René-Levesque Ouest Bureau 2800 Montéal Québec H3B 1S6	Globale	100	80
Alliance Services Plus Servicos de Informaica Ltda	Av Paulista 568, 7° andaBela Vista 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	93,4	74,72

Asie

GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001 - INDE	Globale	100	100
Aeroeuro Engineering India Private Limited	Punj Lloyd House, 17-18, Nehru Place, New Dehli - 110019 - INDE	Mise en équivalence	50	50

Afrique

GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD	1st Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007 SOUTH AFRICA	Globale	100	100
--	---	---------	-----	-----

La filiale AeroEuro Engineering India a été consolidée par la méthode de mise en équivalence (IFRS 11). Les capitaux propres de cette filiale étant négatifs, les titres de participation ont été provisionnés pour obtenir une valeur nulle.

IV. Informations Boursières

Répartition actuelle du capital et des droits de vote (Evolution de l'actionnariat)

	31-mars-14				31-mars-15			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	9 414 460	27,8%	16 899 042	38,85%	9 414 460	27,8%	16 899 042	38,82%
GTH	4 592 507	13,5%	8 855 968	20,36%	4 592 507	13,5%	8 855 968	20,34%
Serge Bitboul	4 821 953	14,2%	8 043 074	18,49%	4 821 953	14,2%	8 043 074	18,48%
Airinvest	1 702 793	5,0%	3 405 586	7,83%	1 702 793	5,0%	3 405 586	7,82%
Autres nominatifs	465 110	1,4%	854 628	1,96%	472 981	1,4%	893 688	2,05%
Autres au porteur	22 277 633	65,7%	22 277 633	51,21%	22 269 762	65,7%	22 269 762	51,16%
Auto-détention	61 724	0,2%	61 724	0,14%	61 724	0,2%	61 724	0,14%
TOTAL	33 921 720	100,00%	43 498 613	100,00%	33 921 720	100,00%	43 529 802	100,00%

	30-sept-15			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	9 416 364	27,7%	18 432 728	40,88%
XLP holding	4 592 507	13,5%	9 185 014	20,37%
Serge Bitboul	4 823 857	14,2%	9 247 714	20,51%
Airinvest	1 702 793	5,0%	3 405 586	7,55%
Autres nominatifs	496 107	1,5%	925 410	2,05%
Autres au porteur	22 264 732	65,6%	22 264 732	49,38%
Auto-détention	61 724	0,2%	61 724	0,14%
TOTAL	33 941 720	100,00%	45 090 180	100,00%

V. Rapport d'Examen limité des Commissaires aux Comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015

Période du 1er avril 2015 au 30 septembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société GECI INTERNATIONAL, relatifs à la période du 1er avril 2015 au 30 septembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Les comptes semestriels consolidés condensés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 15 décembre 2015 puis modifiés par votre Conseil d'Administration du 8 janvier 2016, en vue de corriger une erreur matérielle concernant la rédaction de la note 4.11. « Engagements Hors Bilan » de l'annexe. Ces comptes ont fait l'objet d'un second rapport de notre part en date du 8 janvier 2016.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été modifiés par le Conseil d'Administration du 9 février 2016 en vue de neutraliser des écritures de dépréciations issues des comptes de Geci International. Ce retraitement induit uniquement un impact dans la présentation des agrégats qui composent le résultat opérationnel net. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre rapport du 8 janvier 2016. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés condensés :

- La note 3.2.3. « Principe de continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de remboursement des comptes courants de XLP Holding et Air Invest ; ces derniers ayant donné leur accord pour l'incorporation de ces comptes courants dans les capitaux propres de la société GECI International lors d'augmentations de capital réservées qui devraient être réalisées au plus tard le 31 mars 2016.
- La note 4.11. « Engagements Hors Bilan », qui indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.

- Les notes 3.1. « Activités et faits marquants » et 4. « Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat », qui précisent les modalités de traitement du coût global d'acquisition, ainsi que les impacts sur le bilan et le compte de résultat de l'acquisition, le 6 août 2015, de la société Groupe EOLEN.
- Les notes 4.7. « Autres actifs courants » et 4.8. « Provisions », qui mentionnent les risques relatifs aux crédits d'impôt recherche.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Paris, le 9 février 2016

Les commissaires aux comptes

BEWIZ AUDIT

LAURENT BENOUDIZ

RSM PARIS

MARTINE LECONTE

20.7. Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices et sur le moyen terme devrait continuer à faire de même, car elle entend consacrer l'ensemble de ses ressources au financement de son BFR.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe, mise à part le litige avec la Région Lorraine, qui est évoqué dans le paragraphe 4.3.2.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'acquisition du « Groupe EOLEN » a été effective en août 2015. Les données financières pro forma ont été présentées précédemment dans le paragraphe 20.6.



21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital social

A la date de la rédaction de ce « Document de Référence », le capital social est fixé à la somme de 8.485.430,00 euros. Il est divisé en 33.941.720 actions de 0,25 euro de nominal chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Au cours du mois de juillet 2015, le capital social a été augmenté de 5.000,00 euros, correspondant à 20.000 actions nouvelles, suite à l'attribution définitive de 20.000 actions gratuites à un salarié.

Capital autorisé mais non émis

1/ Délégations en vigueur au 1^{er} avril 2015

Type d'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant déjà utilisé
1. Augmentation du capital au profit de bénéficiaires d'un plan d'actions gratuites	28/11/2014	38 mois 28/01/2018	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	Néant

2/ Délégations annulées en 2014-2015

Néant

3/ Délégations expirées du 1^{er} avril 2014 au 1^{er} avril 2015

Type d'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant déjà utilisé
1. Augmentation du capital au profit de bénéficiaires d'un plan d'actions gratuites	30/09/2011	38 mois 30/11/2014	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	Néant

21.1.2. Titres non représentatifs du capital

Néant

21.1.3. Actions propres détenues directement ou indirectement par la Société

La Société est liée à la Société Gilbert Dupont par un contrat de liquidité conforme au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 30 septembre 2015, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

- 61 724 titres GECI International FR0000079634 pour une valeur comptable de 110 485,96 €

Le cours étant suspendu, il n'y a pas eu de mouvement durant l'exercice 2014/2015 et au cours du premier semestre 2015/2016, l'utilisation de ce programme est uniquement, dans le seul cadre d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GECI International :

En dehors du contrat de liquidité, aucune autre opération n'a été effectuée au cours de l'exercice.

21.1.4. Autres titres donnant accès au capital et options de souscription d'actions

Les seuls titres donnant accès au capital sont les actions gratuites attribuées à certains salariés, décrites au paragraphe 17.3.

Comme détaillé dans ce paragraphe, 20.000 actions gratuites qui étaient en cours de période d'acquisition à la clôture précédente, ont été émises en juillet 2015. Ces 20.000 actions représentant pour les anciens actionnaires, une dilution maximale limitée à 0,06 % du capital.

21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option et le détail de ces options

Néant

21.1.7. Historique du capital social depuis les deux derniers exercices

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Nombre d'actions créées	Montant cumulé		
					en capital	en titres	Nominal
31/03/2012	Situation antérieure				8.226.593,75	32.906.375	0,25
26/04/2012	Augmentation de capital réservée à des investisseurs qualifiés avec suppression du DPS	45.000	341.262	180.000	8.271.593,75	33.086.375	0,25
03/05/2012	Augmentation de capital suite à exercice de BSA	36.085,25	213.913,36	144.341	8.307.679,00	33.230.716	0,25
24/05/2012	Augmentation de capital suite à exercice de BSA	126.501	623.498,12	506.004	8.434.180,00	33.736.720	0,25
30/05/2012	Augmentation de capital suite à exercice de BSA	31.250	154.025,00	125.000	8.465.430,00	33.861.720	0,25
17/06/2013	Augmentation de capital suite à actions gratuites salariés	7.500	-7.500	30.000	8.472.930,00	33.891.720	0,25
19/07/2013	Augmentation de capital suite à actions gratuites salariés	7.500	-7.500	30.000	8.480.430,00	33.921.720	0,25
21/07/2015	Augmentation de capital suite à actions gratuites salariés	5.000	-5.000	20.000	8.485.430,00	33.961.720	0,25

21.2. Acte constitutif et statuts

La mise en conformité des statuts avec les modifications intervenues par décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 modifiant la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires des sociétés commerciales, publié au Journal officiel du 10 décembre 2014, notamment les points suivants : (i) la date d'établissement de la liste des actionnaires habilités à participer à une assemblée générale des actionnaires ; (ii) la date d'établissement de la liste des obligataires habilités à participer à une assemblée d'obligataires ; et (iii) la date butoir d'inscription à l'ordre du jour d'un point ou d'une résolution déposés par un actionnaire, est prévue dans la 6^e résolution des textes de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue courant mars 2016.

21.2.1. Objet social

OBJET SOCIAL (article 3 des statuts)

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes études et projets, le conseil d'entreprise, l'assistance technique, le recrutement de personnel, la prestation de services en matières de brevets industriels, maquettes, études de marketing, représentation industrielle, organisation d'entreprise, information technique et de gestion, formation de personnel, organisation de stage et conférences, traductions techniques, etc.
- toutes opérations commerciales, administratives, bancaires, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à cet objet ;
- la prise de participation dans toutes sociétés industrielles, commerciales, artisanales, de services, financières, mobilières, immobilières, sous quelques formes que ce soit et notamment dans des sociétés ayant un objet similaire à cet objet de la Société ;
- l'achat, la vente, de toutes valeurs mobilières et immobilières, la gestion du patrimoine constitué par ces valeurs ;
- la prestation de services sous toutes ses formes.

La Société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

21.2.2. Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du conseil d'administration et de direction

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 12 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont déterminées par les dispositions légales en vigueur.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour quatre ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction, ce dépassement s'appréciant et prenant effet lors de chaque assemblée générale ordinaire annuelle. Lorsque cette proportion est dépassée, le membre du Conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Cette disposition est applicable aux représentants permanents des personnes morales.

ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 13 des statuts)

13.1 Président

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique.

Le Président est nommé pour une durée fixée par le Conseil d'Administration qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Les fonctions de Président prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de soixante-quinze ans.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale, et exécute ses décisions.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la société, et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

13.2 Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par l'auteur de la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

L'ordre du jour peut n'être fixé que lors de la réunion.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil.

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président.

Le Conseil peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

Les administrateurs reçoivent des jetons de présence dont l'importance est fixée par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration répartit les jetons de présence entre ses membres, de la façon qu'il juge convenable.

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 14 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations d'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

DIRECTION GENERALE (article 15 des statuts)

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités est effectué par le Conseil d'Administration, statuant à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Ce mode d'exercice demeure en application jusqu'à décision contraire prise aux mêmes conditions.

15.1 Directeur Général

15.1.1 Nomination – Révocation

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général ne peut pas être âgé de plus de 70 ans ; s'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire lors de la première réunion du Conseil d'Administration tenue après la date de cet anniversaire.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

15.1.2 Pouvoirs

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

15.2 Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à trois (3).

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue, la durée des pouvoirs et la rémunération accordées aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GECI INTERNATIONAL (« GI ») du 19 juillet 2011

Article 1er. – Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur, le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration de GECI International (ci-après la « Société »).

Article 2. – Convocations – Déroulement des Réunions

Le Conseil tient au minimum deux réunions par an, consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels. En dehors de ces deux réunions, le Conseil se réunit autant de fois que nécessaire.

Les convocations, qui sont transmises par le Président sont faites par lettre, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil. Il organise et dirige les débats. Il veille à ce que l'intégralité des points fixés à l'ordre du jour soit examinée par le Conseil. L'ordre du jour est adressé à chaque Administrateur en même temps que sa convocation à chaque réunion au moins 8 jours à l'avance, à l'exception des réunions du Conseil d'Administration relatives à l'examen et à l'approbation des comptes annuels et semestriels, pour lesquelles il sera adressé 10 jours avant.

Le Président peut faire appel, en tant que de besoin, à la Direction Juridique du Groupe pour la préparation de l'ordre du jour et l'élaboration des documents y afférents.

En cas d'urgence, le Président peut décider d'ajouter un ordre du jour complémentaire au plus tard jusqu'au début de la séance. Dans ce dernier cas, les membres du Conseil sont informés en séance et ont la faculté de refuser l'examen de cet ordre du jour complémentaire à la majorité des Administrateurs présents ou représentés. Dans la mesure du

possible, les documents afférents à cet ordre du jour complémentaire sont adressés aux membres du Conseil avant la séance. En cas d'impossibilité et à titre exceptionnel, les documents peuvent être remis en séance.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président du Conseil. En cas d'absence de ce dernier, les membres présents désignent un Président de séance.

Conformément aux statuts, les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents et représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Cependant, lorsque le Conseil d'Administration choisit les Commissaires aux Comptes qu'il envisage de proposer au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, s'ils sont administrateurs, ne prennent pas part au vote.

Lorsque les installations techniques de la salle de réunion du Conseil le permettent, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participeront à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux dispositions réglementaires.

Les moyens de visioconférence ou de télécommunication utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective de chacun à la réunion du Conseil et permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

La participation aux réunions du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication ne sera pas applicable pour les décisions suivantes :

- l'arrêté des comptes annuels,
- l'établissement du rapport de gestion,
- l'arrêté des comptes consolidés,
- l'établissement du rapport de gestion du Groupe.

Le registre de présence aux séances du Conseil qui est signé par les Administrateurs participant à la séance, doit mentionner, le cas échéant, la participation d'Administrateurs par voie de visioconférence ou de télécommunication et préciser le moyen utilisé.

Le procès-verbal doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Le projet de procès-verbal de chaque séance est adressé pour validation préalable aux Administrateurs dans le mois qui suit la réunion. Ledit procès-verbal est en principe soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de la réunion suivante.

Le tableau annuel des dates prévisionnelles des séances pour l'année suivante est établi à titre prévisionnel lors de la dernière séance de l'année en cours.

Article 3. – Détention d'Actions

Tout Administrateur, à l'exception des représentants permanents des personnes morales, doit être actionnaire à titre personnel et posséder au moins une action. A défaut de la détenir lors de son entrée en fonction et/ou de bénéficier d'un prêt de consommation d'action, il doit utiliser ses jetons de présence à son acquisition.

Article 4 – Administrateur indépendant

Afin que l'Administrateur puisse être qualifié d'indépendant, il doit respecter cinq critères, caractérisant l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Il appartient au Conseil d'Administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus.

Sous réserve de justifier sa position, le Conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

Article 5 - Compétences et attributions

Le Conseil délibère et prend ses décisions de manière collégiale sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

Dans ce cadre, le Conseil :

- a) avant le début de chaque exercice, sur la présentation qui lui est faite :
 - o examine et approuve les grandes orientations stratégiques, économiques, financières de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
 - o examine et formule un avis sur le budget annuel (exploitation, investissement et financement consolidés de l'année), et veille à sa mise en œuvre ;
- b) délibère préalablement sur les modifications des structures de Direction Générale de la Société et notamment choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale ouvertes par la loi; il est informé des principales modifications de l'organisation et de la Direction de la Société ;
- c) procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- d) et plus généralement se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société.

En outre, le Conseil exerce les attributions réservées ci-après :

- o - Convocation des Assemblées Générales ;
- o - Propositions de modifications statutaires ;
- o - Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés et du rapport de gestion ;
- o - Examen et arrêté des documents de gestion prévisionnelle ;
- o - Autorisation des conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce, ainsi que des cautions, avals et garanties ;
- o - Cooptation d'Administrateurs ;
- o - Nomination des membres des Comités spécialisés, le cas échéant ;
- o - Répartition des jetons de présence.

Article 6 - Information du Conseil

Le Président ou le Directeur Général communique à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Préalablement à la tenue de chaque Conseil appelé à statuer sur les comptes annuels ou semestriels, les Administrateurs sont informés des grandes orientations stratégiques, économiques, financières de l'activité de la Société. Par ailleurs, ils sont informés au moins une fois par trimestre de la situation de trésorerie, de l'endettement et de l'activité de la Société.

Si les exigences de confidentialité l'autorisent et dans l'hypothèse où certains points de l'ordre du jour nécessiteraient une analyse particulière et une réflexion préalable, le Président du Conseil communiquera aux Administrateurs la documentation appropriée.

Article 7 - Rémunération des membres du Conseil

Les jetons de présence sont réservés aux Administrateurs non salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque Administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Une partie du montant des jetons de présence pourra être allouée aux Administrateurs en fonction de leur participation à des Conseils spécifiques, à des comités spécialisés et de leur implication accrue dans la préparation d'un Conseil. Cette rémunération sera étudiée au cas par cas.

Le montant des jetons de présence non alloués aux administrateurs en raison de leur absence sera conservé par la Société.

Le paiement des jetons de présence aux Administrateurs sera effectué tous les semestres, après l'arrêté des comptes semestriels et annuels par le Conseil.

Article 8 - Déontologie

Tout Administrateur, qu'il soit personne physique ou personne morale, adhère à la Déontologie de l'Administrateur, figurant en annexe du présent règlement, et qui en fait partie intégrante.

L'Administrateur, s'il est une personne morale, garantit que son représentant permanent adhère au présent règlement intérieur et respecte les obligations qui y sont précisées.

Article 9 - Confidentialité des débats

Les rapports et documents adressés au Conseil, lorsqu'ils sont confidentiels, les débats ainsi que les comptes rendus qui en rapportent les termes sont également confidentiels. Cette obligation de confidentialité s'étend à toute personne assistant aux réunions du Conseil.

Article 10- Modifications

Toute modification du présent règlement intérieur est adoptée par le Conseil d'Administration à la majorité de ses membres, sur proposition du Président.

Le présent règlement intérieur a été paraphé et signé lors de la séance du Conseil d'Administration du 19 juillet 2011 par les Administrateurs.

ANNEXE : DEONTOLGIE DE L'ADMINISTRATEUR

Tout Administrateur de la Société entend respecter les principes suivants :

- Avant d'accepter ses fonctions, l'Administrateur s'assure qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il prend notamment connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, des présentes règles déontologiques et des compléments que chaque Conseil peut leur avoir apportés ainsi que des règles de fonctionnement interne dont ce Conseil s'est doté.
- L'Administrateur agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.
- L'Administrateur veille à son indépendance d'analyse de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur lui. Lorsque l'Administrateur participe aux réunions du Conseil et exprime son vote, il représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social. L'Administrateur fait part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.
- L'Administrateur consacre à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de trois autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures au Groupe.
- L'Administrateur est assidu et participe à toutes les séances du Conseil et réunions des comités auxquels il appartient le cas échéant.
- L'Administrateur doit s'informer. A cet effet, il réclame au Président ou au Directeur Général dans les délais appropriés les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil.
- S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'Administrateur se considère astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes. Par ailleurs, l'Administrateur est tenu à une obligation de loyauté envers la Société et l'ensemble du Groupe. Ces obligations perdurent au-delà de la cessation de ses fonctions.
- L'Administrateur doit enfin :
 - s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés y compris les dérivés sur lesquelles (et dans la mesure où) il dispose de par ses fonctions d'informations non encore rendues publiques ;
 - déclarer les transactions effectuées sur les titres de la société, en application des prescriptions légales et réglementaires.
- Enfin, les Administrateurs assistent aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

LIBERATION DES ACTIONS (Article 8 des statuts)

La souscription des actions se fait selon les dispositions légales en vigueur.

Les sommes restant à verser sur les actions à libérer en espèces sont appelées par le Conseil d'Administration.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs et actionnaires quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social ou par lettre recommandée individuelle.

Tout versement non effectué à bonne date porte intérêt, de plein droit, en faveur de la Société, au taux légal majoré de 3 points, à compter de son exigibilité et sans aucune mise en demeure.

FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS (Article 9 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire ; elles donnent lieu à une inscription au compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

La transmission des actions au porteur ou des actions nominatives s'effectue librement.

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS (Article 10 des statuts)

Outre le droit de vote, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre des actions émises, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation.

Pour toutes les Assemblées, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires contre la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

DROIT DE VOTE DOUBLE (Article 17 des statuts)

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raisons d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES (Article 20 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Les modalités de mise en paiement du dividende sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou de l'acompte sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions, dans les cas et suivant les modalités fixées par la loi.

21.2.4. Modalités nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés, dans les conditions prévues par la loi, que par une assemblée générale extraordinaire, selon les conditions de quorum et de majorités fixées par le Code de Commerce.

Les Statuts ne contiennent pas de dispositions plus restrictives.

21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires

ASSEMBLEES GENERALES (article 17 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées, se réunissent, délibèrent et statuent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires, sous réserve de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application des dispositions légales, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titre au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raisons d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en cas d'absence du Président, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil d'Administration.

21.2.6. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, à la possible exception du droit de vote double (Paragraphe 21.2.3) dont disposent, sous certaines conditions, les actions détenues au nominatif depuis au moins deux ans.

21.2.7. Franchissements de seuils

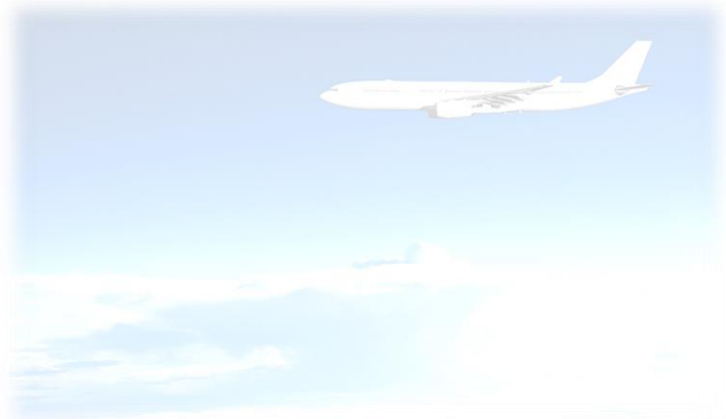
FRANCHISSEMENT DE SEUILS (extrait de l'article 11 des statuts)

La Société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote de ses propres assemblées d'actionnaires.

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir une fraction du capital social ou des droits de vote correspondant aux seuils prévus par l'article L. 233-7 du Code de commerce, devra se conformer aux obligations légales de déclaration de franchissement de seuil prévues par la loi.

21.2.8. Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société, autre que celles prévues par la loi, régissant les modifications de son capital.



22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de référence. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires en vigueur.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent être notamment consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts à jour de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- (c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des trois exercices précédant la publication du document de référence.

Ces documents, et plus généralement toute l'information réglementée, sont disponibles sous format électronique dans la rubrique dédiée : "INVESTISSEURS" sur le site internet de la Société www.geci.net.

Le groupe, en vertu de la directive 2013/50/UE, n'intégrera plus dans sa politique de communication périodique, les informations financières trimestrielles.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Outres ses filiales et participations, dont la liste figure au chapitre 7.2 de ce Document de Référence, la Société ne détient aucune participation de capital dans une quelconque entité juridique, de droit français ou non.

26. INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement CE n°809-2004 de la Commission du 29 avril 2009 sur les prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2015 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents ainsi que le rapport sur la gestion du groupe présentés respectivement p.100 et 116 ;
- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2014 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents ainsi que le rapport sur la gestion du groupe présentés respectivement p.68 et 101 du Document de Référence n° R.15-054 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 juin 2015 ;
- Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du présent Document de Référence.

27. ANNEXE : RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

A. Présentation et articulation du rapport.

1. Description des référentiels utilisés

Le présent rapport de responsabilité sociétale de GECI INTERNATIONAL a été réalisé en connaissance de plusieurs référentiels complémentaires. Ces documents de référence ont notamment inspiré la sensibilisation et l'accompagnement de l'entreprise par un cabinet spécialisé en matière de RSE¹ :

- Les lignes directrices de la norme ISO 26000 relatives à la responsabilité sociétale des entreprises²
- L'article 75 de la loi Grenelle 2³

Le présent rapport répond par ailleurs à l'ensemble des obligations de transparence prévues par l'article 225 de la loi Grenelle 2⁴.

2. Périmètre de reporting

Périmètre temporel

La période sur laquelle repose le présent rapport RSE du groupe s'étend du 1er Avril 2014 au 31 Mars 2015.

Périmètre organisationnel

Périmètre des Informations RSE 2014

☐

- Entités intégrées au rapport RSE 2014
- Entités non intégrées au rapport RSE 2014



Les informations sociales, environnementales et sociétales du présent rapport sont basées sur le périmètre consolidé en IFRS incluant l'ensemble des services de l'entreprise et la totalité des filiales consolidées. Ces entités sont listées ci-dessous, ainsi que sur le schéma représentatif de l'entreprise précédent.

Périmètre du groupe

- **GECI INTERNATIONAL – SA, France**
Siège du groupe basé à Paris, France. Les informations RSE publiées dans le présent rapport sont essentiellement issues de l'activité du siège.
- **GECI LTD - Royaume Uni**
Cette société, filiale à 100% de la Société, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie

¹ Le rapport RSE 2014 inclut des indicateurs à la fois directement appliqués depuis la réglementation en vigueur, et inspirés des domaines clés de la norme ISO 26000.

² <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm> ?=

³ Article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

⁴ Article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

dans les domaines des métiers du transport, de la conception à la certification pour des projets internationaux. L'entité n'employait aucun salarié en 2014, l'activité étant réalisée par des consultants externes mandatés pour des missions de formation.

GECI LTD détient la filiale GECI SOUTH AFRICA PTY, qui n'a eu aucune activité et employé aucun salarié sur la période considérée.

- **GECI TRANSPORTATION & ENGINEERING INDIA PRIVATE LTD.**

Cette filiale, détenue à 100% par la Société, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie pour l'industrie aéronautique. Elle n'a pas de chiffre d'affaires en 2014/2015. Elle n'employait aucun salarié en 2014. Les données d'activité de la filiale ne font pas partie du périmètre consolidé (IFRS) en 2014.

Cette société détient la filiale AERO EURO ENGINEERING, qui fait l'objet d'une consolidation selon la méthode de « mise en équivalence des titres » (par application de la norme IFRS 11). De ce fait les données issues de AERO EURO ENGINEERING ne sont pas intégrées au présent rapport, afin de respecter la cohérence des informations avec le document de référence du groupe.

- **GECI UKRAINE – Ukraine**

Cette filiale, détenue à 100% par la Société, créée en janvier 2011, a vocation à accomplir des prestations d'ingénierie dans le domaine du génie civil. N'ayant eu aucune activité significative sur l'exercice, aucune information issue de cette filiale n'est intégrée au présent rapport. Il n'existe aucun actif sur cette filiale. Dans l'état actuel, cette absence d'activité ne présente pas de risque particulier pour le groupe. La société a engagé le processus de liquidation en février 2015.

Evolutions de périmètre

Les évolutions observées du périmètre de GECI INTERNATIONAL entre 2013 et 2014 sont les suivantes:

- Cession de plusieurs entités du pôle ingénierie au groupe Alten : GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI Engineering Services (Roumanie), GECI Ingenieria (Espagne), GECI GmbH (Allemagne), et DOPS (Allemagne).
- Liquidation de la société Sky Aircraft en avril 2013.
- Liquidation de la société GECI aviation en août 2013.
- Cession totale de l'activité Reims Aviation Industries à l'entreprise ASI Innovation en mars 2014.
- Liquidation de la holding GECI Aviation le 17 avril 2014.

Evolutions des indicateurs renseignés

Le présent rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) fait évoluer la quantité des informations sociales, environnementales et sociétales communiquées par le groupe GECI afin de répondre à l'ensemble des exigences de l'article 225 de la loi Grenelle II. L'ensemble des 42 thématiques abordées par l'article est renseigné ici, ce qui constitue une évolution significative par rapport aux précédents exercices de reporting extra-financier. A titre informatif, le rapport financier 2014 mentionnait les thématiques suivantes :

- Effectif
- Organisation du temps de travail
- Egalité professionnelle hommes et femmes
- La diversité
- Promouvoir l'emploi des seniors
- Encourager le dialogue
- Politique de rémunération globale
- Développer et fidéliser nos Collaborateurs
- Sécurité et conditions de travail
- Conséquences environnementales de l'activité

3. Note méthodologique

Elaboration du rapport

L'élaboration du rapport a été supervisée par la direction financière de GECI INTERNATIONAL. Elle a par ailleurs fait l'objet d'un accompagnement par un cabinet de conseil en RSE (Cabinet A2DM) durant l'ensemble du processus.

Collecte et consolidation des informations

Le processus de collecte repose sur une réunion de cadrage entre la direction financière et le cabinet d'expertise RSE ayant permis de récolter l'intégralité des informations requises par le législateur en matière de transparence RSE (article 225 de la loi Grenelle 2), en les détaillant par des indicateurs adaptés à

chaque donnée. Un fichier de consolidation de ces données a été transmis suite à la réunion afin de valider les informations échangées et de les compléter par la direction financière de l'entreprise. L'ensemble des réponses est rapporté dans un tableau de synthèse permettant la consolidation des données pour chaque indicateur.

Les processus et logiciels ayant permis la production de ces données sont les suivants :

- Logiciel comptable, liasse fiscale et immobilisations: SAGE 100 i7
- Logiciel ADP : Pégases

Définitions et modalités de calcul retenues

Les informations narratives (non quantitatives) du rapport ont été rédigées à partir de l'ensemble des éléments transmis par l'entreprise au sein d'un questionnaire. La rédaction des parties relatives à ces indicateurs qualitatifs a été réalisée par le cabinet A2DM dans le strict respect des informations reçues, en veillant à n'y apporter aucune distorsion et à décrire les pratiques de manière la plus objective possible.

B. Périmètre de reporting

1. Informations Sociales

Emploi

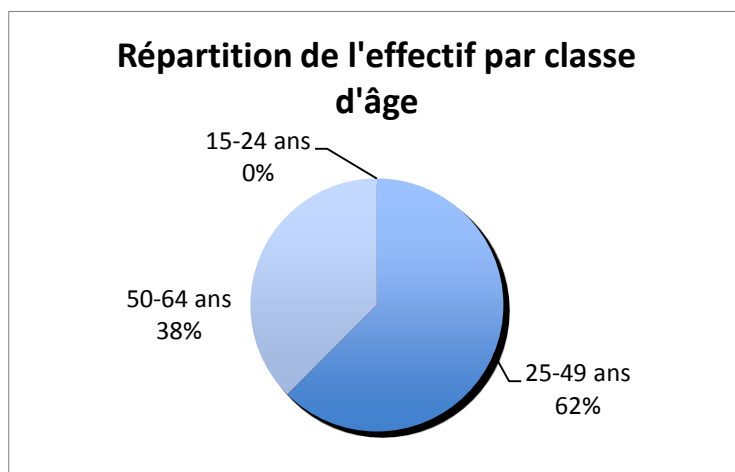
- ❖ [Effectif total \(en ETP\) et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique](#)

1.1 Effectif Total (en ETP)	TOTAL
Effectif Total	8
Nombre de CDI	8
Nombre de CDD	0

1.2 Effectif Cadre	TOTAL
Nombre de cadres employés	7
Pourcentage de cadres/effectif total	87,5%

1.3 Effectif féminin au sein de la structure	TOTAL
Effectif féminin total	3
Nombre de femmes cadres	2
Pourcentage de femmes cadres/effectif cadre	28,6%

1.5 Répartition de l'effectif par classe d'âge	TOTAL
15-24 ans	0
25-49 ans	5
50-64 ans	3



Toutes unités confondues, en France et à l'étranger, la moyenne d'âge des salariés du groupe GECI International est de 33 ans.

GECI International s'est toujours consacré à la recherche des meilleurs talents pour former des équipes d'ingénieurs hautement qualifiés.

L'expertise apportée par l'emploi des seniors au sein d'un groupe de travail et le transfert de compétences aux plus jeunes sont des atouts réels du groupe qui emploie de nombreux collaborateurs âgés de plus de 45 ans.

La totalité des salariés du groupe était localisée au siège à Paris, France.

❖ [Embauches et licenciements](#)

1.6 Total des embauches	TOTAL
Nombre de salariés recrutés en CDI	2
Nombre de salariés recrutés en CDD	0
Total des embauches	2

Deux employés ont été recrutés en janvier 2015 au siège de GECI INTERNATIONAL à Paris.

1.7 Nombre de départs	TOTAL
Nombre de démissions	1
Nombre de licenciements	0
Nombre de ruptures conventionnelles ou fin de période d'essai	2
Nombre de départs en retraite	0
Nombre de fin de CDD	0
Décès	0
Total	3

❖ [Rémunération](#)

La politique salariale du groupe est en cours de redéfinition suite aux évolutions structurelles du groupe. Toutefois, les rémunérations au sein de GECI INTERNATIONAL récompensent traditionnellement la performance individuelle.

La contribution de chacun de nos salariés du groupe est évaluée lors d'entretien annuel durant lesquels sont recueillies les aspirations des collaborateurs en matière de développement, de parcours professionnel et de formation.

1.8 Rémunération (en euros)	2014
Total des rémunérations fixes (charges salariales incluses, hors charges patronales)	485 877 €*
Montant total des participations salariales	0 €
Montant total de l'intéressement salarial	0 €
Montant total de l'abondement	0 €

*NB : La cession de plusieurs sociétés ayant eu lieu en mars 2014 a donné lieu à des compensations rémunérées (indemnités de licenciements), versées au cours de la période de référence. Le chiffre indiqué inclut ces indemnités.

Le seul dispositif actuellement en vigueur prévoyant une participation des salariés au capital de GECI International, est composé des plans d'actions gratuites mis en œuvre depuis 2007. Les actions ainsi attribuées ne deviennent définitives que deux ans après la date d'attribution par le Conseil d'Administration, si le salarié figure encore dans les effectifs, et s'il a rempli les critères qui lui avaient été fixés.

C'est seulement à ce moment-là que l'action nouvelle est émise et vient augmenter le capital de la Société. A l'inverse, en cas de départ du Groupe avant le délai requis, les actions gratuites sont perdues.

Au total, ont été attribuées 1.205.200 actions, dont :

- 798.700 ont été perdues suite au départ de salariés,
- 20.000 sont en cours de période d'acquisition : elles n'ont donc pas encore été émises et constituent du capital potentiel,
- 326.500 actions ont terminé leur période de conservation et sont donc totalement cessibles.

Il n'existe pas d'autre dispositif d'actionnariat salarié, que ce soit dans le cadre du plan d'épargne entreprise ou dans tout autre cadre.

Organisation du travail

❖ Organisation du temps de travail

Le groupe GECI INTERNATIONAL employait sur la période visée un employé en temps partiel.

Le groupe applique la convention SYNTEC pour l'ensemble de ses salariés.

L'organisation du temps de travail des effectifs « cadre » s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 218 jours travaillés avec une référence horaire hebdomadaire de 38 heures 30, en contrepartie de l'attribution de 10 jours de Réduction du Temps de Travail (RTT). L'effectif non-cadre a la possibilité de compenser ses heures supplémentaires en récupération horaire.

Aucune heure supplémentaire non compensée n'a été déclarée au cours de la période visée.

❖ Absentéisme

Le taux d'absentéisme pour maladie au sein du groupe est de 25% pour la période visée. Deux salariés sont en congé maladie de longue durée, en raison d'une invalidité prolongée. Aucune autre heure d'absence n'a été déclarée au cours de cette période.

Relations sociales

❖ Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

La faiblesse de l'effectif (moins de 10 personnes) explique l'absence de dialogue social formalisé au sein du groupe durant la période visée. Aucun accord collectif n'a de ce fait été signé durant cette période.

Les relations sociales sont fondées sur la confiance et le respect mutuel. Elles reposent sur un dialogue ouvert et participatif entre les salariés et la Direction.

Santé et sécurité

❖ Conditions de santé et de sécurité au travail

La majorité des collaborateurs du groupe GECI International effectue des missions de prestations intellectuelles dans les bureaux d'études du groupe ou de nos clients. Le faible niveau d'absentéisme (en dehors de congés maladie de longue durée) et l'absence d'accidents de travail traduit la qualité des conditions de travail au sein du groupe, et la faiblesse du risque pour les salariés.

Les visites de la médecine du travail sont planifiées selon les modalités réglementaires, et n'ont jamais décelé de risque particulier pour les employés.

Des procédures et du matériel de sécurité incendie ont été mis en place début 2015 à l'occasion de l'entrée dans les nouveaux locaux du siège.

❖ Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Il n'a été signé au cours de l'année 2014 aucun accord en matière de santé et de sécurité au travail au sein de GECI INTERNATIONAL.

❖ Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Aucun accident du travail n'a été déclaré en France pour l'année fiscale concernée.

Formation

❖ Politiques mises en œuvre en matière de formation

La formation professionnelle est pour l'ensemble des salariés du groupe, la possibilité de gagner en compétences afin d'atteindre les objectifs d'expertise et d'excellence de GECI INTERNATIONAL mais aussi de développer des capacités accrues en management de projet.

Pour l'année fiscale concernée, le groupe a consacré 3210 Euros pour la formation de ses salariés. Les formations suivies ont porté sur les sujets suivants durant la période visée :

- Formation à l'anglais professionnel,
- Formation à la gestion de la paie et des déclarations sociales sur internet – Logiciel ADP,
- Réunion d'information de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA).

❖ Nombre total d'heures de formation

5.2 Heures de formation	TOTAL
Nombre total d'heures de formation	38
Nombre de collaborateurs formés	2

Egalité de traitement

❖ Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La masse salariale du groupe GECI International ne fait pas apparaître à contribution égale, de disparité de traitement salarial entre hommes et femmes de même position dans l'organisation.

Au regard de la faiblesse de l'effectif, et du très fort écart type entre les salaires (longues maladies, président mandataire social, salariés...), la comparaison des salaires moyens entre hommes et femmes ne peut être considérée comme représentative de la politique de l'entreprise en la matière.

6.1.3 égalité H/F	TOTAL
Part de femmes dans les organes de direction (direction générale, comité exécutif, ...)	20 %
Part de femmes dans les augmentations individuelles en %	50 %

Une femme fait partie du conseil d'administration composé de 4 administrateurs et du président.

Aucune promotion n'a été appliquée lors de la période visée, en revanche 4 salariés ont bénéficié d'une augmentation, dont 2 femmes.

❖ Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le groupe n'employait aucun salarié en situation de handicap lors de la période considérée.

❖ Politique de lutte contre les discriminations

Le groupe GECI International reconnaît et valorise les compétences individuelles en favorisant l'équité sociale. Une des valeurs fortes du Groupe GECI International est l'internationalisation de ses équipes, sources de richesse culturelle ; le groupe emploie de nombreuses nationalités différentes au sein de ses effectifs en France.

Le groupe GECI International a par ailleurs adhéré à la **Charte de la Diversité en Entreprise**.

Cette charte engage le groupe à :

- *“Sensibiliser et former ses dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.*
- *Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.*
- *Chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans son effectif, aux différents niveaux de qualification.*
- *Communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.*
- *Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.*
- *Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de son engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.”*

❖ Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Le groupe GECI INTERNATIONAL respecte le droit français traduisant l'ensemble des conventions de l'OIT au sein de la législation nationale.

2. Informations Environnementales

Politique générale en matière environnementale

❖ Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Compte tenu de son activité limitée aux fonctions du siège à Paris, avec un effectif très limité, le groupe n'a pas engagé de démarche environnementale approfondie à l'heure actuelle. Les impacts potentiels liés à des déplacements des salariés sont notamment très limités sur la période visée, l'effectif étant limité au personnel du siège.

Les activités d'ingénierie du groupe ne sont pas de nature à porter atteinte à l'environnement au quotidien, néanmoins le groupe adopte une attitude responsable et s'emploie à veiller à sa consommation d'énergie et de papier. La société procède également à un tri sélectif de ses déchets et utilise les services de sociétés spécialisées pour leur recyclage.

GECI INTERNATIONAL a entamé depuis quelques années une démarche de dématérialisation des documents de travail. Par ailleurs il encourage dès que possible l'utilisation et l'achat de papier recyclé.

- ❖ [Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement](#)
Aucune action de formation ou d'information des salariés n'a été menée au cours de la période visée au sujet de la protection de l'environnement.
- ❖ [Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions](#)
Les activités du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance et à limiter les déplacements.
Le groupe n'a eu recours à aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement au cours de la période visée.

Pollution et gestion des déchets

- ❖ [Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement](#)
Le groupe étant locataire de ses bureaux, il n'a pas mis en place de mesure de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol au cours de la période considérée.
- ❖ [Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets](#)
NB : Avant de transférer les locaux du siège avenue Kléber, le groupe réalisait ses activités au sein d'une copropriété avenue des Champs-Élysées à Paris. Les quantités de déchets, d'énergie et d'eau consommées y faisaient partie des charges communes, ne permettant pas un suivi chiffré.
Le groupe GECI a depuis son installation dans les locaux avenue Kléber mis en place un recours à une société de récupération des déchets papiers/cartons (société CPR). L'utilisation des services de la société CPR permet un tri sélectif et une mesure des déchets de l'activité du siège par catégorie de déchets. Le tableau suivant détaille les volumes récupérés par la société CPR de janvier à mars 2015.

9.2.1 Déchets	TOTAL
Ordures ménagères (m3)	0,5
Cartons (m3)	2

Par ailleurs une récupération des cartouches d'encre usagées par une entreprise spécialisée a été effectuée en 2014. Les quantités récupérées n'ont pas fait l'objet d'un suivi détaillé.

- ❖ [Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité](#)
Le groupe n'a pas mis en place de mesure sur une quelconque pollution spécifique à son activité en 2014-2015.

Utilisation durable des ressources

NB : Avant de transférer les locaux du siège avenue Kléber, le groupe réalisait ses activités au sein d'une copropriété avenue des Champs-Élysées à Paris. Les quantités de déchets, d'énergie et d'eau consommées y faisaient partie des charges communes, ne permettant pas un suivi chiffré.

- ❖ [Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales](#)
Depuis l'installation du siège avenue Kléber, le groupe a consommé 83m3 d'eau. L'approvisionnement en eau provient du réseau public de la ville de Paris.
- ❖ [Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation](#)
La seule matière première faisant l'objet d'une consommation significative au sein du groupe durant la période visée correspond au papier consommé lors des impressions. Cette consommation fait l'objet d'un forfait et ne permet de ce fait pas d'être mesuré de façon précise.
- ❖ [Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables](#)
Le groupe GECI INTERNATIONAL mesure ses consommations d'électricité et d'énergie depuis son installation dans les locaux avenue Kléber. Celles –ci sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

10.3 Consommation d'énergie	TOTAL
Consommation totale d'énergie : électricité, fluides chauds et froids des immeubles de bureaux en Kwh	11051
Consommation totale de gaz en Kwh	1925

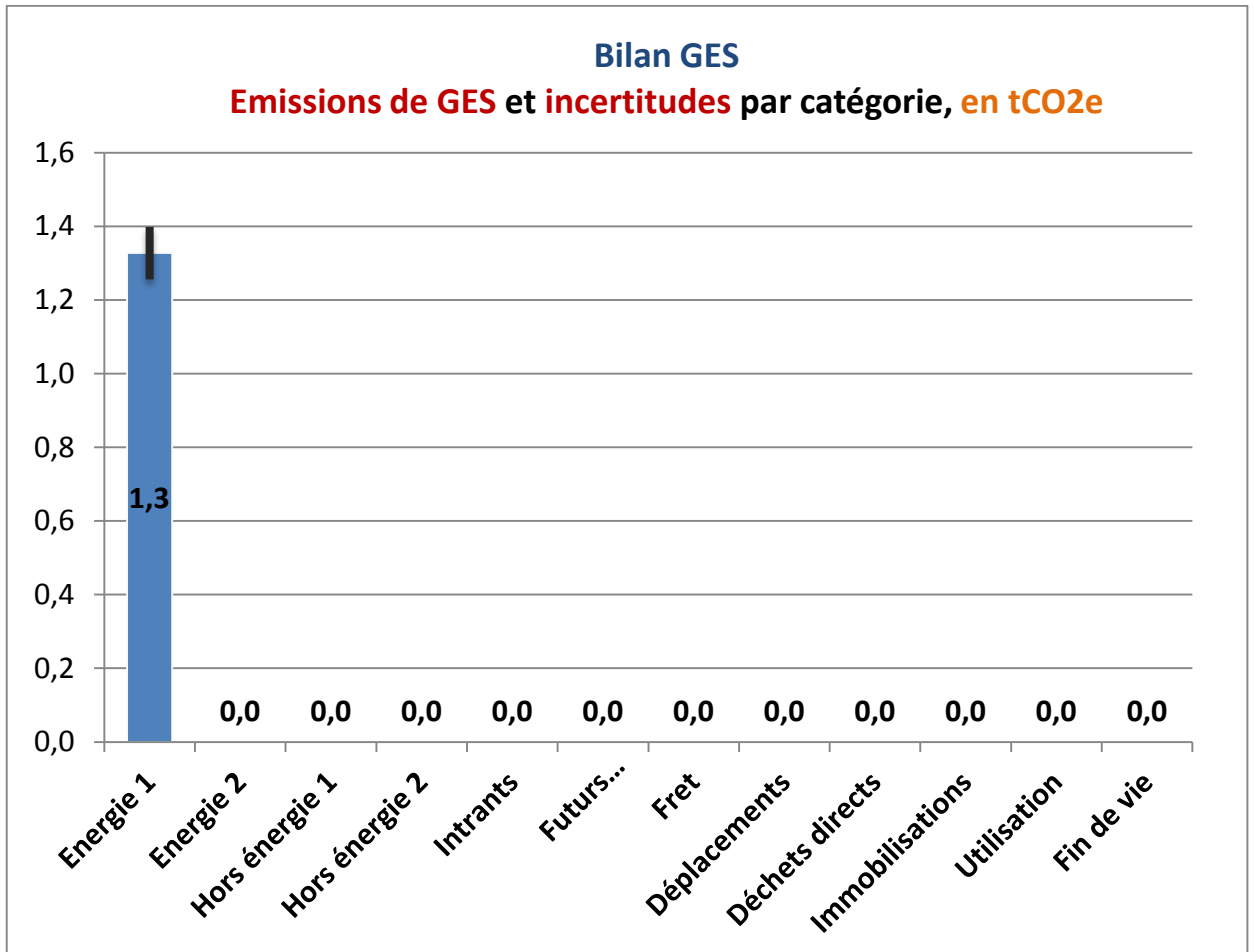
Aucune mesure d'amélioration de l'efficacité énergétique n'a été mise en place durant la période concernée.

- ❖ [Utilisation des sols](#)
GECI INTERNATIONAL et ses différentes filiales n'ont pas mis en œuvre de démarches concernant l'utilisation des sols en 2014.

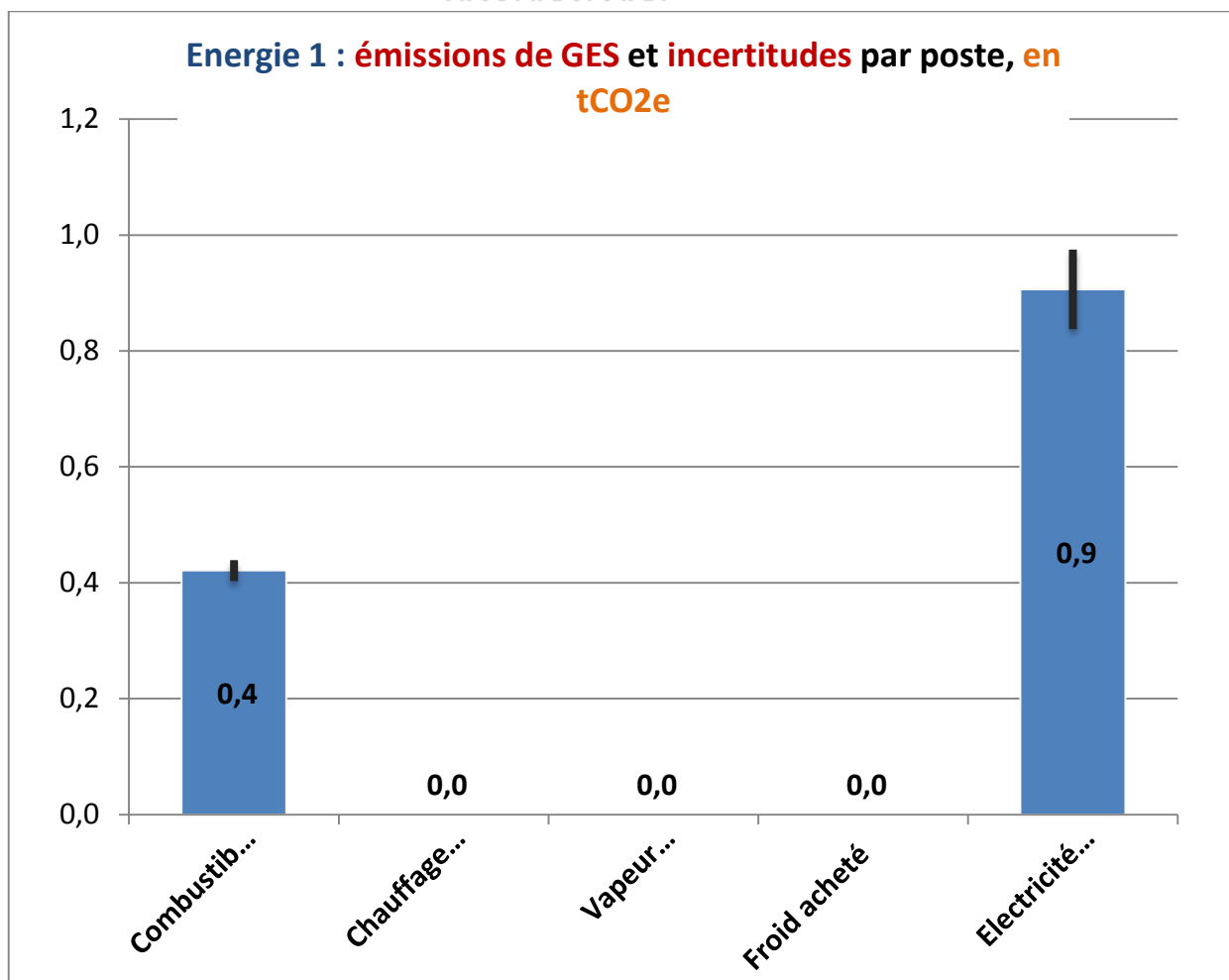
Changement climatique

❖ Rejets de gaz à effet de serre

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de GECI INTERNATIONAL pour son activité du 1^{er} trimestre 2015 a été établi par le cabinet de conseil en développement durable sur la base exclusive des consommations énergétiques et électriques du siège de l'entreprise⁵.



⁵ Les données 2014 étant partielles, le présent bilan ne peut être considéré comme un bilan complet au sens d'une méthodologie prédéfinie (Bilan Carbone®, GHG Protocol, etc.)



❖ Adaptation aux conséquences du changement climatique

GECI INTERNATIONAL n'a pas mis en place au cours de l'exercice de mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Protection de la biodiversité

❖ Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

GECI INTERNATIONAL n'a pas mis en place au cours de l'exercice de mesures de préservation ou de développement de la biodiversité.

3. Informations Sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

❖ En matière d'emploi, de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales

L'activité de GECI INTERNATIONAL sur la période concernée a un impact limité sur le développement régional de ses sites d'implantation, compte tenu des changements structurels qui ont du être réalisés. L'effectif et le développement de l'entreprise en France, au Royaume-Uni et en Ukraine étaient très restreints sur cette période, et GECI INTERNATIONAL n'a, à ce titre, pas eu d'impact significatif sur les populations riveraines ou locales.

Il faut toutefois noter que la filiale GECI TRANSPORTATION AND ENGINEERING, portant l'entreprise AERO EURO ENGINEERING (consolidée selon la méthode de « mise en équivalence des titres »), permet en Inde un fort développement technologique et l'emploi de nombreux ingénieurs dans sa région d'implantation (Bangalore).

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

❖ Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

En 2014-2015, le groupe GECI INTERNATIONAL a entretenu des relations régulières avec les organisations listées ci-dessous. Ces relations se sont principalement déroulées dans le cadre de la participation des dirigeants et du président à des réunions d'associations professionnelles de son secteur d'activité :

- AJPAE (Association des Journalistes Professionnels de l'Aéronautique et de l'Espace),
- GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales),
- GICAN (Groupement des Industries de Construction et Activités Navales),
- GEICET (Groupement Européen d'Ingénierie et de Conseil en technologie),
- Association des Marseillais de Paris.

❖ Actions de partenariat ou de mécénat

Le groupe n'a pas engagé d'action de partenariat ou de mécénat en 2014-2015.

Sous-traitance et fournisseurs

❖ Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La politique des achats du groupe était, avant sa restructuration, définie par une direction achats. Cette direction avait défini un certain nombre de critères de développement durable dans les cahiers des charges à destination des fournisseurs. Le choix des partenaires était alors orienté selon leurs engagements sur la protection de l'environnement.

La direction des achats n'existant plus au sein du groupe, les critères ne sont plus appliqués de façon exhaustive à l'heure actuelle. Cependant GECI INTERNATIONAL continue à travailler avec ses partenaires et fournisseurs historiques, choisis antérieurement selon ces critères de développement durable.

L'un de nos fournisseurs actuels (archivage) est particulièrement engagé dans le développement durable : l'entreprise BEDEL⁶.

❖ Importance de la sous-traitance

Le groupe GECI International a recours à la sous-traitance (prestataires extérieurs), principalement des experts et des ingénieurs, exclusivement dans le cadre de recherche de compétences pointues ou très particulières. L'effectif des prestataires était de 5 consultants externes (dont 4 à l'étranger) au cours de l'exercice 2014-2015.

Loyauté des pratiques

❖ Actions engagées pour prévenir la corruption

Le groupe GECI n'a pas mis en place durant la période visée de mesure pour prévenir la corruption.

❖ Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le groupe GECI n'a pas mis en place durant la période visée de mesure pour promouvoir la santé et la sécurité des consommateurs, son activité étant exclusivement interentreprises (B to B).

❖ Actions engagées en faveur des droits de l'Homme

L'ensemble des salariés du groupe étant employé en France, GECI INTERNATIONAL n'a pas engagé d'actions de promotion des droits de l'Homme durant la période visée.

Rapport de l'Organisme de vérification

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société GECI INTERNATIONAL et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31/03/2015 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les "Référentiels") par la société et disponibles sur demande au siège de la société GECI INTERNATIONAL.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

⁶ Voir la charte DD du groupe Bedel : <http://www.groupe-bedel.com/assets/files/charte-developpement-durable.pdf>

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence)
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France:

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du commerce
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués entre le 21 mai 2015 et le 06 Juin 2015 pour une durée d'environ 2 jours.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- De vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétale et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc...)
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- Nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont couvert plus de 70% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 70% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Commentaires sur les informations

Le Groupe précise dans son chapitre « Informations Environnementales » que les données environnementales ne sont collectées qu'à compter de leur emménagement dans leurs nouveaux bureaux, soit fin janvier 2015.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 09 juin 2015

FINEXFI Isabelle Lhoste Associée

